Délibération PNRGC n° 2021-005 du Comité syndical du 05 février 2021

Débat d'Orientation Budgétaire 2021

■ Président de séance	Richard FIOL	
■ Présents votants	Jacques ARLES - Valentin ARTAL - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Philippe CARRIERE - Jean-Luc CRASSOUS - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Mathieu HENRY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Séverine PEYRETOUT - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - François RODRIGUEZ - Jean-François ROUSSET - Christel SIGAUD LAURY - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET	
■ Pouvoirs	Annie BEL donne son pouvoir à Cyril TOUZET Jean-François GALLIARD donne son pouvoir à Christophe LABORIE Jean-Luc GIBELIN donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Catherine JOUVE donne pouvoir à Séverine PEYRETOUT	
■ Absents, excusés	Zina BOURGUET - Monique BULTEL - HERMENT - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - Danièle VERGONNIER	

L'année 2021 sera une année de transition avant la validation définitive de la nouvelle Charte 2022/2037.

En effet, tant sur un plan institutionnel que budgétaire, la nouvelle Charte apportera des ajustements de statuts, de niveau et de répartition des participations entre les différents membres.

Aussi, les maitres mots de la préparation du budget 2021 sont la maitrise et la stabilité.

Cela ne signifie pas pour autant l'immobilisme puisque le budget 2021 sera marqué par :

- L'organisation des rencontres TEPOS en septembre 2021, ce qui entrainera l'ouverture 'une enveloppe budgétaire de 120 000 € qui s'autofinanceront grâce aux partenariats et à la billetterie ;
- L'ouverture du guichet unique pour la rénovation énergétique qui représentera de l'ordre de 150 000 € couverts par les dotations régionales dédiées et la participation des EPCI membres ;
- Le déploiement de l'itinérance vallée du Tarn confié par les Conseils départementaux du Tarn, de la Lozère et de l'Aveyron pour une enveloppe de 237 680 € financés par l'Europe, l'Etat (FNADT), la Région et les départements traversés;
- La poursuite de la phase de révision de la Charte qui représente environ 80 000 € financés par la Région Occitanie;
- La participation au déploiement à l'échelle des PNR d'Occitanie du dispositif Sylv'acte pour une participation de 8000 € ;

En termes de coûts de structures (Locaux, Personnels permanents, Elus, parc automobile et informatique...) l'exercice 2021 se déroulera à périmètre et budget constant autour de 1,7 M€ (1,45 M€ RH et 0,25 M€ frais généraux)

Ces charges de structure se financent par :

- Les dotations statutaires soit 1,067 M€ répartis entre la Région Occitanie 435 500 €, le Département de l'Aveyron 347 400 €, les communes du PNRGC 164 500 € et l'Etat pour 120 000 € ;

- La mutualisation des frais de structures avec les autres compétences du Syndicat mixte (SCOT/SPANC) pour un montant avoisinant les 175 000 €;
- Les prestations de mise à disposition de services des membres du syndicat pour environ 300 000 €;
- La valorisation des locaux et la production d'énergie pour un peu moins de 60 000 € ;
- Les partenariats récurrents tel que EDF pour environ 20 000 €;
- Le financement des coûts de structures via des financements relevant du plan d'action (PPN, GAL Leader, GUC, CEP ...) pour environ 100 000 € par année.

L'autofinancement dégagé de l'ordre de 20 000 € permet de financer le renouvellement du parc automobile et/ou informatique pour un montant approximatif de 50 000 € grâce aux subventions et récupération de TVA.

DEPENSES DE PERSONNEL

Au 1^{er} janvier 2021, l'effectif de la compétence générale est composé de 21 fonctionnaires territoriaux, 3 agents en CDI et 5 agents en Contrat à durée déterminée.

20 fonctionnaires, 3 CDD et 1 CDI exercent le travail à temps complet ; les 2 autres CDI, deux CDD et un fonctionnaire sont à temps partiel.

Au total, l'équivalent temps plein (ETP) est au 1er janvier 2020 est de 27,74.

L'effectif financé sur le budget SCOT correspond à 1 fonctionnaire à temps plein, tandis que l'effectif du budget SPANC correspond à 4 agents à temps complet en CDI, 1 CCD temps plein et 1 temps partiel en CDI soit 5,5 ETP.

Au 1^{er} janvier 2021, l'effectif complet toutes compétences confondues est de 36 personnes représentant 34,24 ETP.

Le coût total du poste personnel relevant du budget général est de 1 631 000€ à minorer de 10 000 € correspondant aux remboursements des assurances pour « maladie », soit un total de 1 620 000€.

Cette dépense est constituée pour 1 438 000 € par le coût des emplois permanents (FTP, CDI) et pour 193 000 € par les emplois non permanents (stagiaires, CDD) exclusivement liés à la mise en œuvre du plan d'actions et donc financés par ce biais. (Tout budgets confondus)

En 2020, le poste rémunération indiciaire des fonctionnaires représente 621 020,16 €.

- La nouvelle bonification indiciaire......11 246,40 €
- Les avantages en nature (correspondant au véhicule de fonction du DGS)......3 400,20 €

Le temps effectif des agents à temps complet correspond à 1 607 heures annuelles, décomptées pour tous les agents sédentaires au siège par le biais d'un système de « pointeuse », tandis que les autres agents (cadre ou intervenant) fonctionnent sous le système du forfait jour (cf. accord cadre temps de travail).

En 2021, l'équipe sera renforcée de deux CDD autofinancé par leur mission sur le Guichet Unique, d'un CDD de trois mois sur les rencontres TEPOS et de deux emplois saisonniers (2 mois) sur l'équipe AER.

DETTE

La dette du syndicat est exclusivement constituée d'un prêt de 900 000 € contracté auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées pour une durée de 25 années à taux fixe de 2,34 % (renégocié en 2019). Ce prêt a été contracté dans le cadre de l'acquisition – amélioration du siège du Syndicat. Dans les perspectives budgétaires du Syndicat aucun nouvel emprunt n'est envisagé.

Collectivites Publiques 12 Causse Comtal

12033 Rodez Cedex 9

Tél: 05 65 89 12 24 Fax: 05 65 89 19 36

Votre Conseiller

Internet: www.ca-nmp.fr

Filservice: 098 098 18 18 (numéro non surtaxé)

Email: contact@ca-nmp.fr

Votre Appli CA Pocket

Christian Da Silva

Vos contacts

NUCT

1/2 35/14/262/214 01AA1174467G4DP 1 CRM GREE464 00510

REÇU LE

2 0 JUIN 2017

PARC NATUREL REGIONA! DES GRANDS CAUSSES

SM PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES 71 BOULEVARD DE L AYROLLE 12101 MILLAU CEDEX

RODEZ, le 14 Juin 2017

SM PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES,

Votre contrat N°00000447173

Référence à rappeler dans toute correspondance :

: 030180172 Client : 00000447173 Contrat : 00510 Agence : 13.06.2017 Date

IBAN : FR76 1120 6000 5000 2379 3185 821

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les informations relatives à votre financement.

Caractéristiques du crédit :

: 1143 Catégorie

2,7300 TAUX FIXE Taux

300 Durée en mois

Différé total

Différé partiel

Périodicité

: TRIMESTRIELLE

Date valeur réalisation

: 13.06.2017

Montant déjà réalisé

antérieurement

Montant du crédit

900 000,00 EUR

400 000,00 EUR

Montant réalisé

500 000,00 EUR

Décompte du crédit :

Commission Frais de dossier

Frais d'étude

0,00 EUR 0,00 EUR

0,00 EUR

Intérêts avant le 31.08.2017 :

0.00 EUR

Droits d'enregistrement 0,00 EUR

		Capital Restant dû	Montant échéance	Capital amorti	Intérêts
N°	Date	en EUR	en EUR	en EUR	en EUR
1	31.08.2017	893 695,06	11 579,48	6 304,94	5 274,54
	30.11.2017	887 347,09	12 447,44	6 347,97	6 099,47
	28.02.2018	880 955,79	12 447,44	6 391,30	6 056,14
	31.05.2018	874 520,87	12 447,44	6 434,92	6 012,52
		868 042.03	12 447,44	6 478,84	5 968,60
	31.08.2018	861 518,98	12 447,44	6 523,05	5 924,39
Accessive to the second	30.11.2018	854 951,41	12 447,44	6 567,57	5 879,87
	28.02.2019	and the first the same of the	12 447,44	6 612,40	5 835.04
	31.05.2019	848 339,01	12 447,44	6 657,53	5 789,91
-	31.08.2019	841 681,48		6 702,96	5 744,48
10	30.11.2019	834 978,52	12 447,44	The state of the s	
11	29.02.2020	828 229,81	12 447,44	6 748,71	5 698,73
12	31.05.2020	821 435,04	12 447,44	6 794,77	5 652,67
	31.08.2020	814 593,89	12 447,44	6 841,15	5 606,29

1 /3



N°	Date	Capital Restant dû	Montant échéance	Capital amorti	Intérêts
	25010	en EUR	en EUR	en EUR	en EUR
14	30.11.2020	807 706,05	12 447,44	6 887,84	5 559,60
15	28.02.2021	800 771,20	12 447,44	6 934,85	5 512,59
16		793 789,02	12 447,44	6 982,18 7 029,83	5 465,26 5 417,61
17		786 759,19	12 447,44	7 077,81	5 369,63
18	- I take a dark in the second of the second	779 681,38	12 447,44	7 126,11	5 321,33
19	28.02.2022	772 555,27	12 447,44 12 447,44	7 174,75	5 272,69
20	31.05.2022	765 380,52	12 447,44	7 223,72	5 223,72
21	31,08,2022	758 156,80	12 447,44	7 273,02	5 174,42
22	30.11.2022	750 883,78 743 561,12	12 447,44	7 322,66	5 124,78
23	28.02.2023	736 188,48	12 447,44	7 372,64	5 074,80
24 25	31.05.2023 31.08.2023	728 765,53	12 447,44	7 422,95	5 024,49
26	30.11.2023	721 291,91	12 447,44	7 473,62	4 973,82
27	29.02.2024	713 767,29	12 447,44	7 524,62	4 922,82
28	31.05.2024	706 191,31	12 447,44	7 575,98	4 871,46
29	31.08.2024	698 563,63	12 447,44	7 627,68	4 819,76
30	30.11.2024	690 883,89	12 447,44	7 679,74	4 767,70
31	28.02.2025	683 151,73	12 447,44	7 732,16	4 715,28
32	31,05,2025	675 366,80	12 447,44	7 784,93	4 662,51
33	31,08,2025	667 528,74	12 447,44	7 838,06	4 609,38
34	30.11.2025	659 637,18	12 447,44	7 891,56	4 555,88
35	28,02,2026	651 691,76	12 447,44	7 945,42	4 502,02
36	31.05.2026	643 692,12	12 447,44	7 999,64	4 447,80
37	31,08.2026	635 637,88	12 447,44	8 054,24	4 393,20
38	30.11.2026	627 528,67	12 447,44	8 109,21	4 338,23
39	28.02.2027	619 364,11	12 447,44	8 164,56	4 282,88
40	31.05.2027	611 143,83	12 447,44	8 220,28	4 227,16
41	31.08.2027	602 867,45	12 447,44	8 276,38	4 171,06
42	30,11,2027	594 534,58	12 447,44	8 332,87	4 114,57
43	29,02,2028	586 144,84	12 447,44	8 389,74	4 057,70
44	31,05,2028	577 697,84	12 447,44	8 447,00	4 000,44
45	31.08.2028	569 193,19	12 447,44	8 504,65	3 942,79
46	30.11.2028	560 630,49	12 447,44	8 562,70	3 884,74
47	28.02.2029	552 009,35	12:447,44	8 621,14	3 826,30
48	31.05.2029	543 329,37	12 447,44	8 679,98	3 767,46
49	31.08.2029	534 590,15	12 447,44	8 739,22	3 708,22
50	30.11.2029	525 791,29	12 447,44	8 798,86	3 648,58
51	28,02,2030	516 932,38	12 447,44	8 858,91 8 919,38	3 588,53 3 528,06
52	31.05.2030	508 013,00	12 447,44	8 980,25	3 467,19
53	31,08,2030	499 032,75	12 447,44	9 041,54	3 405,90
54	30.11.2030	489 991,21	12 447,44 12 447,44	9 103,25	3 344,19
55	28.02.2031	480 887,96	12 447,44	9 165,38	3 282,06
56	31,05,2031	, 471 722,58 462 494,65	12 447,44	9 227,93	3 219,51
57	31.08.2031	453 203,74	12 447,44	9 290,91	3 156,53
58	30.11.2031	443 849,42	12 447,44	9 354,32	3 093,12
59	29.02.2032 31.05.2032	434 431,25	12 447,44	9 418,17	3 029,27
60		424 948,80	12 447,44	9 482,45	2 964,99
61	31.08.2032	415 401,64	12 447,44	B 547,16	2 900,28
63	28,02,2033	405 789,32	12 447,44	9 612,32	2 835,12
64	31.05.2033	396 111,39	12 447,44	9 677,93	2 769,51
65	31.08.2033	386 367,41	12 447,44	9 743,98	2 703,46
66	30.11.2033	376 556,93	12 447,44	9 810,48	2 636,96
67	28,02,2034	366 679,49	12 447,44	9 877,44	2 570,00
68	31.05.2034	356 734,64	12 447,44	9 944,85	2 502,59
69	31.08.2034	346 721,91	12 447,44	10 012,73	2 434,71
70	30.11.2034	336 640,85	12 447,44	10 081,06	2 366,38
71	28.02.2035	326 490,98	12 447,44	10 149,87	2 297,57



190000		Capital Restant dû	Montant échéance	Capital amorti	Intérêts
N°	Date	en EUR	en EUR	en EUR	en EUR
72	31,05,2035	316 271,84	12 447,44	10 219,14	2 228,30
73	31.08.2035	305 982,96	12 447,44	10 288,88	2 158,56
74	30,11,2035	295 623,85	12 447,44	10 359,11	2 088,33
75	29.02.2036	285 194,04	12 447,44	10 429,81	2 017,63
76	31.05.2036	274 693,05	12 447,44	10 500,99	1 946,45
77	31.08.2036	264 120,39	12 447,44	10 572,66	1 874,78
78	30,11,2036	253 475,57	12 447,44	10 644,82	1 802,62
79	28.02.2037	242 758,10	12 447,44	10 717,47	1 729,97
80	31,05,2037	231 967,48	12 447,44	10 790,62	1 656,82
81	31.08.2037	221 103,22	12 447,44	10 864,26	1 583,18
82	30.11.2037	210 164,81	12 447,44	10 938,41	1 509,03
83	28.02.2038	199 151,74	12 447,44	11 013,07	1 434,37
84	31.05.2038	188 063,51	12 447,44	11 088,23	1 359,21
85	31.08.2038	176 899,60	12 447,44	11 163,91	1 283,53
86	30.11.2038	165 659,50	12 447,44	11.240,10	1 207,34
87	28.02.2039	154 342,69	12 447,44	11 316,81	1 130,63
88	31,05,2039	142 948,64	12 447,44	11 394,05	1 053,39
89	31.08.2039	131 476,82	12 447,44	11 471,82	975,62
90	30,11,2039	119 926,71	12 447,44	11 550,11	897,33
91	29.02.2040	108 297,77	12 447,44	11 628,94	818,50
92	31.05.2040	96 589,46	12 447,44	11 708,31	739,13
93	31.08.2040	84 801,24	12 447,44	11 788,22	659,22
94	30.11.2040	72 932,57	12 447,44	11 868,67	578,77
95	28.02.2041	60 982,89	12 447,44	11 949,68	497,76
96	31.05.2041	48 951,66	12 447,44	12 031,23	416,21
97	31.08.2041	36 838,32	12 447,44	12 113,34	334,10
98	30.11.2041	24 642,30	12 447,44	12 196,02	251,42
99	28.02.2042	12 363,04	12 447,44	12 279,26	168,18
100	31,05,2042	0.00	12 447,42	12 363,04	84,38

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées, société coopérative à capital et personnel variables, agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social : 219, Avenue François Verdier 81022 ALBI Cedex 9. Tél : 098 098 18 18 (numéro non surtaxé) - 444 953 830 RCS ALBI. Société de courtage en assurances, immatriculée sous le numéro 07 019 259 au Registre de l'ORIAS.



SCoT

Le budget SCoT s'inscrit dorénavant dans une démarche au long court après la phase de réalisation initiale du document.

Il est à ce titre intéressant de constater que la phase initiale de définition du périmètre, diagnostic, concertation et élaboration de l'ensemble des documents constituant le SCoT s'est étalée sur 4 exercices, soit un budget cumulé (2014-2015-2016-2017) de $442\,287~\in$ financés par les contributions des Communautés de communes à hauteur de 315 051 \in , de l'Etat à hauteur de 105 000 \in , autres (partenaires spécifiques, valorisation interne...) à hauteur de 22 236 \in .

Il apparait donc que le coût total a été largement maîtrisé et ce, dans des délais très courts pour ce type de document. Cette maîtrise des coûts globaux est d'autant plus intéressante que la contribution du territoire (EPCI) ne représente que 71 % de ce coût global.

En 2021, au-delà des frais de personnel qui deviennent stables avec un ETP affecté pour assurer l'ensemble des instructions liées au SCoT.

Il conviendra de prévoir des frais spécifiques pour la gestion des contentieux, la modification du SCoT rendue indispensable par les évolutions des périmètres des EPCI membres et l'approbation du PCAET. En conséquence et au vu de la situation budgétaire, la contribution des EPCI sera gelée pour les 2 années à venir.

Les frais de ressources humaines seront donc stabilisés à 68 000 €, les frais de structure à 12 500 €, soit un total de 80 500 € et ce, pour les 2 exercices à venir.

Une partie de ces frais seront renforcés par le budget général du fait de la mutualisation des personnels à hauteur d'environ 30 000 € annuels, soit un solde évalué autour de 50 500 €.

A l'horizon de 3 années, les budgets seront impactés seulement par les actualisations nécessaires des supports d'analyse.

SPANC

Le budget du SPANC est aujourd'hui entré en vitesse de croisière suite à l'intégration de la Communauté de communes du Saint-Affricain et la réorganisation du service à travers l'informatisation accrue des équipes.

Le coût d'exploitation du service pour le suivi de 7 577 installations représente en 2020 : 275 750€

Ces coûts d'exploitation sont couverts par les redevances payées par les usagers du service à hauteur de 220 000 €. Ce montant va augmenter progressivement avec le déploiement de l'ensemble des visites sur les installations du Saint-Affricain.

En ce sens, la redevance payée par les usagers paie le coût structurel du service.

En 2020 la stabilité de la redevance est envisagée malgré l'entrée d'une nouvelle commune Broquiès.

VOTE: Pour: **35** Contre:/ Abstention:/

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ces orientations.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits Le Président Richard FIOL

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses 71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex 05-65-61-35-50 - e-mail : info@parc-grands-causses.fr - site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2021-006 du Comité syndical du 5 février 2021

Mise à jour du tableau des effectifs

■ Président de séance	Richard FIOL
■ Présents votants	Jacques ARLES - Valentin ARTAL - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Philippe CARRIERE - Jean-Luc CRASSOUS - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Mathieu HENRY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Séverine PEYRETOUT - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - François RODRIGUEZ - Jean-François ROUSSET - Christel SIGAUD LAURY - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Annie BEL donne son pouvoir à Cyril TOUZET Jean-François GALLIARD donne son pouvoir à Christophe LABORIE Jean-Luc GIBELIN donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Catherine JOUVE donne pouvoir à Séverine PEYRETOUT
■ Absents, excusés	Zina BOURGUET - Monique BULTEL - HERMENT - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - Danièle VERGONNIER

Le Président rappelle aux membres du Comité syndical :

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer deux emplois d'ingénieurs et un emploi d'adjoint administratif

Le Président propose au Comité syndical :

D'adopter les modifications du tableau des emplois suivants :

- par la création de deux postes permanents pour deux emplois de Catégorie A au grade d'ingénieur à temps complet afin de pouvoir répondre favorablement à la mise en place du guichet unique de rénovation énergétique pour les ménages.
- par la création d'un poste permanent pour un emploi d'adjoint administratif (Catégorie C) à temps complet pour pallier à la demande de départ en retraite d'un agent administratif principal de 2^{ème} classe au 31 mars 2021.

Le tableau des effectifs au 5 février 2021 se trouve ainsi modifié :

Cadre d'emplois /grades		Temps de travail	Effectifs inscrits au budget	Effectifs pouvus
EMPLOIS FON	ICTIONN:	ELS		
Directeur Général des Services 40 000 - 80 000	А	100%	1	1
Directeur Général Adjoint Services 40 000 - 150 000	A	100%	4	4
		TOTAL	5	5
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Administrateur	А	100%	1	0
Attaché	A	100%	4	2
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	В	90%	1	1
Rédacteur	В	100%	2	2
Adjoint administratif principal de 2ème classe	С	100%	1	1
Adjoint administratii principal de zeme classe		57%	2	2
Adjoint administratif	С	100%	2	1
		TOTAL	13	9
FILIERE TECHNIQUE				
Ingénieur principal	A	100%	2	0
Ingénieur	A	100%	12	10
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	В	100%	1	0
Technicien principal de 2ème classe	В	100%	1	1
Adjoint technique principal de 2ème classe	С	100%	3	3
		TOTAL	19	14
FILIERE CULTURELLE				
Attaché de conservation du patrimoine	A	100%	1	1
		TOTAL	1	1
	TOTAL	GENERAL	38	29

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 5 février 2021.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents qui seront nommés dans ces emplois seront inscrits au budget principal 2021 du syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses au chapitre 012.

	- OF	,	-1
VOTE:	Pour: 35	Contre:/	Abstention:/

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits Le Président Richard FIOL

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses 71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2021-007 du Comité syndical du 05 février 2021

Participation au programme de subvention pour l'achat d'un véhicule propre

■ Président de séance	Richard FIOL
■ Présents votants	Jacques ARLES - Valentin ARTAL - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Philippe CARRIERE - Jean-Luc CRASSOUS - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Mathieu HENRY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Séverine PEYRETOUT - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - François RODRIGUEZ - Jean-François ROUSSET - Christel SIGAUD LAURY - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Annie BEL donne son pouvoir à Cyril TOUZET Jean-François GALLIARD donne son pouvoir à Christophe LABORIE Jean-Luc GIBELIN donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Catherine JOUVE donne pouvoir à Séverine PEYRETOUT
■ Absents, excusés	Zina BOURGUET - Monique BULTEL - HERMENT - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - Danièle VERGONNIER

La Région Occitanie met en place auprès des Parcs naturels régionaux le **dispositif** «Eco chèque Mobilité PNR – Achat de véhicule(s) électrique(s) / hydrogène(s) / Vélo(s) à assistance électrique_neuf(s) applicable à compter du 7 février 2020.

Le Syndicat mixte du PNRGC souhaite bénéficier de cette aide afin de renouveler deux des véhicules de sa flotte par l'achat d'un véhicule hybride rechargeable.

Afin d'être éligible à l'aide régionale susmentionnée, le véhicule doit avoir été acheté neuf auprès d'un professionnel exerçant en Occitanie et doit remplacer un véhicule thermique (essence ou diesel). Le véhicule acheté doit avoir un taux d'émission de CO2 de 20 g/km au plus pour une voiture électrique ou de 50 g/km au plus pour une voiture hybride rechargeable.

Cette aide peut être cumulable avec la prime à la conversion de l'Etat.

Le montant de l'aide est de 50 % du coût d'acquisition*, plafonnée à 40 000 euros, pour l'achat d'au maximum 3 véhicules et 5 vélos à assistance électriques par collectivité.

*le coût d'acquisition retenu est le prix d'achat TTC du véhicule hors frais divers (carte grise, frais de dossier, de mise en circulation ...), remises et bonus écologiques déduits.

L'achat d'un véhicule doté d'une motorisation hybride rechargeable est envisagé. Ce type de véhicule permettra de répondre aux besoins comblés actuellement par les deux véhicules à renouveler et répond aux critères d'éligibilité de l'aide régionale.

Le Syndicat mixte souhaite bénéficier de cette aide.

VOTE:	Pour: 35	Contre:/	Abstention:/
		,	'

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits Le Président Richard FIOL

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses 71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2021-008 du Comité syndical du 5 février 2021

Renouvellement de délibération pour la prise en charge des frais réels pour les missions en région parisienne et dans les métropoles

■ Président de séance	Richard FIOL	
■ Présents votants	Jacques ARLES - Valentin ARTAL - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Philippe CARRIERE - Jean-Luc CRASSOUS - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Mathieu HENRY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Séverine PEYRETOUT - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - François RODRIGUEZ - Jean-François ROUSSET - Christel SIGAUD LAURY - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET	
■ Pouvoirs	Annie BEL donne son pouvoir à Cyril TOUZET Jean-François GALLIARD donne son pouvoir à Christophe LABORIE Jean-Luc GIBELIN donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Catherine JOUVE donne pouvoir à Séverine PEYRETOUT	
■ Absents, excusés	Zina BOURGUET - Monique BULTEL - HERMENT - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - Danièle VERGONNIER	

Par délibération en date du 6 décembre 2013, le Comité syndical a mis en place un système de remboursement aux frais réels pour les missions en région parisienne.

En effet, le système forfaitaire habituellement applicable apparaît inopérant pour ce type de missions, dans la mesure où les prix de l'offre hôtelière sont supérieurs au montant forfaitaire, tels que prévu par la réglementation.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver le remboursement aux frais réels et sur présentation de justificatifs pour les frais d'hébergement liés à toutes les missions en région parisienne et les métropoles. Cette mesure s'appliquera à l'année 2021.

VOTE:	Pour: 35	Contre:/	Abstention:/	
-------	-----------------	----------	--------------	--

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits Le Président Richard FIOL

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses 71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2021-009 du Comité syndical du 05 février 2021

Renouvellement de la convention de mise à disposition de véhicule pour SEM Causses Energia

■ Président de séance	Richard FIOL
■ Présents votants	Jacques ARLES - Valentin ARTAL - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Philippe CARRIERE - Jean-Luc CRASSOUS - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Mathieu HENRY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Séverine PEYRETOUT - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - François RODRIGUEZ - Jean-François ROUSSET - Christel SIGAUD LAURY - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Annie BEL donne son pouvoir à Cyril TOUZET Jean-François GALLIARD donne son pouvoir à Christophe LABORIE Jean-Luc GIBELIN donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Catherine JOUVE donne pouvoir à Séverine PEYRETOUT
■ Absents, excusés	Zina BOURGUET - Monique BULTEL - HERMENT - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - Danièle VERGONNIER

Depuis la mise en place de la SEM Causses Energia, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses met à disposition régulière son parc automobile au Chargé d'affaires de la SEM.

Afin d'organiser et de réglementer cet usage, une convention annuelle est signée entre Causses Energia et le Syndicat mixte et a été actée par délibération n°2016-082 du comité syndical du 2 décembre 2016, n°2018-005 du comité syndical du 9 février 2018 et, n°2019-035 du comité syndical du 22 mars 2019, n° 2019-107 du comité syndical du 16/12/2019.

Cette mise à disposition de véhicules se poursuit en 2021, il convient donc de renouveler la convention en actualisant notamment la liste des véhicules (cf : pièce jointe annexée à la délibération).

VOTE: Pour: 35 Contre:/ Abstention:/

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits Le Président Richard FIOL

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses 71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex

Téléphone: 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2021-010 du Comité syndical du 5 février 2021

Contrats bourgs centres La Cavalerie et Salles Curan

■ Président de séance	Richard FIOL
■ Présents votants	Jacques ARLES - Valentin ARTAL - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Philippe CARRIERE - Jean-Luc CRASSOUS - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Mathieu HENRY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Séverine PEYRETOUT - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - François RODRIGUEZ - Jean-François ROUSSET - Christel SIGAUD LAURY - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Annie BEL donne son pouvoir à Cyril TOUZET Jean-François GALLIARD donne son pouvoir à Christophe LABORIE Jean-Luc GIBELIN donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Catherine JOUVE donne pouvoir à Séverine PEYRETOUT
■ Absents, excusés	Zina BOURGUET - Monique BULTEL - HERMENT - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - Danièle VERGONNIER

La Région Occitanie a lancé en mai 2017 un programme spécifique « bourgs centres » qui vise à favoriser le développement et l'attractivité des communes rurales et péri-urbaines et qui s'inscrit dans le cadre du Contrat Régional Occitanie Grands Causses Lévézou.

Cette démarche a pour objectif le développement des pôles de centralité sur le territoire, ce qui s'articule avec les orientations du SCoT du Parc naturel régional des Grands Causses approuvé en juillet 2017.

Pour répondre à l'objectif d'assurer une cohérence des contrats bourgs centres à l'échelle du territoire, le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses s'est positionné lors du Comité syndical du 7 décembre 2018 en tant que facilitateur et coordonnateur de la démarche entre les collectivités et la Région, avec un accompagnement à géométrie variable qui prend la forme d'une mise à disposition de l'ingénierie et peut aller jusqu'à une assistance à maîtrise d'ouvrage.

A ce jour, huit communes ont sollicité un accompagnement par les services du Parc Naturel Régional dans leurs projets de requalification et de revitalisation des centres bourgs. Il s'agit de communes qui ont été identifiés dans le SCoT des Grands Causses en tant que « Pôle urbains structurants » comme Millau, Saint-Affrique et Séverac d'Aveyron, ou en tant que « Pôles intermédiaires » comme Camarès, Saint-Rome-de-Tarn, Belmont-sur-Rance, La Cavalerie et Salles Curan.

Dans le cadre de ces contrats Bourgs Centre, les communes et EPCI s'engagent dans une démarche transversale de développement et de valorisation, qui s'articule autour des priorités d'actions suivantes : cadre de vie, habitat, mobilité, services, culture, patrimoine, tourisme, environnement, économie...

Il s'agit aujourd'hui d'approuver les projets de contrats bourgs centres des communes de La Cavalerie et Salles Curan validés lors du Comité de Pilotage du 15 janvier 2021.

1- La Cavalerie

La commune de La Cavalerie et la Communauté de Communes Larzac Vallée s'engagent dans un projet ambitieux sur l'ensemble du territoire qui s'inscrit aujourd'hui dans le cadre du contrat Bourg Centre autour des enjeux et objectifs opérationnels suivants:

- Rénover l'habitat et développer une offre de logements adaptée aux attentes des nouveaux arrivants:
 - o Opération de Requalification de l'habitat
 - o Aménagement et rénovation Logements communaux
- Maintenir un niveau d'équipements et de services pour favoriser la mixité et les liens intergénérationnel
 - o Développement d'équipements à vocation sportive et ludique comme le Gymnase Intercommunal en lien avec la construction du nouveau Collège
 - o Rénovation des équipements de Services publics
 - o Rénovation et aménagement d'équipements et de services Socio Culturels
- Requalifier et valoriser les espaces publics et le patrimoine et organiser les mobilités à l'échelle de la commune

2- Salles Curan

Salles Curan s'engage également dans un programme visant à renforcer la centralité de la commune à l'échelle de son territoire en lien avec la Communauté de communes Lévézou Pareloup, et s'appuie sur 2 axes stratégiques :

- Offrir des conditions d'accueil et de maintien de la population
 - o Valoriser l'espace public en lien avec les commerces de proximité
 - o Requalifier l'offre de logements dans le centre ancien
 - o Développer des services et équipements pour le maintien de l'attractivité
- Renforcer la Fonction de Pole de service touristique de Salles Curan
 - o Développer un complexe aquatique à vocation sportive et touristique
 - o Développer les liaisons douces entre les sites touristiques et le bourg
 - o Poursuivre la valorisation du patrimoine culturel

Les programmes opérationnels pluriannuels relevant des contrats présentés auront vocation à s'inscrire dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie Pyrénées Méditerranée Grands Causses Lévezou 2018-2021

La gouvernance sera confiée à un Comité de Pilotage composé des cosignataires des Contrats: la Région Occitanie, les communes, les communes, le Parc Naturel Régional des Grands Causses, le PETR Lévézou, le Département de l'Aveyron, ainsi que des partenaires techniques associés comme le CAUE, l'EPF Occitanie ainsi que les services de l'Etat.

VOTE:	Pour: 35	Contre:/	Abstention:/

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ces 2 projets de contrat Bourg Centre et autorise le Président à engager les procédures et à signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits Le Président Richard FIOL

STA

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses 71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex

05-65-61-35-50 - e-mail: info@parc-grands-causses.fr - site Internet: www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2021-011 du Comité syndical du 05 février 2021

Convention de partenariat du Projet alimentaire territorial Dispositif de reconnaissance national

■ Président de séance	Richard FIOL
■ Présents votants	Jacques ARLES - Valentin ARTAL - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Philippe CARRIERE - Jean-Luc CRASSOUS - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Mathieu HENRY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Séverine PEYRETOUT - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - François RODRIGUEZ - Jean-François ROUSSET - Christel SIGAUD LAURY - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Annie BEL donne son pouvoir à Cyril TOUZET Jean-François GALLIARD donne son pouvoir à Christophe LABORIE Jean-Luc GIBELIN donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Catherine JOUVE donne pouvoir à Séverine PEYRETOUT
■ Absents, excusés	Zina BOURGUET - Monique BULTEL - HERMENT - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - Danièle VERGONNIER

Signature De La Convention De Partenariat De Mise En Œuvre Du Projet Alimentaire De Territoire Grands Causses Levezou

Le Parc naturel régional des Grands Causses a été retenu en mars 2019 à l'AAP du Programme National de l'Alimentation pour son Projet Alimentaire de Territoire (PAT) en émergence, sur un périmètre élargi aux territoires du Pnr Grands Causses du PETR Lévézou.

Ce projet partenarial s'appuie sur 4 acteurs, le Syndicat Mixte du PNR, la chambre d'agriculture de l'Aveyron, les locos motivés et l'APABA qui proposent un PAT construit sur la base d'initiatives engagées ou en émergence sur le territoire et qui s'inscrit dans la démarche de la Région Occitanie pour le développement d'une alimentation durable et en complémentarité des actions menées par le Département de l'Aveyron.

Le partenariat est également élargi à tous les acteurs locaux de l'alimentation qui participent à la gouvernance et au comité de pilotage du projet (collectivités, restaurations collectives, producteurs, syndicats, consulaires, établissements de formation...). L'objectif est de construire une gouvernance alimentaire locale sur le long terme.

A la demande du territoire, le Syndicat Mixte du PNR pilote le projet, et coordonne les actions le travail de chacun des partenaires y compris le portage financier. Le Parc naturel régional s'est vu attribué dans le cadre de l'Appel à Projet une subvention du Programme national pour l'alimentation d'un montant de 49 914€. Cette enveloppe globale est réaffectée aux partenaires en fonction des actions portées et selon les modalités prévues dans la convention de partenariat (annexe 1)

Dispositif de reconnaissance du Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Le dispositif de reconnaissance des PAT par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA) a pour objectif de recenser les démarches PAT dès leur émergence et de soutenir leur déploiement sur le territoire en leur donnant plus de légitimité et de visibilité. Par ailleurs cette reconnaissance officielle permet de pouvoir solliciter les subventions de l'Etat dans le cadre de l'appel à projet national du Programme national de l'alimentation (PNA) ainsi que pour les dispositifs du plan de relance dédié au soutien des PAT opérationnels.

Au regard de l'état d'avancement des actions, le PAT Grands Causses Lévézou peut solliciter une reconnaissance de niveau 2 correspond aux projets dont le degré d'avancement permet la mise en œuvre d'actions opérationnelles, pilotées par une instance de gouvernance établie, pour une durée de 5 ans renouvelable.

Cette demande de reconnaissance passe par le dépôt d'un dossier (Annexe 2) au Ministère de l'Agriculture, via la Préfecture de Région et la DRAAF. La décision définitive de reconnaissance des projets est actée par le Ministre.

VOTE: Po	our: 35	Contre:/	Abstention:/
----------	----------------	----------	--------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide la convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture, les Locomotives et l'APABA et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires relative au dispositif de reconnaissance du Projet Alimentaire de Territoire.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits Le Président Richard FIOL

2017

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses 71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex 05-65-61-35-50 - e-mail : info@parc-grands-causses.fr - site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2021-012 du Comité syndical du 05 février 2021

Partenariat « Milieux ouverts herbacés 2 -phase 3 » avec IPAMAC

■ Président de séance	Richard FIOL
■ Présents votants	Jacques ARLES - Valentin ARTAL - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Philippe CARRIERE - Jean-Luc CRASSOUS - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Mathieu HENRY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Séverine PEYRETOUT - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - François RODRIGUEZ - Jean-François ROUSSET - Christel SIGAUD LAURY - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Annie BEL donne son pouvoir à Cyril TOUZET Jean-François GALLIARD donne son pouvoir à Christophe LABORIE Jean-Luc GIBELIN donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Catherine JOUVE donne pouvoir à Séverine PEYRETOUT
■ Absents, excusés	Zina BOURGUET - Monique BULTEL - HERMENT - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - Danièle VERGONNIER

Référence à la Charte du Parc naturel régional des Grands Causses

Objectif opérationnel 5.2 : Préserver les espaces naturels et les espèces qui y sont liées (biodiversité) Article 5.2.1 : Poursuivre la connaissance des espèces et des milieux

Contexte et motif de l'action

La diversité des ressources naturelles offertes par les milieux ouverts herbacés (prairies naturelles, parcours...) est un atout des territoires du Massif central. Les compétences et des savoirs faires des agriculteurs contribuent à la valorisation de ce patrimoine naturel.

Objectif

Le projet vise à accompagner les territoires dans un développement basé sur la valorisation de la diversité des ressources naturelles offertes par les milieux ouverts herbacés et des compétences et des savoirs faires des agriculteurs dans le cadre d'un programme coordonné à l'échelle du Massif central. Cela nécessite:

- 1. Le partage d'expériences et montée en compétences des techniciens des Parcs et des structures partenaires intervenant sur les différents territoires.
- 2. La diffusion des connaissances et les expériences :
 - Contribuer à la capitalisation et la diffusion des résultats des projets MOH2 et des savoirs (scientifiques et paysans) liés à la préservation et la valorisation de la diversité des MOH;
 - Communiquer auprès des éleveurs d'aujourd'hui et de demain (enseignement agricole), et du grand public.
- 3. La coordination du programme par IPAMAC et l'accompagnement des projets individuels.

Budget prévisionnel

La contribution du syndicat mixte au programme MOH2 volet 3 implique pour le Syndicat mixte :

- La signature d'une convention de mise à disposition de personnel ou d'un contrat de quasirégie;
- Le versement à l'IPAMAC suite à la signature de la convention d'une avance de trésorerie remboursable de 2 200 €.

Considérant les objectifs généraux et opérationnels des actions proposées et afin de mettre en œuvre l'opération, le Président propose au Comité syndical du Parc naturel régional des Grands Causses d'autoriser le Président à préciser les modalités de partenariat et signer la convention ou le contrat.

VOTE: Pour: 35 Contre:/ Abstention:/	
--------------------------------------	--

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits Le Président Richard FIOL

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses 71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2021-013 du Comité syndical du 05 février 2021

Action Inter-Parcs Occitanie Etude des clientèles touristiques fréquentant les Parcs naturels d'Occitanie

■ Président de séance	Richard FIOL
■ Présents votants	Jacques ARLES - Valentin ARTAL - Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Philippe CARRIERE - Jean-Luc CRASSOUS - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Mathieu HENRY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Philippe LEPETIT - Nathalie MARTY - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Séverine PEYRETOUT - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - François RODRIGUEZ - Jean-François ROUSSET - Christel SIGAUD LAURY - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Annie BEL donne son pouvoir à Cyril TOUZET Jean-François GALLIARD donne son pouvoir à Christophe LABORIE Jean-Luc GIBELIN donne pouvoir à Emmanuelle GAZEL Catherine JOUVE donne pouvoir à Séverine PEYRETOUT
■ Absents, excusés	Zina BOURGUET - Monique BULTEL - HERMENT - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - Danièle VERGONNIER

Descriptif de l'action

La Région Occitanie, créée en 2016, est la première Région de France pour la biodiversité. 40 % du territoire régional est constitué d'espaces naturels protégés qui se trouvent principalement sur les massifs de montagne des Pyrénées et du Massif Central ainsi que sur les 215 km de littoral. Composantes territoriales fortes de la nouvelle Région, les Parcs naturels régionaux et les Parcs nationaux d'Occitanie ont pour vocation de protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de leur territoire, en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel. Pour cela ils s'appuient sur les acteurs compétents et animent des réflexions prospectives pour anticiper les enjeux en termes de positionnement économique, de changement climatique, de diversification...

De même, les 7 Parcs naturels régionaux d'Occitanie et les 2 Parcs nationaux sont engagés en partenariat avec le Comité Régional du Tourisme et des Loisirs (CRTL) et la Région dans un réseau inter-Parc « Tourisme de Nature ».

Dans ce cadre, les 9 Parcs en association avec le CRTL, ont décidé de conduire une étude sur les clientèles touristiques fréquentant les Parcs naturels régionaux et les Parcs nationaux d'Occitanie. Cette enquête devrait permettre de répondre à ces questions et cerner un peu plus finement les clientèles des Parcs et l'image qu'elles ont de ces derniers. Elle doit aussi aider les acteurs des Parcs à réfléchir à leur stratégie d'accompagnement de l'offre touristique et leur stratégie marketing.

Pour la mise en œuvre et le pilotage de l'action susmentionnée, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses a été désigné chef de file.

Une convention de partenariat inter-parcs fixe les objectifs et les modalités de cette opération collective :

Entre:

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Aubrac

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Causses du Quercy

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Languedoc

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes

Le Parc National des Pyrénées

Le Parc National des Cévennes

Le coût de l'étude clientèle est de 14 580 € TTC.

Selon les modalités de la convention, la participation financière à cette étude est la suivante :

Le CRTL prend en charge 50% de l'étude, soit 7 290 € TTC

Les Parcs prennent en charge 50% restants, soit 7 290€ TTC facturés par le CRTL.

Les 9 Parcs s'associent pour solliciter une subvention de 80% auprès de la Région dans le cadre du dispositif Parcs.

Ainsi, le coût de l'opération pour chacun des Parcs est de 810 € TTC, pour lesquels ils sollicitent une subvention de 648€ TTC de la Région. La part d'autofinancement pour chacun des Parcs est de 162€ TTC.

Le Parc chef de file, le Parc naturel régional des Grands Causses est mandaté pour une demande d'aide auprès de la Région pour la présente étude.

Il est convenu que chaque Parc « partenaire » versera sa part d'autofinancement de 162€ TTC au Parc « chef de file ».

Chacun des Parcs partenaires concourt au financement de l'opération par le versement de sa quote-part auprès du PNR Grands Causses, soit 162 € TTC, au plus tard le mois suivant la date de signature de l'accord d'engagement avec le prestataire de l'étude retenu.

Ainsi il a été convenu que le Parc naturel régional des Grands causses assurera le paiement de la prestation au CRTL, soit 7 290 € TTC, après avoir perçu l'ensemble des participations de chacun des 8 Parcs partenaires.

Après réalisation de l'étude, il déposera la demande de paiement auprès de la Région, et percevra ainsi l'intégralité de l'aide de la Région.

Le PNR Grands Causses est le Parc « chef de file » du projet et de ses composantes. Les 8 autres Parcs sont les Parcs « partenaires ». En conséquence, le PNR Grands Causses est l'interlocuteur de la Région Occitanie, cofinanceur de l'opération, pour sa conduite technique, administratif et financière.

VOTE: Pour: (nombre) Contre: (nombre + noms) Abstention: (nombre + noms)

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits Le Président Richard FIOL

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses 71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex

Téléphone: 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2021-024 du Comité syndical du 19 mars 2021

Vote du Compte Administratif 2020 – Compétence Générale

■ Président de séance	Richard FIOL
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Claude ASSIER - Annie BEL - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Georget DAMERVAL - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Philippe MEJANE - Nathalie PALMIER - Séverine PEYRETOUT - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET - Danièle VERGONNIER - Nicolas WOHREL
■ Pouvoirs	Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Jean-François DUMAS Jean-François GALLIARD donne son pouvoir à Danièle VERGONNIER Nathalie MARTY donne son pouvoir à Richard FIOL Christel SIGAUD-LAURY donne son pouvoir à Cyril TOUZET
■ Absents, excusés	Zina BOURGUET - Monique BULTEL HERMENT - Sébastien DAVID - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Bernadette PAILHAS - Jean-François ROUSSET

Après avoir entendu les informations et explications apportées concernant l'utilisation des crédits inscrits au budget primitif 2020, dont les résultats consignés dans le compte administratif sont les suivants:

FONCTIONNEME	INT
Dépenses	2 414 543,90 euros
Recettes	2 417 226,84 euros
Résultat excédentaire de l'exercice	2 682,94 euros
Résultat excédentaire N-1	1 094 528,64 euros
Résultat cumulé excédentaire	1 097 211,58 euros
INVESTISSEMEN	NT
Dépenses	373 681,92 euros
Recettes	677 928,33 euros
Résultat excédentaire de l'exercice	304 246,41 euros
Résultat excédentaire N-1	163 860,29 euros
Résultat cumulé excédentaire	468 106,70 euros
CUMUL des deux SEC	TIONS
Résultat cumulé excédentaire	1 565 318,28 euros

Le compte de gestion comportant les mêmes résultats, le Comité syndical décide de voter, hors la présence du Président, le compte administratif 2020 du budget relatif à la compétence générale du syndicat mixte du Parc.

Après avoir délibéré, le Comité syndical vote le compte administratif 2020 et, mandate son Président pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

VOTE: Pour: **37** Contre:/ Abstention:/

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits Le Président Richard FIOL

STA

REPUBLIQUE FRANCAISE

PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES

Numéro SIRET: 25120134900015

POSTE COMPTABLE: CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

M.14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2020

I - INFORMATIONS GENERALES	ı
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	В

POUR MEMOIRE

POUR MEMOIRE
 I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature : - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ; - au niveau du chapitre pour la section d'investissement. - avec les chapitres << opérations d'équipement >> de l'état III B 3; - sans vote formel sur chacun des chapitres.
La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :
II - En l'absence de mention au paragraphe l ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense << opération d'équipement >>.
III - Les provisions sont :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	H
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

EXECUTION DU BUDGET						
		DEPEN	ISES	RECETT	ES	
REALISATIONS	Section de fonctionnement	А	2 414 543,90	G	2 417 226,84	
DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'investissement	В	373 681,92	н	677 928,33	
		+		+		
REPORTS DE	Report en section de fonctionnement (002)	С		T _c	1 094 528,64	
L'EXERCICE N-1	Report en section d'investissement (001)	D		J	163 860,29	
		=		=		
	TOTAL (réalisations + reports)	=A+B+C+D	2 788 225,82	=G+H+I+J	4 353 544,10	
	Section de fonctionnement	E		К		
RESTES A REALISER A REPORTER EN	Section d'investissement	F	764 816,51	L	659 739,37	
N+1	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	764 816,51	= K+L	659 739,37	
	a reporter on ter-					
	Section de fonctionnement	= A+C+E	2 414 543,90	= G+l+K	3 511 755,48	
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	=B+D+F	1 138 498,43	= H+J+L	1 501 527,99	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	3 553 042,33	= G+H+I+J+K+L	5 013 283,47	

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. Chap. Dépenses engagées non mandatées		Titres restant émettre			
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT E					
TOTAL DE LA	SECTION D'INVESTISSEMENT	F	764 816,51	L	659 739,37
Ch. 13	Subventions d'investissement				642 664,82
1321	État et établissements nationaux				48 000,00
1322	Régions				45 000,00
1322	Régions				36 399,00
1322	Régions				59 420,00
1322	Régions				14 026,57
1322	Régions				116 837,00
1322	Régions				4 991,40
1323	Départements				23 768,00
13248	Autres communes				22 500,00
13248	Autres communes				2 850,00
1326	Autres établissements publics locaux				22 500,00
1326	Autres établissements publics locaux				3 610,00
1327	Budget communautaire et fonds structurels				13 500,00
1327	Budget communautaire et fonds structurels				10 409,00
1327	Budget communautaire et fonds structurels				82 500,00
1327	Budget communautaire et fonds structurels				54 666,40
1328	Autres				67 771,56
1328	Autres				13 915,89
Ch. 21	Immobilisations corporelles		194 272,80		
2188	Autres immobilisations corporelles		194 272,80		
Ch. 27	Autres immobilisations financières				17 074,55
2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit p				17 074,55
Op. 11	Matériel et outillage		65 186,40		
2182	Matériel de transport		20 000,00		
2188	Autres immobilisations corporelles		45 186,40		
Op. 16	Informatique et bureautique		6 799,69		
2051	Concessions et droits similaires		6 296,86		
2183	Matériel de bureau et matériel informatique		502,83		
Op. 19	Aménagement des locaux		953,60		
2184	Mobilier		953,60		
Op. 20	Acquisition et rénovation siège social		65 801,85		
21318	Autres bâtiments publics		61 942,60		
2135	Installations générales, agencements, aménagements des const		3 859,25		
Op. 21	Outils numériques		90 000,00		
2051	Concessions et droits similaires		35 000,00		

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

DETAIL DES RESTES A REALISER						
Chap. /art	Chap. /art	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre			
2188	Autres immobilisations corporelles	55 000,00				
Op. 22	Activités pleine nature Patrimoines Paysages	46 657,82				
2051	Concessions et droits similaires	23 232,72				
2188	Autres immobilisations corporelles	23 425,10				
Op. 26	Itinérance Gorges et vallée du Tarn	285 216,00				
2051	Concessions et droits similaires	261 216,00				
2184	Mobilier	24 000,00				
Op. 27	Abris de troupeau	9 928,35				
2188	Autres immobilisations corporelles	9 928,35				

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

01	Libellé	Crédits ouverts	Crédits emp	Crédits		
Chap.		(BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charg. rattachées	RAR au 31/12	annulés
011	Charges à caractère général	1 355 969,61	445 402,34	88 313,33		822 253,94
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 705 210,00	1 565 916,32			139 293,68
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	367 652,00	46 625,60			321 026,40
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	3 428 831,61	2 057 944,26	88 313,33		1 282 574,02
66	Charges financières	47 811,66	39 468,53			8 343,13
67	Charges exceptionnelles	4 000,00				4 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	760 863,65				760 863,65
022	Dépenses imprévues	156 917,66				
To	otal des dépenses réelles de fonctionnement	4 398 424,58	2 097 412,79	88 313,33		2 212 698,46
023	Virement à la section d'investissement				101613	
042	Opé, d'ordre de transfert entre sections	229 340,78	228 817,78		E-Walley Co.	523,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
T	otal des dépenses d'ordre de fonctionnement	229 340,78	228 817,78			523,00
	TOTAL	4 627 765,36	2 326 230,57	88 313,33		2 213 221,46
D	Pour information 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				2011	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits emp	Crédits		
			Titres émis	Prod. rattachées	RAR au 31/12	annulés
013	Atténuations de charges	10 000,00	4 472,00			5 528,00
70	Produits des services, du domaine et ventes	478 935,59	446 265,03	7 700,00		24 970,56
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations	2 997 301,13	1 217 254,02	680 838,62		1 099 208,49
75	Autres produits de gestion courante	45 000,00	55 511,39			-10 511,39
	Total des recettes de gestion courante	3 531 236,72	1 723 502,44	688 538,62		1 119 195,66
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	2 000,00	5 185,78			-3 185,78
78	Reprises provisions semi-budgétaires					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	3 533 236,72	1 728 688,22	688 538,62		1 116 009,88
042	Opé, d'ordre de transfert entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement			MI Simal		
	TOTAL	3 533 236,72	1 728 688,22	688 538,62		1 116 009,88
R 0	Pour information 02 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	1 094 528,64				

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II.
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	stocks				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles	194 272,80		194 272,80	
22	Immobilisations reçues en affectation				=======================================
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement	884 186,61	312 164,63	570 543,71	1 478,27
	Total des dépenses d'équipement	1 078 459,41	312 164,63	764 816,51	1 478,27
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	30 000,00	28 460,29		1 539,71
18	Compte de liaison, affectation (BA, régie)				
26	Participation et créances rattachées	1 000,00			1 000,00
27	Autres immobilisations financières	3 057,00	3 057,00		
020	Dépenses imprévues	58 540,37			
	Total des dépenses financières	92 597,37	31 517,29		61 080,08
45	Total des opé, pour compte de tiers	39 000,00	30 000,00		9 000,00
	Total des dépenses réelles d'Investissement	1 210 056,78	373 681,92	764 816,51	71 558,35
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections			RITE IN THE RIVE	
041	Opérations patrimoniales				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement				
_	TOTAL	1 210 056,78	373 681,92	764 816,51	71 558,35
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libelié	Crédits ouverts (BP+DM+RAR	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement	918 081,70	275 307,90	642 664,82	108,98
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	20 811,66	20 811,66		
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement	938 893,36	296 119,56	642 664,82	108,98
10	Dot,, fonds divers et réserves (hors 1068)	117 816,99	117 816,99		
1068	Excédents de fonct, capitalisés				
138	Autres subv. d'invest. non transf				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)				
26	Participation et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières	22 248,55	5 174,00	17 074,55	
024	Produits des cessions d'immobilisations	25 000,00		Ţ.	
	Total des recettes financières	165 065,54	122 990,99	17 074,55	25 000,00
45	Total des opé, pour le compte de tiers	39 000,000	30 000,00		9 000,00
	Total des recettes réelles d'Investissement	1 142 958,90	449 110,55	659 739,37	34 108,98
021	virement de la section de fonctionnement				
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	229 340,78	228 817,78		523,00
041	Opérations patrimoniales				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	229 340,78	228 817,78		523,00
	TOTAL	1 372 299,68	677 928,33	659 739,37	34 631,98
	Pour information R 001 Soide d'exécution positif reporté de N-1	163 860,29			

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	533 715,67		533 715,67
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 565 916,32		1 565 916,32
014	Atténuations de produits			
60	Achats et variation des stocks			
65	Autres charges de gestion courante	46 625,60		46 625,60
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières	39 468,53		39 468,53
67	Charges exceptionnelles		4 150,00	4 150,00
68	Dotations aux amortissements et provisions		224 667,78	224 667,78
71	Production stockée (ou déstockage)			
	Dépenses de fonctionnement - Total	2 185 726,12	228 817,78	2 414 543,90
	Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	Provisions pour risques et charges			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	28 460,29		28 460,29
18	Compte de liaison : affectat°(BA, régie)	100		
	Total des opérations d'équipement	312 164,63		312 164,63
19	Différences sur les réalisations d'immobilisations			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières	3 057,00		3 057,00
28	Amortissements des immobilisations (reprises)			
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours			
45	Total des opérations pour compte de tiers	30 000,00		30 000,00
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers			
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers			
3,	Stocks			
	Dépenses d'investissement - Total	373 681,92		373 681,92
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	- 11
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges	4 472,00	180 (19 7)	4 472,00
60	Achats et variations des stocks			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	453 965,03		453 965,03
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes	10		
74	Dotations et participations	1 898 092,64		1 898 092,64
75	Autres produits de gestion courante	55 511,39		55 511,39
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	5 185,78		5 185,78
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
	Recettes de fonctionnement - Total	2 417 226,84		2 417 226,84
	Pour Information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			1 094 528,64

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	117 816,99		117 816,99
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			
13	Subventions d'investissement	275 307,90		275 307,90
15	Provisions pour risques et charges	State of the state of the case		
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	20 811,66		20 811,66
18	Compte de liaison : affectat°(BA, régie)			
19	Différences sur réalisations d'immobilisations		4 150,00	4 150,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières	5 174,00		5 174,00
28	Amortissements des immobilisations (reprises)	Bront 1 20 P 10/2 S	224 667,78	224 667,78
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours			
45	Total des opérations pour compte de tiers	30 000,00		30 000,00
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers			
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers			
3	Stocks			
	Recettes d'investissement - Total	449 110,55	228 817,78	677 928,33
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			163 860,29

III - VOTE DU BUDGET III SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES A1

Charges à caractère général Eau et assainissement Energie - électricité Combustibles Carburants Alimentation Fournitures de petit équipement /étements de travail Fournitures administratives Livres, disques, cassettes(bibliothèques et médiathèques) Autres matières et fournitures Contrats de prestations de services Crédit-ball mobilier Locations immobilières Autériel roulant	Crédits ouverts 1 355 969,61 1 500,00 9 000,00 5 000,00 24 000,00 1 300,00 28 316,67 3 400,00 5 000,00 4 000,00 182 000,00 10 500,00 2 500,00	Mandats émis 445 402,34 936,44 3 613,12 2 724,63 15 867,12 661,87 15 005,14 4 772,05 2 976,93 450,00 1 757,02 42 845,71 10 017,48	Charges rattachées 88 313,33	RAR au 31/12	563,56 5 386,88 2 275,37
Eau et assainissement Énergie - électricité Combustibles Carburants Alimentation Fournitures de petit équipement /étements de travail Fournitures administratives Livres, disques, cassettes(bibliothèques et médiathèques) Autres matières et fournitures Contrats de prestations de services Crédit-bail mobilier Locations immobilières	1 500,00 9 000,00 5 000,00 24 000,00 1 300,00 28 316,67 3 400,00 5 000,00 4 000,00 182 000,00	936,44 3 613,12 2 724,63 15 867,12 661,87 15 005,14 4 772,05 2 976,93 450,00 1 757,02 42 845,71			8 132,88 638,13 13 273,70 -1 372,05 2 023,07
Energie - électricité Combustibles Carburants Alimentation Fournitures de petit équipement /étements de travail Fournitures administratives Livres, disques, cassettes(bibliothèques et médiathèques) Autres matières et fournitures Contrats de prestations de services Crédit-ball mobilier Locations immobilières	9 000,00 5 000,00 24 000,00 1 300,00 28 316,67 3 400,00 5 000,00 4 000,00 182 000,00 10 500,00	3 613,12 2 724,63 15 867,12 661,87 15 005,14 4 772,05 2 976,93 450,00 1 757,02 42 845,71	37,83		5 386,88 2 275,37 8 132,88 638,13 13 273,70 -1 372,05 2 023,07
Combustibles Carburants Alimentation Fournitures de petit équipement /étements de travail Fournitures administratives Livres, disques, cassettes(bibliothèques et médiathèques) Autres matières et fournitures Contrats de prestations de services Crédit-bail mobilier Locations immobilières	5 000,00 24 000,00 1 300,00 28 316,67 3 400,00 5 000,00 4 000,00 182 000,00	2 724,63 15 867,12 661,87 15 005,14 4 772,05 2 976,93 450,00 1 757,02 42 845,71	37,83		2 275,37 8 132,88 638,13 13 273,70 -1 372,05 2 023,07
Carburants Alimentation Fournitures de petit équipement /étements de travail Fournitures administratives Livres, disques, cassettes(bibliothèques et médiathèques) Autres matières et fournitures Contrats de prestations de services Crédit-bail mobilier Locations immobilières	24 000,00 1 300,00 28 316,67 3 400,00 5 000,00 4 000,00 182 000,00	15 867,12 661,87 15 005,14 4 772,05 2 976,93 450,00 1 757,02 42 845,71	37,83		8 132,88 638,13 13 273,70 -1 372,05 2 023,07
Alimentation Fournitures de petit équipement /étements de travail Fournitures administratives Livres, disques, cassettes(bibliothèques et médiathèques) Autres matières et fournitures Contrats de prestations de services Crédit-bail mobilier Locations immobilières	1 300,00 28 316,67 3 400,00 5 000,00 4 000,00 182 000,00 10 500,00	661,87 15 005,14 4 772,05 2 976,93 450,00 1 757,02 42 845,71	37,83		638,13 13 273,70 -1 372,05 2 023,07
Fournitures de petit équipement /étements de travail Fournitures administratives Livres, disques, cassettes(bibliothèques et médiathèques) Autres matières et fournitures Contrats de prestations de services Crédit-ball mobilier Locations immobilières	28 316,67 3 400,00 5 000,00 4 000,00 182 000,00 10 500,00	15 005,14 4 772,05 2 976,93 450,00 1 757,02 42 845,71	37,83		13 273,70 -1 372,05 2 023,07
détements de travail Fournitures administratives Livres, disques, cassettes(bibliothèques et médiathèques) Autres matières et fournitures Contrats de prestations de services Crédit-bail mobilier Locations immobilières	3 400,00 5 000,00 4 000,00 182 000,00 10 500,00	4 772,05 2 976,93 450,00 1 757,02 42 845,71	37,83		-1 372,05 2 023,07
Fournitures administratives Livres, disques, cassettes(bibliothèques et médiathèques) Autres matières et fournitures Contrats de prestations de services Crédit-bail mobilier Locations immobilières Locations mobillères	5 000,00 4 000,00 182 000,00 10 500,00	2 976,93 450,00 1 757,02 42 845,71			2 023,07
Livres, disques, cassettes(bibliothèques et médiathèques) Autres matières et fournitures Contrats de prestations de services Crédit-bail mobilier .ocations immobilières .ocations mobillères	4 000,00 182 000,00 10 500,00	450,00 1 757,02 42 845,71			
Autres matières et fournitures Contrats de prestations de services Crédit-bail mobilier .ocations immobilières .ocations mobillères	182 000,00 10 500,00	1 757,02 42 845,71			450.00
Contrats de prestations de services Crédit-bail mobilier .ocations immobilières .ocations mobilières	182 000,00 10 500,00	42 845,71			-4 50,00
Crédit-ball mobilier .ocations immobilières .ocations mobilières	10 500,00				2 242,98
ocations immobilières		10 017 48	21 929,60		117 224,69
ocations mobillères	2 500,00	10 017,10			482,52
		2 309,90			190,10
Matériel roulant	5 000,00	1 399,80			3 600,20
	7 000,00	9 529,82			-2 529,82
Maintenance	38 000,00	33 638,78			4 361,22
Aultiris ques	21 500,00	19 082,62			2 417,38
tudes et recherches	406 278,61	63 698,59			342 580,02
Documentation générale et technique	2 515,00	1 460,00			1 055,00
ersements à des organismes de formation	2 000,00				2 000,00
rais de colloques et séminaires	2 000,00	340,00			1 660,00
utres frais divers	700,00				700,00
ndemnités au comptable et aux régisseurs	800,00				800,00
lonoraires	7 713,42	2 520,00			5 193,42
livers	324 824,67	61 715,00	66 345,90		196 763,77
nnonces et insertions	2 000,00	474,06			1 525,94
êtes et cérémonies		205,00			-205,00
ublications	97 517,02	27 407,39			70 109,63
tivers	2 000,00				2 000,00
ivers	1 200,00	303,98			896,02
fissions	18 000,00	1 240,62			16 759,38
éceptions	12 000,00	5 586,31			6 413,69
rais d'affranchissement	9 304,22	6 149,30			3 154,92
rais de télécommunications	20 000,00	19 099,53			900,47
ervices bancaires et assimilés	100,00	76,30			23,70
oncours divers (cotisations)	12 500,00	10 733,55			1 766,45
rais de nettoyage des locaux	25 000,00	22 629,88			2 370,12
utres services extérieurs	61 000,00	54 104,40			6 895,60
exes et impôts sur les véhicules	500,00				500,00
utres droits		70,00			-70,00
harges de personnel et frais assimilés	1 705 210,00	1 565 916,32			139 293,68
ersonnel affecté par la collectivité de rattachement 1	35 000,00	35 447,90			-447,90
utre personnel extérieur	24 610,00	18 477,09			6 132,91
ersement de transport		929,64			-929,64
otisations versées au f.n.a.t.	5 100.00				3 874,79
					2 621,35
		742 502,29			7 497,71
					11 908,47
					35 773,56
2021275000000000000000000000000000000000					60 158,01
Et de Francisco de la constante de la constant	udes et recherches poumentation générale et technique prements à des organismes de formation ais de colloques et séminaires presservers demnités au comptable et aux régisseurs procraires pers procraires pers pers pers pers pers pers pers p	udes et recherches 408 278,61 bouwmentation générale et technique 2 515,00 drisements à des organismes de formation 2 000,00 ais de colloques et séminaires 7 00,00 demnités au comptable et aux régisseurs 800,00 proraires 7 713,42 vers 324 824,67 pronces et insertions 2 000,00 tes et cérémonies 97 517,02 pers 2 000,00 pers 2 000,00 pers 1 200,00 pers 2 000,00 pers 1 200,00 pers 1 200,00 pers 2 000,00 pers 1 200,00 pers 1 200,00 pers de défécommunications 1 200,00 proceptions 1 2 000,00 pers de défécommunications 20 000,00 proceptions 1 2 500,00 pro	udes et recherchea 406 278,61 53 698,59 coumentation générale et technique 2 515,00 1 460,00 resements à des organismes de formation 2 000,00 ais de colloques et séminaires 2 000,00 340,00 chres frais divers 700,00 chres frais divers 800,00 chres frais divers 800,00 chres frais divers 800,00 chres et insertions 2 000,00 474,06 chres et cérémonies 4 000,00 5586,31 ais d'affranchissement 4 000,00 5586,31 ais d'affranchissement 5 000,00 5586,31 ais d'affranchissement 6 000,00 576,30 600,00 600,	udes et recherchee audes et recherchee boumentation générale et technique crisements à des organismes de formation ais de colloques et séminaires 2 000,00 ais de colloques et séminaires 2 000,00 ais de colloques et séminaires 2 000,00 dernités au comptable et aux régisseurs 800,00 choraires 7 713,42 2 520,00 vers 324 824,67 61 715,00 68 345,90 tonoraires 2 000,00 474,06 205,00 tes et dérémonies bilications 9 7 517,02 27 407,39 sers 2 000,00 1 240,62 ceptions 1 200,00 5 596,31 ais de l'élécommunications précis bancaires et assimilée 100,00 7 6,30 nocours divers (coltisations) ais de nettoyage des locaux tres services extérieurs (et impôts sur les véhicules tres de l'élécotes extérieurs (et as limpôts sur les véhicules tres de personnel et frais assimilés 1 705 210,00 1 1 585 916,32 resonnel atflienter 1 2 610,00 1 3 378,65 resonnel atflienter 1 3 5 000,00 1 3 378,65 resonnel atflienter 1 4 610,00 1 3 378,65 resonnel atflienter 1 5 100,00 1 2 25,21 tits ations versées au f. n.a.l. 5 100,00 7 42 502,29 1 tes indemnités. 1 18 500,00 8 2 726,44	udas et recherches 408 278,61 63 698,59 boumentation générale et technique 2 515,00 1 460,00 ins ments à des organismes de formation 2 000,00 340,00 atres fais divers 700,00 340,00 demnités au comptable et aux régisseurs 800,00 340,00 inoraires 7 713,42 2 520,00 inoraires 7 713,42 2 520,00 inoraires 7 713,42 2 520,00 inoraires 2 000,00 474,06 inoraires 2 000,00 474,06 tes et cérêmonies 205,00 bilications 97 517,02 27 407,39 vers 2 000,00 303,96 series 1 200,00 303,96 series 1 200,00 5 566,31 sia d'affranchissement 9 304,22 6 149,30 sia d'affranchissement 9 304,22 6 149,30 sia de nettoyage des locaux 25 000,00 76,30 rocours divers (coltastions) 12 500,00 70 33,55 sia de nettoyage des locaux

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

		On&d14=	Crédits emplo	oyés (ou restant à employer)		Cn4-114-
Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Charges rattachées	RAR au 31/12	Crédits annulés
64138	Autres indemnités	500,00	354,96			145,04
6451	Cotisations à l'u.r.s.s.a.f.	184 000,00	177 125,92			6 874,08
6453	Cotisations aux caisses de retraites	214 000,00	209 938,28		1	4 061,72
6454	Cotisations aux a.s.s.e.d.i.c	15 000,00	12 018,89			2 981,1
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 000,00	1 865,04			134,96
6478	Autres charges sociales diverses	68 000,00	69 492,49			-1 492,49
65	Autres charges de gestion courante	367 652,00	46 625,60			321 026,40
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, lo	1 600,00	693,54			906,46
6531	Indemnilés	26 000,00	24 916,77			1 083,23
6532	Frais de mission	2 000,00	712,00			1 288,00
6533	Cotisations de retraite	1 600,00	2 370,43			-770,43
6558	Autres contributions obligatoires	15 000,00	14 617,00			383,00
65733	Départements	7 950,00				7 950,00
657348	Autres communes	113 652,00				113 652,00
65737	Autres établissements publics locaux	120 550,00				120 550,00
65738	Autres organismes publics	2 500,00	2 250,00			250,00
658822	Aides	76 800,00	1 064,00			75 736,00
65888	Autres charges diverses de la gestion courante		1,86			-1,86
тот	AL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+65)	3 428 631,61	2 057 944,26	88 313,33		1 282 574,02
66	Charges financières (b)	47 811,66	39 468,53			8 343,13
66111	Intérêts réglés à l'échéance	25 000,00	18 656,87			6 343,13
6688	Autres	22 811,66	20 811,66			2 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	4 000,00				4 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 000,00				4 000,00
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires) (d)	760 863,65				760 863,65
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonction	760 863,65				760 863,65
022	Dépenses imprévues (e)	156 917,66	The state of the state of	(ka iliya ila		100
TOTAL	DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	4 398 424,58	2 097 412,79	88 313,33		2 212 698,46
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	229 340,78	228 817,78			523,00
6761	Différences sur réalisations (positives)		4 150,00	Payd Street Field		-4 150,00
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporell	229 340,78	224 667,78			4 673,00
TOTAL D	ES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	229 340,78	228 817,78			523,00

III - VOTE DU BUDGET	111
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A 1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits empl	0.7.11		
			Mandats émis	Charges rattachées	RAR au 31/12	Crédits annulés
	DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE tal des opérations réelles et d'ordre)	4 627 765,36	2 326 230,57	88 313,33		2 213 221,46
D 002 D	Pour information éficit de fonctionnement reporté de N-1				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	a.
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET III SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES A2

			Crédits employés (ou restant à employer)			
Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	Prodults rattachées	RAR au 31/12	Crédits annulés
013	Atténuations de charges	10 000,00	4 472,00			5 528,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	10 000,00	4 472,00			5 528,00
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	478 935,59	446 265,03	7 700,00		24 970,56
7078	Autres marchandises	4 500,00	3 404,78			1 095,22
70841	Aux budgets annexes, régies municipales, c,c,a,s, et calsse	45 000,00	45 017,81			-17,81
70845	Aux communes membres du GFP	34 182,55	15 960,00	7 700,00		10 522,55
70848	Aux autres organismes	267 493,04	240 677,08			26 815,96
70872	Par les budgets annexes et les régies municipales	127 760,00	141 133,86			-13 373,86
70878	Par d'autres redevables		71,50			-71,50
74	Dotations, subventions et participations	2 997 301,13	1 217 254,02	680 838,62		1 099 208,49
74718	Autres	460 727,53	249 853,26	60 986,13		149 888,14
7472	Régions	860 436,77	559 222,75	42 261,10		258 952,92
7473	Départements	347 455,00	347 455,00			
74741	Communes membres du GFP	164 450,00	164 450,00			
74748	Autres communes	52 600,00	8 687,14			43 912,86
7477	Budget communautaire et fonds structurels	667 763,43	-260 984,89	440 023,39		488 724,93
7478	Autres organismes	401 136,51	139 295,29	137 568,00		124 273,22
7488	Autres attributions et participations	42 731,89	9 275,47			33 456,42
75	Autres produits de gestion courante	45 000,00	55 511,39			-10 511,39
752	Revenus des immeubles	44 900,00	55 510,75			-10 610,75
7588	Autres produits divers de gestion courante	100,00	0,64			99,36
тот	AL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(013+70+74+75)	3 531 236,72	1 723 502,44	688 538,62		1 119 195,66
77	Produits exceptionnels (b)	2 000,00	5 185,78			-3 185,78
775	Produits des cessions d'immobilisations		4 150,00			-4 150,00
7788	Prodults exceptionnels divers	2 000,00	1 035,78			964,22
тот	AL DES RECETTES REELLES = a+b	3 533 236,72	1 728 688,22	688 538,62		1 116 009,88
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		3 533 236,72	1 728 688,22	688 538,62		1 116 009,86
R 002 Ex	Pour information kcédent fonctionnement reporté de N-1	1 094 528,64	I		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET III SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES B1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	RAR au 31/12	Crédits annulés
21	Immobilisations corporelles	194 272,80		194 272,80	
2188	Autres immobilisations corporelles	194 272,80		194 272,80	
	Op. equ ; 11 - Matériel et outillage	83 811,66	17 146,99	65 186,40	1 478,27
	Op. equ : 16 - Informatique et bureautique	26 626,00	19 826,31	6 799,69	
	Op. equ : 19 - Aménagement des locaux	2 000,00	1 046,40	953,60	
	Op. equ : 20 - Acquisition et rénovation siège soc	246 019,32	180 217,47	65 801,85	
	Op. equ : 21 - Outils numériques	90 000,00		90 000,00	
	Op. equ : 22 - Activités pieine nature Patrimoines	113 499,34	66 841,52	46 657,82	
	Op. equ : 26 - Itinérance Gorges et vallée du Tarn	285 216,00		285 216,00	
	Op. equ : 27 - Abris de troupeau	37 014,29	27 085,94	9 928,35	
Total des dépenses d'équipement		1 078 459,41	312 164,63	764 816,51	1 478,27
16	Emprunts et dettes assimilées	30 000,00	28 460,29		1 539,71
1641	Emprunts en euros	30 000,00	28 460,29		1 539,71
26	Participations et créances rattachées à des partic	1 000,00			1 000,00
261	Titres de participation	1 000,00			1 000,00
27	Autres immobilisations financières	3 057,00	3 057,00		
2764	Créances sur des particuliers et autres personnes	3 057,00	3 057,00		
020	Dépanses imprévues	58 540,37			
	Total des dépenses financières	92 597,37	31 517,29		61 080,08
	[] Opé. pour compte de tiers n° 4581358	39 000,00	30 000,00		9 000,00
Tota	l des dépenses d'opération pour compte de tiers	39 000,00	30 000,00		9 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 210 056,78	373 681,92	764 816,51	71 558,35
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		1 210 056,78	373 681,92	764 816,51	71 558,35
С	Pour information 0 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

III - VOTE DU BUDGET III SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES B2

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	RAR au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	918 081,70	275 307,90	642 664,82	108,98
1321	Étal et établissements nationaux	100 860,14	52 860,14	48 000,00	
1322	Régions	457 830,71	181 047,76	276 673,97	108,98
1323	Départements	23 768,00		23 768,00	
13241	Communes membres du GFP	11 400,00	11 400,00		
13248	Autres communes	25 350,00		25 350,00	
13251	GFP de rattachement	30 000,00	30 000,00		
1326	Autres établissements publics locaux	26 110,00		26 110,00	
1327	Budget communautaire et fonds structurels	161 075,40		161 075,40	
1328	Autres	81 687,45		81 687,45	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	20 811,66	20 811,66		
1641	Emprunts en euros	20 811,66	20 811,66		
	Total des recettes d'équipement	938 893,36	296 119,56	642 664,82	108,98
10	Dotations, fonds divers et réserves	117 816,99	117 816,99		
10222	FCTVA	117 816,99	117 816,99		
27	Autres immobilisations financières	22 248,55	5 174,00	17 074,55	
2764	Créances sur des particuliers et autres personnes	22 248,55	5 174,00	17 074,55	
024	Produits des cessions d'Immobilisations (recettes)	25 000,00			
	Total des recettes financières	165 065,54	122 990,99	17 074,55	25 000,00
	[] Opé, pour compte de tiers n° 4582358	39 000,00	30 000,00		9 000,00
Tot	tal des recettes d'opération pour compte de tiers	39 000,00	30 000,00		9 000,00
	TOTAL RECETTES REELLES	1 142 958,90	449 110,55	659 739,37	34 108,98
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	229 340,78	228 817,78	AND IN PARTY OF	523,00
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisation		4 150,00		-4 150,00
28051	Concessions et droits similaires	62 374,68	62 374,68		
28181	Installations générales, agencements et aménagemen	2 384,16	2 384,16	N. 4. 7. 194	
28182	Matériel de transport	61 769,50	57 096,50		4 673,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	12 101,00	12 101,00		
28184	Mobilier	3 203,95	3 203,95		
28188	Autres immobilisations corporelles	87 507,49	87 507,49		
Tot	tal des prélevements provenant de la section de fonctionnement	229 340,78	228 817,78		523,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	229 340,78	228 817 78		523,00
	ES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE es opérations réelles et d'ordre)	1 372 299,68	677 928,33	659 739,37	34 631,98
ı	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	163 860,29			

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 11 LIBELLE : Matériel et outillage

			Pour mémoire			
Art.	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	RAR au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
	DEPENSES	83 811,66	A 17 146,99	65 186,40	1 478,27	B 1 330 411,13
21	Immobilisations corporelles	83 811,66	17 146,99	65 186,40	1 478,27	1 330 411,13
2181	installations générales, agencements et aménagemen					660,00
2182	Matériel de transport	20 000,00		20 000,00		653 000,67
2188	Autres immobilisations corporelles	63 811,66	17 146,99	45 186,40	1 478,27	676 750,46
			Eléments affére	nts à l'exercice		Pour mémoire
RECETTES (répartition) (Pour information)		Crédits ouverts	Titres émis	RAR au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
T	OTAL RECETTES AFFECTEES	40 382,40	C 6 782,02	33 491,40	108,98	D 51 632,46
13	Subventions d'investissement	40 382,40	6 782,02	33 491,40	108,98	51 632,46
1321	État et établissements nationaux	-				5 900,00
1322	Régions	34 682,40	6 782,02	27 791,40	108,98	7 310,02
1323	Départements					9 882,44
13248	Autres communes	2 850,00		2 850,00		2 600,00
13251	GFP de rattachement					25 940,00

Solde du financement	Pour l'exercice			En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	-10 364,97	D-B	-1 278 778,67

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 16 LIBELLE : Informatique et bureautique

			Eléments affére	nts à l'exercice		Pour mémoire
Art.	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	RAR au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réallsations
	DEPENSES	26 626,00	A 19 826,31	6 799,69		B 266 418,17
20	Immobilisations Incorporelles(sauf le 20	8 626,00	2 329,14	6 296,86		11 644,74
2051	Concessions et droits similaires	8 626,00	2 329,14	6 296,86		11 644,74
21	Immobilisations corporelles	18 000,00	17 497,17	502,83		254 773,43
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	18 000,00	17 497,17	502,83		242 709,41
2188	Autres immobilisations corporelles				1	12 064,02
			Eléments affére	nts à l'exercice		Pour mémoire
	RECETTES (répartition) (Pour information)	Crédits ouverts	Titres émis	RAR au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réallsations
Т	OTAL RECETTES AFFECTEES		С			D 1 843,03
21	Immobilisations corporelles					1 843,03
21783	Matériel de bureau et matériel informatique				_	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique					1 843,03

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A -19 826,31	р.в -264 575,14

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19 LIBELLE : Aménagement des locaux

		Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire		
Art.	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	RAR au 31/12	Crédits annulés	Cu réa	ımul des ilisations
	DEPENSES	2 000,00	A 1 046,40	953,60		В	77 349,70
21 In	mmobilisations corporelles	2 000,00	1 046,40	953,60			77 349,70
2181 In:	nstallations générales, agencements et aménagemen						42 999,71
	nstallations générales, agencements et aménagemen dobilier	2 000,00	1 046,40	953,60			42 999,71 34 349,99

Solde du financement	Pour l'exercice			En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	-1 046,40	D-B	-77 349,70

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 20 LIBELLE : Acquisition et rénovation siège social

			Eléments affére	nts à l'exercice		Pour mémoire
Art.	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	RAR au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
	DEPENSES	246 019,32	A 180 217,47	65 801,85		B 2 139 251,34
21	Immobilisations corporelles	246 019,32	180 217,47	65 801,85		2 139 251,34
21318	Autres bâtiments publics	224 880,07	158 521,47	61 942,60	4 416,00	2 086 841,40
2135	Installations générales, agencements, aménagements	21 139,25	17 280,00	3 859,25		47 993,94
2184	Mobilier		4 416,00		-4 416,00	4 416,00
	RECETTES (répartition)		Eléments affére	nts à l'exercice		Pour mémoire
	(Pour information)	Crédits ouverts	Titres émis	RAR au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
T	OTAL RECETTES AFFECTEES	247 937,54	C 247 937,54			D 1 696 233,57
13	Subventions d'investissement	227 125,88	227 125,88			775 421,91
1321	État et établissements nationaux	52 860,14	52 860,14			214 289,99
1322	Régions	174 265,74	174 265,74			467 300,00
1327	Budget communautaire et fonds structurels					93 831,92
16	Emprunts et dettes assimilées	20 811,66	20 811,66			920 811,66

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A 67 720,07	о-в -443 017,77

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 21 LIBELLE : Outils numériques

		Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire	
Art.	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	RAR au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
	DEPENSES	90 000,00	A	90 000,00		B 74 232,00
20	immobilisations incorporelles(sauf le 20	35 000,00		35 000,00		74 232,00
2051	Concessions et droits similaires	35 000,00		35 000,00		74 232,00
21	Immobilisations corporelles	55 000,00		55 000,00		
2188	Autres immobilisations corporelles	55 000,00		55 000,00		
	DECETTED (/ w///)	11	Eléments affére	ents à l'exercice		Pour mémoire
	RECETTES (répartition) (Pour information)	Crédits ouverts	Titres émis	RAR au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
T	OTAL RECETTES AFFECTEES	103 500,00	С	103 500,00		D 49 000,00
13	Subventions d'Investissement	103 500,00		103 500,00		49 000,00
1322	Régions	45 000,00		45 000,00		25 000,00
13241	Communes membres du GFP					24 000,00
13248	Autres communes	22 500,00		22 500,00		
1326 1327	Autres établissements publics locaux Budget communautaire et fonds structurels	22 500,00 13 500,00		22 500,00 13 500,00		

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé		
Recettes - Dépenses	C-A	D-B	-25 232,00		

III - VOTE DU BUDGET	111
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 22 LIBELLE : Activités pleine nature Patrimoines Paysages

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
Art.	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	RAR au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations	
	DEPENSES	113 499,34	A 66 841,52	46 657,82		B 206 342,18	
20	Immobilisations incorporelles(sauf le 20	84 862,64	61 629,92	23 232,72		116 767,28	
2051	Concessions et droits similaires	84 862,64	61 629,92	23 232,72		116 767,28	
21	Immobilisations corporelles	28 636,70	5 211,60	23 425,10		89 574,90	
2188	Autres immobilisations corporelles	28 636,70	5 211,60	23 425,10		89 574,90	
	11		Eléments affére	nts à l'exercice		Pour mémoire	
	RECETTES (répartition) (Pour information)	Crédits ouverts	Titres émis	RAR au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations	
TC	OTAL RECETTES AFFECTEES	160 299,00	C 41 400,00	118 899,00		D 77 761,00	
13	Subventions d'Investissement	160 299,00	41 400,00	118 899,00		77 761,00	
1322	Régions	36 399,00		36 399,00		6 000,00	
1323	Départements					12 161,00	
13241	Communes membres du GFP	11 400,00	11 400,00			29 600,00	
13251 1327	GFP de rattachement Budget communautaire et fonds structurels	30 000,00 82 500,00	30 000,00	82 500,00		30 000,00	
	0						

Solde du financement	Pour l'exercice En cum		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	-25 441,52	D-B	-128 581,18

	III - VOTE DU BUDGET	III
ſ	DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 23 LIBELLE : Autopartage

POUR INFORMATION

	Eléments afférents à l'exercice					Pour mémoire
Art.	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	RAR au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
	DEPENSES	161 632,80	A	161 632,80		B 14 400,00
21	Immobilisations corporelles	161 632,80		161 632,80		14 400,00
2188	Autres immobilisations corporelles	161 632,80		161 632,80		14 400,00
			Eléments affére	ents à l'exercice		Pour mémoire
	RECETTES (répartition) (Pour information)	Crédits ouverts	Titres émis	RAR au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
Т	OTAL RECETTES AFFECTEES	145 527,56	С	145 527,56		D
13	Subventions d'investissement	145 527,56		145 527,56		
1322	Régions	67 347,00		67 347,00		
1327	Budget communautaire et fonds structurels	10 409,00		10 409,00		
1328	Autres	67 771,56		67 771,56		

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	р-в -14 400,00

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 24 LIBELLE : Forêts et filière bois

POUR INFORMATION

	Eléments afférents à l'exercice						
Art.	Libellé	Elements allerents a l'exercice				Pour mémoire	
Art.	Libelle	Crédits ouverts	Mandats émis	RAR au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations	
	DEPENSES	14 640,00	A	14 640,00		В	
21	Immobilisations corporelles	14 640,00		14 640,00			
2188	Autres immobilisations corporelles	14 640,00		14 640,00			
			Eléments affére	ents à l'exercice		Pour mémoir	
	RECETTES (répartition) (Pour information)	Crédits ouverts	Titres émis	RAR au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations	
T	OTAL RECETTES AFFECTEES	11 450,00	С	11 450,00		D	
13	Subventions d'investissement	11 450,00		11 450,00			
1322	Régions	11 450,00		11 450,00			

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 25 LIBELLE : Covoiturage

POUR INFORMATION

			Eléments affére	ents à l'exercice		Pour mémoire
Art.	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	RAR au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
	DEPENSES	18 000,00	Α	18 000,00		В
21	Immobilisations corporelles	18 000,00		18 000,00		
2188	Autres immobilisations corporelles	18 000,00		18 000,00		
			Eléments affére	ents à l'exercice		Pour mémoire
	RECETTES (répartition) (Pour information)	Crédits ouverts	Titres émis	RAR au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
T	OTAL RECETTES AFFECTEES	16 000,00	С	16 000,00		D
13	Subventions d'Investissement	16 000,00		16 000,00		
1322	Régions	15 240,00		15 240,00		
1326	Autres établissements publics locaux	760,00		760,00		
				=		
		1				

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

III - VOTE DU BUDGET	111
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 26 LIBELLE : Itinérance Gorges et vallée du Tarn

		Pour mémoire			
Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	RAR au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
DEPENSES	285 216,00	A	285 216,00		В
Immobilisations incorporelles(sauf le 20	261 216,00		261 216,00		
Concessions et droits similaires	261 216,00		261 216,00		
Immobilisations corporelles	24 000,00		24 000,00		
Mobilier	24 000,00		24 000,00		
		Eléments affére	ents à l'exercice		Pour mémoire
RECETTES (répartition) (Pour information)	Crédits ouverts	Titres émis	RAR au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
OTAL RECETTES AFFECTEES	185 854,40	С	185 854,40		D
Subventions d'investissement	185 854,40		185 854,40		
Étal et établissements nationaux	48 000,00		48 000,00		
Régions	59 420,00		59 420,00		
Départements	23 768,00		23 768,00		
	DEPENSES Immobilisations incorporelles(sauf le 20 Concessions et droits similaires Immobilisations corporelles Mobilier RECETTES (répartition) (Pour information) OTAL RECETTES AFFECTEES Subventions d'investissement Étal et établissements nationaux Régions	Crédits ouverts	Libellé Crédits ouverts Mandats émis DEPENSES 285 216,00 A Immobilisations incorporelles(sauf le 20 261 216,00 261 2	Crédits ouverts Mandats émis RAR au 31/12	DEPENSES 285 216,00 A 285 216,00

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 27 LIBELLE : Abris de troupeau

			Eléments affére	nts à l'exercice		Pour mémoire	
Art.	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	RAR au 31/12	Crédits annulés		umul des allsations
	DEPENSES	37 014,29	A 27 085,94	9 928,35		В	27 085,94
20	Immobilisations incorporelles(sauf le 20		3 444,00		-3 444,00		3 444,00
2031	Frais d'études		3 444,00		-3 444,00		3 444,00
21	Immobilisations corporelles	37 014,29	23 641,94	9 928,35	3 444,00		23 641,94
2148	Constructions sur sol d'autrui - autres constructi	37 014,29			37 014,29		
2188	Autres immobilisations corporelles		23 641,94	9 928,35	-33 570,29		23 641,94
	DECETTED (/ www.)		Eléments affére	nts à l'exercice		Pou	ır mémoire
	RECETTES (répartition) (Pour information)	Crédits ouverts	Titres émis	RAR au 31/12	Crédits annulés		cumul des allsations
Т	OTAL RECETTES AFFECTEES	27 942,46	С	27 942,46		D	
13	Subventions d'Investissement	27 942,46		27 942,46			
1322	Régions	14 026,57		14 026,57			
1328	Autres	13 915,89		13 915,89			
					L.		

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A -27 085,94	D-В -27 085,94	

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (Année N)	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		5,00		5,00	5,00		5,00
Directeur général adjoint des services	A	4,00		4,00	4,00		4,00
Directeur général des services	A	1,00		1,00	1,00		1,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)	The Edward Co	6,00	2,04	8,04	5,90	2,14	8,04
Attaché	A	2,00		2,00	1,00	1,00	2,00
Rédacteur	В	2,00		2,00	2,00		2,00
Rédacteur Principal de 1ère Classe	В		0,90	0,90	0,90		0,90
Adjoint administratif territorial	c	1,00		1,00	1,00		1,00
Adjoint administratif territorial principal de 2e	С	1,00	1,14	2,14	1,00	1,14	2,14
FILIERE TECHNIQUE (c)		14,00	0,90	14,90	9,80	4,90	14,70
Ingénieur	A	9,00	0,90	9,90	7,00	2,90	9,90
Technicien Principal de 2ème Classe	В	1,00		1,00	0,80		0,80
Adjoint technique territorial	С	1,00		1,00		1,00	1,00
Adjoint technique territorial principal de 2e clas	С	3,00		3,00	2,00	1,00	3,00
FILIERE CULTURELLE (d)		1,00		1,00	1,00		1,00
Attaché de Conservation du Patrimoine	A	1,00		1,00	1,00		1,00
TOTAL GENERAL (b+c+d)		21,00	2,94	23,94	16,70	7,04	23,74

IV - ANNEXES IV AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION		CONTRAT	
AU 31/12/N			Indice	Euros	Fondement du contrat	Nature du contrat
Agents occupant un emploi permanent						
Attaché	A	ADM			3-3-2°	CDD
Adjoint administratif territorial principal de 2e	С	ADM			A	CDI
Adjoint administratif territorial principal de 2e	С	ADM			A	CDI
ngénieur	A	TECH			3-3-2°	CDD
ngénleur	A	TECH			3-3-2°	CDD
ngénleur	A	TECH			3-3-2°	CDD
Adjoint technique territorial principal de 2e clas	С	TECH			A	CDI
Adjoint technique territorial	С	TECH			A	CDD
TOTAL GENERAL	BOT (WIN OUT	7 7 1				and the last

ALASSA BARGAMATURE REGIONAL REGIONALIS CALICO	50 D. L. A. W. M. J.	Page 28
CA2020 PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSS		IV
	NNEXES	1
	r SIGNATURES	D2
DZ - ARREIE	E - SIGNATURES	
Nombre de membres en exercice	VOTES : Pour	
Nombre de sumages exprimes	Absternions	
Présenté parEmmanué	Date de convocation: 02/03/2021	
A Millau , le 19/03/2021		
3		
Délibéré par le Comité syndical réuni en session		
A Millau , le 19/03/2021		
	Les membres du Comité syndical ,	
ZIna BOURGUET // Patrick CASES Titulaire // Suppléant - Région Occitanie	Monique BULTEL HERMENT // Stéphane BERARD Titulaire // Suppléant - Région Occilanie	
Emmanuelle GAZEL // Vincent LABARTHE Titulaire // Suppliant - Ragion Occitanie	Jean-Luc GIBELIN // (attente délibération Région) Titulaire // Suppléant - Région Occitanie	
Aurélie MAILLOLS // Nelly FRONTANAU Titulaire // Suppléant - Région Occitanie	Jean-Sébastien ORCIBAL // Christian DUPRAZ Titulaire // Suppléant - Région Occitanie	
Annie BEL // Christine PRESNE Titulaire // Suppléant - Conseil Constituental de l'Aveyron	Jean-François GAILLARD // Alain MARC Poljoir 1 Titulaire // Suppléant - Conseil Départemental de l'Aveyron	legonnier
Emilie GRAL // Valérie ABADIE ROQUES Titulaire // Suppléant - Conseil Départemental de l'Aveyron	Christophe LABORIE // Jean-Philippe ABINAL Titulaire // Supplicant - Conseil Departmental de l'Aveyron	
Christel SIGAUD LAURY // Camille GALIBERT Titulaire // Suppléant - Conseil Départemental de l'Aveygon Paulour H. Touze	Danielle VERGONNIER // Jean-Pierre MASBOU Titulaire // Suppléant - Conseil Départemental de l'Aveyron	
Thierry PEREZ-LAFONT/Micolas WOHREL Titulaire // Suppléant - Communes urbaines	Michel DURAND // Yannick DOULS Titulairo // Suppléant - Communes urbaines	
Catherine JOUVE // Marie-Eve PANIS Titulaire // Suppléant - Communes urbaines	Philippe RAMONDENC // Claude ASSIER Titulaire // Suppléant - Communes urbaines	
Céline RENAUD // Geneviève CAMBON Titulaire // Supplement - Commune - ortraines	Nathalle MARTY // Emille FABRE Found of Fior	
Sébastien CROS // Philippe COSTES	Richard FIOL // Maryse ROUX	
Titulaire // Suppléant - Communautés de communes	Titulaire // Suppléant - Communeatés de communes	
VI 5/O Joël ESPINASSE // Bernard MAURY	Mathieu LAMBRECH // Christophe SAINT-PIERRE	
Thulpin II Supplient - Communication do communes	Titulaire // Sunniéent - Communautés de communes	

Christian BOUDES // Vincent HERAN
Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

Séverine PEYRETOUT // Aurélie ESON

Philippe LEPETIT // Charlie MEDEIROS

Titulaire // Suppléant Communautés de communes

Bouchra EL MEROUANI // Valentin ARTAL Povor Y. Dunchs
Titulaire // Suppléant - Communquiés de communes

The contract of the contract o	
IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

DO ADDETE CICNATUDES

D2 - ARF	D2 - ARRETE - SIGNATURES			
Cyril TOUZET // Bernard ARNOULD	Mathieu HENRY // Georget DAMERVAL			
Titulaire // Suppléant - Communautés de communes	Titulaire // Suppléant - Communautés, de communes			
	Visio			
Sébastien DAVID // Thlerry ARNAL	Bernard SIRGUE/N Frédéric ARTIS			
Titulaire // Suppléant - Communautés de communes	Titulaire // Suppléant - Communautés de communes			
Gérard CAILHOL // Myriam SAHNOUN	Jean-Michel LADET // Elisabeth DODINET			
Titulaire // Suppléant / Communautés de communes	Titulaire // Suppléant - Communes rurales			
Jean-François DUMAS // Christophe CARRAT	François RODRIGUEZ Victorien GENIEZ			
Tituleire // Suppléant - Communes rurales	Titulaire // Suppléant Computes rurales			
	TAIN .			
Jean-Michel PINAULT W Lysiane TENDIL	Michel SIMONIN // Philippe MEJANE			
Titulaire // Suppleant - Communes rurales	Titulaire // Suppléant - Communas rurales			
	Visio Visio			
Jonathan COSTES // Gaëtan PRIVAT	Jean-François ROUSSET // Christophe HURAULT			
Titulaire // Suppleant - Communes rurales	Titulaire // Suppléant - Communes rurales			
Jean-Marie BODT // Anne CROS	Bastien GIACOBBI // Elol ALBET			
Titulaire // Suppléant - Communes rurales	Titulaire // Suppleant - Communes rurales			
Représenté par P. Méjane	(22			
Michel LEBLOND, // Marc TOURRET	Arnaud VIALA // Nathalie PALMIER			
Titulaire // Supplicant - Communes rurales	Titulaire // Suppléant - Communes rurales			
The state of the s	Visio			
Jacques ARLES // Jean-Marc BEA	Jean-Luc CRASSOUS // Gilles PLET			
Titulaire // Suppléaut - Communes rurales	Titulaire // Suppléant - Communes rurales			
4	cíáV			
Bernadette PAILHAS // Claude TREMOLET	Loïc ALMERAS // Philippe CARRIERE			
Titulaire // Suppléant - Communes rurales	Tutilgre // Suppléant - Communes rurales			
Certifié exécutoire par le comité syndical, cor	mpte tenu de la transmission en préfecture, le			

, et de la publication le ___

A Millau le 19/03/2021

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : PNRGC - Vote du compte administratif 2020

Date de décision: 19/03/2021

Date de réception de l'accusé 24/03/2021

de réception :

Numéro de l'acte : 20210319 024

Identifiant unique de l'acte: 012-251201349-20210319-20210319 024-BF

.......

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte: 7.1.3

Finances locales

Decisions budgetaires

Document budgétaire

Date de la version de la 29/08/2019

classification:

Nom du fichier: DBU--PNRGC--CA--2020.xml (99 BU-012-251201349-20210319-

20210319_024-BF-1-1_1.xml)

Annexe: annexe Délib PNRGC-2021-024-CA 2020.pdf (99_BU-012-251201349-

20210319-20210319_024-BF-1-1_2.pdf)

page de signature vote CA 2020

Annexe: Délib PNRGC-2021-024-CA20 BP vote.pdf (70_DE-012-251201349-

20210319-20210319_024-BF-1-1_3.pdf)

Délibération vote compte administratif 2020

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES

DELIBERATION N° 2021- 025 DU COMITE SYNDICAL

Séance du 19 mars 2021

Approbation du compte de gestion par Madame Sonia ROUCAUTE, Trésorière Principale, en charge de la gestion de la Trésorerie Principale de Millau

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de M. Richard FIOL;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer en l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré à Millau

le 19 mars 2021

Représenta	nts titulaires	Représentants	<u>suppléants</u>
THE RELEASE OF THE PARTY.	Région Od	ccitanie	
Zina BOURGUET Région Occitanie		Patrick CASES Région Occitanie	
Monique BULTHEL HERMENT Région Occitanie		Stéphane BERARD Région Occitanie	
Emmanuelle GAZEL Région Occitanie	().	Vincent LABARTHE Région Occitanie	
Jean-Luc GIBELIN Région Occitanie		(Attente délibération) Région Occitanie	
Aurélie MAILLOLS Région Occitanie		Nelly FRONTANAU Région Occitanie	
Jean-Sébastien ORCIBAL Région Occitanie		Christian DUPRAZ Région Occitanie	
	Conseil départeme	ntal de l'Aveyron	
Annie BEL Conseil départemental Aveyron		Christine PRESNE Conseil départemental Aveyron	
Jean-François GAILLARD Conseil départemental Aveyron Fossoir June de la conseil de la	Vùio	Alain MARC Conseil départemental Aveyron	
Emilie GRAL Conseil départemental Aveyron		Valérie ABADIE ROQUES Conseil départemental Aveyron	
Christophe LABORIE Conseil départemental Aveyron	9	Jean-Philippe ABINAL Conseil départemental Aveyron	
Christel SIGAUD LAURY Conseil départemental Aveyron Rouser VI Touze	7	Camille GALIBERT Conseil départemental Aveyron	
Danielle VERGONNIER Conseil départemental Aveyron	Visio	Jean-Pierre MASBOU Conseil départemental Aveyron	
	Communes	urbaines	
Thierry PEREZ-LAFONT Commune urbaine Millau		Nicolas WOHREL Commune urbaine Millau	02
Michel DURAND Commune urbaine Millau	Visio	Yannick DOULS Commune urbaine Millau	
Catherine JOUVE Commune urbaine Millau	Jour	Marie-Eve PANIS Commune urbaine Millau	
Philippe RAMONDENC Commune urbaine Millau		Claude ASSIER Commune urbaine Millau	G.in
Céline RENAUD Commune urbaine St-Affrique	Land	Geneviève CAMBON Commune urbaine St-Affrique	
Nathalie MARTY Commune urbaine Sévérac d'Aveyron Role (1 500	St	Emilie FABRE Commune urbaine Sévérac d'Aveyron	

Représenta	nts titulaires	Représentants s	uppléants
	Communautés	de Communes	
Sébastien CROS C de C Causses à l'Aubrac	Visio	Philippe COSTES C de C Causses à l'Aubrac	
Richard FIOL C de C Larzac et Vallées	St	Maryse ROUX C de C Larzac et Vallées	
Joël ESPINASSE C de C Millau Grands Causses	16	Bernard MAURY C de C Millau Grands Causses	
Mathieu LAMBRECH C de C Millau Grands Causses	Colone	Christophe SAINT-PIERRE C de C Millau Grands Causses	
Christian BOUDES C de C Millau Grands Causses	Visio	Vincent HERAN C de C Millau Grands Causses	
Philippe LEPETIT C de C Millau Grands Causses	Papetts	Charlie MEDEIROS C de C Millau Grands Causses	
Séverine PEYRETOUT C de C Millau Grands Causses		Aurélie ESON C de C Millau Grands Causses	
Bouchra EL MEROUANI C de C Millau Grands Causses		Valentin ARTAL C de C Millau Grands Causses	
Cyril TOUZET C de C Monts, Rance et Rougiers	27	Bernard ARNOULD C de C Monts, Rance et Rougiers	
Mathieu HENRY C de C Muse et Raspes Tarn		Georget DAMERVAL C de C Muse et Raspes Tarn	Visio
Sébastien DAVID C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons	^	Thierry ARNAL C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons	
Bernard SIRGUE C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons	Mo	Frédéric ARTIS C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons	
Gérard CAILHOL C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons (Alphins	Myriam SAHNOUN C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons	
	Communes	s Rurales	
Jean-Michel LADET C R "Terroir Le Séveragais"	h	Elisabeth DODINET C R "Terroir le Séveragais"	
Jean-François DUMAS C R Terroir "Le Causse Noir, les Gorges de la Dourbie et de la Jonte"		Christophe CARRAT C R Terroir "Le Causse Noir, les Gorges de la Dourbie et de la Jonte"	
François RODRIGUEZ C R Terroir "Le Causse du Larzac, Pays Templier et Hospitalier"	And I	Victorien GENIEZ C R Terroir "Le Causse du Larzac, Pays Templier et Hospitalier"	
Jean-Michel PINAULT C R Terroir "Le Causse du Larzac, Pays Templier et Hospitalier"	1	Lysiane TENDIL C R Terroir "Le Causse du Larzac, Pays Templier et Hospitalier"	
Michel SIMONIN C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Affricain et les Rougiers"	د نذا	Philippe MEJANE C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Affricain et les Rougiers"	Visio

Représentants titulaires		Représentants suppléants		
	Commu	nes Rurales		
Jonathan COSTES C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Affricain et les Rougiers"	3	Gaëtan PRIVAT C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Affricain et les Rougiers"		
Jean-François ROUSSET C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Affricain et les Rougiers"		Christophe HURAULT C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Affricain et les Rougiers"		
Jean-Marie BODT C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Affricain et les Rougiers"	Représenté por P. Méjone	Anne CROS C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Affricain et les Rougiers"		
Bastien GIACOBBI C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Affricain et les Rougiers"	Lie	Eloi ALBET C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Affricain et les Rougiers"		
Michel LEBLOND C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Affricain et les Rougiers"	Holy	Marc TOURRET C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Affricain et les Rougiers"		
Arnaud VIALA C R Terroir "Les Raspes du Tarn, Les Marches du Lévezou"		Nathalie PALMIER C R Terroir "Les Raspes Du Tarn, Les Marches du Lévezou"	V1310	
Jacques ARLES C R Terroir "Les Raspes du Tarn, Les Marches du Lévezou"	P	Jean-Marc BEA C R Terroir "Les Raspes Du Tarn, Les Marches du Lévezou"		
Jean-Luc CRASSOUS C R Terroir "Les Raspes du Tarn, Les Marches du Lévezou"	V1510	Gilles PLET C R Terroir "Les Raspes Du Tarn, Les Marches du Lévezou"		
Bernadette PAILHAS C R Terroir "Le Millavois"	1	Claude TREMOLET C R Terroir "Le Millavois"		
Loïc ALMERAS C R Terroir "Le Millavois"	4//	Philippe CARRIERE C R Terroir "Le Millavois"		

Sceau du syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses



Pour expédition conforme Le Président



012049

TRES. MILLAU

24500 SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

ORIGINE DU DOCUMENT : sandrine.gasparotto

Exercice: 2020

Budget collectivité : 24500

A Viser: 1

Edition Provisoire: 0

Edition destinée au CDG sur chiffre étendu : 1

Date à considérer dans les messages de supervision

TRÉSOR PUBLIC

TRES. MILLAU

N° CODIQUE 012049

Date d'édition : 08/02/2021

IDENTIFIANT BUDGET 24500 N° de SIRET 25120134900015

SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2020

PRÉSENTÉ À

La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)

Mme Sonia ROUCAUTE 012049 TRES. MILLAU

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION

DU 01/01/2020 AU 08/02/2021





N° CODIQUE 012049 TRES. MILLAU

Date d'édition : 08/02/2021

Population: 80533

Nomenclature M14 sup egal 10000h Voté par Nature avec ref. fonct.

Exercice 2020

SOMMAIRE

					PAGES	3
1ERE	PARTIE	:	Situation patrimoniale			3
			1 Bilan synthétique	Etat	I-1	4
			2 Bilan	Etat	I-2	5
			3 Compte de résultat synthétique	Etat	I-3	13
			4 Compte de résultat	Etat	I-4	14
			5 Annexe			18
			Etats des opérations pour compte de tiers	Etat	I-5	19
2EME	PARTIE	:	Exécution budgétaire			21
			1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat	II-1	22
			2 Résultats d'exécution	Etat	II-2	23
			3 Etat de consommation des crédits	Etat	II-3	26
			4 Etat de réalisation des opérations	Etat	II-4	32
3EME	PARTIE	:	Comptabilité des deniers et valeurs			41
			1 Balance des comptes	Etat	III-1	42
			2 Situation des valeurs inactives	Etat	III-2	66
4EME	PARTIE	:	Page des signatures			67





I-1

Exercice 2020

24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA BILAN SYNTHÉTIQUE

En milliers d'Euros

ACTIF NET	Total	PASSIF	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)	96,48	Dotations	161,23
Terrains	6,79	Fonds globalisés	323,35
Constructions	2 134,84	Réserves	2 008,37
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		Différences sur réalisations d'immobilisations	-1 507,75
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	1 094,53
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	97,24	Résultat de l'exercice	2,68
Autres immobilisations corporelles	478,41	Subventions transférables	
Total immobilisations corporelles (nettes)	2 717,28	Subventions non transférables	1 534,88
Immobilisations financières	64,57	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	2 878,33	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	3 617,28
Créances	883,98	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	826,37
Disponibilités	1 083,63	Fournisseurs	114,43
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	287,83
		Total dettes à court terme	402,25
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 967,60	TOTAL DETTES	1 228,62
Comptes de régularisations		Comptes de régularisations	0,03
TOTAL ACTIF	4 845,93	TOTAL PASSIF	4 845,93

GED

ACTIF			EXERCICE N		EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
	Subventions d'équipement versées				
	Autres immobilisations incorporelles	207 072,31	110 595,17	96 477,14	91 448,76
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété	6 792,67		6 792,67	6 792,67
	Constructions en toute propriété	2 134 835,34		2 134 835,34	1 959 033,87
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Réseaux installations voirie rés divers				
ACTIF	Collections et oeuvres d'art				
IMMOBILISE	Autres immobilisations corporelles	1 078 642,22	600 234,78	478 407,44	571 740,44
	Immobilisations corporelles en cours				
	Immo affect à service non personnalisé				
	Immo en concess afferm à dispo immo aff	97 242,90		97 242,90	97 242,90
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Construc reçues au titre mise à dispo				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	MONTANT A REPORTER	3 524 585,44	710 829,95	2 813 755,49	2 726 258,64

Exercice 2020

GED

ACTIF			EXERCICE N		EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
	REPORT	3 524 585,44	710 829,95	2 813 755,49	2 726 258,64
	Terrains recus au titre d'affectation				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construc sol d'autrui au titre affectat				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
ACTIF	Participations et créances rattachées	47 500,00		47 500,00	47 500,00
IMMOBILISE	Autres titres immobilisés				
(SUITE)	Prêts				
(2212)	Avances en garanties d'emprunt				
	Autres créances	17 074,55		17 074,55	19 191,55
	ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	3 589 159,99	710 829,95	2 878 330,04	2 792 950,19

	ACTIF		EXERCICE N		EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
	Terrains				
	Production autre que terrains				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés	154 276,81		154 276,81	92 177,31
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes				
	Créances sur l'Etat et collec publiques	725 400,80		725 400,80	1 264 763,18
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées				30 733,36
ACTIF	Opérations pour le compte de tiers				18 000,00
CIRCULANT	Autres créances	4 300,00		4 300,00	450,00
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	1 083 626,38		1 083 626,38	277 682,41
	Avances de trésorerie				
	Charges constatées d'avance				
	ACTIF CIRCULANT TOTAL II	1 967 603,99		1 967 603,99	1 683 806,26



	ACTIF		EXERCICE N		EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser				176,00
	Ecarts de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III				176,00
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	5 556 763,98	710 829,95	4 845 934,03	4 476 932,45
COMPTES DE					
REGULARI					
SATION					



I-2 Exercice 2020

24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

BILAN (en Euros)

	PASSIF	EXERCICE N	EXERCICE N-1
	Dotations	161 233,06	161 233,06
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves	2 008 365,18	2 008 365,18
	Neutra amortis subv equip versees		
	Report à nouveau	1 094 528,64	1 093 938,37
	Résultat de l'exercice	2 682,94	590,27
	Subventions transférables		
	Différences sur réalisations d'immob	-1 507 752,52	-1 511 902,52
FONDS	Fonds globalisés	323 349,03	205 532,04
PROPRES	Subventions non transférables	1 534 876,57	1 259 568,67
	Droits de l'affectant		
	FONDS PROPRES TOTAL I	3 617 282,90	3 217 325,07



I-2

Exercice 2020

24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

BILAN (en Euros)

	PASSIF	EXERCICE N	EXERCICE N-1
	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		
DDOMIGION G			
PROVISIONS			
POUR RISQUES			
ET CHARGES			



I-2 Exercice 2020

24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

BILAN (en Euros)

	PASSIF	EXERCICE N	EXERCICE N-1
	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits	826 365,42	834 014,05
	Emprunts et dettes financières divers		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés	114 428,69	172 316,25
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes envers l'Etat et les collec publ	35 447,90	
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées	252 002,12	233 022,51
	Opérations pour le compte de tiers		18 000,00
DETTES	Autres dettes	375,00	455,62
	Fournisseurs d'immobilisations		
	Produits constatés d'avance		
	DETTES TOTAL III	1 228 619,13	1 257 808,43



I-2

24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

BILAN (en Euros)

	PASSIF	EXERCICE N	EXERCICE N-1
	Recettes à classer ou à régulariser	32,00	1 798,95
	Ecarts de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	32,00	1 798,95
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	4 845 934,03	4 476 932,45
COMPANDED DE			
COMPTES DE			
REGULARI			
SATION			



I-3

24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

En milliers d'Euros

POSTE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	1 898,09	2 380,02
Produits des services	453,97	290,83
Autres produits	55,51	42,86
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	2 407,57	2 713,69
Traitements, salaires, charges sociales	1 491,99	1 451,63
Achats et charges externes	587,57	955,2
Participations et interventions	16,87	15,5
Dotations aux amortissements et provisions	224,67	191,1
Autres charges	45,36	66,2
Charges courantes non financières	2 366,45	2 679,79
RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER	41,12	33,9
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	39,47	23,6
RÉSULTAT COURANT FINANCIER	-39,47	-23,6
RÉSULTAT COURANT	1,65	10,2
Produits exceptionnels	5,19	32,8
Charges exceptionnelles	4,15	42,5
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	1,04	-9,6
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	2,68	0,59



I-4

Exercice 2020

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux		
Autres impôts et taxes		
Produits services, domaine et ventes div	453 965,03	290 809,34
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	55 511,39	42 856,56
Dotations de l'Etat		
Subventions et participations	1 888 817,17	2 369 386,78
Autres attributions (péréquat, compensa)	9 275,47	10 636,17
TOTAL I	2 407 569,06	2 713 688,85
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires	1 021 545,21	1 000 816,46
Charges sociales	470 440,62	450 816,18
Achats et charges externes	587 570,66	955 233,43
Impôts et taxes	15 603,50	19 585,23
Dotations amortissements des immob	224 667,78	191 151,43
Dot amort sur charges à répartir		

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Dotations aux provisions		
Autres charges	29 758,60	46 655,32
Contingents et participations	14 617,00	14 614,00
Subventions	2 250,00	918,26
TOTAL II	2 366 453,37	2 679 790,31
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	41 115,69	33 898,54
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III		
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	39 468,53	23 663,95
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV	39 468,53	23 663,95



I-4

Exercice 2020

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)	-39 468,53	-23 663,95
A + B - RESULTAT COURANT	1 647,16	10 234,59
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		
Prod exception gestion : Autres opér		
Produits des cessions d'immobilisations	4 150,00	29 612,00
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat		1 729,44
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér	1 035,78	1 535,68
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	5 185,78	32 877,12
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		9 100,00
Charg excep op gestion-Autres opérations		2 080,00
Valeur comptable des immo cédées		19 021,44
Diff réalis(positives)transf à investist	4 150,00	12 320,00
Charg excep op capital-Autres opérations		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI	4 150,00	42 521,44



I-4

Exercice 2020

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	1 035,78	-9 644,32
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	2 412 754,84	2 746 565,97
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	2 410 071,90	2 745 975,70
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 682,94	590,27





GED État I-5 Exercice 2020

24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2020

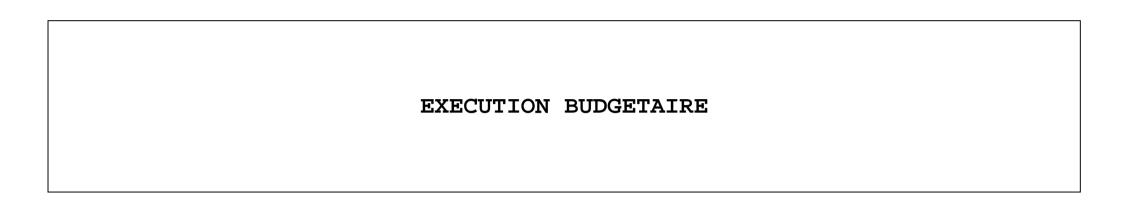
Opérations pour le compte de tiers	Balance	Balance d'entrée		Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur
4581-358			30 000,00		30 000,00	
4582-358				30 000,00		30 000,00
4581-	18 000,00				18 000,00	
4582-		18 000,00				18 000,00



24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2020

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée Dép	Opérations pour le compte de tiers Balance d'entrée	Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance	de sortie
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur





GED

24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 536 159,97	4 631 915,36	6 168 075,33
Titres de recettes émis (b)	682 601,33	3 692 090,05	4 374 691,38
Réductions de titres (c)	4 673,00	1 274 863,21	1 279 536,21
Recettes nettes (d = b - c)	677 928,33	2 417 226,84	3 095 155,17
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 210 056,78	4 631 915,36	5 841 972,14
Mandats émis (f)	374 581,92	2 535 413,86	2 909 995,78
Annulations de mandats (g)	900,00	120 869,96	121 769,96
Dépenses nettes (h = f - g)	373 681,92	2 414 543,90	2 788 225,82
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	304 246,41	2 682,94	306 929,35
(h - d) Déficit			



GED

24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	163 860,29		304 246,41		468 106,70
Fonctionnement	1 094 528,64		2 682,94		1 097 211,58
TOTAL I	1 258 388,93		306 929,35		1 565 318,28
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
33500-SCOT SM PARC GRANDS CAUS					
Investissement	-9 100,67		37 666,83		28 566,16
Fonctionnement	-29 503,64		47 532,09		18 028,45
Sous-Total	-38 604,31		85 198,92		46 594,61
TOTAL II	-38 604,31		85 198,92		46 594,61
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 219 784,62		392 128,27		1 611 912,89



Page gauche 24

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif	Décision modificative	Total Prévisions
	Intitute	1	2	3 = 1 + 2
16	Emprunts et dettes assimilees	24 504,93	5 495,07	30 000,00
26	Participations et créances rattachées à	1 000,00		1 000,00
27	Autres immobilisations financières	3 057,00		3 057,00
020	Dépenses imprévues - section d'investiss	60 133,21	-1 592,84	58 540,37
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	88 695,14	3 902,23	92 597,37
Opération n° 11	Opération d'équipement n° 11	71 225,00	12 586,66	83 811,66
Opération n° 16	Opération d'équipement n° 16	10 486,00	16 140,00	26 626,00
Opération n° 19	Opération d'équipement n° 19		2 000,00	2 000,00
Opération n° 20	Opération d'équipement n° 20	4 000,00	242 019,32	246 019,32
Opération n° 21	Opération d'équipement n° 21	90 000,00		90 000,00
Opération n° 22	Opération d'équipement n° 22		113 499,34	113 499,34
Opération n° 23	Opération d'équipement n° 23	161 632,80		161 632,80
Opération n° 24	Opération d'équipement n° 24	14 640,00		14 640,00
Opération n° 25	Opération d'équipement n° 25	18 000,00		18 000,00
Opération n° 26	Opération d'équipement n° 26		285 216,00	285 216,00
Opération n° 27	Opération d'équipement n° 27		37 014,29	37 014,29
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION	369 983,80	708 475,61	1 078 459,41
45810	Opération pour compte tiers n° 45810			
4581358	Opération pour compte tiers n° 4581358		39 000,00	39 000,00
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIE		39 000,00	39 000,00



N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions	Émissions	Annulations	DEPENSES nettes	Solde prévisions / réalisations
	1	2	3	4=2-3	5=1-4
16	30 000,00	28 460,29		28 460,29	1 539,71
26	1 000,00				1 000,00
27	3 057,00	3 057,00		3 057,00	
020	58 540,37				58 540,37
SOUS-TOTAL	92 597,37	31 517,29		31 517,29	61 080,08
Opération n° 11	83 811,66	17 146,99		17 146,99	66 664,67
Opération n° 16	26 626,00	19 826,31		19 826,31	6 799,69
Opération n° 19	2 000,00	1 046,40		1 046,40	953,60
Opération n° 20	246 019,32	180 217,47		180 217,47	65 801,85
Opération n° 21	90 000,00				90 000,00
Opération n° 22	113 499,34	66 841,52		66 841,52	46 657,82
Opération n° 23	161 632,80				161 632,80
Opération n° 24	14 640,00				14 640,00
Opération n° 25	18 000,00				18 000,00
Opération n° 26	285 216,00				285 216,00
Opération n° 27	37 014,29	27 985,94	900,00	27 085,94	9 928,35
SOUS-TOTAL	1 078 459,41	313 064,63	900,00	312 164,63	766 294,78
45810					
4581358	39 000,00	30 000,00		30 000,00	9 000,00
SOUS-TOTAL	39 000,00	30 000,00		30 000,00	9 000,00



Page gauche 25

N° chapitre ou article	Intitulé	Budget primitif	Décision modificative	Total Prévisions
(selon le niveau de vote)		1	2	3 = 1 + 2
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	458 678,94	751 377,84	1 210 056,78
TOTAL GENERAL		458 678,94	751 377,84	1 210 056,78



N° chapitre ou article	Total prévisions	Émissions	Annulations	DEPENSES nettes	Solde prévisions / réalisations
(selon le niveau de vote)	1	2	3	4=2-3	5=1-4
TOTAL	1 210 056,78	374 581,92	900,00	373 681,92	836 374,86
TOTAL GENERAL	1 210 056,78	374 581,92	900,00	373 681,92	836 374,86

TRES. MILLAU



Page gauche 26

N° chapitre ou article	·	Budget primitif	Décision modificative	Total Prévisions
(selon le niveau de vote)	Intitulé	1	2	3 = 1 + 2
10	Dotations fonds divers et réserves	142 422,98	-24 605,99	117 816,99
13	Subventions d'investissement	288 198,96	629 882,74	918 081,70
16	Emprunts et dettes assimilees		20 811,66	20 811,66
27	Autres immobilisations financières	3 057,00	19 191,55	22 248,55
024	Produits de cessions (recettes)	25 000,00	-4 150,00	20 850,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	458 678,94	641 129,96	1 099 808,90
45820	Opération pour compte tiers n° 45820			
4582358	Opération pour compte tiers n° 4582358		39 000,00	39 000,00
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIE		39 000,00	39 000,00
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	458 678,94	680 129,96	1 138 808,90
040	Opérations d'ordre de transfert entre se		233 490,78	233 490,78
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		233 490,78	233 490,78
001	Solde d'exécution de la section d'invest		163 860,29	163 860,29
TOTAL GENERAL		458 678,94	1 077 481,03	1 536 159,97



N° chapitre ou article	Total prévisions	Émissions	Annulations	RECETTES nettes	Solde prévisions / réalisations
(selon le niveau de vote)	1	2	3	4=2-3	5=1-4
10	117 816,99	117 816,99		117 816,99	
13	918 081,70	275 307,90		275 307,90	642 773,80
16	20 811,66	20 811,66		20 811,66	
27	22 248,55	5 174,00		5 174,00	17 074,55
024	20 850,00				20 850,00
SOUS-TOTAL	1 099 808,90	419 110,55		419 110,55	680 698,35
45820					
4582358	39 000,00	30 000,00		30 000,00	9 000,00
SOUS-TOTAL	39 000,00	30 000,00		30 000,00	9 000,00
TOTAL	1 138 808,90	449 110,55		449 110,55	689 698,35
040	233 490,78	233 490,78	4 673,00	228 817,78	4 673,00
TOTAL	233 490,78	233 490,78	4 673,00	228 817,78	4 673,00
001	163 860,29				163 860,29
TOTAL GENERAL	1 536 159,97	682 601,33	4 673,00	677 928,33	858 231,64

TRES. MILLAU



Page gauche 27

N° chapitre ou article	T 44 14	Budget primitif	Décision modificative	Total Prévisions
(selon le niveau de vote)	Intitulé	1	2	3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	1 878 000,00	-522 030,39	1 355 969,61
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 705 210,00		1 705 210,00
65	Autres charges de gestion courante	355 500,00	12 152,00	367 652,00
66	Charges financières	27 000,00	20 811,66	47 811,66
67	Charges exceptionnelles	4 000,00		4 000,00
68	Dotations aux Amortissements et aux prov		760 863,65	760 863,65
022	Dépenses imprévues - section de fonction	156 917,66		156 917,66
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4 126 627,66	271 796,92	4 398 424,58
042	Opérations d'ordre de transfert entre se		233 490,78	233 490,78
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		233 490,78	233 490,78
TOTAL GENERAL		4 126 627,66	505 287,70	4 631 915,36



N° chapitre ou article	Total prévisions	Émissions	Annulations	DEPENSES nettes	Solde prévisions / réalisations
(selon le niveau de vote)	1	2	3	4=2-3	5=1-4
011	1 355 969,61	649 912,63	116 196,96	533 715,67	822 253,94
012	1 705 210,00	1 565 916,32	,	1 565 916,32	139 293,68
65	367 652,00	46 625,60		46 625,60	321 026,40
66	47 811,66	39 468,53		39 468,53	8 343,13
67	4 000,00				4 000,00
68	760 863,65				760 863,65
022	156 917,66				156 917,66
TOTAL	4 398 424,58	2 301 923,08	116 196,96	2 185 726,12	2 212 698,46
042	233 490,78	233 490,78	4 673,00	228 817,78	4 673,00
TOTAL	233 490,78	233 490,78	4 673,00	228 817,78	4 673,00
TOTAL GENERAL	4 631 915,36	2 535 413,86	120 869,96	2 414 543,90	2 217 371,46

TRES. MILLAU



Page gauche 28

24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article	Intitulé	Budget primitif	Décision modificative	Total Prévisions
(selon le niveau de vote)		1	2	3 = 1 + 2
013	Atténuations de charges	10 000,00		10 000,00
70	Produits des services, du domaine et ven	457 618,44	21 317,15	478 935,59
74	Dotations et participations	3 612 009,22	-614 708,09	2 997 301,13
75	Autres produits de gestion courante	45 000,00		45 000,00
77	Produits exceptionnels	2 000,00	4 150,00	6 150,00
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4 126 627,66	-589 240,94	3 537 386,72
002	Résultat de fonctionnement reporté		1 094 528,64	1 094 528,64
TOTAL GENERAL		4 126 627,66	505 287,70	4 631 915,36



24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions	Émissions	Annulations	RECETTES nettes	Solde prévisions / réalisations
(scion le inveau de vote)	1	2	3	4=2-3	5=1-4
013	10 000,00	5 003,60	531,60	4 472,00	5 528,00
70	478 935,59	453 965,03		453 965,03	24 970,56
74	2 997 301,13	3 172 424,25	1 274 331,61	1 898 092,64	1 099 208,49
75	45 000,00	55 511,39		55 511,39	-10 511,39
77	6 150,00	5 185,78		5 185,78	964,22
TOTAL	3 537 386,72	3 692 090,05	1 274 863,21	2 417 226,84	1 120 159,88
002	1 094 528,64				1 094 528,64
TOTAL GENERAL	4 631 915,36	3 692 090,05	1 274 863,21	2 417 226,84	2 214 688,52



SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° articles puis	Intitulé	Émissions	Annulations	DEPENSES nettes
totalisation au chapitre		1	2	3 = 1 + 2
1641	Emprunts en euros	28 460,29		28 460,29
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilees	28 460,29		28 460,29
2764	Créances sur des particuliers et autres	3 057,00		3 057,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 27	Autres immobilisations financières	3 057,00		3 057,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	31 517,29		31 517,29
Opération n° 218811	Autres immobilisations corporelles	17 146,99		17 146,99
SOUS-TOTAL OPERATION n° 11	Opération d'équipement n° 11	17 146,99		17 146,99
Opération n° 205116	Concessions et droits similaires	2 329,14		2 329,14
Opération n° 218316	Matériel de bureau et matériel informati	17 497,17		17 497,17
SOUS-TOTAL OPERATION n° 16	Opération d'équipement n° 16	19 826,31		19 826,31
Opération n° 218419	Mobilier	1 046,40		1 046,40
SOUS-TOTAL OPERATION n° 19	Opération d'équipement n° 19	1 046,40		1 046,40
Opération n° 2131820	Autres batiments publics	158 521,47		158 521,47
Opération n° 213520	Installations générales agencements et a	17 280,00		17 280,00
Opération n° 218420	Mobilier	4 416,00		4 416,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 20	Opération d'équipement n° 20	180 217,47		180 217,47
Opération n° 205122	Concessions et droits similaires	61 629,92		61 629,92
Opération n° 218822	Autres immobilisations corporelles	5 211,60		5 211,60
SOUS-TOTAL OPERATION n° 22	Opération d'équipement n° 22	66 841,52		66 841,52
Opération n° 203127	Frais d'études	3 444,00		3 444,00
Opération n° 214827	Constructions sur sol d'autrui - autres	900,00	900,00	
Opération n° 218827	Autres immobilisations corporelles	23 641,94		23 641,94
SOUS-TOTAL OPERATION n° 27	Opération d'équipement n° 27	27 985,94	900,00	27 085,94
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION	313 064,63	900,00	312 164,63



SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° articles puis	Intitulé	Émissions	Annulations	DEPENSES nettes
totalisation au chapitre		1	2	3 = 1 + 2
4581	Opération pour compte de tiers n° 4581	30 000,00		30 000,00
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIE	30 000,00		30 000,00
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	374 581,92	900,00	373 681,92
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEM	374 581,92	900,00	373 681,92



SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° articles puis	Intitulé	Émissions	Annulations	RECETTES nettes
totalisation au chapitre		1	2	3 = 1 + 2
10222	Fonds compensation taxe valeur ajoutee (117 816,99		117 816,99
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	117 816,99		117 816,99
1321	Etat et Etablissements Nationaux	52 860,14		52 860,14
1322	Région	181 047,76		181 047,76
13241	Communes membres du GFP	11 400,00		11 400,00
13251	GFP de rattachement	30 000,00		30 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	275 307,90		275 307,90
1641	Emprunts en euros	20 811,66		20 811,66
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilees	20 811,66		20 811,66
2764	Créances sur des particuliers et autres	5 174,00		5 174,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 27	Autres immobilisations financières	5 174,00		5 174,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	419 110,55		419 110,55
4582	Opération pour compte de tiers n° 4582	30 000,00		30 000,00
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIE	30 000,00		30 000,00
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	449 110,55		449 110,55
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo	4 150,00		4 150,00
28051	Concessions et droits similaires	62 374,68		62 374,68
28181	Installations générales agencements et a	2 384,16		2 384,16
28182	Matériel de transport	61 769,50	4 673,00	57 096,50
28183	Matériel de bureau et matériel informati	12 101,00		12 101,00
28184	Mobilier	3 203,95		3 203,95
28188	Amortissements autres immobilisations co	87 507,49		87 507,49
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	233 490,78	4 673,00	228 817,78
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	233 490,78	4 673,00	228 817,78



SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° articles puis	Intitulé	Émissions	Annulations	RECETTES nettes
totalisation au chapitre		1 1	2	3 = 1 + 2
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEM	682 601,33	4 673,00	677 928,33



SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis	Intitulé	Émissions	Annulations	DEPENSES nettes
totalisation au chapitre		1	2	3 = 1 + 2
60611	Achats non stockés de fournitures non st	936,44		936,44
60612	Achats non stockés de fournitures non st	3 613,12		3 613,12
60621	Achats non stockés de combustibles	2 724,63		2 724,63
60622	Achats non stockés de carburants	15 867,12		15 867,12
60623	Achats non stockés d'alimentation	765,26	103,39	661,87
60632	Achats non stockés de fournitures de pet	23 885,31	8 842,34	15 042,97
60636	Achats non stockés de vêtements de trava	5 052,20	280,15	4 772,05
6064	Achats non stockés de fournitures admini	2 976,93		2 976,93
6065	Achats non stockés de livres disques cas	450,00		450,00
6068	Achats non stockés d'autres matières et	1 918,33	161,31	1 757,02
611	Contrats prestations de services	68 256,31	3 481,00	64 775,31
6122	Services extérieurs - redevance de crédi	10 017,48		10 017,48
6132	Services extérieurs - locations immobili	2 309,90		2 309,90
6135	Services extérieurs - locations mobilièr	1 399,80		1 399,80
61551	Services extérieurs - entretien et répar	9 529,82		9 529,82
6156	Services extérieurs - maintenance	37 001,08	3 362,30	33 638,78
6161	Multirisques	19 082,62		19 082,62
617	Services extérieurs - études et recherch	63 698,59		63 698,59
6182	Services extérieurs - divers - documenta	1 460,00		1 460,00
6185	Services extérieurs - divers - frais de	340,00		340,00
6226	Rémunération d'intermédiaires et honorai	2 520,00		2 520,00
6228	Rémunération d'intermédiaires et honorai	227 886,09	99 825,19	128 060,90
6231	Publicité publications relations publiqu	474,06		474,06
6232	Publicité publications relations publiqu	205,00		205,00



SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis	Intitulé	Émissions	Annulations	DEPENSES nettes
totalisation au chapitre		1	2	3 = 1 + 2
6237	Publicité publications relations publiqu	27 425,08	17,69	27 407,39
6248	Transports - divers	303,98		303,98
6256	Déplacements missions et réceptions - mi	1 240,62		1 240,62
6257	Déplacements missions et réceptions - ré	5 709,90	123,59	5 586,31
6261	Frais d'affranchissement	6 149,30		6 149,30
6262	Frais de télécommunications	19 099,53		19 099,53
627	Autres services extérieurs - services ba	76,30		76,30
6281	Autres services extérieurs - concours di	10 733,55		10 733,55
6283	Autres services extérieurs - frais de ne	22 629,88		22 629,88
6288	Autres services extérieurs	54 104,40		54 104,40
6358	Autres droits administration des impôts	70,00		70,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	649 912,63	116 196,96	533 715,67
6215	Personnel extérieur au service affecté p	35 447,90		35 447,90
6218	Autre personnel extérieur au service	18 477,09		18 477,09
6331	Versement de transport	929,64		929,64
6332	Cotisations versées au FNAL	1 225,21		1 225,21
6336	Cotisation au centre national et au cent	13 378,65		13 378,65
64111	Personnel titulaire - rémunération princ	742 502,29		742 502,29
64112	Personnel titulaire - nbi supplément fam	25 091,53		25 091,53
64118	Personnel titulaire - autres indemnités	82 726,44		82 726,44
64131	Personnel non titulaire - rémunération	175 341,99		175 341,99
64138	Autres indemnités	354,96		354,96
6451	Charges sécurite sociale et prévoyance c	177 125,92		177 125,92
6453	Cotisations aux caisses de retraites	209 938,28		209 938,28



SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis	Intitulé	Émissions	Annulations	DEPENSES nettes
totalisation au chapitre		1	2	3 = 1 + 2
6454	Charges sécurite sociale et prévoyance c	12 018,89		12 018,89
6475	Autres charges sociales - médecine du tr	1 865,04		1 865,04
6478	Autres charges sociales diverses	69 492,49		69 492,49
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	1 565 916,32		1 565 916,32
651	Redevances pour concessions brevets lice	693,54		693,54
6531	Indemnités des maires adjoints et consei	24 916,77		24 916,77
6532	Frais de mission des maires adjoints et	712,00		712,00
6533	Cotisations de retraite des maires adjoi	2 370,43		2 370,43
6558	Contingents et participations obligatoir	14 617,00		14 617,00
65738	Subventions de fonctionnement aux organi	2 250,00		2 250,00
658822	Aides	1 064,00		1 064,00
65888	Autres	1,86		1,86
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	46 625,60		46 625,60
66111	Intérêts réglés à l'écheance	18 656,87		18 656,87
6688	Autres	20 811,66		20 811,66
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	39 468,53		39 468,53
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 301 923,08	116 196,96	2 185 726,12
6761	Différences sur réalisations (positives)	4 150,00		4 150,00
6811	Dotations aux Amortissements immobilisat	229 340,78	4 673,00	224 667,78
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	233 490,78	4 673,00	228 817,78
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	233 490,78	4 673,00	228 817,78
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE	2 535 413,86	120 869,96	2 414 543,90



SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° articles puis	Intitulé	Émissions	Annulations	RECETTES nettes
totalisation au chapitre		1	2	3 = 1 + 2
6419	Remboursements sur rémunérations du pers	5 003,60	531,60	4 472,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	5 003,60	531,60	4 472,00
7078	Ventes d'autres marchandises	3 404,78		3 404,78
70841	Mise à disposition de personnel facturée	45 017,81		45 017,81
70845	Mise à disposition de personnel facturée	23 660,00		23 660,00
70848	Mise à disposition de personnel facturée	240 677,08		240 677,08
70872	Remboursement de frais par les budgets a	141 133,86		141 133,86
70878	Autres produits - remboursement de frais	71,50		71,50
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ven	453 965,03		453 965,03
74718	Autres participations de l'Etat	565 994,09	255 154,70	310 839,39
7472	Participations - Régions	856 431,82	254 947,97	601 483,85
7473	Participations - Départements	347 455,00		347 455,00
74741	Participations des Communes membres du G	164 450,00		164 450,00
74748	Participations des autres Communes	8 687,14		8 687,14
7477	Participations - budget communautaire et	642 553,35	463 514,85	179 038,50
7478	Participations - autres organismes	577 577,38	300 714,09	276 863,29
7488	Autres attributions et participations	9 275,47		9 275,47
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Dotations et participations	3 172 424,25	1 274 331,61	1 898 092,64
752	Autres produits de gestion courante - re	55 510,75		55 510,75
7588	Autres produits divers de gestion couran	0,64		0,64
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	55 511,39		55 511,39
775	Produits exceptionnels - produits des ce	4 150,00		4 150,00
7788	Produits exceptionnels divers	1 035,78		1 035,78
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	5 185,78		5 185,78

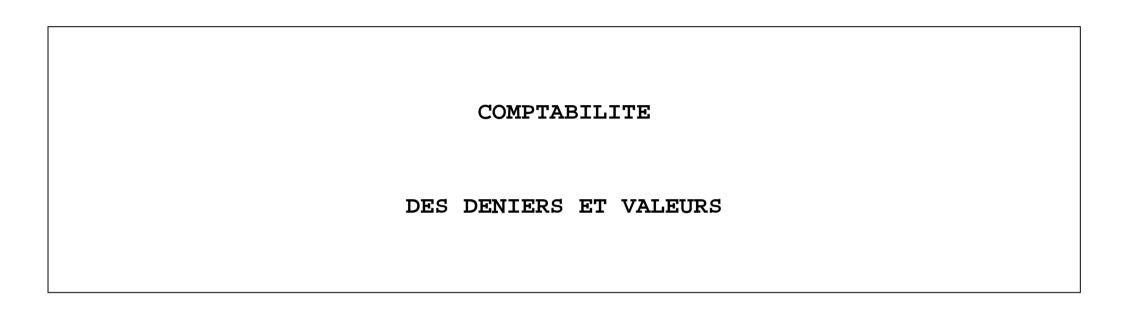
TRES. MILLAU



24500 SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° articles puis Intitulé		Émissions	Annulations	RECETTES nettes
totalisation au chapitre		1	2	3 = 1 + 2
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 692 090,05	1 274 863,21	2 417 226,84
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE	3 692 090,05	1 274 863,21	2 417 226,84







24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de	Libellé du compte	Balance d'entrée	Opérations non budgétaires	Opérations budgétaires	Total	Soldes
compte	Elistic du compte	Débit	Débit	Débit	Débit	Débit
		Crédit	Crédit	Crédit	Crédit	Crédit
1021	Dotation	161 233,06			161 233,06	161 233,06
10222	FCTVA	205 532,04		117 816,99	323 349,03	323 349,03
	Sous Total compte 1022	205 532,04		117 816,99	323 349,03	323 349,03
	Sous Total compte 102	366 765,10		117 816,99	484 582,09	484 582,09
1068	Excédt de fonctionnement capitalisé	2 008 365,18			2 008 365,18	2 008 365,18
	Sous Total compte 106	2 008 365,18			2 008 365,18	2 008 365,18
	Sous Total compte 10	2 375 130,28		117 816,99	2 492 947,27	2 492 947,27
110	Report à nouveau solde créditeur	1 093 938,37	590,27		1 094 528,64	1 094 528,64
	Sous Total compte 11	1 093 938,37	590,27		1 094 528,64	1 094 528,64
12	Résultat exercice excéd déficit	590,27	590,27		590,27 590,27	0,00
	Sous Total compte 12	590,27	590,27		590,27 590,27	0,00
1321	Etat et EPN	315 161,14		52 860,14	368 021,28	368 021,28
1322	Région	494 170,07		181 047,76	675 217,83	675 217,83





24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de	Libellé du compte	Balance d'entrée	Opérations non budgétaires	Opérations budgétaires	Total	Soldes
compte	Dische du compte	Débit	Débit	Débit	Débit	Débit
		Crédit	Crédit	Crédit	Crédit	Crédit
1323	Dépt	99 589,51			99 589,51	99 589,51
13241	Communes membres du GFP	42 200,00		11 400,00	53 600,00	53 600,00
13248	Autres communes	2 600,00			2 600,00	2 600,00
	Sous Total compte 1324	44 800,00		11 400,00	56 200,00	56 200,00
13251	GFP de rattachement	25 940,00		30 000,00	55 940,00	55 940,00
	Sous Total compte 1325	25 940,00		30 000,00	55 940,00	55 940,00
1327	Budget communautaire fonds structurels	93 831,92			93 831,92	93 831,92
1328	Autres	186 076,03			186 076,03	186 076,03
	Sous Total compte 132	1 259 568,67		275 307,90	1 534 876,57	1 534 876,57
	Sous Total compte 13	1 259 568,67		275 307,90	1 534 876,57	1 534 876,57
1641	Emprunts en euros	834 014,05		28 460,29 20 811,66	28 460,29 854 825,71	826 365,42
	Sous Total compte 164	834 014,05		28 460,29 20 811,66	28 460,29 854 825,71	826 365,42
	Sous Total compte 16	834 014,05		28 460,29 20 811,66	28 460,29 854 825,71	826 365,42





24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de	Libellé du compte	Balance d'entrée	Opérations non budgétaires	Opérations budgétaires	Total	Soldes
compte	Enbene du compte	Débit	Débit	Débit	Débit	Débit
		Crédit	Crédit	Crédit	Crédit	Crédit
192	Plus ou moins-values cessions immo	1 212 731,73		4 150,00	1 212 731,73 4 150,00	1 208 581,73
193	Autres neutralisations et régularisation	299 170,79			299 170,79	299 170,79
	Sous Total compte 19	1 511 902,52		4 150,00	1 511 902,52 4 150,00	1 507 752,52
	Total classe 1	1 511 902,52 5 563 241,64	590,27 590,27	28 460,29 418 086,55	1 540 953,08 5 981 918,46	1 507 752,52 5 948 717,90
2031	Frais d'études			3 444,00	3 444,00	3 444,00
	Sous Total compte 203			3 444,00	3 444,00	3 444,00
2051	Concessions et droits similaires	139 669,25		63 959,06	203 628,31	203 628,31
	Sous Total compte 205	139 669,25		63 959,06	203 628,31	203 628,31
	Sous Total compte 20	139 669,25		67 403,06	207 072,31	207 072,31
2111	Terrains nus	6 792,67			6 792,67	6 792,67
	Sous Total compte 211	6 792,67			6 792,67	6 792,67
21318	Autres batiments publics	1 928 319,93		158 521,47	2 086 841,40	2 086 841,40
	Sous Total compte 2131	1 928 319,93		158 521,47	2 086 841,40	2 086 841,40





24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Numéro de	Libellé du compte	Balance d'entrée	Opérations non budgétaires	Opérations budgétaire		Total	Soldes	
compte	Libene du compte	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit	Crédit	Débit Crédit	Débit	Crédit
2135	Instal gales agenct amégts const	30 713,94	Credit	17 280,00	creun	47 993,94	47 993,94	Credit
	Sous Total compte 213	1 959 033,87		175 801,47		2 134 835,34	2 134 835,34	
2148	Construct sol autrui - autres constructs			900,00	900,00	900,00		0,00
	Sous Total compte 214			900,00	900,00	900,00		0,00
2181	Instal gales agenct amngts divers	37 827,54				37 827,54	37 827,54	
2182	Mat de transport	328 568,89				328 568,89	328 568,89	
2183	Mat bureau mat informatique	125 995,26		17 497,17		143 492,43	143 492,43	
2184	Mobilier	32 039,48		5 462,40		37 501,88	37 501,88	
2188	Autres immobilisations corporelles	485 250,95		46 000,53		531 251,48	531 251,48	
	Sous Total compte 218	1 009 682,12		68 960,10		1 078 642,22	1 078 642,22	
	Sous Total compte 21	2 975 508,66		245 661,57 9	900,00	3 221 170,23	3 220 270,23	
248	Autres immobilisat mises en affectation	97 242,90				97 242,90	97 242,90	
	Sous Total compte 24	97 242,90				97 242,90	97 242,90	





24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Numéro de	Libellé du compte	Balance d'entrée	Opérations non budgétaires	Opérations budgétaires	Total	Soldes
compte	Disene du compte	Débit	Débit	Débit	Débit	Débit
		Crédit	Crédit	Crédit	Crédit	Crédit
261	Titres de participation	47 500,00			47 500,00	47 500,00
	Sous Total compte 26	47 500,00			47 500,00	47 500,00
2764	Créances particul et aut pers droit priv	19 191,55		3 057,00 5 174,00	22 248,55 5 174,00	17 074,55
	Sous Total compte 276	19 191,55		3 057,00 5 174,00	22 248,55 5 174,00	17 074,55
	Sous Total compte 27	19 191,55		3 057,00 5 174,00	22 248,55 5 174,00	17 074,55
28051	Concessions et droits similaires	48 220,49		62 374,68	110 595,17	110 595,17
	Sous Total compte 2805	48 220,49		62 374,68	110 595,17	110 595,17
	Sous Total compte 280	48 220,49		62 374,68	110 595,17	110 595,17
28181	Instal gales agenct amngts divers	3 686,27		2 384,16	6 070,43	6 070,43
28182	Mat de transport	153 549,09		4 673,00 61 769,50	4 673,00 215 318,59	210 645,59
28183	Mat bureau mat informatique	101 542,77		12 101,00	113 643,77	113 643,77
28184	Mobilier	4 811,00		3 203,95	8 014,95	8 014,95
28188	Amort autres immobilisations corporelles	174 352,55		87 507,49	261 860,04	261 860,04





24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Numéro de	Libellé du compte	Balance d'entrée	Opérations non budgétaires	Opérations budgétaires	Total	Soldes
compte	Libene du Compte	Débit	Débit	Débit	Débit	Débit
		Crédit	Crédit	Crédit	Crédit	Crédit
	Sous Total compte 2818	437 941,68		4 673,00 166 966,10	4 673,00 604 907,78	600 234,78
	Sous Total compte 281	437 941,68		4 673,00 166 966,10	4 673,00 604 907,78	600 234,78
	Sous Total compte 28	486 162,17		4 673,00 229 340,78	4 673,00 715 502,95	710 829,95
	Total classe 2	3 279 112,36 486 162,17		320 794,63 235 414,78	3 599 906,99 721 576,95	3 589 159,99 710 829,95
4011	Fournisseurs	57 019,29	593 122,00 562 218,07		593 122,00 619 237,36	26 115,36
	Sous Total compte 401	57 019,29	593 122,00 562 218,07		593 122,00 619 237,36	26 115,36
4041	Fournis immob		343 064,63 343 064,63		343 064,63 343 064,63	0,00
	Sous Total compte 404		343 064,63 343 064,63		343 064,63 343 064,63	0,00
408	Fournis factures non parvenues	115 296,96	115 296,96 88 313,33		115 296,96 203 610,29	88 313,33
	Sous Total compte 40	172 316,25	1 051 483,59 993 596,03		1 051 483,59 1 165 912,28	114 428,69
4111	Redevables - amiable	63 818,11	206 489,90 269 060,51		270 308,01 269 060,51	1 247,50
4116	Redevables - contentieux		40 398,50 40 398,50		40 398,50 40 398,50	0,00
	Sous Total compte 411	63 818,11	246 888,40 309 459,01		310 706,51 309 459,01	1 247,50





24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Numéro de	Libellé du compte	Balance d'entrée	Opérations non budgétaires	Opérations budgétaires	Total	Soldes
compte	Libene du compte	Débit	Débit	Débit	Débit	Débit
4141	Locataires acquéreurs locat - amiable	Crédit	55 510,75 42 393,96	Crédit	55 510,75 42 393,96	13 116,79
4146	Locataires-acquéreurs locat contentieux		2 344,52		2 344,52	2 344,52
	Sous Total compte 414		57 855,27 42 393,96		57 855,27 42 393,96	15 461,31
4181	Redevables produits non encore facturés	28 359,20	137 568,00 28 359,20		165 927,20 28 359,20	137 568,00
	Sous Total compte 418	28 359,20	137 568,00 28 359,20		165 927,20 28 359,20	137 568,00
	Sous Total compte 41	92 177,31	442 311,67 380 212,17		534 488,98 380 212,17	154 276,81
421	Personnel - rémunérations dues		757 002,13 757 002,13		757 002,13 757 002,13	0,00
	Sous Total compte 42		757 002,13 757 002,13		757 002,13 757 002,13	0,00
431	Sécurite sociale		351 791,04 351 791,04		351 791,04 351 791,04	0,00
437	Autres organismes sociaux		339 003,19 339 003,19		339 003,19 339 003,19	0,00
	Sous Total compte 43		690 794,23 690 794,23		690 794,23 690 794,23	0,00
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable	0,60	236 698,74 236 698,74		236 699,34 236 698,74	0,60
4416	Etat aut col pub sub à recev contentieux		27 962,19 27 929,30		27 962,19 27 929,30	32,89





24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Numéro de	Libellé du compte	Balance d'entrée	Opérations non budgétaires	Opérations budgétaires	Total	Soldes
compte	Libene du compte	Débit	Débit	Débit	Débit	Débit
	Cons Total counts 441	Crédit	Crédit 264 660,93	Crédit	264 661,53	33,49
	Sous Total compte 441		264 628,04		264 628,04	
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r		41 918,64 41 918,64		41 918,64 41 918,64	0,00
	Sous Total compte 442		41 918,64 41 918,64		41 918,64 41 918,64	0,00
44312	Opér particul avec Etat recettes amiable		38 088,81 20 238,81		38 088,81 20 238,81	17 850,00
	Sous Total compte 4431		38 088,81 20 238,81		38 088,81 20 238,81	17 850,00
44332	Opér particul avec Dépt rec amiable	560,00	560,00		560,00	0,00
	Sous Total compte 4433	560,00	560,00		560,00	0,00
44342	Opér part av Etat Cnes recettes amiable	1 050,00	15 960,00 6 930,00		17 010,00 6 930,00	10 080,00
	Sous Total compte 4434	1 050,00	15 960,00 6 930,00		17 010,00 6 930,00	10 080,00
44351	Opér particul grp dépenses		35 447,90		35 447,90	35 447,90
44352	Opér particul avec grp recettes amiable		70 933,17 7 980,00		70 933,17 7 980,00	62 953,17
	Sous Total compte 4435		70 933,17 43 427,90		70 933,17 43 427,90	27 505,27
44381	Aut serv organ pub - dépenses		2 250,00 2 250,00		2 250,00 2 250,00	0,00





24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Numéro de	Libellé du compte	Balance d'entrée	Opérations non budgétaires	Opérations budgétaires	Total	Soldes
compte	Libene du compte	Débit	Débit	Débit	Débit	Débit
		Crédit	Crédit	Crédit	Crédit	Crédit
44382	Aut serv organ pub - recette amiable	33 848,67	186 151,67 136 486,82		220 000,34 136 486,82	83 513,52
	Sous Total compte 4438	33 848,67	188 401,67 138 736,82		222 250,34 138 736,82	83 513,52
	Sous Total compte 443	35 458,67	313 383,65 209 893,53		348 842,32 209 893,53	138 948,79
447	Autres impôts taxes verSEMents assimilés		15 603,50 15 603,50		15 603,50 15 603,50	0,00
4487	Produits à recevoir	1 229 303,91	579 329,82 1 257 663,11		1 808 633,73 1 257 663,11	550 970,62
	Sous Total compte 448	1 229 303,91	579 329,82 1 257 663,11		1 808 633,73 1 257 663,11	550 970,62
	Sous Total compte 44	1 264 763,18	1 214 896,54 1 789 706,82		2 479 659,72 1 789 706,82	689 952,90
4511	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann	233 022,51	225 818,99 231 053,11		225 818,99 464 075,62	238 256,63
4512	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann	30 733,36	97 931,97 142 410,82		128 665,33 142 410,82	13 745,49
	Sous Total compte 451	30 733,36 233 022,51	323 750,96 373 463,93		354 484,32 606 486,44	252 002,12
4581	Dépenses (à subdiviser par mandat)	18 000,00	18 000,00		18 000,00 18 000,00	0,00
4581358	Dépenses (à subdiviser par mandat)		30 000,00	30 000,00	30 000,00 30 000,00	0,00
	Sous Total compte 4581		30 000,00	30 000,00	30 000,00 30 000,00	0,00





24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Numéro de	Libellé du compte	Balance d'entrée	Opérations non budgétaires	Opérations budgétaires	Total	Soldes
compte	Libene du Compte	Débit	Débit	Débit	Débit	Débit
		Crédit	Crédit	Crédit	Crédit	Crédit
4582	Recettes (à subdiviser par mandat)	18 000,00	18 000,00		18 000,00	0,00
4582358	Recettes (à subdiviser par mandat)		30 000,00	30 000,00	30 000,00 30 000,00	0,00
	Sous Total compte 4582		30 000,00	30 000,00	30 000,00 30 000,00	0,00
	Sous Total compte 458	18 000,00	48 000,00 48 000,00	30 000,00 30 000,00	96 000,00	0,00
	Sous Total compte 45	48 733,36 251 022,51	371 750,96 421 463,93	30 000,00 30 000,00	450 484,32 702 486,44	252 002,12
4621	Créances cess immob - amiable		4 150,00		4 150,00	4 150,00
	Sous Total compte 462		4 150,00		4 150,00	4 150,00
466	Excédt de verSEMent	291,00	869,60 953,60		869,60 1 244,60	375,00
46711	Autres comptes créditeurs	164,62	78 867,38 78 702,76		78 867,38 78 867,38	0,00
	Sous Total compte 4671	164,62	78 867,38 78 702,76		78 867,38 78 867,38	0,00
46721	Débiteurs divers - amiable	300,00	39 162,13 39 462,13		39 462,13 39 462,13	0,00
46726	Débiteurs divers - contentieux	150,00			150,00	150,00
	Sous Total compte 4672	450,00	39 162,13 39 462,13		39 612,13 39 462,13	150,00





24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Numéro de	Libellé du compte	Balance d'entrée	Opérations non budgétaires	Opérations budgétaires	Total	Soldes
compte	Libene du Compte	Débit	Débit	Débit	Débit	Débit
		Crédit	Crédit	Crédit	Crédit	Crédit
	Sous Total compte 467	450,00 164,62	118 029,51 118 164,89		118 479,51 118 329,51	150,00
	Sous Total compte 46	450,00 455,62	123 049,11 119 118,49		123 499,11 119 574,11	3 925,00
4712	Viremts réimputés	1 574,95	1 574,95		1 574,95 1 574,95	0,00
47138	Raet : autres		2 699 411,75 2 699 411,75		2 699 411,75 2 699 411,75	0,00
	Sous Total compte 4713		2 699 411,75 2 699 411,75		2 699 411,75 2 699 411,75	0,00
471411	Excédent à réimputer - pers physiques	224,00	368,00		368,00	0,00
471412	Excédent à réimputer - personnes morales		681,60 681,60		681,60	0,00
	Sous Total compte 47141	224,00	1 049,60 825,60		1 049,60 1 049,60	0,00
	Sous Total compte 4714	224,00	1 049,60 825,60		1 049,60 1 049,60	0,00
4718	Autres recettes à régulariser		176,00 208,00		176,00 208,00	32,00
	Sous Total compte 471	1 798,95	2 702 212,30 2 700 445,35		2 702 212,30 2 702 244,30	32,00
47211	Remboursements d'annuités d'emprunts		47 549,25 47 549,25		47 549,25 47 549,25	0,00
47218	Autres dépenses		13 294,51 13 294,51		13 294,51 13 294,51	0,00





24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Numéro de	Libellé du compte	Balance d'entrée	Opérations non budgétaires	Opérations budgétaires	Total	Soldes
compte	Libene du compte	Débit	Débit	Débit	Débit	Débit
		Crédit	Crédit	Crédit	Crédit	Crédit
	Sous Total compte 4721		60 843,76 60 843,76		60 843,76 60 843,76	0,00
4722	Commissions bancaires en instance de mdt		76,30 76,30		76,30 76,30	0,00
4728	Autres dépenses à régulariser	176,00	89 997,08 90 173,08		90 173,08 90 173,08	0,00
	Sous Total compte 472	176,00	150 917,14 151 093,14		151 093,14 151 093,14	0,00
	Sous Total compte 47	176,00 1 798,95	2 853 129,44 2 851 538,49		2 853 305,44 2 853 337,44	32,00
	Total classe 4	1 406 299,85 425 593,33	7 504 417,67 8 003 432,29	30 000,00	8 940 717,52 8 459 025,62	883 977,61 402 285,71
5115	Cartes bancaires à l'encaisSEMent		19 568,67 19 568,67		19 568,67 19 568,67	0,00
5118	Autres valeurs à l'encaisSEMent		2 506,67 2 506,67		2 506,67 2 506,67	0,00
	Sous Total compte 511		22 075,34 22 075,34		22 075,34 22 075,34	0,00
515	Compte au trésor	276 920,16	3 536 920,22 2 730 976,25		3 813 840,38 2 730 976,25	1 082 864,13
	Sous Total compte 51	276 920,16	3 558 995,56 2 753 051,59		3 835 915,72 2 753 051,59	1 082 864,13
5411	Disponibilites chez régisseurs d'avances	762,25	365,75 365,75		1 128,00 365,75	762,25
	Sous Total compte 541	762,25	365,75 365,75		1 128,00 365,75	762,25





24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Numéro de		Balance d'entrée	Opérations non budgétaires	Opérations budgétaires	Total	Soldes
compte	Libellé du compte	Débit	Débit	Débit	Débit	Débit
		Crédit	Crédit	Crédit	Crédit	Crédit
	Sous Total compte 54	762,25	365,75 365,75		1 128,00 365,75	762,25
580	Opérations d'ordre budgétaires		238 163,78 238 163,78		238 163,78 238 163,78	0,00
584	Encaissements chèques par lecture opt		6 420,00 6 420,00		6 420,00 6 420,00	0,00
586	Opér fin budget p et bud annex rattachés		246 512,36 246 512,36		246 512,36 246 512,36	0,00
588	Autres virements internes		176,00		176,00	0,00
	Sous Total compte 58		491 272,14 491 272,14		491 272,14 491 272,14	0,00
	Total classe 5	277 682,41	4 050 633,45 3 244 689,48		4 328 315,86 3 244 689,48	1 083 626,38
60611	Achts non stkés fournit eau-assainist			936,44	936,44	936,44
60612	Achts non stkés fournit énergie élect			3 613,12	3 613,12	3 613,12
	Sous Total compte 6061			4 549,56	4 549,56	4 549,56
60621	Achts non stkés combustibles			2 724,63	2 724,63	2 724,63
60622	Achts non stkés carburants			15 867,12	15 867,12	15 867,12
60623	Achts non stkés d'aliment			765,26 103,39	765,26 103,39	661,87





24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Numéro de	Libellé du compte	Balance d'entrée	Opérations non budgétaires	Opérations budgétaires	Total	Soldes
compte	Libene du compte	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit
	Sous Total compte 6062	Creun	Creuit	19 357,01 103,39	19 357,01 103,39	19 253,62
60632	Achts non stkés fournit petit équipt			23 885,31 8 842,34	23 885,31 8 842,34	15 042,97
60636	Achts non stkés vêtements travail			5 052,20 280,15	5 052,20 280,15	4 772,05
	Sous Total compte 6063			28 937,51 9 122,49	28 937,51 9 122,49	19 815,02
6064	Achts non stkés fournit admin			2 976,93	2 976,93	2 976,93
6065	Achts non stkés livres-disques-cassettes			450,00	450,00	450,00
6068	Achts non stkés autres mat et fourn			1 918,33	1 918,33	1 757,02
	Sous Total compte 606			58 189,34 9 387,19	58 189,34 9 387,19	48 802,15
	Sous Total compte 60			58 189,34 9 387,19	58 189,34 9 387,19	48 802,15
611	Contrats prestations de services			68 256,31 3 481,00	68 256,31 3 481,00	64 775,31
6122	Redevance de crédit-bail mobilier			10 017,48	10 017,48	10 017,48
	Sous Total compte 612			10 017,48	10 017,48	10 017,48
6132	Locations immobilières			2 309,90	2 309,90	2 309,90





24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Numéro de	Libellé du compte	Balance d'entrée	Opérations non budgétaires	Opérations budgétaires	Total	Soldes
compte	Libene du Compte	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit
6135	Locations mobilières			1 399,80	1 399,80	1 399,80
	Sous Total compte 613			3 709,70	3 709,70	3 709,70
61551	Entretien réparations matériel roulant			9 529,82	9 529,82	9 529,82
	Sous Total compte 6155			9 529,82	9 529,82	9 529,82
6156	Maintenance			37 001,08 3 362,30	37 001,08 3 362,30	33 638,78
	Sous Total compte 615			46 530,90 3 362,30	46 530,90 3 362,30	43 168,60
6161	Multirisques			19 082,62	19 082,62	19 082,62
	Sous Total compte 616			19 082,62	19 082,62	19 082,62
617	Etudes et recherches			63 698,59	63 698,59	63 698,59
6182	Divers doc générale et technique			1 460,00	1 460,00	1 460,00
6185	Divers - frais colloques et séminaires			340,00	340,00	340,00
	Sous Total compte 618			1 800,00	1 800,00	1 800,00
	Sous Total compte 61			213 095,60 6 843,30	213 095,60 6 843,30	206 252,30





24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Numéro de	Libellé du compte	Balance d'entrée	Opérations non budgétaires	Opérations budgétaires	Total	Soldes
compte	Libene du compte	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit
6215	Persel extér au serv affecté par col rat	Credit	Credit	35 447,90	35 447,90	35 447,90
6218	Autre personnel extérieur au service			18 477,09	18 477,09	18 477,09
	Sous Total compte 621			53 924,99	53 924,99	53 924,99
6226	Rému interméd honoraires			2 520,00	2 520,00	2 520,00
6228	Rému interméd honoraires divers			227 886,09 99 825,19	227 886,09 99 825,19	128 060,90
	Sous Total compte 622			230 406,09 99 825,19	230 406,09 99 825,19	130 580,90
6231	Pub public relat publ annonces insert			474,06	474,06	474,06
6232	Pub public relat publ fêtes cérémonies			205,00	205,00	205,00
6237	Pub public relat publ publications			27 425,08 17,69	27 425,08 17,69	27 407,39
	Sous Total compte 623			28 104,14 17,69	28 104,14 17,69	28 086,45
6248	Transports-divers			303,98	303,98	303,98
	Sous Total compte 624			303,98	303,98	303,98
6256	Déplacts missions récep - missions			1 240,62	1 240,62	1 240,62





24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Numéro de	Libellé du compte	Balance d'entrée	Opérations non budgétaires	Opérations budgétaires	Total	Soldes
compte	Libene du compte	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit
6257	Déplacts missions récep - réceptions	Credit	Credit	5 709,90 123,59	5 709,90 123,59	5 586,31
	Sous Total compte 625			6 950,52 123,59	6 950,52 123,59	6 826,93
6261	Frais d'affranchissement			6 149,30	6 149,30	6 149,30
6262	Frais de télécommunications			19 099,53	19 099,53	19 099,53
	Sous Total compte 626			25 248,83	25 248,83	25 248,83
627	Aut serv extér servi bancaires assimil			76,30	76,30	76,30
6281	Aut serv extér concours divers			10 733,55	10 733,55	10 733,55
6283	Aut serv extér frais de nettoyage locaux			22 629,88	22 629,88	22 629,88
6288	Autres serv extér			54 104,40	54 104,40	54 104,40
	Sous Total compte 628			87 467,83	87 467,83	87 467,83
	Sous Total compte 62			432 482,68 99 966,47	432 482,68 99 966,47	332 516,21
6331	Verst de transport			929,64	929,64	929,64
6332	Cotisations versées au FNAL			1 225,21	1 225,21	1 225,21





24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Numéro de	Libellé du compte	Balance d'entrée	Opérations non budgétaires	Opérations budgétaires	Total	Soldes
compte	Elocite du compte	Débit	Débit	Débit	Débit	Débit
		Crédit	Crédit	Crédit	Crédit	Crédit
6336	Cotis. centre national - centres gestion			13 378,65	13 378,65	13 378,65
	Sous Total compte 633			15 533,50	15 533,50	15 533,50
6358	Autres droits administration des impôts			70,00	70,00	70,00
	Sous Total compte 635			70,00	70,00	70,00
	Sous Total compte 63			15 603,50	15 603,50	15 603,50
64111	Persl titulaire_rémunération principale			742 502,29	742 502,29	742 502,29
64112	Persl titulair_NBI supplt fami indem rés			25 091,53	25 091,53	25 091,53
64118	Personnel titulaire - autres indemnités			82 726,44	82 726,44	82 726,44
	Sous Total compte 6411			850 320,26	850 320,26	850 320,26
64131	Persel non titulaire - rémunération			175 341,99	175 341,99	175 341,99
64138	Autres indemnités			354,96	354,96	354,96
	Sous Total compte 6413			175 696,95	175 696,95	175 696,95
6419	Rembst rémunérations du persel			531,60 5 003,60	531,60 5 003,60	4 472,00





24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Numéro de	L'hallé de assenta	Balance d'entrée	Opérations non budgétaires	Opérations budgétaires	Total	Soldes
compte	Libellé du compte	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit
	Sous Total compte 641	Credit	Credit	1 026 548,81 5 003,60	1 026 548,81	1 021 545,21
6451	Charges sécu cotisations URSSAF			177 125,92	177 125,92	177 125,92
6453	Cotisations aux caisses de retraites			209 938,28	209 938,28	209 938,28
6454	Charges sécu cotisations ASSEDIC			12 018,89	12 018,89	12 018,89
	Sous Total compte 645			399 083,09	399 083,09	399 083,09
6475	Autres charges sociales médecine travail			1 865,04	1 865,04	1 865,04
6478	Autres charges sociales diverses			69 492,49	69 492,49	69 492,49
	Sous Total compte 647			71 357,53	71 357,53	71 357,53
	Sous Total compte 64			1 496 989,43 5 003,60	1 496 989,43 5 003,60	1 491 985,83
651	Redev concessions brevets licences			693,54	693,54	693,54
6531	Indemnités maires adjoints conseillers			24 916,77	24 916,77	24 916,77
6532	Frais mission maires adjts conseillers			712,00	712,00	712,00
6533	Cotisations retraite maire adjts conseil			2 370,43	2 370,43	2 370,43





24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Numéro de	Libellé du compte	Balance d'entrée	Opérations non budgétaires	Opérations budgétaires	Total	Soldes
compte	Libene du compte	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit	Débit Crédit
	Sous Total compte 653	Creuit	Credit	27 999,20	27 999,20	27 999,20
6558	Autres contributions obligatoires			14 617,00	14 617,00	14 617,00
	Sous Total compte 655			14 617,00	14 617,00	14 617,00
65738	Subv fonct autres orga publics			2 250,00	2 250,00	2 250,00
	Sous Total compte 6573			2 250,00	2 250,00	2 250,00
	Sous Total compte 657			2 250,00	2 250,00	2 250,00
658822	Aides			1 064,00	1 064,00	1 064,00
	Sous Total compte 65882			1 064,00	1 064,00	1 064,00
65888	Autres			1,86	1,86	1,86
	Sous Total compte 6588			1 065,86	1 065,86	1 065,86
	Sous Total compte 658			1 065,86	1 065,86	1 065,86
	Sous Total compte 65			46 625,60	46 625,60	46 625,60
66111	Intérêts réglés à l'écheance			18 656,87	18 656,87	18 656,87





24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Numéro de	Libellé du compte	Balance d'entrée	Opérations non budgétaires	Opérations budgétaires	Total	Soldes
compte	Elbeite du compte	Débit	Débit		Débit	Débit
		Crédit	Crédit	Crédit		Crédit
	Sous Total compte 6611			18 656,87	18 656,87	18 656,87
	Sous Total compte 661			18 656,87	18 656,87	18 656,87
6688	Autres			20 811,66	20 811,66	20 811,66
	Sous Total compte 668			20 811,66	20 811,66	20 811,66
	Sous Total compte 66			39 468,53	39 468,53	39 468,53
6761	Différences sur réalisations (positives)			4 150,00	4 150,00	4 150,00
	Sous Total compte 676			4 150,00	4 150,00	4 150,00
	Sous Total compte 67			4 150,00	4 150,00	4 150,00
6811	DA - immob			229 340,78 4 673,00	229 340,78 4 673,00	224 667,78
	Sous Total compte 681			229 340,78 4 673,00	229 340,78 4 673,00	224 667,78
	Sous Total compte 68			229 340,78 4 673,00	229 340,78 4 673,00	224 667,78
	Total classe 6			2 535 945,46 125 873,56	2 535 945,46 125 873,56	2 414 543,90 4 472,00
7078	Ventes d'autres marchandises			3 404,78	3 404,78	3 404,78





24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Numéro de	Libellé du compte	Balance d'entrée	Opérations non budgétaires	Opérations budgétaires	Total	Soldes
compte	Liberte du compte	Débit	Débit	Débit	Débit	Débit
		Crédit	Crédit	Crédit	Crédit	Crédit
	Sous Total compte 707			3 404,78	3 404,78	3 404,78
70841	Mise à dispo persel aux BA			45 017,81	45 017,81	45 017,81
70845	Mise à dispo persel aux Cnes membres GFP			23 660,00	23 660,00	23 660,00
70848	Mise à dispo persel facturée autres org			240 677,08	240 677,08	240 677,08
	Sous Total compte 7084			309 354,89	309 354,89	309 354,89
70872	Rembst frais par bud annex régies munic			141 133,86	141 133,86	141 133,86
70878	Autres produits - remboursement de frais			71,50	71,50	71,50
	Sous Total compte 7087			141 205,36	141 205,36	141 205,36
	Sous Total compte 708			450 560,25	450 560,25	450 560,25
	Sous Total compte 70			453 965,03	453 965,03	453 965,03
74718	Autres participations Etat			255 154,70 565 994,09	255 154,70 565 994,09	310 839,39
	Sous Total compte 7471			255 154,70 565 994,09	255 154,70 565 994,09	310 839,39
7472	Participations - Région			254 947,97 856 431,82	254 947,97 856 431,82	601 483,85





24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Numéro de	Libellé du compte	Balance d'entrée	Opérations non budgétaires	Opérations budgétaires	Total	Soldes
compte	Libene du Compte	Débit	Débit	Débit	Débit	Débit
		Crédit	Crédit	Crédit	Crédit	Crédit
7473	Participations - Dépt			347 455,00	347 455,00	347 455,00
74741	Participations Cnes membres GFP			164 450,00	164 450,00	164 450,00
74748	Participations des autres Cnes			8 687,14	8 687,14	8 687,14
	Sous Total compte 7474			173 137,14	173 137,14	173 137,14
7477	Participations - budget com fonds struct			463 514,85 642 553,35	463 514,85 642 553,35	179 038,50
7478	Participations - autres organismes			300 714,09 577 577,38	300 714,09 577 577,38	276 863,29
	Sous Total compte 747			1 274 331,61 3 163 148,78	1 274 331,61 3 163 148,78	1 888 817,17
7488	Autres attributions - participations			9 275,47	9 275,47	9 275,47
	Sous Total compte 748			9 275,47	9 275,47	9 275,47
	Sous Total compte 74			1 274 331,61 3 172 424,25	1 274 331,61 3 172 424,25	1 898 092,64
752	Revenus des immeubles			55 510,75	55 510,75	55 510,75
7588	Autres produits divers de gestion couran			0,64	0,64	0,64
_	Sous Total compte 758			0,64	0,64	0,64





24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Numéro de	Libellé du compte	Balance d'entrée	Opérations non budgétaires	Opérations budgétaires	Total	Soldes
compte	Libene du compte	Débit	Débit	Débit	Débit	Débit
		Crédit	Crédit	Crédit	Crédit	Crédit
	Sous Total compte 75			55 511,39	55 511,39	55 511,39
775	Produits des cessions d'immobilisations			4 150,00	4 150,00	4 150,00
7788	Produits exceptionnels divers			1 035,78	1 035,78	1 035,78
	Sous Total compte 778			1 035,78	1 035,78	1 035,78
	Sous Total compte 77			5 185,78	5 185,78	5 185,78
	Total classe 7			1 274 331,61 3 687 086,45	1 274 331,61 3 687 086,45	2 412 754,84
	Total général	6 474 997,14 6 474 997,14	11 555 641,39 11 248 712,04	4 189 531,99 4 496 461,34	22 220 170,52 22 220 170,52	9 479 060,40 9 479 060,40





24500 - SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA BALANCE DES VALEURS INACTIVES

DÉSIGNATION DES COMPTES		DÉBIT			CRÉDIT		SOL	DES
N° Intitulé Nature des valeurs inactives	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861 Portefeuille							0,00	0,00
NEANT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous Total compte 861	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
862 Correspondant							0,00	0,00
NEANT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous Total compte 862	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
863 Prise en charge titre et valeur							0,00	0,00
NEANT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous Total compte 863	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00





PAGE DES SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent con	mpte est exact en ses résultats.		
	À	, le	
Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le p	présent compte.		
Le comptable affirme, en outre, et sous les mêmes peines, que les rece	ettes et dépenses portées dans ce compte sont,	sans exception, toutes celles qui ont été faite	es pou
le service de SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA pendant l'an	nnée 2020		
et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.			
	À	, le	
Vu par qui certifie qu	le le présent compte dont le montant des titres	à recouvrer et des mandants émis est confor	me aux
écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le			
	À	, le	

012049

TRES. MILLAU

24500 SM PARC REGIONAL DES GRANDS CA

Nombre de pages : 65

FIN DE DOCUMENT

Département : AVEYRON		Nombre de membres en exercice : 46
I I	COMPTE ADMINISTRATIF DE	Nombre de membres présents : 37
REGIONAL DES GRANDS CAUSSES	Soonee du 10 mare 2021	Nombre de suffrages exprimés : 37

Le comité syndical réuni sous la présidence de séance de Madame Emmanuelle GAZEL, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Richard FIOL, Président après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLES	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	déficits	excédents	déficits	excédents	déficits	excédents
Résultats de l'exercice 2019		163 860,29		1 094 528,64		1 258 388,93
Transfert à la sect°d'investisst	190		•	-	-	¥
Résultats cumulés reportés 2019		163 860,29	-	1 094 528,64		1 258 388,93
Opérations de l'exercice 2020	373 681,92	677 928,33	2 414 543,90	2 417 226,84	2 788 225,82	3 095 155,17
Résultats de l'exercice 2020		304 246,41		2 682,94		306 929,35
RESULTATS DE CLOTURE en €		468 106,70		1 097 211,58		1 565 318,28

ETAT DES RESTES A REALISER	INVESTISSEMENTS		
Dépenses reportées	764 816,51		
Recettes reportées		659 739,37	
Déficit de financement	105 077,14		

Affectation des résultats

Résultat excédentaire de fonctionnement de l'exercice 2020 en €	1 097 211,58
Affectation du résultat prévu au BP 2021 :	
- <u>En section de fonctionnement</u> - article 002 "Excédents antérieurs reportés" - report à nouveau en €	1 097 211,58
- <u>En section d'investissement</u> - article 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" en €	0,00

Résultat excédentaire d'investissement de l'exercice 2020 en €	363 029,56
Affectation du résultat prévu au BP 2021 :	
- <u>En section d'investissement</u> : article 001 "Excédents d'investissement antérieurs reportés" en €	363 029,56

- 2° Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Représentants	s titulaires	Représentan	ts suppléants
		Occitanie	
Zina BOURGUET Région Occitanie		Patrick CASES Région Occitanie	
Monique BULTHEL HERMENT Région Occitanie		Stéphane BERARD Région Occitanie	
Emmanuelle GAZEL Région Occitanie	G.	Vincent LABARTHE Région Occitanie	
Jean-Luc GIBELIN Région Occitanie		(Attente délibération) Région Occitanie	
Aurélie MAILLOLS Région Occitanie		Nelly FRONTANAU Région Occitanie	
Jean-Sébastien ORCIBAL Région Occitanie		Christian DUPRAZ Région Occitanie	
	Conseil départem	ental de l'Aveyron	
Annie BEL Conseil départemental Aveyron	#2	Christine PRESNE Conseil départemental Aveyron	
Jean-François GAILLARD Conseil départemental Aveyron	Visio	Alain MARC Conseil départemental Aveyron	
Emilie GRAL Conseil départemental Aveyron		Valérie ABADIE ROQUES Conseil départemental Aveyron	-
Christophe LABORIE Conseil départemental Aveyron	3	Jean-Philippe ABINAL Conseil départemental Aveyron	
Christel SIGAUD LAURY Conseil départemental Aveyron	107	Camille GALIBERT Conseil départemental Aveyron	
Danielle VERGONNIER Conseil départemental Aveyron	Visio	Jean-Pierre MASBOU Conseil départemental Aveyron	
	Commune	s urbaines	
Thierry PEREZ-LAFONT Commune urbaine Millau		Nicolas WOHREL Commune urbaine Millau	W.D.
Michel DURAND Commune urbaine Millau	Visio	Yannick DOULS Commune urbaine Millau	
Catherine JOUVE Commune urbaine Millau	2 gille	Marie-Eve PANIS Commune urbaine Millau	
Philippe RAMONDENC Commune urbaine Millau		Claude ASSIER Commune urbaine Millau	Chile
Céline RENAUD Commune urbaine St-Affrique	Monand	Geneviève CAMBON Commune urbaine St- Affrique	01
Nathalie MARTY Commune urbaine Sévérac d'Aveyron	FF	Emilie FABRE Commune urbaine Sévérac d'Aveyron	

Représentants	titulaires	Représentant	s suppléants
	Communautés	de communes	
Sébastien CROS C de C Causses à l'Aubrac	Visio	Philippe COSTES C de C Causses à l'Aubrac	
Richard FIOL C de C Larzac et Vallées	A	Maryse ROUX C de C Larzac et Vallées	
Joël ESPINASSE C de C Millau Grands Causses	75	Bernard MAURY C de C Millau Grands Causses	
Mathieu LAMBRECH C de C Millau Grands Causses	Janke	Christophe SAINT-PIERRE C de C Millau Grands Causses	
Christian BOUDES C de C Millau Grands Causses	Visio	Vincent HERAN C de C Millau Grands Causses	
Philippe LEPETIT C de C Millau Grands Causses	Report	Charlie MEDEIROS C de C Millau Grands Causses	
Séverine PEYRETOUT C de C Millau Grands Causses		Aurélie ESON C de C Millau Grands Causses	
Bouchra EL MEROUANI C de C Millau Grands Causses		Valentin ARTAL C de C Millau Grands Causses	
Cyril TOUZET C de C Monts, Rance et Rougiers	7	Bernard ARNOULD C de C Monts, Rance et Rougiers	
Mathieu HENRY C de C Muse et Raspes du Tarn		Georget DAMERVAL C de C Muse et Raspes du Tarn	Visio
Sébastien DAVID C de C Saint-Affricain, Roquefort,7 Vallons	٨	Thierry ARNAL C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons	
Bernard SIRGUE C de C Saint-Affricain, Roquefort,7 Vallons	Mo	Frédéric ARTIS C de C Saint-Affricain, Roquefort,7 Vallons	
Gérard CAILHOL C de C Saint-Affricain, Roquefort,7 Vallons	Phurs	Myriam SAHNOUN C de C Saint-Affricain, Roquefort,7 Vallons	
	Commune	es rurales	
Jean-Michel LADET C R "Terroir Le Séveragais"		Elisabeth DODINET C R "Terroir le Séveragais"	
Jean-François DUMAS C R Terroir "Le Causse Noir, Les Gorges de la Dourbie et de la Jonte"	*	Christophe CARRAT C R Terroir "Le Causse Noir, Les Gorges de la Dourbie et de la Jonte""	
François RODRIGUEZ C R Terroir "Le Causse du Larzac, Pays Templier et Hospitalier"		Victorien GENIEZ C R Terroir "Le Causse du Larzac, Pays Templier et Hospitalier"	
Jean-Michel PINAULT C R Terroir "Le Causse du Larzac, Pays Templier et Hospitalier"	M.	Lysiane TENDIL C R Terroir "Le Causse du Larzac, Pays Templier et Hospitalier"	

Représentants	s titulaires	Représentant	s suppléants
	Commu	nes rurales	
Michel SIMONIN C R Terroir "Pays de Roquefort, St Affricain, Rougiers"	Visio	Philippe MEJANE C R Terroir "Pays de Roquefort, St Affricain, Rougiers"	$\sqrt{c_{i2i}}$
Jonathan COSTES C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"		Gaëtan PRIVAT C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"	
Jean-François ROUSSET C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"		Christophe HURAULT C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"	
Jean-Marie BODT C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"	Représenté par P. Méjane	Anne CROS C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"	
Bastien GIACOBBI C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"	A	Eloi ALBET C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"	
Michel LEBLOND C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"	Line	Marc TOURRET C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"	
Arnaud VIALA C R Terroir "Les Raspes du Tarn, Les Marches du Lévezou"	/	Nathalie PALMIER C R Terroir "Les Raspes Du Tarn, Les Marches du Lévezou"	Visio
Jacques ARLES C R Terroir "Les Raspes du Tarn, Les Marches du Lévezou"	R	Jean-Marc BEA C R Terroir "Les Raspes Du Tarn, Les Marches du Lévezou"	
Jean-Luc CRASSOUS C R Terroir "Les Raspes du Tarn, Les Marches du Lévezou"	Visso	Gilles PLET C R Terroir "Les Raspes Du Tarn, Les Marches du Lévezou"	
Bernadette PAILHAS C R Terroir "Le Millavois"	1	Claude TREMOLET C R Terroir "Le Millavois"	
Loïc ALMERAS C R Terroir "Le Millavois"		Philippe CARRIERE C R Terroir "Le Millavois"	

Sceau du syndicat mixte du Parc naturel régional des grands causses



Pour expédition conforme Le Président de séance



Délibération PNRGC n° 2021-027 du Comité syndical du 19 mars 2021

Vote du Budget Primitif 2021 – Compétence Générale

■ Président de séance	Richard FIOL
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Claude ASSIER - Annie BEL - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Georget DAMERVAL - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Philippe MEJANE - Nathalie PALMIER - Séverine PEYRETOUT - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET - Danièle VERGONNIER - Nicolas WOHREL
■ Pouvoirs	Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Jean-François DUMAS Jean-François GALLIARD donne son pouvoir à Danièle VERGONNIER Nathalie MARTY donne son pouvoir à Richard FIOL Christel SIGAUD-LAURY donne son pouvoir à Cyril TOUZET
■ Absents, excusés	Zina BOURGUET - Monique BULTEL HERMENT - Sébastien DAVID - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Bernadette PAILHAS - Jean-François ROUSSET

Le Débat d'Orientation budgétaire a été adopté par délibération n°2021-005 du comité syndical du 5 février 2021. A partir de ces orientations et des besoins recensés, le budget primitif 2021 a été élaboré. Après avoir entendu les informations et explications apportées concernant l'ouverture des crédits proposés à ce budget primitif 2021, dont les montants consignés sont les suivants:

	FONCTIO:	NNEMENT	
	Dépenses	Recettes	
Opérations réelles	4 468 767,61 euros	3 592 578,83 euros	
Opérations d'ordre	221 022,80 euros		
Résultat reporté		1 097 211,58 euros	
TOTAL	4 689 790,41 euros	4 689 790,41 euros	
	INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes	
Opérations réelles (RAR et propositions)	1 142 610,86 euros	858 558,50 euros	
Opérations d'ordre		221 022,80 euros	
Résultat reporté		363 029,56 euros	
TOTAL	1 142 610,86 euros	1 442 610,86 euros	
	CUMUL des deux SECTIONS		
TOTAL	5 832 401,27 euros	6 132 401,27 euros	

Après avoir délibéré, le Comité syndical vote le budget primitif 2021 relatif à la compétence générale du syndicat mixte du Parc et, mandate son Président pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

VOTE: Pour: **37** Contre:/ Abstention:/

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits Le Président Richard FIOL

REPUBLIQUE FRANCAISE

PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES

Numéro SIRET: 25120134900015

POSTE COMPTABLE: CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

M.14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2021

I - INFORMATIONS GENERALES	1
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	В

- au niveau

du chapitre

pour la section de fonctionnement ;

- au niveau

du chapitre

pour la section d'investissement.

- avec les chapitres << opérations d'équipement >> de l'état III B 3;
- sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense << opération d'équipement >>.
- III Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne << pour mémoire >>) s'éffectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.
- V Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		FONCTIONNEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	4 689 790,41	3 592 578,83
	+	+	+
R E P O	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	×	
R T S	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		1 097 211,58
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 689 790,41	4 689 790,41
		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	377 794,35	419 841,93
	+	+	+
R E P O	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	764 816,51	659 739,37
RTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		363 029,56
	: = :	=	#
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 142 610,86	1 442 610,86
		TOTAL	
	TOTAL DU BUDGET	5 832 401,27	6 132 401,27

II - PRES	ENTATION GENERALE DU BUDGET	
N	DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	Δ2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
011	Charges à caractère général	1 355 969,61		1 389 900,00	1 389 900,00	1 389 900,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 705 210,00		1 764 181,93	1 764 181,93	1 764 181,93
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	367 652,00		371 335,18	371 335,18	371 335,18
656	Frais de fonct. des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	3 428 831,61		3 525 417,11	3 525 417,11	3 525 417,11
66	Charges financières	47 811,66		26 000,00	26 000,00	26 000,00
67	Charges exceptionnelles	4 000,00		4 000,00	4 000,00	4 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	760 863,65	DOM: III III	750 000,00	750 000,00	750 000,00
022	Dépenses imprévues	156 917,66	8.0	163 350,50	163 350,50	163 350,50
To	otal des dépenses réelles de fonctionnement	4 398 424,58		4 468 767,61	4 468 767,61	4 468 767,61
023	Virement à la section d'investissement					
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	229 340,78		221 022,80	221 022,80	221 022,80
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.		or him the sec			
To	otal des dépenses d'ordre de fonctionnement	229 340,78	THE PARTY OF	221 022,80	221 022,80	221 022,80
	TOTAL	4 627 765,36		4 689 790,41	4 689 790,41	4 689 790,41

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
	=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 4 689 790,41

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

KLOL	I LO DE I ONO	LICITIAL	-111		
Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
Atténuations de charges	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
Produits des services, du domaine et ventes	478 935,59		509 983,97	509 983,97	509 983,97
Impôts et taxes					
Dotations et participations	2 997 301,13		3 026 494,86	3 026 494,86	3 026 494,86
Autres produits de gestion courante	45 000,00		44 100,00	44 100,00	44 100,00
Total des recettes de gestion courante	3 531 236,72		3 590 578,83	3 590 578,83	3 590 578,83
Produits financiers					
Produits exceptionnels	2 000,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
Reprises sur provisions semi-budgétaires		e reliberation			
otal des recettes réelles de fonctionnement	3 533 236,72		3 592 578,83	3 592 578,83	3 592 578,83
Opé. d'ordre de transfert entre sections					
Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement			ų i		
TOTAL	3 533 236,72		3 592 578,83	3 592 578,83	3 592 578,83
	Libellé Atténuations de charges Produits des services, du domaine et ventes Impôts et taxes Dotations et participations Autres produits de gestion courante Total des recettes de gestion courante Produits financiers Produits exceptionnels Reprises sur provisions semi-budgétaires Total des recettes réelles de fonctionnement Opé. d'ordre de transfert entre sections Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. Total des recettes d'ordre de fonctionnement	Libellé Pour mémoire budg. précédent Atténuations de charges 10 000,00 Produits des services, du domaine et ventes At78 935,59 Impôts et taxes Dotations et participations 2 997 301,13 Autres produits de gestion courante 45 000,00 Total des recettes de gestion courante 3 531 236,72 Produits financiers Produits exceptionnels 2 000,00 Reprises sur provisions semi-budgétaires Total des recettes réelles de fonctionnement 3 533 236,72 Opé. d'ordre de transfert entre sections Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. Total des recettes d'ordre de fonctionnement	Libellé Pour mémoire budg. précédent Atténuations de charges 10 000,00 Produits des services, du domaine et ventes Impôts et taxes Dotations et participations Autres produits de gestion courante Total des recettes de gestion courante Produits financiers Produits exceptionnels Restes à réaliser 10 000,00 478 935,59 Impôts et taxes Dotations et participations 2 997 301,13 Autres produits de gestion courante 45 000,00 Total des recettes de gestion courante 2 000,00 Reprises sur provisions semi-budgétaires Total des recettes réelles de fonctionnement 3 533 236,72 Opé. d'ordre de transfert entre sections Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. Total des recettes d'ordre de fonctionnement	Atténuations de charges 10 000,00 10 000,00 Produits des services, du domaine et ventes 478 935,59 509 983,97 Impôts et taxes Dotations et participations 2 997 301,13 3 026 494,86 Autres produits de gestion courante 45 000,00 44 100,00 Total des recettes de gestion courante 3 531 236,72 3 590 578,83 Produits financiers Produits exceptionnels 2 000,00 2 000,00 Reprises sur provisions semi-budgétaires Total des recettes réelles de fonctionnement 3 533 236,72 3 592 578,83 Opé. d'ordre de transfert entre sections Opé. d'ordre de finitérieur de la sect. fonct. Total des recettes d'ordre de fonctionnement	Libellé Pour mémoire budg. précédent Restes à réaliser Propositions nouvelles Atténuations de charges 10 000,00 10 000,00 10 000,00 Produits des services, du domaine et ventes 478 935,59 509 983,97 509 983,97 Impôts et taxes 500 tations et participations 2 997 301,13 3 026 494,86 3 026 494,86 Autres produits de gestion courante 45 000,00 44 100,00 44 100,00 Total des recettes de gestion courante 3 531 236,72 3 590 578,83 3 590 578,83 Produits financiers 2 000,00 2 000,00 2 000,00 2 000,00 Reprises sur provisions semi-budgétaires 504 des recettes réelles de fonctionnement 3 533 236,72 3 592 578,83 3 592 578,83 Opé. d'ordre de transfert entre sections 506 d'ordre de transfert entre sections 507 des des recettes d'ordre de fonctionnement 507 des des recettes d'ordre de fonctionnement

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 097 211,58
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 689 790,41

Pour information:

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

221 022,80 Il s'agil, pour un buget volé en équilibre, des ressources propres correspondant à l'exédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, il sen à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

¥ , ,	
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	ji .
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	А3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réallser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
010	Stock					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	194 272,80	194 272,80	-342,19	-342,19	193 930,61
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement	884 186,61	570 543,71	98 469,71	98 469,71	669 013,42
	Total des dépenses d'équipement	1 078 459,41	764 816,51	98 127,52	98 127,52	862 944,03
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	30 000,00		31 000,00	31 000,00	31 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)					
26	Participations et créances rattachées	1 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
27	Autres immobilisations financières	3 057,00		12 457,00	12 457,00	12 457,00
020	Dépenses imprévues	58 540,37		58 209,83	58 209,83	58 209,83
	Total des dépenses financières	92 597,37		102 666,83	102 666,83	102 666,83
45	Total des opé. pour compte de tiers	39 000,00		177 000,00	177 000,00	177 000,00
	Total des dépenses réelles d'Investissement	1 210 056,78	764 816,51	377 794,35	377 794,35	1 142 610,86
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
041	Opérations patrimoníales					
	Total des dépenses d'ordre d'Investissement					
	TOTAL	1 210 056,78	764 816,51	377 794,35	377 794,35	1 142 610,86

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE +
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES | 1 142 610,86 | =

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réallser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement	918 081,70	642 664,82	-39 908,28	-39 908,28	602 756,54
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	20 811,66				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	938 893,36	642 664,82	-39 908,28	-39 908,28	602 756,54
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	117 816,99		42 954,96	42 954,96	42 954,96
1068	Excédents de fonct. capitalisés					
138	Autres subv. d'invest. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières	22 248,55	17 074,55	3 772,45	3 772,45	20 847,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	25 000,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
	Total des recettes financières	165 065,54	17 074,55	61 727,41	61 727,41	78 801,96
45	Total des opé, pour le compte de tiers	39 000,00		177 000,00	177 000,00	177 000,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 142 958,90	659 739,37	198 819,13	198 819,13	858 558,50
021	virement de la section de fonctionnement		31 1 2 2 1 2			
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	229 340,78	CY of a William	221 022,80	221 022,80	221 022,80
041	Opérations patrimoniales					
	Total des recettes d'ordre d'Investissement	229 340,78	11 30 11 11	221 022,80	221 022,80	221 022,80
	Total	1 372 299,68	659 739,37	419 841,93	419 841,93	1 079 581,30

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 363 029,56 +

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 1 442 610,86 Pour information :

Il s'agit, pour un buget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'exédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

221 022,80

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 389 900,00	7	1 389 900,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 764 181,93		1 764 181,93
014	Atténuations de produits		81 11 11 11 11	
60	Achats et variation des stocks			
65	Autres charges de gestion courante	371 335,18		371 335,18
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières	26 000,00		26 000,00
67	Charges exceptionnelles	4 000,00		4 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	750 000,00	221 022,80	971 022,80
71	Production stockée (ou déstockage)			
022	Dépenses imprévues	163 350,50		163 350,50
023	Virement à la section d'investissement			
	Dépenses de fonctionnement - Total	4 468 767,61	221 022,80	4 689 790,41

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 689 79

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	Provisions pour risques et charges			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	31 000,00		31 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)		CW STEEL TO THE	
	Total des opérations d'équipement	669 013,42		669 013,42
198	Neutral, amort, subv. équip, versées			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles	193 930,61		193 930,61
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées	1 000,00		1 000,00
27	Autres immobilisations financières	12 457,00		12 457,00
28	Amortissements des immobilisations (reprises)			
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours			
45	Opérations pour compte de tiers	177 000,00		177 000,00
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers			
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers			
3	Stocks			
020	Dépenses imprévues	58 209,83		58 209,83
	Dépenses d'investissement - Total	1 142 610,86		1 142 610,86

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 142 610,86

	•
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	11
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges	10 000,00	III Walliam San	10 000,00
60	Achats et variations des stocks			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	509 983,97		509 983,97
71	Production stockée (ou déstockage)	THE HALLES OF PERSONS		
72	production immobilisée	155 BA 155 STORY		
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations	3 026 494,86		3 026 494,86
75	Autres produits de gestion courante	44 100,00		44 100,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	2 000,00		2 000,00
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
	Recettes de fonctionnement - Total	3 592 578,83		3 592 578,83

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 097 211,58
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 689 790 41

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	42 954,96		42 954,96
13	Subventions d'investissement	602 756,54		602 756,54
15	Provisions pour risques et charges			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	10		
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières	20 847,00		20 847,00
28	Amortissements des immobilisations		221 022,80	221 022,80
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours			
45	Opérations pour compte de tiers	177 000,00		177 000,00
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices	الحيسان والأراب والم		
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers			
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers			
3	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement			
024	Produits de cessions d'immobilisations	15 000,00		15 000,00
	Recettes d'investissement - Total	858 558,50	221 022,80	1 079 581,30

+
363 029,56
+
=
1 442 610,86

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles	Vote
011	Charges à caractère général	1 355 969,61	1 389 900,00	1 389 900,00
60611	Eau et assainissement	1 500,00	1 100,00	1 100,00
60612	Énergie - électricité	9 000,00	5 000,00	5 000,00
60621	Combustibles	5 000,00	4 000,00	4 000,00
60622	Carburants	24 000,00	22 000,00	22 000,00
60623	Alimentation	1 300,00	1 100,00	1 100,00
60632	Fournitures de petit équipement	28 316,67	40 000,00	40 000,00
60636	Vêtements de travail	3 400,00	5 500,00	5 500,00
6064	Fournitures administratives	5 000,00	5 800,00	5 800,00
6068	Autres matières et fournitures	4 000,00	5 000,00	5 000,00
611	Contrats de prestations de services	182 000,00	170 000,00	170 000,00
6122	Crédit-bail mobilier	10 500,00	11 000,00	11 000,00
6132	Locations immobilières	2 500,00	7 000,00	7 000,00
6135	Locations mobilières	5 000,00	3 200,00	3 200,00
61551	Matériel roulant	7 000,00	10 000,00	10 000,00
6156	Maintenance	38 000,00	38 000,00	38 000,00
6161	Multirisques	21 500,00	21 500,00	21 500,00
617	Études et recherches	406 278,61	433 500,00	433 500,00
6182	Documentation générale et technique	2 515,00	2 000,00	2 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	2 000,00		
6185	Frais de colloques et séminaires	2 000,00	1 500,00	1 500,00
6188	Autres frais divers	700,00		
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	800,00		
6226	Honoraires	7 713,42	3 000,00	3 000,00
6228	Divers	324 824,67	287 500,00	287 500,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	1 500,00	1 500,00
6232	Fêtes et cérémonies		500,00	500,00
6237	Publications	97 517,02	123 000,00	123 000,00
6238	Divers	2 000,00		
6248	Divers	1 200,00	500,00	500,00
6256	Missions	18 000,00	10 000,00	10 000,00
6257	Réceptions	12 000,00	40 000,00	40 000,00
6261	Frais d'affranchissement	9 304,22	6 500,00	6 500,00
6262	Frais de télécommunications	20 000,00	30 000,00	30 000,00
627	Services bancaires et assimilés	100,00	100,00	100,00
6281	Concours divers (cotisations)	12 500,00	13 500,00	13 500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	25 000,00	25 000,00	25 000,00
6288	Autres services extérieurs	61 000,00	61 000,00	61 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	500,00	500,00
6358	Autres droits		100,00	100,00
012	Charges de personnel et frals assimilés	1 705 210,00	1 764 181,93	1 764 181,93
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement 1	35 000,00		
6218	Autre personnel extérieur	24 610,00	66 381,93	66 381,93
6331	Versement de transport		5 300,00	5 300,00
6332	Cotisations versées au f.n.a.l.	5 100,00	1 000,00	1 000,00
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de	16 000,00	17 100,00	17 100,00
34111	Rémunération principale	750 000,00	730 000,00	730 000,00
64112	Nbi, supplément familial de traitement et indemnité de résid	37 000,00	25 000,00	25 000,00
64118	Autres indemnités.	118 500,00	85 000,00	85 000,00
34131	Rémunérations	235 500,00	300 000,00	300 000,00
34138	Autres indemnités	500,00	400,00	400,00
6451	Cotisations à l'u.r.s.s.a.f.	184 000,00	230 000,00	230 000,00
3451 3453	Cotisations aux caisses de retraites	214 000,00	215 000,00	215 000,00
6454	Cotisations aux a.s.s.e.d.i.c	15 000,00	13 500,00	13 500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 000,00	2 300,00	2 300,00
J-11 U	I Medecilie du Lavaii, pilatillatie	2 000,00	2 300,00	2 300,00

		ĺ
III - VOTE DU BUDGET	III	
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1	

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles	Vote
6478	Autres charges sociales diverses	68 000,00	73 200,00	73 200,00
65	Autres charges de gestion courante	367 652,00	371 335,18	371 335,18
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, lo	1 600,00	100,00	100,00
6531	Indemnités	26 000,00	54 000,00	54 000,00
6532	Frais de mission	2 000,00	2 500,00	2 500,00
6533	Cotisations de retraite	1 600,00	7 450,00	7 450,00
6558	Autres contributions obligatoires	15 000,00	15 000,00	15 000,00
65733	Départements	7 950,00		
657348	Autres communes	113 652,00	107 118,80	107 118,80
65737	Autres établissements publics locaux	120 550,00	104 312,80	104 312,80
65738	Autres organismes publics	2 500,00	1 125,00	1 125,00
658822	Aides	76 800,00	74 728,58	74 728,58
65888	Autres charges diverses de la gestion courante		5 000,00	5 000,00
тс	TAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+65)	3 428 831,61	3 525 417,11	3 525 417,11
66	Charges financières (b)	47 811,66	26 000,00	26 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	25 000,00	20 000,00	20 000,00
6688	Autres	22 811,66	6 000,00	6 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 000,00	4 000,00	4 000,00
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires) (d)	760 863,65	750 000,00	750 000,00
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonction	760 863,65	750 000,00	750 000,00
022	Dépenses Imprévues (e)	156 917,66	163 350,50	163 350,50
т	OTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	4 398 424,58	4 468 767,61	4 468 767,61
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	229 340,78	221 022,80	221 022,80
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporell	229 340,78	221 022,80	221 022,80
TOTAL	DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION	229 340,78	221 022,80	221 022,80
	D'INVESTISSEMENT DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE	4 627 765,36		
L'EXERC	ICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	4 021 705,36	4 689 790,41	4 689 790,41 +

	+
RESTES A REALISER N-1	
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 689 790,41

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

	_	
III - VOTE DU BUDGET	III	ı
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2	

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles	Vote	
013	Atténuations de charges	10 000,00	10 000,00	10 000,00	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	10 000,00	10 000,00	10 000,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	478 935,59	509 983,97	509 983,97	
70688	Autres prestations de services		40 000,00	40 000,00	
7078	Autres marchandises	4 500,00	4 500,00	4 500,00	
70841	Aux budgets annexes, régies municipales, c.c.a.s. et caisse	45 000,00	128 900,00	128 900,00	
70845	Aux communes membres du GFP	34 182,55	100 390,00	100 390,00	
70848	Aux autres organismes	267 493,04	173 693,97	173 693,97	
70872	Par les budgets annexes et les régies municipales	127 760,00	62 400,00	62 400,00	
70878	Par d'autres redevables		100,00	100,00	
74	Dotations, subventions et participations	2 997 301,13	3 026 494,86	3 026 494,86	
74718	Autres	460 727,53	361 564,32	361 564,32	
7472	Régions	860 436,77	981 345,94	981 345,94	
7473	Départements	347 455,00	357 455,00	357 455,00	
74741	Communes membres du GFP	164 450,00	164 256,80	164 256,80	
74748	Autres communes	52 600,00	53 188,22	53 188,22	
7477	Budget communautaire et fonds structurels	667 763,43	721 384,18	721 384,18	
7478	Autres organismes	401 136,51	343 102,40	343 102,40	
7488	Autres attributions et participations	42 731,89	44 198,00	44 198,00	
75	Autres produits de gestion courante	45 000,00	44 100,00	44 100,00	
752	Revenus des immeubles	44 900,00	44 000,00	44 000,00	
7588	Autres produits divers de gestion courante	100,00	100,00	100,00	
то	TAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(013+70+74+75)	3 531 236,72	3 590 578,83	3 590 578,83	
77	Produits exceptionnels (b)	2 000,00	2 000,00	2 000,00	
7788	Produits exceptionnels divers	2 000,00	2 000,00	2 000,00	
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b	3 533 236,72	3 592 578,83	3 592 578,83	
	ES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE ICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	3 533 236,72	3 592 578,83	3 592 578,83	

T
4
1 097 211,58
=
4 689 790,41

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET III SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES B1

Chap/ art Libellé		Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles	Vote	
21 Immobilisations corporelles		194 272,80	-342,19	-342,19	
2188	Autres immobilisations corporelles	194 272,80	-342,19	-342,19	
	Op. equ : 11 - Matériel et outillage	83 811,66	43 813,60	43 813,60	
	Op. equ : 16 - Informatique et bureautique	26 626,00	46 200,31	46 200,31	
	Op. equ : 19 - Aménagement des locaux	2 000,00	4 046,40	4 046,40	
	Op. equ : 20 - Acquisition et rénovation siège soc	246 019,32	-38 801,85	-38 801,85	
	Op. equ : 21 - Outils numériques	90 000,00	18 000,00	18 000,00	
	Op. equ : 22 - Activités pleine nature Patrimoines	113 499,34	-26 657,82	-26 657,82	
	Op. equ : 26 - Itinérance Gorges et vallée du Tarn	285 216,00			
	Op. equ : 27 - Abris de troupeau	37 014,29	30 989,07	30 989,07	
	Op. equ : 28 - PN Parcours Gravel		20 880,00	20 880,00	
	Total des dépenses d'équipement	1 078 459,41	98 127,52	98 127,52	
16	Emprunts et dettes assimilées	30 000,00	31 000,00	31 000,00	
1641	Emprunts en euros	30 000,00	31 000,00	31 000,00	
26	Participations et créances rattachées à des partic	1 000,00	1 000,00	1 000,00	
261	Titres de participation	1 000,00	1 000,00	1 000,00	
27	Autres immobilisations financières	3 057,00	12 457,00	12 457,00	
2764	Créances sur des particuliers et autres personnes	3 057,00	12 457,00	12 457,00	
020	Dépenses Imprévues	58 540,37	58 209,83	58 209,83	
	Total des dépenses financières	92 597,37	102 666,83	102 666,83	
4581358	Réh ANC	39 000,00			
4581396	Réhab ANC		177 000,00	177 000,00	
Total	des dépenses d'opération pour compte de tiers	39 000,00	177 000,00	177 000,00	
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 210 056,78	377 794,35	377 794,35	
	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE s opérations réelles et d'ordre)	1 210 056,78	377 794,35	377 794,35	

	+
RESTES A REALISER N-1	764 816,51
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 142 610,86

III - VOTE DU BUDGET	10	
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2	

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles	Vote	
13	Subventions d'investissement	918 081,70	-39 908,28	-39 908,28	
1321	État et établissements nationaux	100 860,14	15 498,60	15 498,60	
1322	Régions	457 830,71	26 394,09	26 394,09	
1323	Départements	23 768,00	6 837,00	6 837,00	
13241	Communes membres du GFP	11 400,00			
13248	Autres communes	25 350,00			
13251	GFP de rattachement	30 000,00			
1326	Autres établissements publics locaux	26 110,00			
1327	Budget communautaire et fonds structurels	161 075,40	-102 430,40	-102 430,40	
1328	Autres	81 687,45	13 792,43	13 792,43	
16	Emprunts et dettes assimilées	20 811,66			
1641	Emprunts en euros	20 811,66			
	Total des recettes d'équipement	938 893,36	-39 908,28	-39 908,28	
10	Dotations, fonds divers et réserves	117 816,99	42 954,96	42 954,96	
10222	FCTVA	117 816,99	42 954,96	42 954,96	
27	Autres immobilisations financières	22 248,55	3 772,45	3 772,45	
2764	Créances sur des particuliers et autres personnes	22 248,55	3 772,45	3 772,45	
024	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	25 000,00	15 000,00	15 000,00	
	Total des recettes financières	165 065,54	61 727,41	61 727,41	
4582358	Réhab ANC 2019	39 000,000			
4582396	Réhab ANC		177 000,00	177 000,00	
Total	des recettes d'opération pour compte de tiers	39 000,000	177 000,00	177 000,00	
	TOTAL DES RECETTES REELLES	1 142 958,90	198 819,13	198 819,13	
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	229 340,78	221 022,80	221 022,80	
28031	Amortissements des frais d'études		688,80	688,80	
28051	Concessions et droits similaires	62 374,68	61 053,61	61 053,61	
28181	Installations générales, agencements et aménagemen	2 384,16	2 521,84	2 521,84	
28182	Matériel de transport	61 769,50	47 922,50	47 922,50	
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	12 101,00	13 718,36	13 718,36	
28184	Mobilier	3 203,95	3 750,19	3 750,19	
28188	Autres immobilisations corporelles	87 507,49	91 367,50	91 367,50	
Total	des prélevements provenant de la section de fonctionnement	229 340,78	221 022,80	221 022,80	
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	229 340,78	221 022,80	221 022,80	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)				419 841,93	

RESTES A REALISER N-1	659 739,37
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	363 029,56
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 442 610,86

III - VOTE DU BUDGET	m
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 11 LIBELLE : Matériel et outillage

Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote	Montant pour information
	DEPENSES	1 330 411,13	a 65 186,40	43 813,60	b 43 813,60	
21	Immobilisations corporelles	1 330 411,13	65 186,40	43 813,60	43 813,60	
2181	Installations générales,	660,00				
2182	Matériel de transport	653 000,67	20 000,00	25 000,00	25 000,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	676 750,46	45 186,40	18 813,60	18 813,60	

RECETTES (répartition) (Pour information)			Restes à réaliser N-1		Recettes de l'exercice
T	OTAL RECETTES AFFECTEES	С	33 491,40	d	4 640,00
13	Subventions d'investissement		33 491,40		4 640,00
1322	Régions		27 791,40		4 640,00
13248	Autres communes		2 850,00		
1326	Autres établissements publics		2 850,00		

RESULTAT = (c+d)-(a+b)	
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	70 868,60

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 16 LIBELLE : Informatique et bureautique

Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote	Montant pour information
	DEPENSES	266 418,17	a 6 799,69	46 200,31	b 46 200,31	
20	Immobilisations incorporelles(sauf le	11 644,74	6 296,86	- 3 296,86	- 3 296,86	
2051	Concessions et droits similaires	11 644,74	6 296,86	- 3 296,86	- 3 296,86	
21	Immobilisations corporelles	254 773,43	502,83	49 497,17	49 497,17	
2183	Matériel de bureau et matériel	242 709,41	502,83	49 497,17	49 497,17	
2188	Autres immobilisations corporelles	12 064,02				

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	С	d

RESULTAT = (c+d)-(a+b)	
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	53 000,00

III - VOTE DU BUDGET	111
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19 LIBELLE : Aménagement des locaux

Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote	Montant pour information
	DEPENSES	77 349,70	a 953,60	4 046,40	b 4 046,40	
21	Immobilisations corporelles	77 349,70	953,60	4 046,40	4 046,40	
2181	Installations générales,	42 999,71				
2184	Mobilier	34 349,99	953,60	4 046,40	4 046,40	

RESULTAT = (c+d)-(a+b)	
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	5 000,00

III - VOTE DU BUDGET	111
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 20 LIBELLE : Acquisition et rénovation siège social

Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote	Montant pour information
	DEPENSES	2 139 251,34	a 65 801,85	- 38 801,85	b - 38 801,85	
21	Immobilisations corporelles	2 139 251,34	65 801,85	- 38 801,85	- 38 801,85	
21318	Autres bâtiments publics	2 086 841,40	61 942,60	- 41 942,60	- 41 942,60	
2135	Installations générales,	47 993,94	3 859,25	3 140,75	3 140,75	
2184	Mobilier	4 416,00				

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	С	d

RESULTAT = (c+d)-(a+b)	
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	27 000,00

III - VOTE DU BUDGET	
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 21 LIBELLE : Outils numériques

Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote	Montant pour information
	DEPENSES	74 232,00	a 90 000,00	18 000,00	b 18 000,00	
20	immobilisations incorporelles(sauf le	74 232,00	35 000,00	7 000,00	7 000,00	
2051	Concessions et droits similaires	74 232,00	35 000,00	7 000,00	7 000,00	
21	Immobilisations corporelles		55 000,00	11 000,00	11 000,00	
2188	Autres immobilisations corporelles		55 000,00	11 000,00	11 000,00	

	RECETTES (répartition) (Pour information)				Recettes de l'exercice		
T	OTAL RECETTES AFFECTEES	С	103 500,00	d	- 13 500,00		
13	Subventions d'investissement		103 500,00		- 13 500,00		
1322	Régions		45 000,00				
13248	Autres communes		22 500,00				
1326	Autres établissements publics		22 500,00				
1327	Budget communautaire et fonds		13 500,00		- 13 500,00		

RESULTAT = (c+d)-(a+b)	
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	18 000,00

III - VOTE DU BUDGET	
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 22 LIBELLE : Activités pleine nature Patrimoines Paysages

Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote	Montant pour Information
	DEPENSES	206 342,18	a 46 657,82	- 26 657,82	b - 26 657,82	
20	Immobilisations incorporelles(sauf le	116 767,28	23 232,72	- 3 232,72	- 3 232,72	
2051	Concessions et droits similaires	116 767,28	23 232,72	- 3 232,72	- 3 232,72	
21	Immobilisations corporelles	89 574,90	23 425,10	- 23 425,10	- 23 425,10	
2188	Autres immobilisations corporelles	89 574,90	23 425,10	- 23 425,10	- 23 425,10	

	RECETTES (répartition) (Pour information)				Recettes de l'exercice	
T	OTAL RECETTES AFFECTEES	С	118 899,00	d	- 77 779,34	
13	Subventions d'investissement		118 899,00		- 77 779,34	
1322	Régions		36 399,00		4 720,66	
1327	Budget communautaire et fonds		82 500,00		- 82 500,00	

RESULTAT = (c+d)-(a+b)	
Excédent de financement si positif	21 119,66
Besoin de financement si négatif	

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 23 LIBELLE : Autopartage

Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote		ant pour rmation
	DEPENSES		a 161 632,80			b	- 342,19
21	Immobilisations corporelles		161 632,80				- 342,19
2188	Autres immobilisations corporelles		161 632,80				- 342,19

RECETTES (répartition) (Pour information)		ition) Restes à réaliser N-1 n)		Recettes de l'exercice	
T	OTAL RECETTES AFFECTEES	С	145 527,56	d	
13	Subventions d'Investissement		145 527,56		
1322	Régions		67 347,00		
1327	Budget communautaire et fonds		10 409,00		
1328	Autres		67 771,56		

RESULTAT = (c+d)-(a+b)	
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	15 763,05

III - VOTE DU BUDGET] III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 24 LIBELLE : Forêts et filière bois

Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote	Montant pour information
	DEPENSES		a 14 640,00			b
21	Immobilisations corporelles		14 640,00			
2188	Autres immobilisations corporelles		14 640,00			

RECETTES (répartition) (Pour information) TOTAL RECETTES AFFECTEES			Restes à réaliser N-1	Recettes de l'exercice
		c 11 450,00		d
13	Subventions d'investissement		11 450,00	
1322	Régions		11 450,00	

RESULTAT = (c+d)-(a+b)	
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	3 190,00

III - VOTE DU BUDGET	111
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 25 LIBELLE : Covoiturage

Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote	Montant pour information
	DEPENSES		a 18 000,00			b
21	Immobilisations corporelles		18 000,00			
2188	Autres immobilisations corporelles		18 000,00			

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1		Recettes de l'exercice		
Т	TOTAL RECETTES AFFECTEES		16 000,00	d		
13	Subventions d'Investissement		16 000,00			
1322	Régions		15 240,00			
1326	Autres établissements publics		760,00			

RESULTAT = (c+d)-(a+b)	
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	2 000,00

III - VOTE DU BUDGET	Ш
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 26 LIBELLE : Itinérance Gorges et vallée du Tarn

Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote	Montant pour information
	DEPENSES		a 285 216,00		b	
20	Immobilisations incorporelles(sauf le		261 216,00			
2051	Concessions et droits similaires		261 216,00			
21	immobilisations corporelles		24 000,00			
2184	Mobilier		24 000,00			

RECETTES (répartition) (Pour information)			Restes à réaliser N-1		Recettes de l'exercice
T	OTAL RECETTES AFFECTEES	С	185 854,40	d	13 005,20
13	Subventions d'investissement		185 854,40		13 005,20
1321	État et établissements nationaux		48 000,00		15 498,60
1322	Régions		59 420,00		580,00
1323	Départements		23 768,00		3 357,00
1327	Budget communautaire et fonds		54 666,40		- 6 430,40

RESULTAT = (c+d)-(a+b)	
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	86 356,40

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 27 LIBELLE : Abris de troupeau

Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réallser N-1	Propositions nouvelles	Vote	Montant pour information
	DEPENSES	27 085,94	a 9 928,35	30 989,07	b 30 989,07	
20	Immobilisations incorporelles(sauf le	3 444,00		1 800,00	1 800,00	
2031	Frais d'études	3 444,00		1 800,00	1 800,00	
21	Immobilisations corporelles	23 641,94	9 928,35	29 189,07	29 189,07	
2188	Autres immobilisations corporelles	23 641,94	9 928,35	29 189,07	29 189,07	

RECETTES (répartition) (Pour information)				Recettes de l'exercice	
Т	OTAL RECETTES AFFECTEES	С	27 942,46	d	26 765,86
13	Subventions d'investissement		27 942,46		26 765,86
1322	Régions		14 026,57		12 973,43
1328	Autres		13 915,89		13 792,43

RESULTAT = (c+d)-(a+b)	
Excédent de financement si positif	13 790,90
Besoin de financement si négatif	

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 28 LIBELLE : PN Parcours Gravel

Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote	Montant pour information
	DEPENSES		а	20 880,00	b 20 880,00	
20	Immobilisations incorporelles(sauf le			6 840,00	6 840,00	
2051	Concessions et droits similaires			6 840,00	6 840,00	
21	Immobilisations corporelles			14 040,00	14 040,00	
2188	Autres immobilisations corporelles			14 040,00	14 040,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1	Recettes	Recettes de l'exercice	
Т	OTAL RECETTES AFFECTEES	С	d	6 960,00	
13	Subventions d'investissement			6 960,00	
1322	Régions			3 480,00	
1323	Départements			3 480,00	

RESULTAT = (c+d)-(a+b)	
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	13 920,00

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A 1

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE A1								
Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et Jeunesse		
	,	INVESTI	SSEMENT	I.				
		DEP	ENSES					
Dépenses réelles		130 512,30						
- Equipements municipaux		41 302,47						
- Equip. non municipaux (c/204)								
- Opérations financières		Section 1		is a sure of the su		LLEY ILLEY		
Dépenses d'ordre								
Total dépenses de l'exercice		130 512,30						
RAR N-1 et reports		90 961,14						
Total cumulé dépenses d'investissement		221 473,44						
	-11	110			FF+-			
		REC	ETTES					
Total recettes de l'exercice		278 977,76						
RAR N-1 et reports		363 029,56						
Total cumulé recettes d'investissement		642 007,32						

FONCTIONNEMENT

DEPENSES						
Total dépenses de l'exercice	3 157 034,79		7 243,33			
RAR N-1 et reports						
Total cumulé dépenses de fonctionnement	3 157 034,79		7 243,33			

RECETTES						
Total recettes de l'exercice	1 595 173,31	25 500,00				
RAR N-1 et reports	1 097 211,58					
Total cumulé recettes de fonctionnement	2 692 384,89	25 500,00				

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

	Libellé	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
100			INIVECTION	CEMENT			

INVESTISSEMENT

DEPENSES							
Dépenses réelles				232 002,87	15 279,18	377 794,35	
- Equipements municipaux				44 602,87	12 222,18	98 127,52	
- Equip. non municipaux (c/204)							
- Opérations financières	160 XXX 150 XX 150				A low Parkets		
Dépenses d'ordre							
Total dépenses de l'exercice				232 002,87	15 279,18	377 794,35	
RAR N-1 et reports				251 981,55	421 873,82	764 016,51	
Total cumulé dépenses d'investissement				483 984,42	437 153,00	1 142 610,86	

RECETTES							
Total recettes de l'exercice	209 121,31	-68 257,14	419 841,93				
RAR N-1 et reports	243 095,97	416 643,40	1 022 768,93				
Total cumulé recettes d'investissement	452 217,28	348 386,26	1 442 610,86				

FONCTIONNEMENT

DEPENSES							
Total dépenses de l'exercice	11	49 347,31 376 164,9	8 4 689 790,4				
RAR N-1 et reports							
Total cumulé dépenses de fonctionnement	11	49 347,31 376 164,9	8 4 689 790,4				

RECETTES						
Total recettes de l'exercice	1 307 973,91	663 931,61	3 592 578,83			
RAR N-1 et reports			1 097 211,58			
Total cumulé recettes de fonctionnement	1 307 973,91	663 931,61	4 689 790,41			

Art.

Libellé

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A 1

Art.	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enselgnement - Formation	3 Culture	4 Sport et Jeunesse
	'			SEMENT		1	·
INVESTISSEMENT DEPENSES Total déponses investissement 221 473,44 Dépanses réclies 221 473,44 Dépanses réclies 221 473,44 Dépanses imprévues 55 202,83 Dépanses imprévues 55 202,83 Dépanses imprévues 51 000,00 Dépanses imprévues 51 000,00 Dépanses imprévues 52 Participations et créances rattachées de du des participations de du de							
Total dép	e nse s Investissement		221 473,44				
Dépenses	réelles		221 473,44				
020	Dépenses imprévues		58 209,83				
16	Emprunts et dettes assimilées		31 000,00				
21	Immobilisations corporelles						
26							
27							
Opération	s d'équipement		132 263,61				
11	Malériel et outillage		53 168,61				
16	Informatique et bureautique		49 675,00				
19	Aménagement des locaux		2 420,00				
20	Acquisition et rénovation siège social		27 000,00				
21	Outils numériques						
22							
26							
27	Abris de troupeau						
28	PN Parcours Gravel						
Opération	s pour compte de tiers						
1581396	Opérations pour compte de tiers						
	-1		REC	ETTES			
Total rece	ttes investissement		278 977,76				
Recettes i	éelles		57 954,96				
)24	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)		15 000,00				
0	Dotations, fonds divers et réserves		42 954,96				
3	Subventions d'investissement						
27	Autres immobilisations financières						
Opérations	pour comple de tiers						
582396	Opérations pour compte de tiers						
Recettes	d'ordre		221 022,80				
940	Opérations d'ordre de transfert entre section		221 022,80				
		,	FONCTIO	NNEMENT		*,	

	DEPENSES								
Total dépenses fonctionnement 3 157 034,79 7 243,33									
Dépenses réelles		2 936 011,99	7 243,33						
011	Charges à caractère général	280 711,49	7 243,33						
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 636 700,00							
022	Dépenses imprévues	163 350,50							
65	Autres charges de gestion courante	75 250,00							
66	Charges financières	26 000,00							

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	Ē A1

Art.	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enselgnement - Formation	3 Culture	4 Sport et Jeunesse
67	Charges exceptionnelles		4 000,00				
68	Dotations aux provisions (seml-budgétaires)		750 000,00				
Dépens	es d'ordre		221 022,80				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		221 022,80				
			REC	ETTES			
Total re	cettes fonctionnement		1 595 173,31			25 500,00	
Recelte	s réelles		1 595 173,31			25 500,00	
013	Atténuations de charges		9 800,00				
70	Produits des services, du domaine et ventes divers		398 740,00				
74	Dotations, subventions et participations		1 140 533,31			25 500,00	
75	Autres produits de gestion courante		44 100,00				
77	Produits exceptionnels		2 000,00				

IV-ANNEXES IV PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE **A.1**

Art.	Libellé	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
	<u>, t</u>	!	INVEST	ISSEMENT			
			DEI	PENSES			
Total dé	penses investissement				483 984,42	437 153,00	1 142 610,86
Dépense	s réelles				483 984,42	437 153,00	1 142 610,86
020	Dépenses imprévues						58 209,83
16	Emprunts et deltes assimilées						31 000,000
21	Immobilisations corporelles				193 930,61		193 930,61
26	Participations et créances rattachées à des participations				1 000,00		1 000,00
27	Autres immobilisations financières				9 400,00	3 057,00	12 457,00
Opération	ns d'équipement				102 653,81	434 096,00	669 013,42
11	Matériel et outillage				55 831,39		109 000,00
16	Informatique et bureautique				3 325,00		53 000,00
19	Aménagement des locaux				2 580,00		5 000,00
20	Acquisition et rénovation siège social						27 000,00
21	Outils numériques					108 000,00	108 000,00
22	Activités pleine nature Patrimoines Paysages					20 000,00	20 000,00
26	Itinérance Gorges et vallée du Tarn					285 216,00	285 216,00
27	Abris de troupeau				40 917,42		40 917,42
28	PN Parcours Gravel					20 860,00	20 880,00
Opération	s pour comple de tiers				177 000,00		177 000,00
4581396	Opérations pour compte de tiers				177 000,00		177 000,00
			RE	CETTES		10	
Total red	ettes investissement				452 217,28	348 386,26	1 079 581,30
Recettes	réelles				452 217,28	348 386,26	858 558,50
024	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)						15 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves						42 954,96
13	Subventions d'investissement				265 817,28	336 939,26	602 756,54
27	Autres immobilisations financières		=		9 400,00	11 447,00	20 847,00
Opération	s pour comple de tiers				177 000,00		177 000,00
4582396	Opérations pour compte de tiers				177 000,00		177 000,00
Recelles	d'ordre						221 022,80
040	Opérations d'ordre de transfert entre section		====				221 022,80
			EONCTIC	ONNEMENT		Hip .	

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES								
Total d	Total dépenses fonctionnement 1 149 347,31								
Dépens	ses réelles	1 149 347,31	376 164,98	4 468 767,61					
011	Charges à caractère général	945 570,80	156 374,38	1 389 900,00					
012	Charges de personnel et frais assimilés	123 881,93	3 600,00	1 764 181,93					
022	Dépenses imprévues			163 350,50					
65	Autres charges de gestion courante	79 894,58	216 190,60	371 335,18					
66	Charges financières			26 000,00					

IV-ANNEXES IV PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE A.1

Art.	Libellé	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
67	Charges exceptionnelles						4 000,00
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)						750 000,00
Dépens	es d'ordre						221 022,80
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections						221 022,80
			RE	CETTES			
Total re	cettes fonctionnement				1 307 973,91	663 931,61	3 592 578,83
Recette	s réelles				1 307 973,91	663 931,61	3 592 578,83
013	Atténuations de charges				200,00		10 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes divers				93 743,97	17 500,00	509 983,97
74	Dotations, subventions et participations				1 214 029,94	646 431,61	3 026 494,86
75	Autres produits de gestion courante						44 100,00
77	Produits exceptionnels						2 000,00

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N (Année N)	C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOI	S BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT			
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL	
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)	1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1	5,00		5,00	5,00		5,00	
Directeur général adjoint des services	А	4,00		4,00	4,00		4,00	
Directeur général des services	A	1,00		1,00	1,00		1,00	
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		6,00	2,04	8,04	5,90	2,14	8,04	
Altaché	A	2,00		2,00	1,00	1,00	2,00	
Rédacteur	В	2,00		2,00	2,00		2,00	
Rédacteur Principal de 1ère Classe	В		0,90	0,90	0,90		0,90	
Adjoint administratif territorial	С	1,00		1,00	1,00		1,00	
Adjoint administratif territorial principal de 2e	С	1,00	1,14	2,14	1,00	1,14	2,14	
FILIERE TECHNIQUE (c)	COLUMN TO THE	14,00	0,90	14,90	9,80	4,90	14,70	
Ingénieur	A	9,00	0,90	9,90	7,00	2,90	9,90	
Technicien Principal de 2ème Classe	В	1,00		1,00	0,80		0,80	
Adjoint technique territorial	С	1,00		1,00		1,00	1,00	
Adjoint technique territorial principal de 2e clas	c	3,00		3,00	2,00	1,00	3,00	
FILIERE CULTURELLE (d)		1,00		1,00	1,00		1,00	
Attaché de Conservation du Patrimoine	A	1,00		1,00	1,00		1,00	
TOTAL GENERAL (b+c+d)		21,00	2,94	23,94	16,70	7,04	23,74	

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N (Année N)	C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION			REMU	NERATION	CONTRAT	
AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	Indice	Euros	Fondement du contrat	Nature du contrat
Agents occupant un emploi permanent						
Attaché	A	ADM			3-3-2°	CDD
Adjoint administratif teπitorial principal de 2e	С	ADM			A	CDI
Adjoint administratif territorial principal de 2e	С	ADM			A	CDI
Ingénieur	A	TECH			3-3-2°	CDD
Ingánleur	A	TECH			3-3-2°	CDD
ingénleur	A	TECH			3-3-2°	CDD
Adjoint technique territorial principal de 2e clas	С	TECH			A	CDI
Adjoint technique territorial	С	TECH			A	CDD
TOTAL GENERAL			T. Bet.			

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

	3IGNATURES DZ
D2 - ARRETE	- SIGNATURES
Nombre de membres en exercice 46	VOTES : Pour
Nombre de membres présents	Contre
Nombre de suffrages exprimés37	Abstentions.
Transis de camagos oxprimos	7.00011107103111111111111111111111111111
	Date de convocation : 02/03/2021
Présenté par	
A Millau , le 19/03/2021	
<u></u>	
Délibéré par le Comité syndical réuni en session	
A Millau, le 19/03/2021	
	Les membres du Comité syndical ,
Zina BOURGUET // Patrick CASES	Monique BULTEL HERMENT // Stéphane BERARD
Titulaire // Suppléant - Région Occitanie	Titulaire // Suppléant - Région Occitanie
Emmanuelle GAZEL // Vincent LABARTHE	Jean-Luc GIBELIN // (attente délibération Région)
Titulaire // Suppléant Région Occitanie	Titulaire // Suppléant - Région Occitanie
1	
Aurélie MAILLOLS // Nelly FRONTANAU	Jean-Sébastien ORCIBAL // Christian DUPRAZ
Titulaire // Suppléant - Région Occitanie	Titulaire // Suppléant - Région Occitanle
	Bury Ywe No
Annie BEL // Christine PRESNE	Jean-François GAILLARD // Alain MARC Titulaire // Suppléant - Conseil Départemental de l'Aveyron
Titulaire // Suppléant - Conseil Départemental de l'Aveyron	VD10
	to a simple parameter of a local department of parameters of the same state.
Emilie GRAL // Valérie ABADIE ROQUES	Christophe LABORIE // Jean-Philippe ABINAL Titulaire // Suppléant - Conseil Dypartemental de l'Aveyron
Titulaire // Suppléant - Conseil Départemental de l'Aveyron	ritulalie // Suppleant - Consell Departemental de l'Aveyron
	The state of the s
Christel SIGAUD LAURY // Camille GALIBERT Titulaire // Suppléant - Conseil Départemental de l'Avayron	Danielle VERGONNIER // Jean-Pierre MASBOU Titulaire // Şuppléant - Conseil Départemental de l'Aveyron
Postor M. Tossel	Visio
Thierry PEREZ-LAFONT//Nicolas WOHREL Titulaire // Suppléent - Communes urbaines	Michel DURAND // Yannick DOULS Titulaire // Suppléant - Communes urbaines
A STATE OF COMPANY OF THE STATE	Vûĵo
Catharina IOUNE // Maria Eva DANIS	Philippe RAMONDENC // Claude ASSIÉR
Catherine JOUVE // Marie-Eve PANIS Titulaire // Suppléant - Communes urbaines (*) 11 (*)	Titulaire // Suppléant - Communes urbaines
- Jama	Sp. Way
Céline RENAUD // Geneviève CAMBON	Nathalie MARTY // Emilie FABRE TOUGH H. To
Titulaire // Suppléant - Communes un aines	Titulaire // Suppléant - Communes urbaines
/ Care	
Sébastien CROS // Philippe COSTES	Richard FIOL // Maryse ROUX
Titulajre // Suppléant - Communautés de communes	Titulnire / Suppléant - Communautés de communes
Visia	1
Joël ESPINASSE // Bernard MAURY	Mathieu LAMBRECH // Christophe SAINT-PIERRE
Titulaire // Suppléant - Communautés de communes	Titulaire // Suppléant - Communautés de communes
	Solve
Christian BOUDES // Vincent HERAN	Philippe LEPETIT // Charlie MEDEIROS
Titulaire // Suppléant - Communautés de communes	Titulaire // Suppleary Communautés de communes
Vi310	District
Séverine PEYRETOUT // Aurélie ESON	Bouchra EL MEROUANI // Valentin ARTAL

Bouchra EL MEROUANI // Valentin ARTAL TOURIS T. Dours Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Comillia	OUZET	11	Darmard	ARNOUL	В
CVrII	OUZET	11	Bernard	ARNOUL	.D

Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

Sébastlen DAVID // Thierry ARNAL

Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

Gérard CAILHOL // Myrlam SAHNOUN

Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

Jean-François DUMAS // Christophe CARRAT

Titulaire // Suppléant - Communes rurales

Jean-Michel PINAULT // Lysiane TENDIL

Titulaire // Suppléant - Communes furales

Jonathan COSTES // Gaëtan PRIVAT

Titulaire // Suppléant - Communes rurales

Jean-Marie BODT // Anne CROS

Titulaire // Suppléant - Communes rurales

Représenté por P. Méjane

Michel LEBLOND // Marc TOURRET

Titulaire // Sup lieant - Communes rurales

Jacques ARLES / Jean-Marc BEA

Titulaire // Suppléant - Communes rurale

Bernadette PAILHAS // Claude TREMOLET

Titulaire // Suppléant - Communes rurales

Mathieu HENRY // Georget DAMERVAL

Titulaire // Suppléant - Communautés de communes

Visio

Bernard SIRGUE // Frédéric ARTIS

Titulaire // Suppléant - Commonautés de communes

Jean-Michel LADET // Elisabeth DODINET

Titulaire // Suppléant - Communes Apriles

François RODRIGUEZ // Victorien GENIEZ
Titulaire // Supplépail - Dummunes rurales

Michel SIMONIN // Philippe MEJANE

Titulaire // Suppléant - Communestrurales Voio

Jean-François ROUSSET // Christophe HURAULT

Titulaire // Suppléant - Communes rurales

Bastien GIACOBBI // Elol ALBET

Titulaire // Suppléant - Communes rurales

Arnaud VIALA // Nathalie PALMIER

Titulaire // Suppléant - Communes gurales

Jean-Luc CRASSOUS // Gilles PLET

Titulaire // Suppléant - Communes rurales

Vivio

Loïc ALMERAS // Philippe CARRIERE

Titulal // Suppléant - Communes rurales

Certifié exécutoire par le comité syndical, compte tenu de la transmission en préfecture, le _

, et de la publication le

A Millau le 19/03/2021

Syndicat mixte du Pere naturel régional Grands Causses de l'Ayrolle - BP 50126 2101 MILLAU CEDEX

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : PNRGC - Vote du budget 2021

Date de décision: 19/03/2021

Date de réception de l'accusé 25/03/2021

de réception :

Numéro de l'acte : 20210319_027

Identifiant unique de l'acte: 012-251201349-20210319-20210319 027-BF

...........

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte: 7.1.3

Finances locales

Decisions budgetaires

Document budgétaire

Date de la version de la 29/08/2019

classification:

Nom du fichier: DBU--PNRGC--BP--2021.xml (99 BU-012-251201349-20210319-

20210319_027-BF-1-1_1.xml)

Annexe: annexe Délib PNRGC-2021-027-BP 2021.pdf (71_AN-012-251201349-

20210319-20210319_027-BF-1-1_2.pdf)

page de signature

Annexe: Délib PNRGC-2021-027-BP21 BP vote.pdf (70 DE-012-251201349-

20210319-20210319_027-BF-1-1_3.pdf)

délibération vote budget 2021

Délibération PNRGC n°2021-028 du Comité syndical du 19 mars 2021

Proposition de refacturation entre le budget principal et les budgets annexes de l'exercice 2021

■ Président de séance	Richard FIOL
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Claude ASSIER - Annie BEL - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Georget DAMERVAL - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Philippe MEJANE - Nathalie PALMIER - Séverine PEYRETOUT - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET - Danièle VERGONNIER - Nicolas WOHREL
■ Pouvoirs	Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Jean-François DUMAS Jean-François GALLIARD donne son pouvoir à Danièle VERGONNIER Nathalie MARTY donne son pouvoir à Richard FIOL Christel SIGAUD-LAURY donne son pouvoir à Cyril TOUZET
■ Absents, excusés	Zina BOURGUET - Monique BULTEL HERMENT - Sébastien DAVID - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Bernadette PAILHAS - Jean-François ROUSSET

Dans le cadre de la gestion du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR des Grands Causses, les dépenses se répartissent en fonction des compétences entre le budget principal, le budget annexe SCoT et le budget SPANC.

L'optimisation de la gestion impose une mutualisation d'un maximum de dépenses entre ces trois budgets afin d'en limiter les coûts.

Dans ce cadre des dépenses prises en charge par le budget général donnent lieu à une refacturation auprès des autres budgets.

Certaines de ces dépenses sont facilement identifiables et détachables (type: ordinateur, logiciel...), elles donnent lieu soit à une refacturation immédiate à l'euro près, soit une facturation étalée sur la durée d'amortissement du bien.

Les dépenses, dites de structures, sont identifiées sur le budget principal par un code analytique et refacturées à l'euro près, d'autres nécessitent la mise en place d'une clé de répartition traduisant le plus fidèlement possible la réalité de mobilisation des dépenses par le budget annexe (personnel, achats partagés, etc...).

Pour 2021, il est proposé au Comité syndical de délibérer les clés suivantes :

SPANC - Proposition de refacturation du budget principal au budget SPANC

- Montant réel de l'amortissement annuel des véhicules mis à disposition
- Montant réel de l'amortissement annuel du matériel informatique et de bureautique mis à disposition
- 30 % du coût salarial du responsable du pôle ressources naturelles et biodiversité
- 15 % des coûts salariaux pour les prestations comptables et de ressources humaines
- 50% des coûts salariaux pour le secrétariat à compter du 1^{er} avril 2021
- Remboursement des frais liés aux déplacements, fournitures... selon la dépense engagée suivie par la comptabilité analytique du Syndicat
- Remboursement des frais d'abonnements, d'électricité, d'eau, de combustible au prorata de répartition des effectifs

- Contribution sur la partie occupée, forfait location de 7 260€ réajusté en 2021 avec prise en compte de l'augmentation de l'effectif (1 bureau de plus)
- Remboursement des frais d'achat liés aux locaux et de prestation externe de ménage au prorata des surfaces occupées réellement par le service

SCoT-Proposition de refacturation du budget principal au budget SCOT

- Montant réel de l'amortissement annuel du matériel informatique et de bureautique mis à disposition
- 3 % du coût salarial du DGS
- 3 % du coût salarial du DGA, responsable du pôle secrétariat général et logistique pour les prestations comptables et de ressources humaines
- Remboursement des frais liés aux déplacements, fournitures...selon la dépense engagée suivi par la comptabilité analytique du Syndicat
- Remboursement des frais d'abonnements, d'électricité, d'eau, de combustible au prorata de répartition des effectifs
- Contribution sur la partie occupée, forfait location de 2 500€ réajusté en 2021
- Remboursement des frais d'achat liés aux locaux et de prestation externe de ménage au prorata des surfaces occupées réellement par le service

SCoT-Proposition de refacturation du budget SCOT au budget principal

50 % du coût salarial du chef de projet SCOT qui assure également l'encadrement du pôle aménagement, paysage et évaluation du syndicat mixte du Parc.

VOTE : Pour: 37 Contre:/ Abstention:/	OTE:	Pour: 37	Contre:/	Abstention:/
---	------	-----------------	----------	--------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits Le Président Richard FIOL

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses 71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2021-029 du Comité syndical du 19 mars 2021

Amortissement sur le budget Parc

■ Président de séance	Richard FIOL
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Claude ASSIER - Annie BEL - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Georget DAMERVAL - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Philippe MEJANE - Nathalie PALMIER - Séverine PEYRETOUT - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET - Danièle VERGONNIER - Nicolas WOHREL
■ Pouvoirs	Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Jean-François DUMAS Jean-François GALLIARD donne son pouvoir à Danièle VERGONNIER Nathalie MARTY donne son pouvoir à Richard FIOL Christel SIGAUD-LAURY donne son pouvoir à Cyril TOUZET
■ Absents, excusés	Zina BOURGUET - Monique BULTEL HERMENT - Sébastien DAVID - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Bernadette PAILHAS - Jean-François ROUSSET

Les durées d'amortissement des immobilisations du budget PARC ont été définies par délibération n°2016-044 du Comité syndical Parc du 3 juin 2016.

Lors de la mise en place des amortissements sur le budget Parc en 2016, l'article 2031 n'avait pas été prévu dans la délibération susmentionnée.

Récapitulatif des durées d'amortissement des immobilisations du Parc :

- Immobilisations incorporelles:
 - o Concessions et droits similaire logiciels (article 2051): 2 ans
- Immobilisations corporelles:
 - o Installations générales, agencements, aménagements divers (article 2181): 15 ans
 - o Véhicules (article 2182): 5 ans
 - o Matériel de bureau et informatique (article 2183): 3 ans
 - o Mobilier (article 2184): 10 ans
 - o Autres matériels (article 2188): 5 ans.

Monsieur le Président propose au Comité syndical d'ajouter l'article 2031 « Frais d'études » dans les immobilisations incorporelles pour une durée d'amortissement sur 5 ans. Les autres durées d'amortissement restent inchangées.

VOTE:	Pour: 37	Contre:/	Abstention:/	

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits Le Président Richard FIOL

STA

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses 71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex

Téléphone: 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2021-030 du Comité syndical du 19 mars 2021

Mise à jour du tableau des effectifs

■ Président de séance	Richard FIOL	
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Claude ASSIER - Annie BEL -	
	Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Jean-Luc	
	CRASSOUS - Sébastien CROS - Georget DAMERVAL - Jean-François	
	DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Emmanuelle GAZEL -	
	Bastien GIACOBBI - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Jean-	
	Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe	
	LEPETIT - Philippe MEJANE - Nathalie PALMIER - Séverine	
	PEYRETOUT - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - François	
	RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET -	
	Danièle VERGONNIER - Nicolas WOHREL	
■ Pouvoirs	Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Jean-François DUMAS	
	Jean-François GALLIARD donne son pouvoir à Danièle VERGONNIER	
	Nathalie MARTY donne son pouvoir à Richard FIOL	
	Christel SIGAUD-LAURY donne son pouvoir à Cyril TOUZET	
■ Absents, excusés	Zina BOURGUET - Monique BULTEL HERMENT – Sébastien DAVID	
	Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien	
	ORCIBAL – Bernadette PAILHAS – Jean-François ROUSSET	

Le Président rappelle aux membres du comité syndical :

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de supprimer deux emplois.

Le Président propose au comité syndical :

D'adopter les modifications du tableau des emplois, après avis favorable du Comité Technique Départemental du 3 mars 2021, par :

- la suppression d'un poste permanent pour un emploi d'adjoint administratif principal de de 2^{ème} classe à temps non complet (57%) ; l'agent occupant le poste fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} avril 2021
- la suppression d'un poste permanent pour un emploi de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet suite à la mutation de l'agent occupant le poste au syndicat mixte bassin versant Tarn Amont en date du 15 novembre 2020

Le tableau des effectifs au 1^{er} avril 2021 se trouve ainsi modifié :

Cadre d'emplois /grades	Catégorie	Temps de travail	Effectifs inscrits au budget	Effectifs pouvus		
EMPLOIS FONCTIONNELS						
Directeur Général des Services 40 000 - 80 000	А	100%	1	1		
Directeur Général Adjoint Services 40 000 - 150 000	А	100%	4	4		
		TOTAL	5	5		
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Administrateur	А	100%	1	0		
Attaché	А	100%	4	2		
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	В	90%	1	1		
Rédacteur	В	100%	2	2		
Adjoint administratif principal de 2ème classe	С	100%	1	1		
Adjoint administratii principal de Zeme classe		57%	1	1		
Adjoint administratif	С	100%	2	2		
		TOTAL	12	9		
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieur principal	A	100%	2	0		
Ingénieur	A	100%	12	12		
Technicien principal de 2ème classe	В	100%	1	1		
Adjoint technique principal de 2ème classe	С	100%	3	3		
		TOTAL	18	16		
FILIERE CULTURELLE						
Attaché de conservation du patrimoine	A	100%	1	1		
		TOTAL	1	1		
	GENERAL	36	31			

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} avril 2021,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget principal 2021 du syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses au chapitre 012,

VOTE: Pour: 37	Contre:/	Abstention:/
----------------	----------	--------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits Le Président Richard FIOL

STA

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses 71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2021-031 du Comité syndical du 19 mars 2021

Animation des sites intégrés au réseau Natura 2000 Année 2021 : période du 1^{er} avril 2021 au 31 décembre 2021

■ Président de séance	Richard FIOL
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Claude ASSIER - Annie BEL - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Georget DAMERVAL - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Philippe MEJANE - Nathalie PALMIER - Séverine PEYRETOUT - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET - Danièle VERGONNIER - Nicolas WOHREL
■ Pouvoirs	Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Jean-François DUMAS Jean-François GALLIARD donne son pouvoir à Danièle VERGONNIER Nathalie MARTY donne son pouvoir à Richard FIOL Christel SIGAUD-LAURY donne son pouvoir à Cyril TOUZET
■ Absents, excusés	Zina BOURGUET - Monique BULTEL HERMENT - Sébastien DAVID - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Bernadette PAILHAS - Jean-François ROUSSET

Référence à la Charte du Parc naturel régional des Grands Causses

- **Axe stratégique 1:** Développer une gestion concertée des patrimoines naturel, culturel et paysager, dans le souci du respect des générations à venir
- Objectif opérationnel 5.2 : Préserver les espaces naturels et les espèces qui y sont liées (biodiversité)

Article 5.2.4 : Mettre en place le réseau Natura 2000

Contexte et motif de l'action

Le Parc naturel régional des Grands Causses comprend 19 sites Natura 2000 sur son territoire : 17 Zones de Conservation Spéciale (ZSC - directive Habitats naturels, faune, flore) et 2 Zones de Protection Spéciale (ZPS - directive Oiseaux).

Les Documents d'objectifs des sites Natura 2000 ci-dessous définissent une liste d'opérations de gestion et de sensibilisation visant à la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire.

Le Parc naturel régional des Grands Causses est chargé de l'animation des documents d'objectifs :

« Plateau et corniches du Guilhaumard », « Causse Noir et ses corniches », « Cirque et Grotte du Boundoulaou », « Gorges de la Dourbie et causses avoisinants » (regroupe 5 sites), 3 sites du Larzac (regroupe : « Serre de Cougouille, Devèzes de Lapanouse et du Viala-du-Pas-de-Jaux, Cirques de Saint-Paul-des-Fonts et de Tournemire »), « Vallée du Tarn de Brousse aux gorges », « Gorges du Tarn et de la Jonte (regroupe 4 sites).

N.B. A partir d'avril 2021, à la demande de la DDT de l'Aveyron, le Parc naturel régional des Grands Causses portera également l'animation du site « Gorges de la Vis et de la Virenque ».

A compter du 1^{er} janvier 2022, les périodes d'animation seront fondées sur l'année civile (01/01 au 31/12). Le programme de l'animation des sites est défini en fonction des crédits disponibles et des actions retenues, en application des Documents d'objectifs respectifs.

Obiectif

Le programme proposé a pour objectif la mise en œuvre d'actions telles qu'elles ont été validées dans chaque Document d'objectifs, en réponse aux enjeux de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Les comités de pilotage annuels valident chaque année le programme à mettre en œuvre.

Actions proposées pour la période concernée :

1- Animation agricole:

Documents d'objectifs visés : « Plateau et corniches du Guilhaumard », 3 sites du Larzac Opérations à réaliser :

- Animation agricole, suivi des MAEC en cours (prolongation des contrats liés à la PAC),
- Etat des lieux de l'activité agricole et des pratiques, en lien avec les enjeux du site « Causse Noir et ses corniches ».

2- Suivis d'espèces/sensibilisation :

Documents d'objectifs visés : « Gorges de la Dourbie et causses avoisinants », « Vallée du Tarn de Brousse aux gorges », « Cirque et grotte du Boundoulaou », 3 sites du Larzac, « Gorges du Tarn et de la Jonte ».

Opérations à réaliser :

- Travail auprès des éleveurs sur le comportement des vautours, décryptage des interactions vautour/élevage
- Suivi des populations de chauves-souris au Boundoulaou

3- Animation générale:

- Accompagnement des porteurs de projets en lien avec les activités de pleine nature : manifestations sportives en sites Natura 2000, développement d'activités, équipements de sites
- Accompagnement des collectivités pour l'évaluation des incidences de projets
- Formations, interventions auprès d'étudiants
- Participation aux divers réseaux des animateurs et acteurs de Natura 2000
- Préparation des Comités de pilotage
- Avis en lien avec les enjeux identifiés sur les sites, sur les divers projets et opérations afin de garantir leur compatibilité avec la conservation de la biodiversité Natura 2000
- Suivi d'espèces à PNA (vautours, lézard, passereaux...) et espèces de la directive Oiseaux (aigle, crave, gypaète)
- Veiller à la prise en compte des enjeux N2000 dans l'élaboration des différents documents de planification et projets de développement sur le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses.

Pour mener à bien ces opérations, le Parc confiera des prestations, comme par exemple, la Chambre d'Agriculture, le CEN Occitanie, la LPO Grands Causses, Rural concept...

Budget prévisionnel

Coût:

Le coût de l'animation des Documents d'objectifs est défini pour chaque période en accord avec les services de l'Etat et fait l'objet de demandes de financements spécifiques. Il comprend des dépenses de personnel du Parc (y compris frais de structure forfaitaires de 15%) et des prestations extérieures.

Total TTC: 75 600 €

Plan de financement: 100 %

Etat (47%) et Europe (53%)

VOTE: Pour: **37** Contre:/ Abstention:/

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits Le Président Richard FIOL

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses 71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex

Téléphone: 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2021-032 du Comité syndical du 19 mars 2021

Construction d'un prototype d'abri de troupeaux sur le causse du Larzac

■ Président de séance	Richard FIOL
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Claude ASSIER - Annie BEL - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Georget DAMERVAL - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Philippe MEJANE - Nathalie PALMIER - Séverine PEYRETOUT - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET -
	Danièle VERGONNIER - Nicolas WOHREL
■ Pouvoirs	Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Jean-François DUMAS Jean-François GALLIARD donne son pouvoir à Danièle VERGONNIER Nathalie MARTY donne son pouvoir à Richard FIOL Christel SIGAUD-LAURY donne son pouvoir à Cyril TOUZET
■ Absents, excusés	Zina BOURGUET - Monique BULTEL HERMENT – Sébastien DAVID - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL – Bernadette PAILHAS – Jean-François ROUSSET

Contexte et motif de l'action

Suite à la délibération du 2020-039 du Comité syndical du 6 novembre 2020, les partenaires précédents, pour des raisons qui leur sont propres, ont souhaité abandonner le projet d'abri de troupeaux de 150 m². Aussi, l'équipe du PNRGC a procédé à une nouvelle recherche de partenaires et de terrain pour l'implantation de ce projet d'abri de troupeaux. Un nouveau projet a été défini avec un propriétaire foncier pour un bâtiment de plus de 300 m².

Rappel de la genèse du projet :

L'agriculture du territoire du Parc naturel régional des Grands Causses qui modèle fortement le paysage est la base de l'économie locale. Or, dans un contexte de changement climatique global, la recherche de ressources fourragères accessibles à moindre coût devient un objectif important pour les éleveurs.

L'inscription des Causses et des Cévennes au Patrimoine mondiale de l'UNESCO engage l'Etat français à conserver les paysages agro-pastoraux du bien inscrit. La dynamique végétale liée à l'abandon de pratiques pastorales sur certains parcours conduit à l'enfrichement de ces milieux, et à terme, à leur boisement. La conservation de ces paysages ne peut se réaliser que si les éleveurs se réapproprient les espaces de landes et de pelouses avec des outils de gestion moderne, notamment en réinventant les Jasses (bergerie d'estive) destinées autrefois à abriter les troupeaux durant la période estivale.

Ainsi, les éleveurs recherchent l'optimisation des ressources de leur exploitation en s'adaptant au mieux à leur terroir avec un troupeau modeste, même dans des filières « classiques » (lait pour Roquefort ou ovin viande). Jusqu'à présent plutôt délaissé, les éleveurs recherchent à nouveau des ressources alimentaires sur les parcours.

Afin de permettre d'abriter le troupeau durant la nuit ou durant des épisodes météorologiques intenses, voire des prédateurs, sans les ramener quotidiennement au siège de l'exploitation, des éleveurs souhaitent construire un bâtiment sur les sites de pâturage. Or, les règlements d'urbanisme des communes n'autorisent pas ce type de construction dans les zones classée « N » (naturelle) qui couvrent la quasi-totalité des causses.

Afin de lutter contre l'enfrichement, une étude a été lancée en 2017 en collaboration avec des agriculteurs pour la création d'un prototype d'abri de troupeaux.

Pour mener à bien ce travail deux groupes de travail ont été constitués pour définir un cahier des charges.

Le premier groupe constitué d'éleveurs et de professionnels du monde agricole a permis de définir les besoins liés à l'élevage et à l'exploitation des parcours. Ce groupe a mis aussi en évidence l'intérêt de travailler avec la ressource bois locale qui occupent de plus en plus les causses : le pin sylvestre.

Le second groupe composé des services de l'Etat (DDT, DREAL), des bureaux d'études en charge de l'élaboration des PLUi de ce territoire a défini les règles pour implanter un tel type d'équipement dans des zones naturelles.

La consultation d'un architecte spécialisé dans les structures légères a permis de définir un nouveau principe de bâtiment:

Ce nouveau projet, d'une surface estimée de 308 m² (10*31*5m), est un bâtiment couvert, fermé, mais non clos au sens de l'étanchéité des bâtiments. Il a été conçu pour s'intégrer dans le paysage caussenard spécifique du Parc naturel régional des Grands Causses, et notamment celui du Larzac. A ce titre il présente la forme arrondie et allongé des anciens hangars agricoles, il emploie des matériaux bruts, bois en structure et bardage et bac galvanisé en toiture. La forme spécifique arrondie de sa charpente a été conçue pour employer efficacement des bois de relativement courte longueur et section, dans un but de valorisation du bois local, notamment le pin sylvestre.

Objectifs de l'action

Création d'un prototype d'abri de troupeaux permettant :

- d'augmenter la diversité des zones à pâturer (friches, boisements),
- de maintenir les milieux ouverts pour leur biodiversité inféodé, leur intérêt paysager et améliorer les ressources des exploitations agricoles,
- de protéger les troupeaux (précipitations, de la chaleur, des vents, des prédateurs...),
- de répondre à des contraintes techniques (l'accès d'un tracteur pour le curage de la litière).
- de répondre à des critères d'intégration paysagère et architecturale.

Descriptif (modalités de mise en œuvre, partenariats)

La construction de ce prototype d'abri de troupeaux par le SM du PNR GC nécessite :

- la signature du bail civil avec le GAEC du Liquier (commune de Nant) d'une durée de 6 ans (à partir du 31 mars 2021) pour un loyer annuel de 30€/an pour le terrain nu d'une surface de l'ordre de 400 m² sur la parcelle cadastrée R 482p (surface totale de 18 540.755 m²) de la Commune de Nant (12230) au lieudit les Combes
- la signature d'une offre de concours entre le SM du PNRGC et le Gaec du Liquier qui propose de participer à cette dépense pour la réalisation de ce prototype pour un montant estimé de 27 708.32 €

Coût et plan de financement (estimations)

Coût TTC

Construction et installation du prototype de 308 m²: étude, terrassement, fourniture matériaux, construction de l'abri, transport, montage, ...

TOTAL estimé HT	56 669,47 €
TOTAL estimé TTC	68 003,36 €

Plan de financement TTC

TOTAL	38 003,36 €
Autofinancement Parc naturel régional des Grands Causses (16.4%)	
Offre de concours (37.6%)	.27 708,32 €
Région Occitanie (46 %)	30 000,00€

VOTE:	Pour: 37	Contre:/	Abstention:/
		/	· · · · · /

Après avoir délibéré, le Comité syndical :

- Annule et remplace la délibération 2020 039 du 6 novembre 2020 par ce nouveau projet

- autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires notamment le bail civil avec le GAEC du Liquier et l'offre de concours.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits Le Président Richard FIOL

STA

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses 71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 – 12101 MILLAU cedex Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr



BAIL CIVIL

CONTRAT DE LOCATION DE TERRAIN NU

Entre les soussignés:

	$O \times F O$	1	т •	
•	GAEC	du	Liq	uıer

Ayant son siège au Liquier sur l	a Commune de NANT (12230)
Numéro de SIREN : 379031123	

Numéro de SIRET : 37903112300019

sont les représentants légaux du GAEC et dûment habilités par les statuts du GAEC du Liquier à signer le bail ci présenté

Ci-après dénommé « Le Bailleur », d'une part,

• Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Grands Causses Représenté par Richard FIOL, son Président, d'autre part

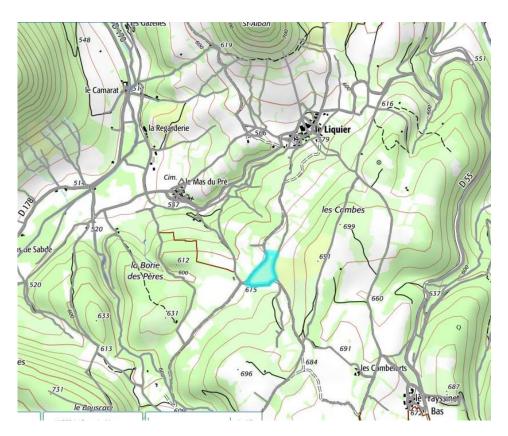
Ci-après dénommé « le Preneur », d'autre part,

ONT CONVENU CE QUI SUIT:

Le Bailleur donne, par les présentes, à bail, au Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Grands Causses, qui accepte l'immeuble dont la désignation suit :

1. <u>Désignation</u>:

Terrain nu d'une surface de 400 m² à l'intérieur de la parcelle 482 cadastrée R (surface totale de 18 540.755 m²) de la Commune de NANT (12230) au lieudit Les Combes



Plan de situation de la parcelle concernée

L'emprise de 400 m² sera défini sur place et implantée par des piquets avec les 2 parties prenantes.

2. Durée:

Le présent bail est consenti et accepté pour une durée de 6 ans – six ans (en chiffres et en lettres) années entières et consécutives, qui commenceront à courir, le 31 mars 2021, pour se terminer à pareille date de l'année 2027 En aucun cas, la durée du présent bail ne pourra faire l'objet d'une prorogation ou renouvellement par tacite reconduction.

Néanmoins, le Bailleur peut déroger à cette règle sur demande écrite du Preneur, lequel devra motiver sa demande, et l'adresser au Bailleur par courrier recommandé avec demande d'avis de réception au moins deux mois avant la fin du contrat.

3. <u>Loyer:</u>

En outre le présent bail est consenti et accepté moyennant un loyer annuel de 30 € - trente euros par an. Il sera payable par année et d'avance à compter du premier janvier et au plus tard le 30 janvier de chaque année. Le mode de paiement est laissé au libre choix des parties (virement, dépôt sur compte, en main propre).

4. Révision du loyer :

En l'absence de texte traitant expressément de la matière, les parties conviennent de se soumettre aux dispositions relatives à l'augmentation des loyers des locaux à usages d'habitation.

5. <u>Urbanisme et servitudes :</u>

Le Preneur fera son affaire personnelle des servitudes de toute nature, administratives ou autres, qui peuvent et pourront grever la propriété louée, sauf à s'en défendre et à profiter de celles actives, s'il y a lieu.

A cet égard, le Bailleur déclare, qu'à sa connaissance, la propriété n'est grevée d'aucune autre servitude que celles pouvant résulter de la situation naturelle des lieux.

Le Preneur pourra consentir et constituer, les servitudes indispensables à la réalisation des constructions, telle la mitoyenneté ou la contiguïté. A l'expiration du bail, par arrivée du terme ou résiliation amiable ou judiciaire, les servitudes, autres que celles indispensables à la réalisation des constructions prévues ou celles à la constitution desquelles le Bailleur aura consenti, s'éteindront de plein droit.

6. Constructions:

Le Preneur aura la faculté de faire édifier sur le terrain présentement loué, un prototype d'abri de troupeaux de 308 m2 en bois.

Si le Preneur use de la faculté qui lui est accordé par l'alinéa précédent, il devra se conformer pour l'édification des bâtiments, à toutes les prescriptions légales et réglementaires en matière de constructions. Il fera son affaire de tous alignements ou nivellements qui lui seront imposés par l'administration, le tout à ses frais et de

manière que le Bailleur ne soit jamais inquiété ni recherché à ce sujet. Les travaux devront être exécutés conformément aux règles de l'art, aux prescriptions réglementaires et aux obligations de l'autorisation de travaux immobiliers.

PERMIS DE CONSTRUIRE

Avec l'accord du bailleur, le preneur présentera une demande de permis de construire de l'ensemble immobilier projeté. Ce permis portera sur la construction d'un immeuble consistant en abri de troupeau de 308 m², à utilisation exclusivement pastorale.

Le refus de permis de construire engendrera la rupture immédiate du présent bail.

7. Sort des constructions:

Les constructions édifiées, ainsi que les travaux et aménagements effectués par le Preneur resteront sa propriété pendant toute la durée du bail, et devront être maintenus jusqu'à son expiration. Le Preneur n'aura pas le droit de les démolir à moins d'une autorisation écrite du Bailleur.

A l'expiration du bail, par arrivée du terme ou résiliation amiable ou judiciaire, toutes les constructions édifiées par le Preneur et tous les aménagements et transformations des constructions existantes réalisées par lui, ainsi que toutes améliorations, deviendront de plein droit la propriété du Bailleur, sans indemnité et sans que cette accession ait besoin d'être constatée par un acte.

8. Cession et sous-location :

Toute cession ou sous-location est interdite sauf accord exprès du Bailleur. Pour tout ce qui n'est pas expressément convenu ci-dessus, les parties entendent s'en référer à la loi.

9. Charges et conditions:

Le Preneur prend le Bien prêté dans son état actuel.

Le Preneur conservera et entretiendra le bien prêté en bon père de famille

Le Preneur s'engage à souscrire une police d'assurance pour couvrir le Bien Prêté.

10. Domicile:

Les parties élisent domicile en leur demeure respective.

		•	
11	-	rais	٠
	т.	ıaıs	٠

Tous les frais des présentes et de leurs suites, seront à la charge du Preneur, ce qu'il accepte expressément.

Fait en autant d'exemplaires que de parties et un pour l'enregistrement.

A le,

Le Bailleur

Le Preneur



Offre de concours pour la réalisation de travaux

Convention PNR GC / M JAOUL

Entre les soussignés:

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses, faisant élection de domicile au 71 boulevard de l'Ayrolle – BP 50126 – 12101 MILLAU Cedex,

Représenté par son Président, Richard FIOL, dument habilité pour ce faire,

Désigné ci-après par « PNRGC »

ΕT

GAEC du Liquier

Ayant son siège au Liquier su	la Commune de NANT (1	12230)
-------------------------------	-----------------------	--------

Numéro de SIREN : 379031123

Numéro de SIRET : 37903112300019

Dont les gérants sont :

Dont les gerants sont.	
M Francis JAOUL	
Né (e) le19	à
et demeurant à	
M Jeremi JAOUL	
Né (e) le19	à
et demeurant à	

sont les représentants légaux du GAEC et dûment habilités par les statuts du GAEC du Liquier à signer le bail ci présenté

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Le Parc Naturel Régional des grands Causses a pour mission la protection des paysages,

du patrimoine naturel et culturel. A ce titre, la protection de l'agro-pastoralisme méditerranéen fait partie de ces missions notamment sur le site inscrit depuis 2011 au patrimoine de l'Unesco.

Cette mission se décline de par la charte du PNR mais aussi par le SCOT du Sud Aveyron. Dans ce cadre, et de sa mission d'expérimentation et d'innovation, le PNR a œuvré depuis 2 ans sur un concept d'abri de troupeaux en zone naturelle en collaboration avec des exploitants agricoles locaux et des entreprises artisanales du sud Aveyron.

Après études de faisabilité et de conception, la construction de ce premier prototype d'abri de troupeaux est prête à être lancée.

Aussi, le GAEC du Liquier propose de participer à cette dépense publique pour la réalisation de ce prototype. En conséquence, il convient de conclure une convention définissant le montant et les conditions de mise en oeuvre du concours financier apporté par le GAEC du Liquier

Article 1: Objet

La présente convention a pour objet de déterminer le montant de l'offre de concours apporté par le GAEC du Liquier, les conditions de mise en œuvre et les engagements respectifs des deux parties

Article 2: Offre de concours

Le PNRGC, réalise des travaux de construction d'un abri de troupeaux en bois de 308 m2. (10.03 * 30.8*5.33 ml) Il est composé de 11 travées, 10 fermes, 2 pignons et 1 portail.

Le montant total des travaux est estimé à 68 003.36 € TTC.(voir détail en annexe 1)

le GAEC du Liquier s'engage à participer financièrement à la réalisation des travaux sous la forme d'une offre de concours de 27 708.32 € .

Article 3: Acceptation de l'offre

Le PNR GC accepte l'offre de concours de le GAEC du Liquier dans les conditions fixées par la présente convention.

Article 4: Obligations des parties

le GAEC du Liquier s'engage à verser au PNR GC la somme telle qu'elle résulte des modalités de calcul définies à l'article 2.

Le PNR GC s'engage à faire réaliser la construction de l'abri de troupeaux tels qu'ils ont été définis entre les parties et annexés aux présentes. Les travaux devront être terminés au 31 octobre 2021.

Article 5 Modalités de versement de l'offre de concours

le GAEC du Liquier s'engage à verser au PNR GC la participation à laquelle il a consenti selon le mode de calcul visé à l'article 2, suivant l'échéancier ci-après :

à la commande des devis de construction : 30 % de sa participation –
à la réception des soldes des factures de travaux.

Fait à Millau, en deux exemplaires originaux, le

le GAEC du Liquier

Richard FIOL

Président du Parc naturel régional des Grands Causses

ANNEXE 1 : Détail du cout de l'abri de troupeaux

	ABRI DE TROUPEAU (11 travées - 10 fo	erı	mes - 2 pig	nons - 1 p	ortail)
	Cout estimatif aver (decapage,	fo	ndation et		projet
	J	Jar	rvier2021		
				l.	
Poste	Prestations		montant TTC	нт	Notes
PC	Honoraires Archi		900,00€	750,00€	
Etudes execution	NDC structure (garantie décennales)				
	NDC pied de poteaux		1 920,00 € 624,00 €	1 600,00 € 520,00 € 1 500,00 €	astimation
	NDC beton et ferraillage		1 800,00 €	1 500,00 €	
Préparation	implantation decapage TV longrine beton				PM presta porteur de projet
Fondation	longrine beton + plots		3 257,81 €	2 714,84 €	d'apres devis Point P pour 140m² X 2,2 Devis sans etude beton : A vérifier par BE pour chiffrage
Douglas + Scierie	fermes + pignons compris livraison à st Beauzely				d'apres facture Viala pour 140m² X 2,2 Attention : comprend 4 pignons mais pas la hausse du
	Compils inviaison a st beauzery		9 887,86 €	8 239,88 €	prix du m3 du Douglas (400€/m3)
Douglas + Scierie	bardage compris livraison au Liquier		2 882,88 €	2 402,40 €	d'apres facture Viala pour 140m² X 4/3 Choix de l'éleveur pour barder que le bas Verifier la quantité de bardage des facades
Pied de poteau	fabricaion platine 320x200x10 galva non compris livraison		2 839,68 €	2 366,40 €	d'apres facture Pourquié avec ajout de 12 pieds 81,60€HT/pièce
			2 833,08 €	2 300,40 €	
Portail + cheneaux	fabrication + traitement galva : 1 portail 2 vantaux 4660x3480 61,6ml cheneaux tole pliée avec éclises et descentes				d'apres devis Pourquié du 04/2020 portail : 1760,00€HT cheneaux : 46,40€HT/ml soit 2858,24€HT
	livraison		5 541,89 €	4 618,24 €	estimation
			120,00€	100,00 €	
Chamana POISSIERE	abut Associal				f t D.
Charpente BOISSIERE	abri Arguel Structure: usinage des éléments de charpente (ferme, pignon, panne, contreventemment) assemblage 1/2 ferme avec ferrures et pignon + quincaillerie				facture Boissieres pour 140m² (10x14) avec 6 fermes (dont 2 pignons) + 5 travées
			12 680,54 €	10567,12	
	complement abri Jaoul Structure : usinage des éléments de charpente (ferme, panne) assemblage 1/2 ferme avec ferrures et pignon + quincaillerie + livraison + aide au montage 4j + assistance BE				devis boissieres du 01/2021 9367,66€HT pour 5 fermes et 5 travées soit 140m² supplémentaire plus value pour une travée suplémentaire (choix éleveur pour bat de 308m²) estimée à 1130,81€HT
	side ou montogo ougo ongia de lougge		12 598,16 €	10 498,47 €	DM exects partour de avaiet
	aide au montage avec engin de levage				PM presta porteur de projet
Couverture	fourniture tole laquee cintree 0,75 + visserie + livraison (PETRUS)		11 390,54 €	9 492,12 €	d'apres devis PETRUS 4314,6€ HT pour 140m²
Fixation Bardage partie basse facades	pointes inox				estimation
racades + totalité pignons (claire voie partie haute)			1 560,00 €	1300	
	pose				PM presta porteur de projet
fermeture partie haute facades	non definie				
FOTAL prix m² (base abri 308m²)			68 003,36 € 220,79 €	56 669,47 € 183,99 €	
Aide Region : 30 000,00€ pour un FCTVA : 16,404% Total aides	e dépence de 65 050,00€, soit 46%		30 000,00 € 10 295,05 € 40 295,05 €		
reste à charge pour le privé			27 708,32 €		

Délibération PNRGC n° 2021-033 du Comité syndical du 19 mars 2021

Organisation d'une opération collective d'achat de vélos pour les collectivités

■ Président de séance	Richard FIOL
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Claude ASSIER - Annie BEL - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Georget DAMERVAL - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Philippe MEJANE - Nathalie PALMIER - Séverine PEYRETOUT - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET - Danièle VERGONNIER - Nicolas WOHREL
■ Pouvoirs	Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Jean-François DUMAS Jean-François GALLIARD donne son pouvoir à Danièle VERGONNIER Nathalie MARTY donne son pouvoir à Richard FIOL Christel SIGAUD-LAURY donne son pouvoir à Cyril TOUZET
■ Absents, excusés	Zina BOURGUET - Monique BULTEL HERMENT - Sébastien DAVID - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Bernadette PAILHAS - Jean-François ROUSSET

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique entré en vigueur le 1er avril 2019,

Vu la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi Grenelle 2),

Vu la Loi n° 2015-992 du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)

Vu la loi n°2016–1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L2122-1-1,

Sur le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses, les transports sont le premier poste de consommation d'énergie. La maîtrise des consommations pour ce secteur est donc un enjeu majeur pour le territoire et un axe important de divers documents de planification comme le Plan Climat Air Energie Territorial. En réponse à ces enjeux, le Parc a déjà mené un certain nombre d'opération : prêt de vélos à assistance électrique, mise en place d'un service d'autopartage, de covoiturage, etc. Il souhaite poursuivre son engagement dans la mobilité durable et soutenir les collectivités et établissements publics intéressés par la mise en place de modes doux de déplacement.

Suite aux retours de différentes collectivités souhaitant acquérir différents types de vélos (musculaire, à assistance électrique, etc...) il est proposé que le Syndicat mixte du Parc constitue, conformément aux dispositions Code de la commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019, un groupement sous la forme d'un groupement de commandes, et d'en fixer par convention les modalités de fonctionnement. De plus le coordonnateur à savoir le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses sera chargé de la procédure de passation du marché.

Les structures concernées sont la ville de Millau, le CCAS de Millau, Compeyre, Laval Roquecezière, Pousthomy et Saint-Jean d'Alcapiès. Le marché représente à ce jour l'achat de 36 vélos (21 VAE, 12 VTTAE et 3 vélos de ville classique) et du matériel (sacoches, casques, gilets, antivol).

Après avoir délibéré, le Comité syndical décide de constituer et d'assurer la coordination d'un groupement de commandes pour l'achat de vélos pour les collectivités, d'approuver la convention afférente et autorise le Président à signer et mettre en œuvre la présente convention.

	VOTE:	Pour: 37	Contre:/	Abstention:/
--	-------	-----------------	----------	--------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits Le Président Richard FIOL

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses 71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex

Téléphone: 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

A - Objet du groupement de commandes

Un groupement de commandes est constitué selon le code de la commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019.

Le groupement constitué par la présente convention vise à répondre au besoin des membres, à savoir l'achat de vélos musculaires ou à assistance électrique de divers types (vélo de ville, vélo tout chemin, vélo tout terrain) ainsi que du matériel lié à ces équipements (casques, antivol, paniers, etc).

Le groupement a pour objectif de couvrir des besoins divers, donc de lancer la consultation. Les contrats conclus pour répondre à ces besoins pourront constituer des marchés publics ou des accords-cadres au sens du code de la commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019.

Il est expressément rappelé que le groupement n'a pas la personnalité morale.

B - Durée de la convention

Le groupement de commande, objet du présent acte constitutif, ayant pour objet un achat unique est institué à titre provisoire jusqu'au 31 décembre 2021.

C - Coordonnateur du groupement

Les parties à la convention conviennent de désigner le membre suivant comme coordonnateur du groupement : Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Grands Causses.

Le siège du coordonnateur est situé : 71 bd de l'Ayrolle BP 50126 12101 MILLAU cedex

En cas de sortie ou de toute autre hypothèse ou le coordonnateur ne serait plus en mesure d'assurer ses missions, un avenant à la convention interviendrait pour désigner un nouveau coordonnateur.

D - Missions du coordonnateur

Au préalable de la mise en œuvre du présent groupement de commande, il est rappelé que le Coordinateur se chargera de la définition technique des travaux comprenant les étapes suivantes :

- Rédaction du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) valant Règlement de Consultation et Cahier des Clauses Administratives Particulières
- Avis d'appel public à la concurrence (AAPC)
- Notification aux candidats retenu et non retenus

Pour ce qui le concerne, chaque membre signera, notifiera et suivra l'exécution du contrat.

Il sera également responsable des autres missions suivantes :

Ordre	Désignation détaillé
1	Définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation
2	Procéder à la transmission de l'état des besoins aux membres du groupement et de recenser leurs besoins
3	Elaborer le dossier de consultation des entreprises
4	Procéder à la constitution des dossiers de consultation
5	Assurer la publication de l'avis d'appel public à la concurrence
6	Expédier des dossiers de consultation aux candidats
7	Recevoir les offres
8	Envoyer les convocations aux réunions de la commission d'appel d'offres
9	Préparer les procès-verbaux et assurer la rédaction des décisions de la commission d'appel d'offres lors de ses séances d'ouverture des plis et de jugement des offres
10	Informer les candidats retenus et non retenus des choix de la commission d'appel d'offres
11	Mettre en forme les marchés après attribution par la commission d'appel d'offres
12	Informer les établissements membres du groupement des candidats retenus
13	Transmettre aux membres du groupement les documents nécessaires à la conclusion des marchés et à leur contrôle de légalité avant notification : publicité, acte d'engagement, pièces de candidatures et pièces contractuelles, offres retenues, règlement de la consultation, CCTP, rapport de la commission d'ouverture des plis, rapport de la commission des choix des offres, rapport de présentation
14	Procéder à la publication de l'avis d'attribution

De façon générale, le coordonnateur s'engage à ce que les marchés et accords-cadres conclus dans le cadre du groupement répondent au mieux aux objectifs de performance des membres en matière de commande publique, en favorisant notamment la réalisation d'économies d'échelle.

E - Composition du groupement

Le groupement de commandes est ouvert aux personnes publiques. La liste des membres du groupement est annexée à la présente convention de groupement (annexe 1) et sera mise à jour au fur et à mesure des nouvelles adhésions.

F - Obligations des membres du groupement

Chaque membre du groupement s'engage à :

Ordre	Désignation détaillé
1	Transmettre un état prévisionnel de ses besoins quantitatifs et qualitatifs dans les délais fixés par le coordonnateur, éventuellement ajustés en cours d'exécution
2	Transmettre au coordonnateur un exemplaire de la délibération autorisant le représentant du membre à signer le marché
3	Signer un acte d'engagement avec le titulaire retenu par la commission d'appel d'offres à hauteur de ses besoins propres tels que déterminés dans son état des besoins

4	Transmettre au contrôle de légalité les pièces concernant son marché
5	Notifier le marché au titulaire
6	Exécuter son marché : commande, vérification et réception des prestations, ainsi que paiement conformément aux dispositions prévues au cahier des clauses administratives et particulières du marché
7	Informer le coordonnateur de tout litige né à l'occasion de la passation de ses marchés

G - Organe de décision

Conformément au code de la commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019, l'organe de décision devant intervenir dans le choix du ou des titulaires du contrat est la Commission d'appel d'offre du coordonnateur du groupement.

	Le Président ou son représentant	Richard FIOL
	Titulaires	Suppléants
	Jean-François DUMAS	Cyril TOUZET
	Thierry PEREZ-LAFONT	Séverine PEYRETOUT
5 membres	Bernard SIRGUE	Michel DURAND
	Jacques ARLES	Christophe LABORIE
	François RODRIGUEZ	Mathieu HENRY

Les représentants des communes membres du présent groupement seront associés aux réunions de la Commission des offres avec voix consultative.

H - Frais de gestion du groupement

Aucune participation aux frais de gestion du groupement ne sera demandée aux membres du groupement. Le coordonnateur prendra donc à sa charge l'ensemble des frais occasionnés par le lancement de chaque consultation et la phase amont de définition technique des projets, dans le cadre du projet MOBEDIS ayant remporté l'appel à manifestation d'intérêt French Mobility.

I - Modalités financières

Chaque membre du groupement règle les prestations le concernant.

J - Modalités d'adhésion au groupement

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la présente convention par décision de l'instance autorisée. Une copie de la décision est notifiée au coordonnateur du groupement de commandes. La signature de la présente convention vaut adhésion au groupement.

L'adhésion d'un nouveau membre peut intervenir à tout moment. Toutefois, un nouveau membre ne saurait prendre part à un accord-cadre ou un marché en cours au moment de son adhésion.

K- Modalités de retrait du groupement

Le présent groupement est institué à titre permanent mais chaque membre est libre de se retirer du groupement. Le retrait d'un membre du groupement est constaté par une décision selon ses règles propres. Cette décision est notifiée au coordonnateur. Le retrait ne prend effet qu'à expiration des accords-cadres et marchés en cours.

L - Règlement des litiges

Tout litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention qui n'aurait pu être réglé pa	ır
voie de conciliation, sera de la compétence du Tribunal Administratif de Toulouse :	

68 rue Raymond IV BP 7007

31068 TOULOUSE CEDEX 7

Tél: 05 62 73 57 57

Télécopie: 05 62 73 57 40

Courriel: greffe.ta-toulouse@juradm.fr

Fait à		
Le		
Le représentant du coordonnateur Richard FIOL Président	Le représentant de la commune de : Maire	

Annexe 1 : Liste des membres du groupement

CCAS de Millau

Commune de Compeyre

Commune de La Cresse

Commune de Laval-Roquecezière

Commune de Millau

Commune de Pousthomy

Délibération PNRGC 2021-034 du Comité syndical du 19 mars 2021

Accompagnement ADEFPAT « Tiers Lieux Socio-Culturels »

■ Président de séance	Richard FIOL
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Claude ASSIER - Annie BEL - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Georget DAMERVAL - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Philippe MEJANE - Nathalie PALMIER - Séverine PEYRETOUT - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET - Danièle VERGONNIER - Nicolas WOHREL
■ Pouvoirs	Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Jean-François DUMAS Jean-François GALLIARD donne son pouvoir à Danièle VERGONNIER Nathalie MARTY donne son pouvoir à Richard FIOL Christel SIGAUD-LAURY donne son pouvoir à Cyril TOUZET
■ Absents, excusés	Zina BOURGUET - Monique BULTEL HERMENT - Sébastien DAVID - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Bernadette PAILHAS - Jean-François ROUSSET

Le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses souhaite engager une session d'accompagnement en formation-développement pour plusieurs tiers-lieux à vocation socio-culturelle du territoire. Ces projets de tiers lieux sont portés par des Communes, des Porteurs de Projets privés, des Associations, des SCIC...:

- Projet de Café associatif à Saint Saturnin de Lenne Commune
- Projet d'espace à vocation Associative à Verrières Commune
- Projet de Café associatif à La Bastide Solages Commune
- Café Associatif Parentalité à Millau- Association « le Barbouille »
- Tiers lieux à Martrin Commune et collectifs d'Habitants
- Restaurant Tiers Lieux à Mostuéjouls SCIC Jolis Geste
- Tiers Lieux à Sévérac d'Aveyron-Porteur de projet privé
- Café associatif multiservice à St Sever du Moustier _ Commune et Association Les nouveaux Troubadours

Ce projet d'accompagnement s'inscrit dans les priorités stratégiques du Parc naturel régional et notamment la mission « accueil de nouvelles populations et de développement de l'attractivité » qui vise le développement de nouvelles formes d'entrepreneuriat, et de nouvelles formes de réseaux locaux autour de services et activités sociales. Ce projet participe également de la mission « Culture et Patrimoine » qui vise le développement des actions culturelles des collectivités ou d'entreprises culturelles et organise des événementiels à la rencontre des habitants du territoire en zone blanche, comme par exemple « Tournée Générale » dans les bistrots et fermes du territoire.

Le Comité syndical décide de mandater un groupe projet chargé d'élaborer des propositions. Afin de faciliter la production collective, le Comité syndical sollicite un accompagnement par la formation auprès de l'Adefpat.

Ce groupe remplit une mission d'intérêt général pour le Syndicat mixte :

- Les membres du groupe projet sont chargés d'élaborer des propositions afin d'aider le Syndicat mixte à exercer ses compétences en partant des besoins des bénéficiaires ultimes du service d'intérêt général.
- La seule compensation financière apportée aux membres du groupe projet est l'action de formation-développement mise en œuvre par l'Adefpat pour développer une compétence collective au sein du groupe projet.
- L'action de formation-développement est dimensionnée aux besoins de la mission suite à un travail réalisé conjointement entre l'Adefpat et le syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses.

Du fait de cette mission d'intérêt général, cette aide par la formation n'est pas considérée comme une aide d'Etat pour chacun des acteurs économiques participant au groupe projet.

VOIE: Pour: 3/ Contre:/ Abstention:/	VOTE:	Pour: 37	Contre:/	Abstention:/
--------------------------------------	-------	-----------------	----------	--------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical mandate le groupe projet, sollicite un accompagnement par la formation auprès de l'Adfepat et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits Le Président Richard FIOL

SIA

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses 71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2021-035 du Comité syndical du 19 mars 2021

Création d'un espace « Grands Causses, terre de Gravel » et promotion d'une nouvelle pratique sportive de pleine nature

■ Président de séance	Richard FIOL
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Claude ASSIER - Annie BEL - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Georget DAMERVAL - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Philippe MEJANE - Nathalie PALMIER - Séverine PEYRETOUT - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET - Danièle VERGONNIER - Nicolas WOHREL
■ Pouvoirs	Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Jean-François DUMAS Jean-François GALLIARD donne son pouvoir à Danièle VERGONNIER Nathalie MARTY donne son pouvoir à Richard FIOL Christel SIGAUD-LAURY donne son pouvoir à Cyril TOUZET
■ Absents, excusés	Zina BOURGUET - Monique BULTEL HERMENT – Sébastien DAVID - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL – Bernadette PAILHAS – Jean-François ROUSSET

L'entreprise WISH ONE, entreprise innovante de fabrication et de montage de vélos GRAVEL, est en cours d'installation sur la Commune de Millau. Cette entreprise défend un écosystème durable par le choix des matériaux et le recours à des fournisseurs en circuit court.

Pour soutenir cette installation, et dans le cadre du pôle de pleine nature du Massif Central « Grands Causses Lévézou », il est proposé d'accompagner l'entreprise à travers le développement et la promotion de la pratique du « GRAVEL ».

Ainsi, pour favoriser le déploiement économique de cette activité l'ambition est de créer le premier espace « Terre de Gravel » en France.

En plusieurs étapes:

- Caractériser le réseau de sentiers du territoire du Parc naturel régional des Grands Causses pour rendre la pratique possible: pour ce faire, l'entreprise WISH ONE propose une prestation de reconnaissance des sentiers à partir d'une sélection réalisée par nos services.
- Faire connaître et promouvoir cette pratique auprès des habitants et des visiteurs, à l'instar de ce qui a été réalisé pour le VAE et le VTTAE par le prêt trois vélos GRAVEL achetés par le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses.

Détail de la prestation demandée à WISH ONE :

- Caractérisation de 10/12 parcours gravel sur le Parc naturel régional des Grands Causses pour la création d'un « espace Gravel » :
- Création, modification ou validation des traces GPS
- Rapport détaillé pour chaque parcours
- Suivi et retranscription des 15 jours de tests sur les réseaux sociaux
- Signalétique et création de contenus (données informatives)

Et acquisition de 3 gravel pour test auprès du public visiteurs et habitants (promotion de la pratique).

Plan de financement prévisionnel:

Pour un coût total de l'opération de 17 400 € HT, le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Autofinancement: 3 480 € HTRégion Occitanie: 3 480 € HT

- Département de l'Aveyron : 3 480 € HT

- Europe FEDER: 6 960 € HT

VOTE: Pour: **37** Contre:/ Abstention:/

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits Le Président Richard FIOL

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses 71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2021-036 du Comité syndical du 19 mars 2021

Demande de subvention pour la révision 2021 de la Charte 2022-2037

■ Président de séance	Richard FIOL
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Claude ASSIER - Annie BEL - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Georget DAMERVAL - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Philippe MEJANE - Nathalie PALMIER - Séverine PEYRETOUT - Jean-Michel PINAULT - Céline RENAUD - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET - Danièle VERGONNIER - Nicolas WOHREL
■ Pouvoirs	Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Jean-François DUMAS Jean-François GALLIARD donne son pouvoir à Danièle VERGONNIER Nathalie MARTY donne son pouvoir à Richard FIOL Christel SIGAUD-LAURY donne son pouvoir à Cyril TOUZET
■ Absents, excusés	Zina BOURGUET - Monique BULTEL HERMENT - Sébastien DAVID - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Bernadette PAILHAS - Jean-François ROUSSET

Dans le cadre du processus de révision de la Charte, le Syndicat s'organise afin de mobiliser au maximum son ingénierie propre afin d'animer l'ensemble de la procédure et produire l'ensemble des documents à moindre coût.

Cependant le surcroit d'activité généré, la spécificité de certains documents, la fourniture de données ou la nécessité d'élaborer des supports spécifiques, les frais d'enquête publique nécessite que l'on établisse une fiche action propre aux coûts engendrés par la révision de la Charte en 2021.

Coût

Aide Région sollicitée en 2021	46 910,97
Solde aide Région versée en 2020	33 089,03
Total dépenses extérieures estimées	80 000,00
Enquête publique	15 000,00
Frais pour la visite CNPN	4 000,00
Frais de communication	10 000,00
Site internet bibliothèque	1 000,00
Web développement atlas	5 000,00
Stagiaire : mise en place des indicateurs de la charte	7 000,00
Reprographie	10 000,00
Reprise documents charte	6 000,00
Atlas paysager	800,00
Evaluation environnementale	12 000,00
Rapport projet Charte	8 940,00

VOTE: Pour: **37** Contre:/ Abstention:/

Après avoir délibéré, le Comité syndical approuve cette fiche action, son plan de financement et autorise le Président à mettre en œuvre l'action, solliciter les financements et signer tous les documents y afférents.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits Le Président Richard FIOL

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses 71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2021-037 du Comité syndical du 28 mai 2021

Budget Principal BP2021 – DM n°1 Réajustement de l'affectation du résultat d'investissement de l'exercice 2020 Annexe à cette délibération : document comptable DM n°1

■ Président de séance	Richard FIOL
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Thierry ARNAL - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Mathieu HENRY - Catherine JOUVE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Nathalie MARTY - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Séverine PEYRETOUT - Jean-Michel PINAULT - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Annie BEL donne son pouvoir à Cyril TOUZET Philippe LEPETIT donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Christel SIGAUD-LAURY donne son pouvoir à Jean-François DUMAS
■ Absents, excusés	Jean-Marie BODT - Zina BOURGUET - Monique BULTEL HERMENT - Bouchra EL MEROUANI - Jean-François GALLIARD - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Christophe LABORIE - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Thierry PEREZ-LAFONT - Philippe RAMONDENC - Céline RENAUD - Bernard SIRGUE - Danièle VERGONNIER

Par délibération n°2021-026 du 19 mars 2021, l'affectation des résultats de l'exercice 2020 a été votée de la manière suivante :

	INVESTIS	SEMENTS	FONCTIONNEMENT ENSEME		EMBLE	
LIBELLES	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats de l'exercice 2019		163 860,29		1 094 528,64		1 258 388,93
Transfert à section investissement	-	-	-	-	-	-
Résultats cumulés reportés 2019		163 860,29	-	1 094 528,64		1 258 388,93
Opérations de l'exercice 2020	373 681,92	677 928,33	2 414 543,90	2 417 226,84	2 788 225,82	3 095 155,17
Résultats de l'exercice 2020		304 246,41		2 682,94		306 929,35
RESULTATS DE CLOTURE en €		468 106,70		1 097 211,58		1 565 318,28

ETAT DES RESTES A REALISER	R INVESTISSEMENTS	
Dépenses reportées	764 816,51	
Recettes reportées		659 739,37
Déficit de financement	105 077,14	

Affectation des résultats

Résultat excédentaire de fonctionnement de l'exercice 2020 en €	
Affectation du résultat prévu au BP 2021 :	
- En section de fonctionnement - article 002 "Excédents antérieurs reportés" - report à nouveau en €	1 097 211,58
- En section d'investissement - article 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" en €	0,00

Résultat excédentaire d'investissement de l'exercice 2020 en €	
Affectation du résultat prévu au BP 2021 :	
- <u>En section d'investissement</u> : article 001 "Excédents d'investissement antérieurs reportés" en €	363 029,56

La reprise du résultat excédentaire d'investissement doit se faire à hauteur de l'excédent cumulé de clôture soit 468 106,70 euros à l'article 001 « Excédent d'investissement antérieurs reportés ». Cette reprise a été amputée, par erreur, du déficit de financement des restes à réaliser d'un montant de 105 077,14 euros.

Afin de corriger cette anomalie, il convient de réajuster l'affectation par la décision modificative n°1 cijointe qui augmentera le suréquilibre de la section d'investissement de 100 000,00 et le portera ainsi à 400 000,00 euros.

La somme de 5 077,14 euros viendra abonder les dépenses en matériel informatique. Le recours au télétravail intensif au regard de la situation sanitaire nécessite l'achat supplémentaire d'ordinateurs portables n'ont prévu lors de l'élaboration du budget informatique.

Monsieur le Président propose au Comité syndical de valider cette décision modificative n°1 sur le BP2021 compétence générale.

VOTE: Pour: 31	Contre:/	Abstention:/	
-----------------------	----------	--------------	--

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits Le Président Richard FIOL

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses 71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2021-038 du Comité syndical du 28 mai 2021

Convention ADEFPAT 2021-2023

■ Président de séance	Richard FIOL				
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Thierry ARNAL - Christian BOUDES -				
	Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien				
	CROS - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE -				
	Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Mathieu HENRY - Catherine				
	JOUVE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel				
	LEBLOND - Nathalie MARTY - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS				
	- Nathalie PALMIER - Séverine PEYRETOUT - Jean-Michel PINAULT -				
	François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Cyril TOUZET				
■ Pouvoirs	Annie BEL donne son pouvoir à Cyril TOUZET				
	Philippe LEPETIT donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL				
	Christel SIGAUD-LAURY donne son pouvoir à Jean-François DUMAS				
■ Absents, excusés	Jean-Marie BODT – Zina BOURGUET – Monique BULTEL HERMENT -				
	Bouchra EL MEROUANI – Jean-François GALLIARD – Jean-Luc				
	GIBELIN - Emilie GRAL - Christophe LABORIE - Aurélie MAILLOLS -				
	Jean-Sébastien ORCIBAL – Thierry PEREZ-LAFONT – Philippe				
	RAMONDENC - Céline RENAUD - Bernard SIRGUE - Danièle				
	VERGONNIER				

Le Parc et l'ADEFPAT conviennent de coopérer pour le développement local par la mise en œuvre de la démarche « formation-développement » centrée sur la dynamique des acteurs et le développement de leurs compétences pour élaborer et mettre en œuvre des projets. Cette coopération s'étend aux actions conduites par l'ADEFPAT en vue d'enrichir les pratiques d'ingénierie et de favoriser l'innovation dans les territoires ruraux.

Cette convention-cadre est conclue pour la période 2021-2023 et pourra faire l'objet d'avenants. Elle précise les engagements réciproques sachant que chacune des actions de formation-développement pour laquelle le Parc sera organisme de développement fera l'objet de la signature d'une convention opérationnelle tripartite entre l'ADEFPAT, le porteur de projet et le Parc.

Le Parc et l'ADEFPAT conviennent de retenir quatre niveaux de projets susceptibles de bénéficier d'accompagnements par la formation-développement:

- Les projets structurants pour le territoire du Parc
- Les projets de dynamisation d'un secteur d'activité, d'une filière ou d'un micro territoire
- Les projets collectifs : économiques, sociaux et culturels
- Les projets de TPE PME : tout secteur et tout statut

Par ailleurs le Parc et l'ADEFPAT décident de renforcer leur collaboration stratégique et opérationnelle afin de développer en synergie leurs actions en faveur du développement du territoire du Parc.

Les axes de partenariat pour renforcer l'accompagnement des initiatives en faveur du développement sont définis au regard de la Charte du Parc et de sa stratégie de développement, ainsi que des possibilités d'accompagnement de l'ADEFPAT. Il s'agit en particulier des thématiques suivantes:

- Ressources humaines et attractivité du territoire
- Projet alimentaire territorial
- Projets touristiques ayant une portée environnementale ou patrimoniale structurante pour le Parc
- Participation des usagers aux projets du territoire
- Les nouvelles formes d'habitat

En outre, sur le territoire du Parc, sont également adhérentes les Chambres consulaires et possiblement des Communautés de communes. De par ses missions d'animation du SCOT, de contractualisation avec la Région, le Parc est l'interlocuteur privilégié de l'ADEFPAT sur son territoire. Il peut assurer, via sa mission d'ingénierie, la solidarité territoriale en mobilisant la formation-développement auprès des Communautés de communes non adhérentes et à leur demande auprès des Communautés de communes adhérentes.

VOTE:	Pour: 31	Contre:/	Abstention:/
		- · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	,

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet de convention et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits Le Président Richard FIOL

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses 71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2021-039 du Comité syndical du 28 mai 2021

Animation Leader 2020-2021

■ Président de séance	Richard FIOL
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Thierry ARNAL - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Mathieu HENRY - Catherine JOUVE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Séverine PEYRETOUT - Jean-Michel PINAULT - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Annie BEL donne son pouvoir à Cyril TOUZET Philippe LEPETIT donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Nathalie MARTY donne son pouvoir à Richard FIOL Christel SIGAUD-LAURY donne son pouvoir à Jean-François DUMAS
■ Absents, excusés	Jean-Marie BODT - Zina BOURGUET - Monique BULTEL HERMENT - Bouchra EL MEROUANI - Jean-François GALLIARD - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Christophe LABORIE - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Thierry PEREZ-LAFONT - Philippe RAMONDENC - Céline RENAUD - Bernard SIRGUE - Danièle VERGONNIER

Le Président rappelle à l'assemblée que le Groupe d'Action Locale (GAL) Grands Causses – Lévézou assure l'animation du programme Leader 2014-2022.

Pour ce faire, le Parc des Grands Causses mobilise son équipe (1.4 ETP) pour :

- Accompagner les porteurs de projet à chaque étape de l'avancée de leur projet (élaboration du projet, recherche de financements, montage des demandes de subventions...)
- Assurer la gestion financière du programme
- Communiquer sur le programme
- Animer les comités de programmation et comités techniques
- etc...

Il explique que cette action peut être cofinancée à 60 % avec des fonds Leader (au titre de la Fiche Action N°8 « Animer, gérer et évaluer le programme Leader ») et détaille le plan de financement.

COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT 2020-2021

Coût:	
Dépenses sur devis (HT)	1 971,00 €
Frais salariaux	153 539,21 €
Coûts indirects	23 030,88 €
TOTAL	178 541,09 €
Plan de financement :	
Europe / Programme LEADER 2014-2020 (60%)	107 124,65 €
Parc naturel régional des Grands Causses (40 %)	71 416,44 €
TOTAL	

VOTE: Pour: **31** Contre:/ Abstention:/

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits Le Président Richard FIOL

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses 71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2021-040 du Comité syndical du 28 mai 2021

Déploiement et mutualisation de l'outil Vigifoncier de la SAFER

■ Président de séance	Richard FIOL
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Thierry ARNAL - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Mathieu HENRY - Catherine JOUVE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Séverine PEYRETOUT - Jean-Michel PINAULT - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Annie BEL donne son pouvoir à Cyril TOUZET Philippe LEPETIT donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Nathalie MARTY donne son pouvoir à Richard FIOL Christel SIGAUD-LAURY donne son pouvoir à Jean-François DUMAS
■ Absents, excusés	Jean-Marie BODT - Zina BOURGUET - Monique BULTEL HERMENT - Bouchra EL MEROUANI - Jean-François GALLIARD - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Christophe LABORIE - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Thierry PEREZ-LAFONT - Philippe RAMONDENC - Céline RENAUD - Bernard SIRGUE - Danièle VERGONNIER

Contexte

L'agriculture, avec près de 1900 exploitations, couvre plus de la moitié de la superficie du territoire classé PNR GC. Elle est un pilier du territoire : Elle façonne les paysages et porte l'économie du territoire.

Aussi, la préservation du foncier agricole et la transmission des exploitations revêtent de très forts enjeux en termes d'économie, de biodiversité, de maintien des paysages et de stockage carbone.

D'ores et déjà, le territoire a pris des dispositions en faveur des terres agricoles : maintien de plus de 51% de la surface agricole utile et réduction de l'artificialisation au sein du SCoT et des Plui approuvés ou en cours, création d'une ZAP en vallée du Tarn, accompagnement des démarches qualitatives (bio, circuits courts) et de diversification (triplement des surfaces de légumineuses, +15% de vignes et d'arboriculture).

Le vieillissement des exploitants rend d'autant plus cruciale la problématique de la transmission. Les plus de 55 ans représentent près de 45% d'entre eux. Cette tendance induit une érosion du nombre d'exploitations depuis dix ans. 30% des exploitations du territoire n'ont pas trouvé repreneurs. Dans le cadre de sa politique d'accueil des nouveaux arrivants, le territoire a identifié la question de la transmission-reprise des exploitations agricoles comme un enjeu fort d'attractivité et de maintien des populations dans les zones rurales excentrées. Le renforcement de l'approvisionnement local et l'accompagnement des projets agricoles atypiques sont autant d'initiatives visant à y répondre.

Projet de déploiement et de mutualisation de Vigifoncier

Aussi, dans ce cadre, le PNR GC propose aux Communautés de communes du territoire, en partenariat avec la SAFER, le déploiement et la mutualisation de Vigifoncier qui est l'outil foncier de suivi du marché foncier agricole. L'intérêt est double pour le territoire. D'une part, ce déploiement permettra à chaque Commune, chaque Communauté de Communes et au Syndicat Mixte du PNR, d'avoir accès en temps réel à l'ensemble des projets de vente de terrains agricoles de son territoire : les notifications des DIA, les appels à candidatures de la Safer, les préemptions exercées par la Safer ainsi que les rétrocessions de la Safer. Ceci afin d'avoir une parfaite connaissance des mutations foncières à venir et la possibilité d'intervenir si nécessaire. Et d'autre part, la convention du Syndicat mixte avec la Safer permettra de réduire les coûts de mise en place et de suivi annuel :

- prise en charge de 10% des dépenses par le SM SCOT,
- le coût de d'installation ou de formation passe de 500 €/commune à 3 713 € pour le Syndicat mixte soit 63 € pour les 53 communes non adhérentes,
- le coût annuel de traitement des DIA décroit via l'abonnement annuel (500 € sur le Parc au lieu de 50€ par commune) et avec le nombre de DIA/an :
 - 20 €/DIA de 1 à 200 DIA par an
 - 10 €/DIA de 201 à 500 DIA par an
 - 5 €/DIA au-delà de 501 DIA par an

Soit un coût moyen annuel qui passe de 16 410 € à 7 443 € (pour 588 DIA /an de moyenne sur les 3 dernières années) soit moins de 13 € par DIA.

Modalités de mise en place

- Convention SM PNR / Safer pour la mise en place de Vigifoncier sur tout le territoire
- Convention SM PNR et chaque Communauté de communes adhérente pour cet outil pour la prise en charge de la part qui lui incombe au nombre de DIA réellement traitées au cours de l'année écoulée

Plan de financement

	Cout total à l'échelle du PNR première année (installation +suivi DIA)	Cout total à l'échelle du PNR années suivantes (€/an)
Cout total outil Vigifoncier Safer	11 650 € HT	8 440 € HT
Participation SM Scot (10%)	1 165€ HT	844 €HT
Subvention programme PAT 50% pendant 2 ans	5 825 € HT	4220 € HT pendant 2 ans
A ventiler par communautés de communes adhérentes	4 660 € HT	3376 € les 2 premières années puis 7596 €/an

VOTE:	Pour: 31	Contre:/	Abstention:/	
1011.	10a1. 0	Contic./	1100101111011.	

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet de convention et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits Le Président Richard FIOL

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses 71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex

Téléphone: 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2021-041 du Comité syndical du 28 mai 2021

AAP DREAL Occitanie « 5 sites de restauration de la biodiversité par Département » Restauration d'un réseau de mares et de lavognes à Pélobate cultripède du sud-Larzac aveyronnais

= D () 1 ()	D. L. IRIOI		
■ Président de séance	Richard FIOL		
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Thierry ARNAL - Christian BOUDE		
	Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébast		
	CROS - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE		
	Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Mathieu HENRY - Catherin		
	JOUVE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Miche LEBLOND - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Nathali		
	PALMIER - Séverine PEYRETOUT - Jean-Michel PINAULT - François		
	RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Cyril TOUZET		
■ Pouvoirs	Annie BEL donne son pouvoir à Cyril TOUZET		
	Philippe LEPETIT donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL		
	Nathalie MARTY donne son pouvoir à Richard FIOL Christel SIGAUD-LAURY donne son pouvoir à Jean-François DUMAS		
■ Absents, excusés	Jean-Marie BODT – Zina BOURGUET – Monique BULTEL HERMENT -		
	Bouchra EL MEROUANI – Jean-François GALLIARD – Jean-Luc		
	GIBELIN - Emilie GRAL - Christophe LABORIE - Aurélie MAILLOLS		
	Jean-Sébastien ORCIBAL – Thierry PEREZ-LAFONT – Philippe		
	RAMONDENC - Céline RENAUD – Bernard SIRGUE - Danièle		
	VERGONNIER		

Référence à la Charte du Parc naturel régional des Grands Causses

Objectif opérationnel 5.2 : Préserver les espaces naturels et les espèces qui y sont liées (biodiversité)
Article 5.2.1 : Poursuivre la connaissance des espèces et des milieux

Contexte et motif de l'action

La partie méridionale du Causse du Larzac est connue pour sa grande richesse biologique. Dans la suite du Plan régional d'action « Mares » (PRAM) piloté par l'URCPIE, le CEN Occitanie et Nature Environnement Occitanie, le Parc naturel régional des Grands Causses a souhaité mener une campagne d'information et de sensibilisation sur les espèces introduites sur le modèle d'une campagne menée dans le Lot par le PNR des Causses du Quercy (Mare's-Attacks). L'action financée par la Région dans le cadre du programme d'action du Parc a permis d'initier une réflexion avec les acteurs locaux autour d'un groupe de travail opérationnel regroupant l'OFB, le CPIE du Rouergue, la LPO Aveyron et Nature en Occitanie. Ce travail a pour objectif de proposer un programme de restauration plus ambitieux et durable de restauration des mares et des lavognes.

Dans le cadre de ce groupe de travail plusieurs sites ont été identifié soit dans un objectif de consolidation des populations de Pélobate cultripèdes (*Pelobates cultripes*), soit pour l'enlèvement d'espèces envahissantes à fort potentiel de propagation:

- L'association NEO a identifié 14 sites prioritaires à restaurer sur la commune de la Couvertoirade et les communes voisines ;
- L'OFB a identifié 1 mare envahie par Myriophyllum aquaticum et Lagarosiphon major sur la commune du Clapier.

Objectif

Enjeux à restaurer :

- Restauration d'un réseau fonctionnel de mares et de lavognes à La Couvertoirade pour restaurer les populations de Pélobate cultripède, espèce en danger d'extinction sur la liste Rouge des amphibiens de Midi-Pyrénées sur la Commune de La Couvertoirade;
- 2. Suppression des espèces de poissons introduites, principalement le Carassin doré (poisson rouge);
- 3. Suppression de Myriophyllum aquaticum et Lagarosiphon major (commune du Clapier).

La restauration des mares sera essentiellement réalisée par l'équipe d'Agents d'entretien de l'espace rural du Parc à hauteur de 126 jours. L'enlèvement des espèces envahissantes sera organisé sous forme de chantier participatifs et encadrés par des associations locales (CPIE du Rouergue, LPO Aveyron...) en lien avec la MFR de Valrance. Le suivi d'espèces sera réalisé par l'OFB et l'association NEO sur fonds propres. L'opération se déroulera en juillet 2021 et octobre 2023.

Budget prévisionnel

Le montant de l'opération s'élève à 100 033 € HT.

Elle est financée à hauteur de 80% dans le cadre du Plan « France relance ».

Le Plan de financement prévisionnel de l'opération est bâti sur l'hypothèse de l'obtention d'un concours des fonds de l'Etat de 80 026 € et un autofinancement des parties à hauteur de 20 007 €.

Annexe

- Projet de convention financière
- Considérant les objectifs généraux et opérationnels des actions proposées et afin de mettre en œuvre l'opération, le Président propose au Comité syndical du Parc naturel régional des Grands Causses :
 - d'approuver l'opération et le plan de financement proposé,
 - d'autoriser le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires à la bonne conduite de l'opération ainsi qu'à la recherche de financements complémentaires.

VOTE : Pour: 31 Contre:/ Abstention:/

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits Le Président Richard FIOL

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses 71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex

Téléphone: 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

PARTIE II - DESCRIPTIF DE L'OPERATION OU DU PROGRAMME D'ACTIONS

1- IDENTIFICATION DE L'OPERATION OU DU PROGRAMME D'ACTIONS

<u>Type de subvention sollicitée</u> :	☐ Fonctionnement général☑ Fonctionnement opération spécifique☐ Investissement
	LITTUCS COSCINCTION

① Définitions:

- <u>Subvention de fonctionnement affectée à une opération spécifique</u> : participation affectée au financement d'opération(s), pouvant inclure une partie des charges de fonctionnement nécessaires à leur réalisation.
- <u>Subvention d'investissement</u>: participation au financement d'opération(s) correspondant à une dépense immobilisée pour la structure, contribuant à l'augmentation ou la valorisation de son patrimoine (notamment études et prestations d'ingénierie préalables à des dépenses d'équipement, investissements immatériels, acquisitions de biens meubles ou immeubles, travaux de construction ou aménagement).
- <u>Subvention de fonctionnement général</u> : participation au budget annuel d'un organisme dont l'objet et l'ensemble des activités présentent une envergure et un intérêt régional.

☑ Nouveau projet	
☐ Renouvellement d'un projet : Subvention région	nale obtenue en 20 $__$

2- OBJET

Intitulé de l'opération ou programme : Pollinisateurs des territoires de Causses en Occitanie

Localisation : Aires protégées d'Aveyron, de Lozère, du Gard et du Lot

D Lieu(x) où se déroule l'opération ou le programme d'actions : zone géographique d'impact, d'influence locale, départementale, régionale, bassin d'emploi, quartier... Le cas échéant espace géographique bénéficiant de l'opération

3- DESCRIPTION DE L'OPERATION OU DU PROGRAMME D'ACTIONS

<u>Description détaillée :</u>

① Contexte, présentation générale de la structure, de l'opération et le cas échéant complémentarité avec d'autres projets connus sur le même territoire, inscription de l'opération dans le cadre d'un projet plus global ou dans le cadre d'un appel à projets

La crise de la pollinisation est bien présente, de grande ampleur, démontrée scientifiquement et reconnue de tous, de l'échelle mondiale à celle française voire régionale. Les médias ont largement contribué à diffuser ces messages et le grand public s'est approprié ces questionnements. Sur la base de preuves scientifiques, la FAO, le MEA, la COP, l'IPBES ont lancé leur message d'alerte à l'échelle mondiale, l'EFESE, l'ANSES et la FRB ont relayé les alertes au niveau national. La France a mis en place le Plan National d'Actions (PNA) « France, terre de pollinisateurs (2016-2020 et projet 2021-2031) et une déclinaison régionale en Occitanie est en préparation sous la forme d'un Plan Régional d'Actions (PRA) en faveur des pollinisateurs. De plus, l'OFB est en préparation, pour une application fin 2021-début 2022, d'une labellisation de « territoire accueillant pour les pollinisateurs ». Face à l'urgence de la situation, l'ensemble de ces rapports et de ces actions en faveur des pollinisateurs est sans précédent.

Pourtant, cette situation contraste avec le faible niveau de connaissance globale concernant les pollinisateurs sauvages au niveau de différentes collectivités et au sein des instances de décisions aux échelles nationales comme régionales. En Occitanie, émergent quelques initiatives ici ou là mais le besoin de connaissances et de structuration est flagrant. Ce besoin est justifié par de multiples intérêts :

- Les pollinisateurs sont des sentinelles écologiques et la fonction de pollinisation est très structurante pour les écosystèmes;
- ii) Il a été démontré que les services rendus par la pollinisation, là où ils ont été mesurés, ont un poids économique non négligeable (plusieurs activités agricoles importantes régionalement sont dépendantes des pollinisateurs);
- iii) La pollinisation est support de qualité du cadre vie, de valeur esthétique et culturelle, d'éduction à l'environnement.

Les deux Parcs Grands Causses et Causses du Quercy ont souhaité s'associer afin de se mettre à une focale régionale et continuer à s'inscrire dans la dynamique déjà engagée depuis plusieurs années aux côté de la Région : répondre aux grands enjeux de préservations des continuités écologiques identifiés au SRCE MP (objectif stratégique Préserver les continuités écologiques au sein des Causses »)Améliorer la connaissance sur les pollinisateurs sur ces territoires de Causses en Occitanie est le premier jalon d'un travail collectif transversal (intégration de plusieurs aires protégées) permettant par la suite de mener des actions ciblées sur nos territoires mais aussi pilotes dans un objectif de capitalisation/partage à l'échelle Occitanie et au-delà.

Objectifs recherchés et livrables attendus de l'opération ou du programme d'actions :

Nature des livrables de l'opération et dates prévisionnelles de livraison le cas échéant

L'opération se structure en plusieurs objectifs correspondant à des différentes actions du PNA et du futur PRA en faveur des pollinisateurs sauvages en Occitanie, ainsi que futur label de l'OFB « Territoire favorable aux pollinisateurs ». Ces objectifs sont de :

- Réaliser un état des lieux de la diversité des espèces de pollinisateurs présentes sur les départements du Lot et de l'Aveyron et des territoires des Causses en Occitanie, notamment en contexte agricole et pastoral (pratique garante du maintien des ensembles de pelouses sèches/milieux ouverts);
- ii) Mettre en place des actions de sensibilisation pour la conservation des pollinisateurs en ciblant différents publics (agriculteur et filières agricoles, collectivités, grand public) en s'articulant avec les initiatives des partenaires (le programme Polliniz'acteurs porté par les CPIE en particulier);
- iii) Expérimenter la construction d'un ou plusieurs indicateurs territoriaux permettant d'évaluer la biodiversité entomologique des territoires agro-pastoraux et leur évolution, évaluer le degré de fonctionnalité de ces territoires et proposer une méthode pour d'autres aires protégées ou territoires d'Occitanie qui souhaiteraient s'engager dans un suivi des insectes pollinisateurs.
- Quelle est la biodiversité potentielle (bibliographie) et inventoriée en insectes pollinisateurs sauvages (Apoïdes et Syrphoïdes) des territoires de Causses en Occitanie (Occitanie Nord) (individuellement et dans leur ensemble) et des départements concernés ?
- Les insectes pollinisateurs peuvent-ils constituer de bons indicateurs potentiels de l'état de la biodiversité et du bon fonctionnement des connectivités écologiques des Causses (objectif du SRCE de Midi-Pyrénées), notamment au regard des cartographies des trames écologiques des territoires ?
- Quelles sont les conditions de réussite pour déployer un inventaire des insectes pollinisateurs à l'échelle d'un territoire en Occitanie ? Dans quelle mesure l'opération est-elle reproductible sur les mêmes territoires pour assurer un suivi des indicateurs ? Sur d'autres aires protégées ou territoires d'Occitanie ?
- Est-ce que des tendances ressortent permettant d'établir une corrélation la structure des paysages et les communautés d'Apoïdes et Syrphoïdes présentes ?

Pour assurer une appropriation des enjeux liés aux pollinisateurs, le projet s'appuiera sur des actions en cours. Il visera prioritairement à sensibiliser les agriculteurs impliqués dans des démarches collectives de transitions agro-écologique. Aussi, il permettra de dresser la liste des pratiques favorables aux pollinisateurs dans le cadre d'aménagements urbains, notamment les collectivités impliquées dans un dispositif Territoires engagés pour la nature (TEN) ou bénéficiant d'un label tel que « Api'Cité ».

L'opération s'inscrit dans le cadre de l'action 2.1: « Maintenir et restaurer la fonctionnalité des milieux ouverts et semi-ouverts » de la **Stratégie régionale pour la biodiversité** en Occitanie qui a pour objectif de « poursuivre les études sur les services écosystémiques et les insectes pollinisateurs en milieux agricoles pour produire des références locales et inciter à l'action. ». C'est un préalable indispensable pour mener à l'action 4.3 : « Améliorer et valoriser la connaissance sur les services rendus par la biodiversité et les écosystèmes en Occitanie »

Principales actions présentées :

Notre opération concernera les principaux pollinisateurs à savoir les abeilles sauvages (près de 1000 espèces en France) et les syrphes (environ 550 espèces en France).

Le **premier objectif** se décline en deux actions principales, à savoir un inventaire bibliographique et un inventaire ciblé de terrain :

- 1) Réaliser un état des lieux de la diversité des espèces commence déjà par le besoin de rassembler la connaissance actuelle présente dans différents sites web, dans des études scientifiques ponctuelles, et surtout auprès de différents experts taxonomistes (régionaux, nationaux et internationaux) ayant réalisé des échantillonnages dans les départements ciblés en Occitanie. Cette première étape s'accompagne d'une homogénéisation des noms des espèces, de la localisation des données, d'une détermination locale des espèces à statuts UICN européens (statuts établis). Elle aboutira à une liste des espèces présentes, une carte de leur distribution et à l'identification des sites et des habitats naturels marqués par une faible connaissance, et un argumentaire pour la protection des espèces pollinisatrice (habitats, alimentation, dispersion...) par grand type de milieux (notamment pelouse, landes et zones de culture...) (LIVRABLE EN FIN D'ANNEE 2).
- 2) Cette première action permettra de focaliser les inventaires de terrain, là où la connaissance est faible et sur des zones d'intérêt écologique (les variables occupation du sol, structure paysagère et gestion du milieu seront prises en compte). Elle impliquera des experts locaux (chargés de mission scientifiques, étudiants, associations naturalistes locales). Elle sera réalisée selon un protocole standardisé : capture en pièges colorés passifs et capture au filet (associée à l'identification des plantes visitées), épinglage et préparation des boites de collection à destination des experts taxonomistes pour l'identification. Le protocole sera précisé en Comité de pilotage avec l'appui de l'OPIE Occitanie dès de démarrage de l'opération. Cette phase de terrain peut s'initier en année 1, mais elle aura lieu surtout en année 2. Ces deux actions complémentaires contribueront à un état des lieux de la diversité des espèces de pollinisateurs présentes des territoires. Une réflexion sera menée concernant l'identification des connexions écologiques liées aux pollinisateurs. Le cas échéant, une cartographie localisant les habitats naturels et la flore à enjeux sera élaborée ou testée dans le cadre du projet, notamment en contexte péri-urbain (LIVRABLES EN ANNEE 3).

Le **deuxième objectif** concerne **les actions de sensibilisation** pour la conservation des pollinisateurs en ciblant différents publics (agriculteur et filières agricoles, élus et agents techniques des collectivités, professionnels, grand public) dans le cadre de programme ou d'actions déjà en cours. Ces actions se baseront sur la définition des enjeux liés à l'écologie des espèces identifiées, mais aussi selon les demandes et les manques de connaissance identifiés pour ces différents publics.

Au préalable, il sera aussi nécessaire de réaliser un audit des initiatives portées par les différents acteurs sur les 2 territoires de Parc en termes de connaissance et de diffusion des connaissances avec un référencement des acteurs concernés. Cela permettra aux Parcs d'avoir une démarche intégratrice mais aussi de voir dans quelle mesure des initiatives sont transférables d'un territoire à l'autre. Initié en année 1 et enrichi durant le projet. Le projet visera également à identifier des initiatives dans les aires protégées d'Occitanie avec l'appui du réseau des gestionnaires d'aire protégées pilotées par l'ARB (LIVRABLE EN ANNEE 3).

Cet objectif se traduira par l'élaboration de préconisation, voire de de mini-guides techniques (LIVRABLE EN ANNEE 3) en faveur de pollinisateurs à destination des collectivités, mais également des autres publics cibles dans la mesure du possible. Autant que possible, le projet d'appuiera sur des démarches en cours de territoires labellisés TEN ou Api'Cité par exemple (la ville de Saint-Affrique sur le territoire du PNR des Grands Causses, la commune d'Alvignac sur celui du PNR des Causses du Quercy par ex.).

Le public **agriculteur** sera un **public cible prioritaire**. Un lien privilégié sera établi entre le projet et les programmes d'accompagnement de l'agroécologie sur les territoires tel que :

- Le Groupe opérationnel de Partenariat européen pour l'innovation (GO-PEI) AgroEcoLab sur le territoire du PNR des Grands Causses porté par la Chambre d'agriculture de l'Aveyron impliquant divers organismes d'accompagnement agricole du Sud Aveyron, le Lycée agricole de Saint-Affrique et l'INRAE;
- Dans le cadre du programme Milieux Ouverts Herbacé 3, le projet de reconquête des milieux embroussaillés, sur le territoire du Parc naturel régional des Causses du Quercy, porté par le département du Lot impliquant des Associations Foncières Pastorales, des associations d'éleveurs, la Chambre d'Agriculture du Lot, l'ADASEA d'Oc, SCOPELA, Le CEN Occitanie, le Parc.

Des liens privilégiés sont à étudier avec les Lycées agricoles (Christophe Philippe qui a inventorié près de 400 espèces d'abeilles solitaires dans le Lot est enseignant au Lycée agricole de Cahors) et les têtes de réseaux (ADEAR, Syndicat apicole La Ruche du Quercy...).

Dans la mesure du possible, il sera important d'identifier les pratiques pastorales influençant les communautés d'abeilles en place, les cultures dépendantes/bénéficiaires des pollinisateurs et la place des pollinisateurs dans l'arboriculture afin de cibler les professionnels concernés pour cette sensibilisation.

Les Parcs s'attacheront à rechercher des moyens financiers par un autre biais que cet appel à projet pour développer un programme plus ambitieux de sensibilisation sur les pollinisateurs sur leurs territoires, au regard des connaissances acquises au travers de cet appel à projet.

Le **troisième objectif** sera de capitaliser les retours d'expérience afin d'alimenter les réflexions régionales, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du PRA Pollinisateurs animé par l'OPIE Occitanie. Il s'agira ici de construire une série d'indicateurs liés à l'écologie des espèces (besoins en sites de nidification, besoins en diversité floristique, périodes d'émergence), liés à l'écologie des habitats naturels (flore support à spécialisation par les abeilles, flore protégée devant être polonisée, influence de la structure végétale et paysagère), liés aux activités humaines.

La communication visera de manière privilégiée les aires protégées dans le cadre de la participation aux évènements du PRA Insectes pollinisateurs sauvages en année 3.

Cet objectif se traduira par la réalisation d'un rapport technique et de présentations lors de réunions thématiques le cas échéant. Ces actions seront privilégiées dans les aires protégées (LIVRABLES EN ANNEE 2 ET 3).

Les Parcs mèneront par ailleurs une réflexion visant à définir un programme d'action concret en faveur des pollinisateurs, qui fera suite au présent appel à projet, sous réserve de financements (à rechercher en temps voulu).

Précisions sur le montage de l'opération ou du programme d'actions :

① Précisez le cas échéant les spécificités du montage : opération menée avec plusieurs partenaires (précisez qui supporte les dépenses), montage administratif et financier (opérations collaboratives, crédit-bail, bail emphytéotique...)

Principes généraux

L'opération est portée par le PNR des Grands Causses et est fondée sur la collaboration étroite entre les aires protégées des territoires de Causses (Nord de l'Occitanie - PNR des Grands Causses et PNR des Causses du Quercy), ainsi que des collaborations avec des scientifiques locaux (membres du groupement de recherche sur les pollinisateurs et la pollinisation : GDR Pollinéco) et des experts locaux (notamment OPIE Occitanie et Observatoire des abeilles).

L'OPIE contribuera au travail de précision à apporter au protocole de capture/piégeage et le choix des sites dans le cadre de l'animation du PRA Insectes pollinisateurs sauvages en Occitanie. En tant que tête de réseau des associations entomologistes il assure la validation des données pour intégration au SINP. À ce titre l'OPIE Occitanie est membre de plein droit du Comité de pilotage mis en place (cf. Gouvernance ci-dessous).

Le GDR Pollinéco est un groupement de recherche qui regroupe les chercheurs nationaux sur le thème de l'écologie de la pollinisation ; il est coordonné par Bertrand Schatz (chercheur CNRS, au CEFE à Montpellier) et il porte différentes actions de formation, de sensibilisation et de fédération de la recherche nationale sur ce thème. Son équipe de recherche (intitulée « Interactions biotiques ») a comme objectif principal l'étude de l'évolution et de la vulnérabilité aux changements globaux des interactions entre plantes et pollinisateurs. Bertrand Schatz est membre du conseil scientifique du PNR Grands Causses et membre du comité de pilotage du PRA Pollinisateurs Occitanie ; il s'impliquera dans la coordination de ses différentes démarches, ainsi que dans l'encadrement du CDD et des masters impliqués dans ce projet et dans son comité de pilotage.

Dans le cadre du programme Pollinz'Acteurs les CPIE assureront la sensibilisation et l'information du grand public (pour les territoires concernés). Le cas échéant, et dans le cadre de leur programme d'action, différentes actions pédagogiques pourront être menée par les Parc (par ex. : accompagnement de projets tutorés de BTS GPN avec la MFR de Valrance sur le territoire du PNR des Grands Causses).

Ainsi c'est la partie nord de l'Occitanie qui est concernée avec l'Aveyron (et une partie de l'Hérault dans le cas l'extension du PNR Grands Causses dans sa nouvelle charte) et le Lot. Globalement, l'objectif est de mutualiser cette opération avec le PRA Pollinisateurs en Occitanie, où différentes actions de ce PRA correspondront à des actions de cette opération.

Portage et suivi budgétaire

Le projet est porté par le PNR des Grands Causses qui assure le suivi du projet. Le Parc naturel régional des Causses du Quercy assure le relais de l'action sur son territoire, notamment pour la mise en œuvre des phases d'inventaires. Le PNR des Grands Causses pourra mandater d'autres structures pour la réalisation des différentes actions proposées dans la limite du budget sollicité et des dépenses prévisionnelles.

Gouvernance:

Un Comité de pilotage est mis en place dès le démarrage du projet. Il se réunira au moins 3 fois durant la période du projet et autant que nécessaire pour lever les freins auxquels se heurte le projet. La liste des membres du COPIL sera commune et établie conjointement par les deux Parcs. Chaque Parc s'appuie sur un groupe de travail constitué (ou à constituer) pour informer les acteurs locaux de la démarche et restituer les connaissances.

Une journée de démarrage et un autre de clôture seront organisées pour favoriser la diffusion de ce programme. Le Comité de suivi sera établi au démarrage de l'opération, il pourra être composé des Parcs naturels régionaux, du CEFE-CNRS, de l'OPIE Occitanie au titre du pilotage du PRA, de la Région Occitanie, de l'OFB, de l'ARB, de la DREAL... IL pourra être complété par d'autres partenaires (associations naturalistes, associations d'éducation à l'environnement, représentants divers...).

Valorisation (voir principale actions présentées)

Le projet s'insère pleinement et entièrement dans le PRA Insectes pollinisateurs sauvages en Occitanie et les résultats pourront être valorisé dans le cadre d'évènement organisé à l'échelle régionale. Un des objectifs du projet étant de déployer la méthodologie sur d'autres aires protégées d'Occitanie, les perspectives de poursuite de l'opération pourront être envisagée à l'échelle régionale et dans le cadre du PRA tel qu'une thèse ou, à l'échelle inter-régionale, un programme d'acquisition et de valorisation des connaissance plus ambitieux avec la mise en œuvre de mesure en faveurs des insectes pollinisateurs avec les apiculteurs, les agriculteurs et les collectivités.

Afin de valoriser au mieux les connaissances, des échanges pourront être organisés avec les aires protégées voisines : PNR du Haut-Languedoc, PNR de l'Aubrac et, plus particulièrement, le PN des Cévennes qui mènent déjà plusieurs actions sur les insectes pollinisateurs sauvages... Dans le cadre de la perspective d'un programme plus ambitieux, le chargé de projet recruté aura également la charge de prendre des contacts à l'échelle régionale pour envisager des partenariats à long terme.

Localement, une journée de clôture sera organisée par territoire afin de restituer les résultats d'inventaires. Les porteurs de projets pourront s'appuyer sur leur ressources internes ou l'inscrire des actions de sensibilisation de leurs partenaires (notamment le programme Polliniz'acteurs porté par les CPIE).

Indicateurs

- 1 liste bibliographique des espèces Apoïdes et Syrphoïdes présentes par département (Lot et Aveyron) (à t₀ : 0, à t₊₃ : 2) ;
- 1 liste des espèces Syrphoïdes potentielles par département (Lot et Aveyron) (à t_0 : 0, à t_{+3} : 2) ;
- 1 liste consolidée (bibliographie et inventaire de terrain) des espèces Apoïdes et Syrphoïdes et la transmission des données d'inventaire au SINP (à t₀ : partielle pour le PNRCQ, à t₊₃ : 2) ;
- 1 argumentaire pour la protection des espèces pollinisatrices (à t₀ : 0, à t₊₃ : 1) ;
- 1 note d'enjeu relative au connectivités écologique (à t₀ : 0, à t₊₃ : 1);
- 1 liste des initiatives locales en faveur des insectes pollinisateurs sauvages par territoire (à t_0 : 0, à t_{+3} : 2);
- 1 liste des initiatives pour la connaissance des insectes poll. sauvages dans les aires protégées en Occitanie en lien avec le PRA Pollinisateurs sauvages (à t₀ : 0, à t₊₃ : 1).

4- CALENDRIER

Date de début et fin de l'opération ou du programme d'actions : du |0|1| / |0||1| / |2||1| au |3|1| / |1||2| / |2||3|

Précisez les dates de déroulement de l'évènement, du programme... Exemple : Festival du 4 au 6 juin 2017

<u>Date de début et fin d'engagement des dépenses</u>: du |0|1| / |0||1| /|2||1| au |3|1| / |1||2| /|2||3|

Phasage indicatif prévisionnel:

① Précisez le phasage (déroulé des étapes à mettre en œuvre pour réaliser l'opération) et la cohérence entre le calendrier et la période prévisionnelle d'exécution de cette opération.

Le phasage est indicatif. Il pourra être ajusté en fonction de la date d'approbation du projet de notification d'attribution de la subvention. Dans l'idéal, il est nécessaire que les inventaires de terrains couvrent 2 périodes favorable complète (de mars à octobre).

- 1er semestre 2021 : réunion du Comité de suivi (lancement du, projet, discussion sur les sites et les protocoles...) et lancement du recrutement ;
- 2e semestre 2021 : recrutement du chargé de projet, inventaire bibliographique à l'échelle des départements, audit des acteurs locaux (connaissance et diffusion de la connaissance), choix des sites, sensibilisation et information auprès des relais agricole, détermination des sites et choix des zones d'étude, élaboration et test du protocole, élaboration et publication des offres de stage ;
- Année 2022 : poursuite de l'inventaire bibliographique : élaboration de la liste des abeilles inventoriée et de la liste des syrphes potentielles, ajustement des cartographies des sites retenus pour la prospection de terrain, inventaires terrain année 2;
- Année 2023 : inventaires terrain année 3 ; analyse des premiers résultats, restitutions

Calendrier indicatif prévisionnel:

Tâches	20	021	202	22		20	23	
Pilotage et suivi de l'opération								
Animation du comité de suivi								
Recherches bibliographiques								
(départements)								
Liste d'esp. standardisée et éval.								
patrimoniale								
Élaboration et test du protocole								
Choix des sites et cartographie								
Inventaires de terrain (aires protégées								
partenaires)								
Analyse des résultats								
Restitution								
Animation perspectives et suites du projet								

Autorisations administratives requises : □ oui ☑ non

⊕ Exemple d'autorisations : permis de construire, déclaration d'intérêt général, autorisation loi littoral...

Autorisations obtenues et date d'obtention	Autorisations restant à obtenir et dates prévisionnelles d'obtention

5- MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LE DEMANDEUR

① Ces moyens permettent d'apprécier la capacité à coordonner, piloter, suivre et mener à bien l'opération dans les délais prévus.

Moyens utilisés pour les besoins de l'opération (moyens humains, matériels, immatériels...) :

Moyen humains :

- 1 CDD durant 32 mois (juillet 2021 à décembre 2023) (inventaire bibliographique, audit des initiatives existantes, coordination des inventaires de terrain, cartographie des habitats, réalisation des supports de communication dont mini guides techniques, suivi et animation groupes de travail et contact avec les personnes ressources) (30 870 € x 2,5 ans), soit 77 165 €
- Temps agents PNR des Grands Causses (pilotage et suivi technique et administratif, participation aux inventaires et animation locale et régionale, définition d'un programme d'action) : 17 292 €
- Temps agents PNR des Causses du Quercy (suivi technique et administratif, participation aux inventaires et encadrement de stage, relecture des documents de communication, animation/partage des connaissances acquises à l'échelle locale et régionale, définition d'un programme d'action) : 11 500 €
- Temps chercheur (B. Schatz, CEFE-CNRS) (participation au comité de suivi, terrain encadrement de stagiaires : 10 j. terrain + 10 j. d'encadrement et suivi du projet /an x 2 ans), soit **17 250 €**
- 2 étudiants en Master sur le PNR des Causses du Quercy pour aider à l'inventaire de terrain :600€/mois sur 5 mois (2022 et 2023), soit **6 000 €**

Moyen matériel :

- Achat PC portable (+systèmes d'exploitation et logiciels uniquement pour CDD) : 1750€ HT, soit 2 100 € TTC
- Achat loupe binoculaire et matériel de mise en collection pour détermination des espèces (1 744 € HT x 2) : 3 488 € HT, soit **4 185 € TTC**
- Achat matériel photo macro (uniquement objectif macro et petit matériel PNR Grands Causses) : 1 125 € HT, soit **1 350 € TTC**
- Kakemonos, exposition pédagogique itinérante ou livrets estimés à, selon devis sur kakemonos, pour la conception graphique 1840 € HT et pour impression/réalisation 1 040 € HT, soit 2 880 € HT, c-a-d **3 455 € TTC**
- Fournitures et frais divers (matériel de capture et petit matériel de collection, clé d'identification et ouvrages scientifiques, frais postaux...) : 1 000 € TTC

Frais d'expertise :

- Frais d'identifications par des experts (3 € par abeille et 1,80 € par syrphe) : pour indication le coût global d'inventaire sur 1 site : environ 50 à 80 € frais de mission + collecte d'environ 600 à 100 abeilles à 3 € par abeille + 30 à 50 syrphes à 1,80 € par syrphe : donc en gros 300 à 500 euros par sortie terrain. À raison de 5 sorties terrains par site et 4 sites par territoire pour une campagne de 2 ans, le coût d'identification des espèces est estimé entre 12 000 et 20 000 € par territoires, défini à 18 000 € dans la présente demande, soit **36 000 €**

Frais de structure et déplacements :

- Frais de structure (20% forfaitaire) : 15 433 € (CDD) + 3 458 € (temps agents PNRGC Grands Causses), soit **18 367 €**
- Frais de mission : 1 900 €
 - Déplacements siège du Parc-site d'inventaire uniquement pour CCD et stagiaires et pour les inventaires : 160 km/sortie x 0,36 € par sortie et par site (3 200 km), soit 1 150 €
 - Déplacements entre le siège du PNR des Grands Causses et le siège du PNR des Causses du Quercy pour la formation/accompagnement des stagiaires 3x par ans en 2022 et 2023 : 350 km AR x 3 x 2ans x 0,36 € (2 100 km), soit 750 € :
- Divers réception et événementiels, location de salle (Micropolis, sous réserve) : 1 500 € TTC

BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION

	CHARGES			
	Description	Montant des charges	Dépenses éligibles	
CH	ARGES DIRECTES			
60	Achats			
	Achats d'études et prestations de services	36 000 €		
	Achats de matériel, équipement et travaux	11 090 €		
	Achats matières et fournitures	1 000 €		
61	Autres achats			
OΤ	Services extérieurs			
	Sous-traitance générale Locations			
	Entretien et réparation Primes d'assurance			
	Etudes et recherche			
	Divers			
62	Autres services extérieurs			
02	Personnel extérieur	28 750 €		
	Rémunération d'intermédiaires et	20 7 30 C		
	honoraires			
	Publicité, publication et relations publiques			
	Transport de biens, transports collectifs de personnes			
	Déplacements missions et réceptions	3 400 €		
	Frais postaux et télécommunication			
	Services bancaires			
	Divers			
63	Impôts et taxes			
	Impôts et taxe sur rémunération			
64	Charges de personnel			
	Rémunération des personnels	94 457 €		
	Charges sociales			
	Autres charges de personnel (stages)	6 000 €		
	Autres charges			
	Frais de structure (forfait 20% des charges de personnel)	18 891 €		
	charges de personner)			
TO	TAL CHARGES DIRECTES (1)	199 588 €		
CH	ARGES INDIRECTES (2)			
	TOTAL CHARGES (1+2)	199 588 €		

PRODUI	TS
Origine	Financement total
Subvention Région	
	150 952 €
	75,6%
Autres subventions publiques	
Etat	
F	
Europe	
FEDER	
FSE FEADER	
Autres	
Départements	
Departements	
Communes et CC	
Autres org. publics	
-	
Financements ext.	
Autres produits	
Récupération TVA	
Recuperation 1VA	
Autofinancement	48 636 €
Recettes générées	
Autres autofin.	48 636 €
PNR GC	19 886 €
PNR CQ	11 500 €
CEFE-CNRS	17 250 €

TOTAL PRODUITS

199 588 €

Délibération PNRGC n° 2021-042 du Comité syndical du 28 mai 2021

Modification des statuts de l'AREC

■ Président de séance	Richard FIOL
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Thierry ARNAL - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Mathieu HENRY - Catherine JOUVE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Séverine PEYRETOUT - Jean-Michel PINAULT - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Annie BEL donne son pouvoir à Cyril TOUZET Philippe LEPETIT donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Nathalie MARTY donne son pouvoir à Richard FIOL Christel SIGAUD-LAURY donne son pouvoir à Jean-François DUMAS
■ Absents, excusés	Jean-Marie BODT – Zina BOURGUET – Monique BULTEL HERMENT – Bouchra EL MEROUANI – Jean-François GALLIARD – Jean-Luc GIBELIN – Emilie GRAL – Christophe LABORIE - Aurélie MAILLOLS – Jean-Sébastien ORCIBAL – Thierry PEREZ-LAFONT – Philippe RAMONDENC - Céline RENAUD – Bernard SIRGUE - Danièle VERGONNIER

Le Comité syndical prend acte du changement de statuts mentionnés dans les pièces annexes.

VOTE:	Pour: 31	Contre:/	Abstention:/	

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits Le Président Richard FIOL

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses 71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex

Téléphone: 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2021-043 du Comité syndical du 28 mai 2021

Contrat Territorial Occitanie Grands Causses Lévézou Programme Opérationnel 2021

■ Président de séance	Richard FIOL
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Thierry ARNAL - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Mathieu HENRY - Catherine JOUVE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Séverine PEYRETOUT - Jean-Michel PINAULT - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Annie BEL donne son pouvoir à Cyril TOUZET Philippe LEPETIT donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Nathalie MARTY donne son pouvoir à Richard FIOL Christel SIGAUD-LAURY donne son pouvoir à Jean-François DUMAS
■ Absents, excusés	Jean-Marie BODT - Zina BOURGUET - Monique BULTEL HERMENT - Bouchra EL MEROUANI - Jean-François GALLIARD - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Christophe LABORIE - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Thierry PEREZ-LAFONT - Philippe RAMONDENC - Céline RENAUD - Bernard SIRGUE - Danièle VERGONNIER

En juin 2018, le Syndicat mixte du Parc des Grands Causses et le Syndicat mixte du Lévézou ont validé avec le Conseil Régional d'Occitanie et le Conseil Départemental de l'Aveyron, le Contrat Territorial Régional Grands Causses Lévézou qui a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre notre territoire, le Département de l'Aveyron et la Région Occitanie pour:

- agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance durable et l'emploi dans le territoire Grands Causses Lévézou ainsi que dans les bassins de vie qui le constituent,
- encourager les dynamiques innovantes dans les territoires, accompagner les projets prioritaires et consolider les atouts du territoire pour lui permettre de préparer l'avenir et de participer pleinement aux dynamiques de développement régional,
- soutenir également le maintien et la création d'une offre de services de qualité dans les petites villes/bourgs centres qui ont vocation à remplir une fonction essentielle de résistance démographique et de vitalité de leurs bassins de vie respectifs.

Ce contrat fait chaque année l'objet de programmations opérationnelles qui rassemblent tous les projets qui concourent à la stratégie de territoire.

Les dossiers transmis fin 2020 et début 2021 au PNR des Grands Causses, qui assure l'animation et le pilotage du Contrat sur son territoire, ont pu être inscrits dans le cadre de la première programmation opérationnelle 2021 du Contrat Régional Grands Causses Lévézou. Au total ce sont 46 projets pour plus de 13 M€ investis sur le territoire et cofinancés par l'Europe, l'Etat, la Région Occitanie et le Département de l'Aveyron qui ont été examinés par le comité de pilotage du 7 mai 2021 et validés dans le cadre de cette programmation (maquette de programmation en annexe).

VOTE: Pour: **31** Contre:/ Abstention:/

Après avoir délibéré, le Comité syndical approuve le programme opérationnel 2021 du Contrat Grands Causses Lévézou et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits Le Président Richard FIOL

STA

Délibération PNRGC n° 2021-044 du Comité syndical du 28 mai 2021

Appel à projet « Plan de paysage » sur le territoire de la vallée du Tarn, dite Vallée verte

■ Président de séance	Richard FIOL
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Thierry ARNAL - Christian BOUDES -
	Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien
	CROS - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE -
	Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Mathieu HENRY - Catherine
	JOUVE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel
	LEBLOND - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Nathalie
	PALMIER - Séverine PEYRETOUT - Jean-Michel PINAULT - François
	RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Annie BEL donne son pouvoir à Cyril TOUZET
	Philippe LEPETIT donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL
	Nathalie MARTY donne son pouvoir à Richard FIOL
	Christel SIGAUD-LAURY donne son pouvoir à Jean-François DUMAS
■ Absents, excusés	Jean-Marie BODT – Zina BOURGUET – Monique BULTEL HERMENT -
	Bouchra EL MEROUANI – Jean-François GALLIARD – Jean-Luc
	GIBELIN - Emilie GRAL - Christophe LABORIE - Aurélie MAILLOLS -
	Jean-Sébastien ORCIBAL – Thierry PEREZ-LAFONT – Philippe
	RAMONDENC - Céline RENAUD – Bernard SIRGUE - Danièle
	VERGONNIER

Contexte et motif de l'action

Certains arboriculteurs de la vallée du Tarn, accompagnés par l'APABA, se sont engagés dans une démarche pour améliorer leur pratique et pour la plupart se convertir en « BIO » (notamment pour lutter contre la mouche Suzuki avec la mise en place de filets de protection sur les vergers).

Cette démarche s'inscrit dans la poursuite de la ZAP (zone agricole protégée) de la vallée du Tarn dont l'objectif principal est de pérenniser l'espace agricole en établissant une servitude de protection sur ces terres, mais aussi d'encadrer le développement urbain, touristique, en limitant les conflits d'usage entre les arboriculteurs, les vignerons, les habitants et les autres usagers.

Il est proposé d'élargir cette conversion à un concept de « Vallée Verte », qui intègrerait d'autres principes (santé, biodiversité, ressource en eau...) associés à d'autres secteurs d'activités (alimentation, tourisme...).

Objectifs de l'action

L'entrée paysagère peut répondre à cette vision globale et à ces enjeux transversaux.

Les plans de paysage constituent un outil opérationnel pour répondre aux problématiques de gestion du paysage et d'aménagement du territoire.

L'Etat, dans son plan de relance, propose un appel à projet « Plan de paysage » pour l'année 2021 (date limite des candidatures : 28 juin).

Il est proposé que le Syndicat mixte du Parc porte cet appel à projet en concertation avec les acteurs du territoire (institutionnels et professionnels) sur une partie de l'unité paysagère « Causse Rouge, vallée du Tarn et bassin du Millavois », composée des Communautés de communes de Millau Grands-Causses et de la Muse et des Raspes du Tarn. Ce périmètre prédéfini compte 16 communes (Aguessac, Compeyre, Comprégnac, Creissels, La Cresse, Le Rozier, Millau, Montjaux, Mostuéjouls, Paulhe, Peyreleau, Rivière sur-Tarn, St-Georges-de-Luzençon, St-Rome-de-Tarn, Verrières, Viala-du-Tarn).

Descriptif

Cette étude repose sur un travail en trois temps :

- le diagnostic (intégrant le constat, les dynamiques et les enjeux)
- la définition des objectifs de qualité paysagère (les bases partagées du projet de territoire)
- le plan d'actions (les différentes actions à mener dans le temps pour mettre en œuvre ce plan de paysage par les acteurs du territoire)

Certains enjeux en lien avec le paysage sont déjà pressentis, et concernent :

- le patrimoine naturel et culturel à conserver (biodiversité, ressource en eau, patrimoine bâti...)
- les pressions multifactorielles à maitriser (urbanisation, tourisme...)
- le potentiel alimentaire à renforcer (arboriculture, projet alimentaire de territoire...)

D'autres thématiques pourront être définis en COPIL afin d'être développées.

Le plan d'actions devra être opérationnel pour avoir des applications directes sur les paysages de la vallée (projets d'aménagement, planification, actions de sensibilisation / formation...)
Si le Syndicat mixte du Parc est retenu pour cet appel à projet fin 2021, l'action pourra être menée en 2022/2023.

Coût et plan de financement (estimation)

L'enveloppe financière de cet appel à projet est forfaitaire. Son montant est de 30 000,00 €. Le Parc apportera son soutien par l'intermédiaire de son ingénierie (temps de travail pour l'animation et l'expertise).

D'autres partenaires financiers seront sollicités pour compléter cette enveloppe.

VOTE: Pour: **31** Contre:/ Abstention:/

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires pour postuler à cet appel à projet et à le mettre en œuvre.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits Le Président Richard FIOL

Délibération PNRGC n° 2021-045 du Comité syndical du 28 mai 2021

Convention initialisation CRTE

■ Président de séance	Richard FIOL
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Thierry ARNAL - Christian BOUDES - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Mathieu HENRY - Catherine JOUVE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Séverine PEYRETOUT - Jean-Michel PINAULT - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Annie BEL donne son pouvoir à Cyril TOUZET Philippe LEPETIT donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Nathalie MARTY donne son pouvoir à Richard FIOL Christel SIGAUD-LAURY donne son pouvoir à Jean-François DUMAS
■ Absents, excusés	Jean-Marie BODT - Zina BOURGUET - Monique BULTEL HERMENT - Bouchra EL MEROUANI - Jean-François GALLIARD - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Christophe LABORIE - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Thierry PEREZ-LAFONT - Philippe RAMONDENC - Céline RENAUD - Bernard SIRGUE - Danièle VERGONNIER

Par circulaire en date du 20 novembre 2020 Le Premier Ministre a engagé l'élaboration des contrats territoriaux de transition écologique (CRTE) sous l'autorité des Préfets de Régions et de Départements.

Les CRTE ont vocation à regrouper les démarches contractuelles existantes sur les territoires dans une logique de simplification de l'accès des porteurs de projets aux crédits de l'État et de ses opérateurs, en favorisant notamment la logique du guichet unique. La circulaire prévoit l'articulation des périmètres avec les contrats existants, en particulier ceux des Régions et des Départements et en cohérence avec les orientations stratégiques qui figurent dans des documents de référence et notamment les Chartes de Parcs naturels régionaux (PNR).

Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Grands Causses a formalisé sa candidature auprès de la Préfecture de l'Aveyron pour engager cette contractualisation sur son périmètre.

Par courrier en date du 2 mars 2021, la Préfecture de l'Aveyron a validé la candidature du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Grands Causses pour le portage d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique sur un périmètre qui ne recouvre pas l'ensemble du territoire du Parc mais correspondant aux Communautés de Communes Millau Grands Causses, Saint-Affricain Roquefort Sept Vallons, Muse et Raspes du Tarn, Monts Rance Rougiers et Larzac Vallée. Dans ce cadre une convention d'initialisation doit être signée entre le Syndicat Mixte du PNRGC et la Préfecture de l'Aveyron pour formaliser la démarche et engager la préparation du CRTE.

Le Syndicat Mixte regrette que le périmètre intégral du territoire classé Parc naturel régional n'ait pas été retenu pour la signature du CRTE. En effet, le Syndicat Mixte du PNRGC est d'ores et déjà signataire sur son périmètre de plusieurs contrats territoriaux: Contrat Territorial Régional signé avec la Région Occitanie et le Département de l'Aveyron et Convention LEADER Grands Causses Lévézou signée avec la Région Occitanie et l'Agence de Services et de Paiement. Sur ce même périmètre le Syndicat Mixte porte également des projets structurants comme le Projet Alimentaire de Territoire, le Pôle de Pleine Nature Massif Central, le Projet France Mobilité et a été lauréat d'Appels à Projets qui s'inscrivent dans le cadre du Plan de relance comme « la Restauration de sites ou création d'infrastructures d'accueil du public dans les espaces et aires protégés » de la DREAL Occitanie et l'AMI « Tourisme Durable » de l'ADEME. Par ailleurs, le Syndicat Mixte du PNR des Grands Causses est également porteur du Schéma de Cohérence territorial et du Plan Climat Air Energie Territorial. La Charte du Parc en cours de révision qui reprend ces différents enjeux porte le projet du territoire qui pourrait être repris dans le futur CRTE.

En outre, depuis le début du mois de décembre, le Syndicat Mixte du PNR des Grands Causses a engagé une phase de concertation avec l'ensemble des intercommunalités du territoire pour valider les principes d'un périmètre de contractualisation calé sur celui du Parc naturel régional et d'un portage par le Syndicat Mixte de l'élaboration du futur CRTE, ainsi que l'identification des premières orientations et des projets. La liste des projets du territoire remontés par les Communautés de communes est annexée à la convention d'initialisation.

Conne./

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet de convention d'initialisation et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits Le Président Richard FIOL

Délibération PNRGC n° 2021-046 du Comité syndical du 28 mai 2021

Mise en place d'un Contrat d'Objectifs Territorial avec l'ADEME Occitanie

■ Président de séance	Richard FIOL
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Thierry ARNAL - Christian BOUDES -
	Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien
	CROS - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE -
	Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Mathieu HENRY - Catherine
	JOUVE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel
	LEBLOND - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Nathalie
	PALMIER - Séverine PEYRETOUT - Jean-Michel PINAULT - François
	RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Annie BEL donne son pouvoir à Cyril TOUZET
	Philippe LEPETIT donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL
	Nathalie MARTY donne son pouvoir à Richard FIOL
	Christel SIGAUD-LAURY donne son pouvoir à Jean-François DUMAS
■ Absents, excusés	Jean-Marie BODT – Zina BOURGUET – Monique BULTEL HERMENT -
	Bouchra EL MEROUANI – Jean-François GALLIARD – Jean-Luc
	GIBELIN - Emilie GRAL - Christophe LABORIE - Aurélie MAILLOLS -
	Jean-Sébastien ORCIBAL – Thierry PEREZ-LAFONT – Philippe
	RAMONDENC - Céline RENAUD – Bernard SIRGUE - Danièle
	VERGONNIER

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses et les Communautés de communes qui le composent sont engagés dans une politique locale de l'énergie très ambitieuse. Celle-ci vise à la fois à réduire de manière importante la consommation d'énergie et à accroître la production d'énergie locale à partir de ressources renouvelables, stratégie réaffirmée récemment à travers le Plan Climat Air Energie Territorial.

Au-delà de la volonté politique affichée, ces objectifs sont inscrits dans tous les documents stratégiques et opposables validés par les différentes collectivités du territoire. En ce sens, le SCoT et le PCAET à l'échelle du Parc naturel régional, les PLUi à l'échelle des intercommunalités, intègrent et imposent cette stratégie ambitieuse.

A travers les divers outils financiers que sont le LEADER, le Contrat Territorial Occitanie, Le Contrat de Ruralité les divers contrats avec l'ADEME (COTEC, CEP, French Mobility, AMI Tourisme Durable et Appel à Engagement Programme Economie Circulaire), les conventions TEPCV ou le contrat de Transition Ecologique avec l'Etat, tous les maîtres d'ouvrages coordonnés à travers le PNR ont pu mettre en œuvre des actions structurantes, concrètes et opérationnelles durant ces dernières années dont un certain nombre s'inscrivent dans une démarche d'économie circulaire (création d'une ligne de mobilier urbain à partir de bois local, PAT...). Les opérations menées font écho aujourd'hui à l'échelle régionale et aussi nationale.

Au regard de l'ambition territoriale, la Ministre Barbara POMPILI, en lien avec le Préfet de Département, a proposé en avril dernier au Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses de bénéficier d'un appui renforcé de l'ADEME via un Contrat d'Objectif Territorial.

Les Contrats d'Objectifs Territoriaux (COT) sont dorénavant l'offre financière principale de l'Agence pour un accompagnement transversal des collectivités sur leurs politiques territoriales de transition écologique (sur les champs climat, air, énergie et économie circulaire). Ils soutiennent la dynamique des Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) de l'Etat, en appuyant la collectivité dans la conception de nouveaux plans d'actions sur le moyen et long terme pour ainsi renforcer les politiques de transition écologique.

Afin de pouvoir assurer la cohérence entre les dispositifs contractuels (futur CRTE), les politiques d'aménagements et de planification (SCoT, PCAET) et de pouvoir travailler concrètement à la mise en œuvre d'actions opérationnelles, le COT concernera le périmètre du SCoT du Parc qui réunit 5 intercommunalités en totalité.

La démarche repose sur les référentiels des programmes Cit'ergie et Economie circulaire et constitue une suite aux anciens contrats d'objectifs Energie climat et Economie circulaire. Divisé en deux phases distinctes, le COT est principalement destiné aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) qui possèdent toutes les compétences pour mener au mieux la TEE (autour des politiques climat air énergie et économie circulaire) mais aussi à des groupements d'EPCI (PETR, Pays, PNR). Il permet d'accompagner la collectivité sur une démarche territoriale de 4 ans. La première phase non renouvelable de 18 mois maximum permet à la collectivité, et à chaque EPCI composant le SCOT, de :

- organiser ou améliorer une gouvernance interne et externe,
- faire l'état des lieux de la performance de sa politique Energie climat et Economie circulaire,
- compléter ses diagnostics territoriaux,
- bâtir un premier plan d'action opérationnel dans le cadre de ses politiques structurantes.

La seconde phase de 3 ans maximum met en œuvre le programme d'actions et le complète de manière itérative pour progresser dans sa politique de TEE.

Une enveloppe maximale de 350 000€ est destinée au Syndicat mixte du Parc.

L'enveloppe maximale se divise de la façon suivante :

- Une aide forfaitaire de 75K€ est attribuée au titre du soutien à l'animation, des compléments de diagnostics territoriaux, aux actions de communication et de mobilisation, de formation, sensibilisation et aux études suivi.
- Une aide variable de 275 k€ maximum constituée :
 - d'une aide additionnelle plafonnée à 175 k€ attribuée en fonction de la progression dans les référentiels Cit'ergie et Economie Circulaire de chacuns des EPCI,
 - d'une aide additionnelle de 100 k€ maximum sur atteinte d'objectifs territoriaux spécifiques fixés par les DR est également attribuée.

A noter que la mesure de l'atteinte des objectifs se fera à l'échelle de chaque intercommunalité. Afin de prendre en compte les spécificités territoriales, il est proposé le partage des objectifs entre EPCI selon la répartition des objectifs suivants :

- Communauté de communes Millau Grands Causses : 45 %
- Communauté de communes du Saint-Affricain : 25 %
- Communauté de communes Monts Rance et Rougiers : 10 %
- Communauté de communes Muse et Raspes du Tarn : 10 %
- Communauté de communes Larzac Vallées: 10 %

VOTE : Pour: 31 Contre:/ Abstention:/

Après en avoir délibéré, le Comité syndical autorise le Président à signer et mettre en œuvre le présent contrat.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits Le Président Richard FIOL

STA

Délibération PNRGC n° 2021-047 du Comité syndical du 28 mai 2021

Appel à Manifestation d'Intérêt CHARME : Coordonner et Hiérarchiser les Actions de Rénovation du Médicosocial : économisons l'Energie !

■ Président de séance	Richard FIOL
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Thierry ARNAL - Christian BOUDES -
	Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien
	CROS - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Joël ESPINASSE -
	Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Mathieu HENRY - Catherine
	JOUVE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel
	LEBLOND - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Nathalie
	PALMIER - Séverine PEYRETOUT - Jean-Michel PINAULT - François
	RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Annie BEL donne son pouvoir à Cyril TOUZET
	Philippe LEPETIT donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL
	Nathalie MARTY donne son pouvoir à Richard FIOL
	Christel SIGAUD-LAURY donne son pouvoir à Jean-François DUMAS
■ Absents, excusés	Jean-Marie BODT – Zina BOURGUET – Monique BULTEL HERMENT -
	Bouchra EL MEROUANI - Jean-François GALLIARD - Jean-Luc
	GIBELIN - Emilie GRAL - Christophe LABORIE - Aurélie MAILLOLS -
	Jean-Sébastien ORCIBAL – Thierry PEREZ-LAFONT – Philippe
	RAMONDENC - Céline RENAUD - Bernard SIRGUE - Danièle
	VERGONNIER

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses et les Communautés de communes qui le composent sont engagés dans une politique locale de l'énergie très ambitieuse. Celle-ci vise à la fois à réduire de manière importante la consommation d'énergie et à accroître la production d'énergie locale à partir de ressources renouvelables, stratégie réaffirmée récemment à travers le Plan Climat Air Energie Territorial. Aujourd'hui, de nombreuses actions et services se mettent en place afin d'accompagner les acteurs du territoire, collectivités, entreprises et habitants autour de projets d'efficacité énergétique ou de développement des énergies renouvelables.

Dans un contexte de besoin d'accélération des actions d'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités concernées, le programme CEE ACTEE2, vise à apporter un soutien aux collectivités territoriales par l'attribution de fonds permettant de réduire les coûts organisationnels et opérationnels liés à la transition énergétique, ainsi que par la mise à disposition d'outils permettant de simplifier leurs actions. Il s'agit d'un programme ambitieux porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) et qui permet notamment de financer la mise en place des projets de rénovation énergétique du patrimoine des collectivités. C'est dans ce cadre que des appels à manifestation d'intérêt (AMI) successifs sont lancés par le programme ACTEE : ceux-ci ont pour objectif d'apporter des fonds aux collectivités présentant des projets mutualisés d'efficacité énergétique sur leur patrimoine

L'objectif premier de cet AMI « CHARME » (Coordonner et Hiérarchiser les Actions de Rénovation du Médicosocial : économisons l'Energie) est d'apporter un financement sur les coûts organisationnels liés aux actions d'efficacité énergétique portant sur des bâtiments publics des secteurs médico-social et sanitaire. Il s'adresse aux acteurs publics proposant une mutualisation des projets de territoire permettant de massifier les actions de réduction des consommations énergétiques. Le second objectif de l'AMI est de créer des coopérations à l'échelle d'un territoire entre différentes collectivités territoriales, établissements publics locaux et différents acteurs territoriaux partenaires des collectivités (Agences Régionales de Santé, fédérations, groupements d'acteurs du secteur médico-social...).

Les fonds attribués via cet AMI doivent générer des actions d'efficacité énergétique concrètes avant la fin de l'AMI (durée de 2 ans jusqu'au 15 septembre 2023) ou a minima la mise en place de plans de travaux avec une faisabilité avérée. Les fonds permettront de financer:

- De l'ingénierie locale (poste d'économe de flux)
- Des outils de mesures
- Des audits énergétiques et des stratégies pluriannuelles d'investissement
- Des frais de maîtrise d'œuvre

Les Centres Hospitaliers de Millau, Saint-Affrique et Fenaille se sont rapprochés récemment du Syndicat mixte du Parc en manifestant leur intérêt de candidater conjointement à cet AMI pour le patrimoine des sites du Sud Aveyron (une dizaine de site identifiés prioritairement).

Il s'agit là d'une réelle opportunité de collaboration avec un secteur responsable de fortes consommations d'énergies, qui rentre pleinement dans la stratégie énergétique du territoire et du Plan Climat Air Energie Territorial.

La date limite de candidature est fixée au 06 juillet 2021.

VOTE: Pour: 31 Contre:/ Abstention:/	
---	--

Après en avoir délibéré, le Comité syndical autorise le Président à répondre à cet appel à manifestation intérêt conjointement avec les Centres Hospitaliers de Millau, Saint-Affrique et Fenaille et engager les procédures et signer les documents nécessaires au dépôt de dossier et à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits Le Président Richard FIOL

Délibération PNRGC n° 2021-051 du Comité syndical du 8 octobre 2021

Organisation d'une nouvelle opération collective d'équipement photovoltaïque des toitures des bâtiments publics appartenant aux collectivités locales

■ Président de séance	Richard FIOI
■ Président de séance ■ Présents votants	Richard FIOL Monique ALIES - Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Claude ASSIER - Gérard CAILHOL - Geneviève CAMBON - Clément CARLES - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Jean-François DUMAS - Joël ESPINASSE - Nadine FRAYSSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Marie LACAZE - Jean-Michel LADET - Mathieu
	LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Jean-Michel PINAULT - Séverine PEYRETOUT - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Fadilha BENAMMAR KOLY donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Michel DURAND donne son pouvoir à Catherine JOUVE Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Séverine PEYRETOUT Nathalie MARTY donne son pouvoir à Jean-François DUMAS Pascal MAZET donne son pouvoir à Richard FIOL
■ Absents, excusés	Jean-Marie BODT - Christian BOUDES – Emilie GRAL - Mathieu HENRY - Aurélie MAILLOLS - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - Arnaud VIALA

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'Ordonnance du 23 juillet 2015 et notamment son article 28,

Vu la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi Grenelle 2),

Vu la Loi n° 2015-992 du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)

Vu la loi n°2016–1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite Loi SAPIN II,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L2122-1-1,

Vu le PCAET du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses et sa stratégie visant à réduire les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables ;

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses et les Communautés de communes qui le composent sont engagés dans une politique locale de l'énergie très ambitieuse. Celle-ci vise à la fois à réduire de manière importante la consommation d'énergie et à accroître la production d'énergie locale à partir de ressources renouvelables, stratégie réaffirmée récemment à travers le Plan Climat Air Energie Territorial. Le soleil constitue une ressource importante du territoire, aujourd'hui peu valorisée. A travers son programme d'actions, les élus du Conseil syndical du Parc ont souhaité accompagner le développement de l'énergie solaire photovoltaïque sur les bâtiments publics.

Une étude de potentiel sur l'ensemble des toitures des bâtiments publics en 2017 a été réalisée et a permis de retenir près de 800 toitures sur le territoire du Parc propices à l'installation de solaire photovoltaïque. Une première opération concrète et opérationnelle a ainsi été engagée dès 2018 sur 20 communes pour plus de 80 installations, actuellement en cours de réalisation.

Face au succès de la première opération, le Syndicat mixte du Parc a souhaité relancer en 2021 une nouvelle opération pour les communes intéressées. Les pré-études technico-économiques ont été menées au printemps 2021. A noter, il s'agit encore à ce stade de pré-études qui ne tiennent pas compte de toutes les contraintes techniques, réglementaires ou encore de raccordement au réseau électrique.

Suite aux retours de différentes collectivités souhaitant équiper leurs bâtiments, le Syndicat mixte du Parc se propose aujourd'hui d'assister les collectivités volontaires à travers deux options:

- 1. La mise en place et la coordination d'un groupement de commande pour les collectivités désireuses d'investir elles-mêmes.
- 2. La coordination d'un Appel à manifestation d'intérêt pour le choix d'un opérateur photovoltaïque pour les collectivités désireuses de louer leurs bâtiments.

1- Le groupement de commande

Il est proposé de constituer, conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015, un groupement de commandes, et d'en fixer par convention les modalités de fonctionnement. Dans ce contexte, et suite aux pré-études conduites, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses propose d'organiser et de coordonner un groupement de commandes pour l'équipement photovoltaïque des toitures des bâtiments publics.

En application des dispositions de l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015, le groupement est constitué sous la forme d'un groupement de commandes, dans lequel le coordonnateur, à savoir, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses sera chargé de la procédure de passation du marché.

L'organe de décision devant intervenir dans le choix du ou des titulaires du contrat est la Commission de sélection des offres/Commission d'appel d'offre du Parc. Les représentants des communes membres du groupement seront associés aux réunions de la Commission de sélection des offres avec voix consultative.

2- L'Appel à manifestation d'intérêt pour le choix d'un opérateur photovoltaïque

Certaines collectivités ont proposé de mettre à disposition les toitures de leurs bâtiments publics à des opérateurs pour y installer des équipements photovoltaïques.

Dans ce contexte, il est proposé de lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) à l'échelle du territoire du Parc naturel régional des Grands Causses afin d'assurer la mise en concurrence préalable au choix d'un opérateur. Cet appel à manifestation d'intérêt a pour finalité la passation des baux emphytéotiques administratifs (un bail pour chacune des collectivités participantes) ou des autorisations d'occupation temporaire. L'opérateur devra prendre à sa charge la responsabilité de la mise en œuvre dans sa totalité : la conception, en cas de besoin, les études structurelles des toitures, les démarches administratives et techniques (demande de raccordement, autorisations d'urbanismes, contrats d'achat...), la construction, le financement, l'entretien, l'assurance, l'exploitation et le démantèlement des installations.

Cet AMI groupé à l'échelle du Parc présente plusieurs intérêts pour les communes :

- Massifier la demande et intéresser ainsi des opérateurs performants.
- Permettre une péréquation économique entre les projets suivant les conditions d'installations, les tailles des projets, les travaux annexes, les coûts de raccordement...
- Eviter à chaque commune de lancer sa propre mise en concurrence préalable.
- Faciliter la conduite de la mise en concurrence préalable, et de l'opération par la coordination à l'échelle du Parc et la mise à disposition des services du Parc.

En résumé, que ce soit pour le groupement de commande ou l'AMI, le volume d'installations apporté à l'échelle du Parc favorisera des réponses techniques et financières optimales.

Après avoir délibéré, le Comité syndical décide :

- De constituer et d'assurer la coordination d'un groupement de commandes pour l'équipement photovoltaïque des toitures des bâtiments publics de ses adhérents, accepter les termes de la convention constitutive de groupement de commandes (annexée à la présenté délibération) et d'autoriser l'adhésion « à la carte » des collectivités membres du Syndicat mixte du Parc.
- D'organiser et d'assurer la coordination d'un appel à manifestation d'intérêt pour le choix d'un opérateur en vue de louer et d'équiper les toitures des bâtiments publics des collectivités volontaires.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical autorise le Président à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits Le Président Richard FIOL

Délibération PNRGC n° 2021-052 du Comité syndical du 8 octobre 2021

Accompagner la rénovation énergétique des écoles et des bâtiments publics Participation au projet MERISIER

■ Président de séance	Richard FIOL
■ Présents votants	Monique ALIES - Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Claude ASSIER - Gérard CAILHOL - Geneviève CAMBON - Clément CARLES - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Jean-François DUMAS - Joël ESPINASSE - Nadine FRAYSSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Marie LACAZE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Jean-Michel PINAULT - Séverine PEYRETOUT - François RODRIGUEZ - Michel
	SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Fadilha BENAMMAR KOLY donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Michel DURAND donne son pouvoir à Catherine JOUVE Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Séverine PEYRETOUT Nathalie MARTY donne son pouvoir à Jean-François DUMAS Pascal MAZET donne son pouvoir à Richard FIOL
■ Absents, excusés	Jean-Marie BODT - Christian BOUDES – Emilie GRAL - Mathieu HENRY - Aurélie MAILLOLS - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - Arnaud VIALA

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses et les Communautés de communes qui le composent sont engagés dans une politique locale de l'énergie très ambitieuse. Celle-ci vise à la fois à réduire de manière importante la consommation d'énergie et à accroître la production d'énergie locale à partir de ressources renouvelables, stratégie réaffirmée récemment à travers le Plan Climat Air Energie Territorial. Aujourd'hui, de nombreuses actions et services se mettent en place afin d'accompagner les acteurs du territoire, collectivités, entreprises et habitants autour de projets d'efficacité énergétique ou de développement des énergies renouvelables.

Dans un contexte de besoin d'accélération des actions d'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités concernées, le programme CEE ACTEE2, vise à apporter un soutien aux collectivités territoriales par l'attribution de fonds permettant de réduire les coûts organisationnels et opérationnels liés à la transition énergétique, ainsi que par la mise à disposition d'outils permettant de simplifier leurs actions. Il s'agit d'un programme ambitieux porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) et qui permet notamment de financer la mise en place des projets de rénovation énergétique du patrimoine des collectivités. C'est dans ce cadre que des appels à projets successifs sont lancés par le programme ACTEE: ceux-ci ont pour objectif d'apporter des fonds aux collectivités présentant des projets mutualisés d'efficacité énergétique sur leur patrimoine.

Sur le territoire du Parc, le secteur du bâtiment représente 40 % de la consommation totale d'énergie. La rénovation thermique des bâtiments constitue un des potentiels d'économie d'énergie les plus importants. Les collectivités se sont engagées, par le biais du Plan Climat Air Energie Territorial, à la rénovation énergétique exemplaire de leurs patrimoines.

Dans ce cadre, le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Grands Causses en lien avec les collectivités qui le composent (communes et intercommunalités) a ainsi été **lauréat de l'Appel à projet MERISIER** « Mutualiser les Ecoles pour Rénover: Imaginer des Solutions, Implanter, Evaluer et Récolter » **pour la période septembre 2021 – septembre 2023**, suite à sa candidature déposée en juin 2021.

Cet appel à projet va ainsi permettre d'accompagner prioritairement la rénovation énergétique des écoles. Les fonds attribués au Syndicat mixte du Parc et aux collectivités membres du groupement viendront accompagner des actions d'efficacité énergétique concrètes avant la fin de la période (durée de 2 ans jusqu'au 15 septembre 2023) ou a minima la mise en place de plans de travaux avec une faisabilité avérée.

Ces fonds permettront de financer :

- de l'ingénierie locale (poste d'économe de flux partagé à l'échelle du territoire du Parc),
- des outils de mesures, d'instrumentation et de suivi énergétique/pilotage des bâtiments,
- des audits énergétiques et études techniques,
- des frais de maîtrise d'œuvre.

VOTE:	Pour: 38	Contre:/	Abstention:/	
-------	-----------------	----------	--------------	--

Après en avoir délibéré, le Comité syndical approuve la participation du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses au projet MERISIER et son projet de convention ci-après annexé et autorise le Président à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits Le Président Richard FIOL

Délibération PNRGC n° 2021-053 du Comité syndical du 8 octobre 2021

Convention EDF 2021

■ Président de séance	Richard FIOL
■ Présents votants	Monique ALIES - Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Claude ASSIER -
	Gérard CAILHOL - Geneviève CAMBON - Clément CARLES -
	Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS -
	Sébastien DAVID - Jean-François DUMAS - Joël ESPINASSE - Nadine
	FRAYSSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Catherine
	JOUVE - Christophe LABORIE - Marie LACAZE - Jean-Michel LADET
	- Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT -
	Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Jean-
	Michel PINAULT - Séverine PEYRETOUT - François RODRIGUEZ -
	Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Fadilha BENAMMAR KOLY donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL
	Michel DURAND donne son pouvoir à Catherine JOUVE
	Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Séverine PEYRETOUT
	Nathalie MARTY donne son pouvoir à Jean-François DUMAS
	Pascal MAZET donne son pouvoir à Richard FIOL
■ Absents, excusés	Jean-Marie BODT - Christian BOUDES – Emilie GRAL - Mathieu
	HENRY - Aurélie MAILLOLS - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe
	RAMONDENC - Arnaud VIALA

Depuis 2012, la SA EDF est partenaire du Parc naturel régional des Grands Causses dans l'accompagnement technique et financier dans sa politique énergétique et de l'eau.

Pour l'année 2020, le groupe public EDF propose d'accompagner et de soutenir de manière globale le programme d'actions du Plan Climat Air énergie Territorial en cours, d'accompagner et de soutenir la mise en place des actions du programme d'actions de prévention des inondations sur le territoire Tarn-Dourdou-Rance (PAPI) notamment par la sensibilisation au risque inondation et accompagner à la découverte et à valorisation du patrimoine naturel et industriel lié aux ouvrages de la Vallée du Tarn.

Ce partenariat est organisé à travers une convention d'application avec l'ensemble des entités du groupe d'EDF (délégation régionale, Direction Commerce, Direction Hydro, Agence Une rivière - un territoire) et EDF Renouvelables.

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce partenariat et la convention annexée. Après en avoir délibéré, le Comité syndical autorise le Président à signer et mettre en œuvre la présente convention.

> Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits Le Président Richard FIOL

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses 71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture 012-251201349-20211008-20211008_053-DE Reçu le 12/10/2021

Délibération PNRGC n° 2021-054 du Comité syndical du 8 octobre 2021

Budget Principal BP2021 – DM n°2 Ajustement de l'opération « Abri de troupeau »

■ Président de séance	Richard FIOL
■ Présents votants	Monique ALIES - Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Claude ASSIER - Gérard CAILHOL - Geneviève CAMBON - Clément CARLES - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Jean-François DUMAS - Joël ESPINASSE - Nadine FRAYSSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Marie LACAZE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Jean-Michel PINAULT - Séverine PEYRETOUT - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Fadilha BENAMMAR KOLY donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Michel DURAND donne son pouvoir à Catherine JOUVE Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Séverine PEYRETOUT Nathalie MARTY donne son pouvoir à Jean-François DUMAS Pascal MAZET donne son pouvoir à Richard FIOL
■ Absents, excusés	Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Emilie GRAL - Mathieu HENRY - Aurélie MAILLOLS - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - Arnaud VIALA

Le projet de construction de cet abri de troupeau date de plusieurs années. Les premières inscriptions budgétaires ont été faites sur l'exercice 2019.

Il est le fruit d'un cahier des charges élaboré par plusieurs éleveurs.

L'élaboration des plans du premier prototype a demandé plusieurs études techniques pour optimiser les quantités de matière nécessaire et trouver le bon compromis pour répondre au cahier des charges.

Une première construction a été validée en 2020 avec un éleveur qui, au bout du compte, s'est retiré du projet.

La charpente taillée a été reprise et complétée pour un autre candidat.

Avant sa réalisation, ce prototype a demandé des précisions dont étude béton complémentaire et des moyens adaptés aux éleveurs qui mettent en œuvre les fondations, ce qui a engendré un surcoût. Des ferrures (liaisons pièces de charpente) ont été ajoutées.

La modification et l'adaptation du bardage par l'éleveur a aussi entrainé une augmentation des quantités.

Face à cette situation et, afin de finaliser cette opération, il est nécessaire d'ajuster les dépenses à hauteur de 2 300 euros et de majorer la participation de l'agriculteur de 1 520 euros.

L'ajustement des ouvertures de crédits de cette opération se décline ainsi et fait l'objet de la décision modificative n°2.

Monsieur le Président propose au Comité syndical de valider cette décision modificative n°2 sur le BP 2021 compétence générale.

VOTE: Pour: 38 Contre:/ Abstention:/

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits Le Président Richard FIOL

Délibération PNRGC n° 2020-055 du Comité syndical du 8 octobre 2021

Expérimentation d'un ouvrage en pierres clavées : Etude scientifique et essais sur banc d'essai

■ Président de séance	Richard FIOL
■ Présents votants	Monique ALIES - Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Claude ASSIER - Gérard CAILHOL - Geneviève CAMBON - Clément CARLES - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Jean-François DUMAS - Joël ESPINASSE - Nadine FRAYSSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Marie LACAZE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Jean-Michel PINAULT - Séverine PEYRETOUT - François RODRIGUEZ - Michel
■ Pouvoirs	SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET Fadilha BENAMMAR KOLY donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Michel DURAND donne son pouvoir à Catherine JOUVE Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Séverine PEYRETOUT Nathalie MARTY donne son pouvoir à Jean-François DUMAS Pascal MAZET donne son pouvoir à Richard FIOL
■ Absents, excusés	Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Emilie GRAL - Mathieu HENRY - Aurélie MAILLOLS - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - Arnaud VIALA

Contexte

Le PNR des Grands Causses, de par ses missions, est engagé dans la protection du patrimoine naturel et culturel de son territoire. Dans son projet de nouvelle charte, le PNR GC prévoit une orientation spécifique pour valoriser les ressources économiques locales qui prend en compte les enjeux de biodiversité et de paysages. La valorisation de la filière pierre fait partie de cette orientation et est déjà mise en œuvre sur le territoire via des programmes de réhabilitation de bâtiments patrimoniaux en pierres, de bâtis vernaculaires le long des chemins de randonnées, la réhabilitation de vergers en terrasses mais aussi via la valorisation des espaces publics de nos bourgs : entrées de ville, place de village, aménagement de bords de cours d'eau... Toutes ces actions s'inscrivent dans un certain nombre de programmes régionaux et inter-régionaux : Laubamac, filière pierre en interparcs d'Occitanie... L'association ABPS avec de nombreux partenaires (plusieurs PNRs, le PNC, la CMA 48, l'IMT des Mines d'Ales...) a engagé un nouveau programme appelé LAUBAPRO qui se positionne sur le développement économique, la transmission et le maintien de savoir-faire sur le territoire du Massif central, ainsi que sur l'inter-complémentarité des métiers et sur l'échange entre les territoires :

- Dynamiser et accompagner la structuration des filières professionnelles de la lauze, de la pierre sèche et de l'approvisionnement en matériaux locaux en développant des complémentarités inter-filières dans le Massif central.
- Transmettre le savoir-faire et créer de la valeur transférable à travers des projets concrets, répondant à des besoins repérés sur le terrain, utilisant des modèles économiques et des outils techniques innovants.
- Promouvoir les filières en réalisant un travail collaboratif sur plusieurs territoires d'expérimentation, unissant professionnels et techniciens, associations, scientifiques, élus et population locale.

Cette étude scientifique du PNR GC s'inscrit dans ce programme Laubapro qui vient préalablement à la mise en œuvre d'un chantier pilote avec le CD12 et l'ENPC de Paris sur la commune de Peyreleau.

Objectifs

Cette étude scientifique a pour objectif d'expérimenter et de mesurer la résistance d'ouvrage en pierres clavées afin de pré définir le dimensionnement d'ouvrages de soutènement de voirie. Le public ciblé est les acteurs professionnels de la filière pierre : les entreprises TP, les maîtres d'œuvre et les donneurs d'ordre (collectivités territoriales). Ces données techniques doivent permettre le développement de cette application dans les travaux publics en complément des solutions de soutènement classiques (mur maçonné, enrochement...) sur des secteurs où l'enjeu paysager ou patrimonial est important.

Contenu

Cette expérimentation, réalisée par ABPS, se décompose de la manière suivante :

- Construction d'un ouvrage en pierre clavée sur la plateforme de test de l'Espinas
- Mise en place, suivi technique des tests



Direction de la Transition Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée

(Contrat spécifique 2020-2021)

Parc naturel régional des Grands Causses



N° fiche action	
Autre référence fiche action (date):
• •	, synthétique) (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche
action PNR) :	
Expérimentation d'	un ouvrage en pierres clavées : Etude scientifique et essais sur banc d'essai
Contact (rubrique commune à la	a fiche action PNR) :
Arn	aud SANCET - DGA pole Aménagement Paysage Evaluation
Difference > In Obserted a DND /	
N°	rubrique commune à la fiche action PNR) :
intitulé	
Référence au contrat spécifique	e (volet concerné): En quoi l'action répond-elle au contrat ? (3 lignes maximum)
	rche régionale de la valorisation de la filière pierre. Avec cette étude, il sera plus aisé de es ouvrages de soutènement en pierres clavées pour tout projet routier
Objectif du contrat	
Priorité régionale :	
Priorité régionale dominante	valorisation ressources locales
Priorité régionale n°2	
Priorité régionale n°3	
Autre thème Charte	
Thématique dominante	développement économique
thématique n°2	culture et patrimoine bati
thématique n°3	
Caractère innovant et/ou expér	rimental de l'action (le cas échéant) :
	4- and Haracistics ADDC (Anticomo haticomo a microso a) about a libration de haca
Cette etude scientifique sera realis	ée avec l'association ABPS (Artisans batisseurs en pierres sèches) avec l'utilisation du banc d'essai de pierres sèches à l'Espinas
	a cood, ac pictres scottes at Espiritus
Type d'innovation principale	technologique
Type d'innovation n°2	territoriale

Descriptif de l'action (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR):

• Contexte:

Le PNR des Grands Causses, de part ces missions, est engagé dans la protection du patrimoine naturel et culturel de son territoire. Dans son projet de nouvelle charte, le PNR GC prévoit une orientation spécifique pour valoriser les ressources économiques locales qui prend en compte les enjeux de biodiveristé et de paysages. La valorisation de la filière pierre fait partie de cette orientation et est déjà mise en oeuvre sur le territoire via des programmes de réhabilitation de batiments patrimoniaux en pierres, de batis vernaculaires le long des chemins de randonnées, la réhabilitation de vergers en terrasses mais aussi via la valorisation des espaces publics de nos bourgs : entrées de ville, place de village, aménagement de bords de cours d'eau..... Toutes ces actions s'inscrivent dans un certains nombres de programmes régionaux et inter régionaux : Laubamac, filière pierre en interparcs d'occitanie.... L'association ABPS avec de nombreux partenaires(plusieurs PNRs, le PNC, la CMA 48, l'IMT des Mines d'Ales...) a engagée un nouveau programme appelé LAUBAPRO qui se positionne sur le développement économique, la transmission et le maintien de savoir-faire sur le territoire du Massif central, ainsi que sur l'inter-complémentarité des métiers et sur l'échange entre les territoires :

②Dynamiser et accompagner la structuration des filières professionnelles de la lauze, de la pierre sèche et de l'approvisionnement en matériaux locaux en développant des complémentarités inter-filières dans le Massif central.
②Transmettre le savoir-faire et créer de la valeur transférable à travers des projets concrets, répondant à des besoins repérés sur le terrain, utilisant des modèles économiques et des outils techniques innovants.

Promouvoir les filières en réalisant un travail collaboratif sur plusieurs territoires d'expérimentation, unissant professionnels et techniciens, associations, scientifiques, élus et population locale.

Cette étude scientifique du PNR GC s'inscrit dans ce programme Laubapro qui vient préalablement à la mise en oeuvre d'un chantier pilote avec le CD12 et l'ENPC de Paris sur la commune de Peyreleau.

• Objectifs (public cible, résultats attendus) :

Cette étude scientifique a pour objectif d'expérimenter et de mesurer la résistance d'ouvrage en pierres clavées afin de pré définir le dimensionnement d'ouvrages de soutènement de voirie. Le public ciblé est les acteurs professionnels de la filière pierre : les entreprises TP, les maîtres d'oeuvres et les donneurs d'ordre (collectivités territoriales). Ces données techniques doivent permettre le développement de cette application dans les travaux publics en complément des solutions de soutènement classiques (mur maçonné, enrochement...) sur des secteurs où l'enjeu paysager ou patrimonial est important.

• Contenu de l'action :

Cetteexpérimentation, réalisée par ABPS, se décompose de la manière suivante :

- construction d'un ouvrage en pierre clavée sur la plateforme de test de l'Espinas
- mise en place, suivi technique des tests

Localisation (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :				
plateforme de recherche, L'Espinas, 48160 Ventalon en Cévennes				
Calendrier prévisionnel (rubrique	commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :			
date de début/ date de fin	fin 2021-fin 2022			
calendrier de réalisation				
Action interparc (oui/non)	oui			
si oui, nom du projet interparc				

Moyens mis en œuvre / Budget prévisionnel (à détailler et à préciser lors du dépôt du dossier) : base TTC (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR)

Dépenses :

TVA 20%

poste de dépense	type	montant unitaire HT	nombre	total TTC
construction d'un ouvrage en pierre clavée pour test	prest./fourn.	8400	1	10080
frais de personnel de ABPS pour le suivi de l'expériementation	prest./fourn.	9646,68	1	11576,016
Total dépenses fonct			21656,016	

18046,68

Recettes:

Poste recette	précision 1	précision 2	%	Montant
Région Occitanie			40,1%	8677,566
Etat	FNADT		39,9%	8647,247
Autofinancement			20,0%	4331,203
Total recettes				21656,016

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel	

VOTE: Pour: 38 Contre:/ Abstention:/

Après avoir délibéré, le Comité syndical autorise le Président à engager la démarche et signer les pièces nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits Le Président Richard FIOL

Délibération PNRGC n° 2021-056 du Comité syndical du 8 octobre 2021

Projet Alimentaire de Territoire : Réalisation de pastilles vidéo de promotion des productions locales et des circuits courts

■ Président de séance	Richard FIOL	
■ Présents votants	Monique ALIES - Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Claude ASSIER - Gérard CAILHOL - Geneviève CAMBON - Clément CARLES - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Jean-François DUMAS - Joël ESPINASSE - Nadine FRAYSSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Marie LACAZE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Jean-Michel PINAULT - Séverine PEYRETOUT - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET	
■ Pouvoirs	Fadilha BENAMMAR KOLY donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Michel DURAND donne son pouvoir à Catherine JOUVE Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Séverine PEYRETOUT Nathalie MARTY donne son pouvoir à Jean-François DUMAS Pascal MAZET donne son pouvoir à Richard FIOL	
■ Absents, excusés	Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Emilie GRAL - Mathieu HENRY - Aurélie MAILLOLS - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - Arnaud VIALA	

Dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire, il est envisagé de développer des « pastilles vidéo » de promotion des productions locales.

Ces productions vidéo feront appel à la Société Imavision qui, à travers le concept « Mobylette Kitchen » valorisera 6 performances culinaires en lien avec le territoire et les paysages (cf. fiche jointe).

Contexte

PROJET ALIMENTAIRE GRANDS CAUSSES LEVEZOU 2021-2023

Depuis 2009 et son action « circuits courts alimentaires », le Parc naturel régional des Grands Causses agit pour une alimentation locale et durable.

Labélisée « Projet Alimentaire de Territoire » par le Ministère de l'Agriculture, la stratégie alimentaire élaborée sur le territoire sous l'égide du Parc naturel régional des Grands Causses, en partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Aveyron, le collectif des Loco Motivés, l'APABA les bios de l'Aveyron, valorise le Bien Produire localement et Bien Manger Localement grâce à une 20 d'actions en cours. Ces actions ont permis de venir en soutien aux producteurs, commerçants et artisans, en facilitant la mise en relation avec les consommateurs et professionnels et notamment les acteurs de la restauration collective proche de chez eux, en accompagnant les porteurs de projets, en apportant des solutions de distribution des produits ou encore en valorisant leurs activités.

Le territoire souhaite aujourd'hui poursuivre et renforcer les actions engagées dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire en proposant une réponse au nouvel Appel à projet PAT qui s'articule autour de 3 objectifs principaux intégrés à la Charte du PNR.

 Maintenir et renforcer l'attractivité des productions en circuit court et de proximité auprès de la profession agricole en renforçant la structuration de filières agroalimentaires locales en circuits courts,

- Développer un approvisionnement local durable et tout au long de l'année du territoire et notamment les services de restauration collectives, les établissements commerciaux et les structures de transformation du territoire
- Favoriser le développement d'une agriculture qui limite les impacts sur l'environnement en améliorant la logistique de l'approvisionnement des structures locales a l'échelle du territoire, en développant des solutions innovantes.

Le PAT Grands Causses Lévézou se décline en un programme de 36 actions portées par le Pnr des Grands Causses et ses partenaires et s'articule autour de deux axes stratégiques principaux permettant d'accompagner la transition alimentaire du territoire de la production à la consommation :

- AXE stratégique 1 « BIEN PRODUIRE LOCALEMENT »
- AXE Stratégique 2 « BIEN CONSOMMER LOCALEMENT »
- AXE Transversal « ANIMER / SENSIBILISER/ VALORISER »

Objectifs

Réalisation d'une série vidéo de promotion des pratiques et des produits du territoire destinée aux habitants du territoire et au touristes. Cette série sera diffusée sur les réseaux sociaux et dans les OT du territoire.

Contenu de l'action

Dans ce cadre le Pnr des Grands Causses souhaite faire réaliser une série vidéo de promotion des pratiques et des produits du territoire destinée aux habitants du territoire et aux touristes. Cette série sera produite par la société Imavision qui propose le projet « Mobylette Kitchen » : une série de capsules vidéo à déguster sous la forme de 6 performances culinaires filmées sur le principe de tutoriels de cuisine avec pour objectif de mettre en relation les paysages, les producteurs et les produits du terroir par une recette réalisée en plein air.

Chacune de ces 6 créations culinaires sera réalisée sur un territoire emblématique du Parc et chaque épisode aura une durée de 6 minutes, toujours organisé autour des mêmes étapes : la déambulation dans le paysage, la quête des ingrédients chez les producteurs, l'installation de la cuisine dans un lieu sublime, la réalisation de la recette et en final, la dégustation. La série sera diffusée sur les réseaux sociaux et dans les OT du territoire

La société de production Imavision qui produit les vidéos prend en charge une partie du financement. Un conventionnement précisera les modalités de partenariat.



Direction de la Transition Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée

(Contrat spécifique 2020-2021)

Parc naturel régional Grands Causses



N° fiche action Autre référence fiche action (date	.):		
Intitulé de l'action (simple, clair, action PNR) :	. synthétique) <i>(rubriq</i> u	ue commune au dossier de c	demande de financement et à la fiche
Projet Alimentaire de Territoire : F	Réalisation de pastilles	vidéos de promotion des pr	oductions locales et des circuits courts
Contact (rubrique commune à la			
	SEB	ASTIEN PUJOL	
Référence à la Charte du PNR (ru N° intitulé	ubrique commune à la	fiche action PNR):	
mutule			_
Référence au contrat spécifique	(volet concerné) · Fi	n quoi l'action rénond-elle	e au contrat ? (3 lignes maximum)
Reference du contrat specifique	(voice concerne) . Er	r quoi i uctioni repond en	s du contrat : (5 lighes maximum)
Cette action s'inscrot dans le proj		toire en cours sur le PNR de al pour une alimention dura	es Grands Causses Lévézou et s'intègre ble
Objectif du contrat			
Priorité régionale :			
Priorité régionale dominante Priorité régionale n°2 Priorité régionale n°3			
Autre thème Charte Thématique dominante thématique n°2 thématique n°3	Agriculture-alimental Développement écon		
Caractère innovant et/ou expér	imental de l'action (le cas échéant) :	
and a state of the experience		a concant,	
Type d'innovation principale	territoriale		
Type d'innovation n°2	organisationnelle		

Descriptif de l'action (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR):

PROJET ALIMENTAIRE GRANDS CAUSSES LEVEZOU 2021-2023

Depuis 2009 et son action « circuits courts alimentaires », le Parc naturel régional des Grands Causses agit pour une alimentation locale et durable.

Labélisée « Projet Alimentaire de Territoire » par le Ministère de l'Agriculture, la stratégie alimentaire élaborée sur le territoire sous l'égide du Parc naturel régional des Grands Causses, en partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Aveyron, le collectif des Loco Motivés, l'APABA les bios de l'Aveyron, valorise le Bien Produire localement et Bien Manger Localement grâce à une 20 d'actions en cours

Ces actions ont permis de venir en soutien aux producteurs, commerçants et artisans, en facilitant la mise en relation avec les consommateurs et professionnels et notamment les acteurs de la restauration collective proche de chez eux, en accompagnant les porteurs de projets, en apportant des solutions de distribution des produits ou encore en valorisant leurs activités.

Le territoire souhaite aujourd'hui poursuivre et renforcer les actions engagées dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire en proposant une réponse au nouvel Appel a projet PAT qui s'articule autour de 3 objectifs principaux intégrés à la Charte du PNR.

- Maintenir et renforcer l'attractivité des productions en circuit court et de proximité auprès de la profession agricole en renforçant la structuration de filières agroalimentaires locales en circuits courts,
- Développer un approvisionnement local durable et tout au long de l'année du territoire et notamment les services de restauration collectives, les établissements commerciaux et les structures de transformation du territoire
- Favoriser le développement d'une agriculture qui limite les impacts sur l'environnement en améliorant la logistique de l'approvisionnement des structures locales a l'échelle du territoire, en développant des solutions innovantes.

Le PAT Grands Causses Lévézou se décline en un programme de 36 actions portées par le Pnr des Grands Causses et ses partenaires et s'articule autour de deux axes stratégiques principaux permettant d'accompagner la transition alimentaire du territoire de la production à la consommation :

② AXE stratégique 1 « BIEN PRODUIRE LOCALEMENT »

☑ AXE Stratégique 2 « BIEN CONSOMMER LOCALEMENT »

AXE Transversal « ANIMER / SENSIBILISER/ VALORISER »

• Objectifs (public cible, résultats attendus) :

Réalisation d'une série vidéo de promotion des pratiques et des produits du territoire destinée au habitants du territoire et au touristes. Cette série sera diffusée sur les réseaux sociaux et dans les OT du territoire.

• Contenu de l'action :

Dans ce cadre le Pnr des Grands Causses souhaite faire réaliser une série vidéo de promotion des pratiques et des produits du territoire destinée aux habitants du territoire et aux touristes. Cette série sera produite par la société Imavision qui propose le projet « Mobylette Kitchen » : une série de capsules vidéo à déguster sous la forme de 6 performances culinaires filmées sur le principe de tutoriels de cuisine avec pour objectif de mettre en relation les paysages, les producteurs et les produits du terroir par une recette réalisée en plein air.

Chacune de ces 6 créations culinaires sera réalisée sur un territoire emblématique du Parc et chaque épisode aura une durée de 6 minutes, toujours organisé autour des mêmes étapes : la déambulation dans le paysage, la quête des ingrédients chez les producteurs, l'installation de la cuisine dans un lieu sublime, la réalisation de la recette et en final, la dégustation. La série sera diffusée sur les réseaux sociaux et dans les OT du territoire

La société de production Imavision qui produit les vidéos prend en charge une partie du financement. Un conventionnement précisera les modalités de partenariat.

Localisation (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

Territoire PNR Grands Causses

Recettes: Poste recette précision 1 précision 2 % Montant Région Occitanie DITEE-fonct 18% 7500 Région Occitanie Autre Département 1	Calendrier prévisionnel (rubriq	uue commune au dossier	de demande de financement et à la	a fiche action P	NR) :
Action interparc (oui/non) si oui, nom du projet interparc Moyens mis en œuvre / Budget prévisionnel (à détailler et à préciser lors du dépôt du dossier) : base HT ou TTC (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) Dépenses : TVA TTC poste de dépense type montant unitaire négliaisation vidéos prest./fourn. 32550 1 32 550 € 1 8 200	date de début/ date de fin	01/10/2021			
Action interparc (oui/non) si oui, nom du projet interparc Moyens mis en œuvre / Budget prévisionnel (à détailler et à préciser lors du dépôt du dossier) : base HT ou TTC (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) Dépenses : TVA TTC poste de dépense type montant unitaire nombre total réalisation vidéos prest./fourn. 32550 1 32 550 € 1 8 200 €	·		1		
Moyens mis en œuvre / Budget prévisionnel (à détailler et à préciser lors du dépôt du dossier) : base HT ou TTC (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) Dépenses : TVA TTC poste de dépense type montant unitaire nombre total réalisation vidéos prest./fourn. 32550 1 32550 6 ingenierie PNRGC 8500 1 8200 6 ingenierie PNRGC 9500 1 900 900 900 900 900 900 900 900 900	calendrier de realisation	2021	J		
Moyens mis en œuvre / Budget prévisionnel (à détailler et à préciser lors du dépôt du dossier) : base HT ou TTC (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) Dépenses : TVA TTC poste de dépense type montant unitaire nombre total réalisation vidéos prest./fourn. 32550 1 32 550 € ingenierie PNRGC 8500 1 8 200 € Ingenierie PNRGC 9 8500 1 8 200 € Recettes : Poste recette précision 1 précision 2 % Montant Région Occitanie Autre 9 Prépartement 1 9 Pépartement 2 9 Pépartement 2 9 Pépartement 2 9 Pépartement 3 Pépartement 2 9 Pépartement 3 PEUrope FEADER 9 PEDER 9 PEDER 9 PESTA 9 PUBLE PERSE 9 PUBLE 9 P	Action interparc (oui/non)]		
Dépenses: TVA TTC Doste de dépense type montant unitaire nombre total réalisation vidéos prest./fourn. 32550 1 32550 € 1 8200 € Ingenierie PNRGC 8500 1 8200 € Total dépenses fonct 40 750 € Recettes: Poste recette précision 1 précision 2 % Montant Pépartement 1 Département 1 Département 1 Département 2 Département 3 Europe FEADER Europe FEADER Europe Autre DREAL Subvention volet ingénierie Nature (Ingénierie Autre (Ingénierie Subvention volet ingénierie Subvention volet ingénierie Rapic de l'eau RMC Etablissement public d'Etat Agence de l'eau AG Etablissement public d'Etat Autre Nature Nat	si oui, nom du projet interparc				
Trac	-	•		du dossier) : b	ase HT ou TTC
type montant unitaire nombre total prest./fourn. 32550 1 32550 € ingenierie PNRGC 8500 1 8200 € Total dépenses fonct 40 750 € Recettes: Poste recette précision 1 précision 2 % Montant Région Occitanie Autre Département 1 Département 2 Département 3 Europe FEDER Europe FEADER Europe FEADER Europe JAutre Subvention volet presta DREAL Subvention volet ingénierie Etat Autre (hors subvention DREAL) l'Alimentation 37% 15000 Etablissement public d'Etat Agence de l'eau AG Etablissement public d'Etat Agence de l'eau AG Etablissement public d'Etat ADEME Divers privé Autre Loss of Autre Autre Autre Autre Autre Agence de l'eau AG Etablissement public d'Etat ADEME Divers privé Autre A050 € Autofinancement 2 Autre A050 € Divers privé Autofinancement 2 A050 € Autofinancement 2 A050 € Divers privé A050 € BESSON 1 32550 € Montant 7500 € Montant 7500 € Montant 7500 € Montant 7500 € Programme National pour 3750 € Listalissement public d'Etat Agence de l'eau AG Etablissement public d'Etat Agence de l'eau AG Etablissement public d'Etat Agence de l'eau AG Etablissement public d'Etat ADEME Divers privé Autofinancement 200 € 8 200 € Autofinancement 200 € Divers privé Autofinancement 200 € Divers pr	Dépenses :				
réalisation vidéos prest./fourn. 32550 1 3250€ ingenierie PNRGC 1 8200€ 2 400€ 1 8200€ 1	TVA	TTC]		
réalisation vidéos prest./fourn. 32550 1 3250€ ingenierie PNRGC 1 8200€ 2 400€ 1 8200€ 1	poste de dépense	type	montant unitaire	nombre	total
Ingenierie PNRGC				1	32 550 €
Total dépenses fonct Recettes: Poste recette précision 1 précision 2 % Montant Région Occitanie DITEE-fonct 18% 7500 Région Occitanie Autre Département 1 Département 2 Département 3 Europe FEDER Europe FEADER Europe FEADER Subvention volet presta Subvention volet ingénierie Etat Subvention DREAL Programme National pour subvention DREAL Programment DREAL RMC Etablissement public d'Etat Agence de l'eau AG Etablissement public d'Etat Agence de l'eau AG Etablissement public d'Etat Agence de l'eau AG Etablissement public d'Etat ODEME Divers privé Autofinancement 2 2 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		1 2 2 2 7 2 2		1	
Recettes: Poste recette précision 1 précision 2 % Montant Région Occitanie DITEF-fonct 18% 7500 Région Occitanie Autre Département 1 Département 2 Département 3 Europe FEDER Europe FEADER Europe Autre DREAL DREAL DREAL DREAL DREAL Subvention volet ingénierie Autre (hors subvention DREAL) l'Alimentation 37% 15000 Etablissement public d'Etat Agence de l'eau AG Etablissement public d'Etat ADEME Etablissement public d'Etat ADEME Etablissement public d'Etat ADEME Etablissement public d'Etat ADEME Divers privé Autofinancement 2 Montant Montant (18% 7500 Montant (18% 7500 Montant (18% 7500 Programme National pour subvention polet l'Alimentation 37% 15000 Montant (18% 7500 Montant (18					
Recettes: Poste recette précision 1 précision 2 % Montant Région Occitanie DITEF-fonct 18% 7500 Région Occitanie Autre Département 1 Département 2 Département 3 Europe FEDER Europe FEADER Europe Autre DREAL DREAL DREAL DREAL DREAL Subvention volet ingénierie Autre (hors subvention DREAL) l'Alimentation 37% 15000 Etablissement public d'Etat Agence de l'eau AG Etablissement public d'Etat ADEME Etablissement public d'Etat ADEME Etablissement public d'Etat ADEME Etablissement public d'Etat ADEME Divers privé Autofinancement 2 Montant Montant (18% 7500 Montant (18% 7500 Montant (18% 7500 Programme National pour subvention polet l'Alimentation 37% 15000 Montant (18% 7500 Montant (18					
Poste recette précision 1 précision 2 % Montant Région Occitanie DITEE-fonct 18% 7500 Région Occitanie Autre Département 1 Département 2 Département 3 Europe FEDER Europe FEADER Europe Autre DREAL Subvention volet presta Subvention volet ingénierie Autre (hors subvention DREAL) l'Alimentation 37% 15000 Etablissement public d'Etat Agence de l'eau AG Etablissement public d'Etat Apence de l'eau AG Et	Total dépenses fonct				40 750 €
Poste recette précision 1 précision 2 % Montant Région Occitanie DITEE-fonct 18% 7500 Région Occitanie Autre Département 1 Département 2 Département 3 Europe FEDER Europe FEADER Europe Autre DREAL Subvention volet presta Subvention volet ingénierie Autre (hors subvention DREAL) l'Alimentation 37% 15000 Etablissement public d'Etat Agence de l'eau AG Etablissement public d'Etat Apence de l'eau AG Et	Recettes :				
Région Occitanie Région Occitanie Autre Département 1 Département 2 Département 3 Europe FEDER Europe FEADER Europe Autre DREAL DREAL DREAL Subvention volet ingénierie Autre (hors subvention DREAL) Etat Etat Autre (hors subvention DREAL) Etablissement public d'Etat Agence de l'eau RMC Etablissement public d'Etat Communes et intercommunalités Autres public Divers privé Autofinancement DITEE-fonct Autre 18% 7500 7500 76		précision 1	précision 2	%	Montant
Région Occitanie Département 1 Département 2 Département 3 Europe FEDER Europe FEADER Europe Autre DREAL DREAL DREAL Subvention volet ingénierie Autre (hors subvention DREAL) Etat Etat Aure (hors Agence de l'eau RMC Etablissement public d'Etat Communes et intercommunalités Autres A					
Département 1 Département 2 Département 3 Europe FEDER Europe FEADER Europe Autre DREAL DREAL DREAL DREAL DREAL Subvention volet ingénierie Autre (hors subvention DREAL) Etablissement public d'Etat Agence de l'eau AG Etablissement public d'Etat ADEME Communes et intercommunalités Autre (hors Programme National pour Agence de l'eau AG Agence de l'eau AG Etablissement public d'Etat ADEME ADEME ADEME ADEME ADEME ADEME ADEME AUTRES Public Divers privé Autofinancement AUTRES PUBLIC ADEME ADEME AUTRES PUBLIC AUTRES					
Département 2 Département 3 Europe FEDER Europe FEADER Europe Autre DREAL DREAL DREAL DREAL DREAL Subvention volet ingénierie Autre (hors subvention DREAL) Etablissement public d'Etat Agence de l'eau RMC Etablissement public d'Etat Communes et intercommunalités Autres Public Divers privé Autofinancement Autofinancement Autofinancement Autofinancement Autofinancement Autofinancement Autofinancement Autofinancement Autofinancement Autre FEDER FEDER FEDER FEDER FEADER FEADER Subvention volet ingénierie Autre (hors subvention DREAL) I'Alimentation 37% 15000 37% 15000 Autofinancement Agence de l'eau AG Etablissement public d'Etat Agence de l'eau AG Autres Public Autres Public Autofinancement					
Département 3 Europe FEDER Europe FEADER Europe Autre DREAL Subvention volet presta Subvention volet ingénierie Autre (hors subvention DREAL) l'Alimentation 37% 15000 Etablissement public d'Etat Agence de l'eau AG Etablissement public d'Etat ADEME Communes et intercommunalités Autres Public Divers privé Autofinancement 20% 8 200 €					
Europe FEDER Europe Autre DREAL Subvention volet presta DREAL Subvention volet ingénierie Autre (hors subvention DREAL) Etat Agence de l'eau RMC Etablissement public d'Etat Agence de l'eau AG Etablissement public d'Etat ADEME Etablissement public d'Etat Communes et intercommunalités Autres Public Divers privé Autre (hors programme National pour l'Alimentation 37% 15000 Agence de l'eau AG Etablissement public d'Etat Agence de l'eau AG Etablissement public d'Etat ADEME ADEME 25% 10 050 € Autofinancement 20% 8 200 €					
Europe FEADER Europe Autre DREAL Subvention volet presta DREAL Subvention volet ingénierie Etat Autre (hors subvention DREAL) l'Alimentation 37% 15000 Etablissement public d'Etat Agence de l'eau RMC Etablissement public d'Etat Agence de l'eau AG Etablissement public d'Etat ADEME Etablissement public d'Etat ADEME Divers privé Autre (hors programme National pour subvention DREAL) l'Alimentation 37% 15000 Agence de l'eau AG Etablissement public d'Etat ADEME Divers privé Autres Public 25% 10 050 € Autofinancement 20% 8 200 €		FFDFR			
Europe Autre DREAL Subvention volet presta DREAL Subvention volet ingénierie Etat Autre (hors subvention DREAL) l'Alimentation 37% 15000 Etablissement public d'Etat Agence de l'eau RMC Etablissement public d'Etat ADEME					
DREAL Subvention volet presta Subvention volet ingénierie Etat Autre (hors subvention DREAL) Programme National pour subvention DREAL) 1/Alimentation 37% 15000 Etablissement public d'Etat Agence de l'eau RMC RMC Image: Commune of the programme National pour subvention DREAL) Image: Commun		-			
DREAL DREAL Subvention volet ingénierie Etat Autre (hors Programme National pour subvention DREAL) l'Alimentation Agence de l'eau RMC Etablissement public d'Etat Agence de l'eau AG Etablissement public d'Etat Communes et intercommunalités Autres Public Divers privé Autofinancement					
Subvention volet ingénierie Etat Etat Autre (hors subvention DREAL) l'Alimentation Agence de l'eau RMC Etablissement public d'Etat Agence de l'eau AG Etablissement public d'Etat Agence de l'eau AG Etablissement public d'Etat ADEME Oivers privé Autofinancement Autre Subvention volet ingénierie Autre (hors programme National pour 37% 15000 Adjence de l'eau AG Etablissement public d'Etat ADEME Divers privé Autofinancement Subvention volet Autre (hors programme National pour 37% 15000 Adjence de l'eau AG Etablissement public d'Etat ADEME 25% 10 050 € Autofinancement	DREAL				
DREAL ingénierie Autre (hors subvention DREAL) l'Alimentation Etablissement public d'Etat Agence de l'eau RMC Etablissement public d'Etat Agence de l'eau AG Etablissement public d'Etat Communes et intercommunalités Autres Public Divers privé Autofinancement ingénierie Autre (hors Programme National pour 37% 15000 Agence de l'eau RMC Agence de l'eau AG Etablissement public d'Etat ADEME Divers privé Autofinancement 25% 10 050 € 8 200 €					
Autre (hors subvention DREAL) l'Alimentation 37% 15000 Etablissement public d'Etat Agence de l'eau RMC Etablissement public d'Etat Agence de l'eau AG Etablissement public d'Etat ADEME Communes et intercommunalités Autres Public Divers privé Autofinancement 20% 8 200 €	DREAL				
Subvention DREAL) l'Alimentation 37% 15000 Etablissement public d'Etat Agence de l'eau AG Etablissement public d'Etat Agence de l'eau AG Etablissement public d'Etat ADEME Communes et intercommunalités Autres Public Divers privé Autofinancement 20% 8 200 €	-		Programme National pour		
Etablissement public d'Etat RMC Etablissement public d'Etat Agence de l'eau AG Etablissement public d'Etat Agence de l'eau AG Etablissement public d'Etat Communes et intercommunalités Autres Public Divers privé Autofinancement Agence de l'eau Agen	Etat	,		37%	15000
Etablissement public d'Etat ADEME intercommunalités Autres Public Divers privé Autofinancement ADEME 25% 10 050 € 8 200 €	Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau			
intercommunalités Autres Public Divers privé Autofinancement 25% 10 050 € 8 200 €	Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau AG			
intercommunalités Autres Public Divers privé Autofinancement 25% 10 050 € 8 200 €	Etablissement public d'Etat	ADEME			
Autres Public	Communes et				
Divers privé 25% 10 050 € Autofinancement 20% 8 200 €					
Autofinancement 20% 8 200 €				2521	40.050.0
				t	
10tal recettes 40750				20%	
	iotal recettes				40750

La société de production Imavision qui produit les vidéos prend en charge une partie du financement

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

Version du 28/09/2017

VOTE: Pour: 38 Contre:/ Abstention:/	VOTE:	Pour: 38	Contre:/	Abstention:/	
---	-------	-----------------	----------	--------------	--

Après avoir délibéré, le Comité syndical autorise le Président à engager la démarche et signer toutes les pièces nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits Le Président Richard FIOL

STA

Délibération PNRGC n° 2021-057 du Comité syndical du 8 octobre 2021

Randonnée artistique dans le Rougier

■ Président de séance	Richard FIOL
■ Présents votants	Monique ALIES - Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Claude ASSIER - Gérard CAILHOL - Geneviève CAMBON - Clément CARLES - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Jean-François DUMAS - Joël ESPINASSE - Nadine FRAYSSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Marie LACAZE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Jean-Michel PINAULT - Séverine PEYRETOUT - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Fadilha BENAMMAR KOLY donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Michel DURAND donne son pouvoir à Catherine JOUVE Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Séverine PEYRETOUT Nathalie MARTY donne son pouvoir à Jean-François DUMAS Pascal MAZET donne son pouvoir à Richard FIOL
■ Absents, excusés	Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Emilie GRAL - Mathieu HENRY - Aurélie MAILLOLS - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - Arnaud VIALA

Contexte

Depuis de nombreuses années, le Parc valorise et promeut le patrimoine et l'identité culturelle du territoire. Il favorise les activités de découverte en portant une attention particulière aux notions d'interprétation et participe ainsi à l'animation et la production touristique. De fortes attentes s'expriment sur la mise en scène d'une offre touristique de découverte, porteuse de sens, de connaissance et de compréhension du patrimoine

Objectifs

Le Parc se positionne comme un acteur majeur du développement de nouvelles actions, différenciées et visibles dans le contexte local. Le Parc choisit de s'associer à l'Association Les Nouveaux Troubadours, basée à St Sever du Moustier, intervenant dans le domaine de l'art brut pour qualifier un des nombreux tracés de randonnée du territoire en véritable itinéraire artistique, et donner un coup de projecteur sur l'entité paysagère des Rougiers. Ainsi les 8,2 km de la randonnée intitulée "Par Monts et par Vaux" sera ponctuée de 9 œuvres d'artistes différents. Flyer associé à la randonnée, QR code pour découvrir l'univers de chaque artiste, carnet pédagogique, exposition et rencontres artistiques seront menées tout au long du projet pour assurer sa médiation et sa promotion.

Contenu

Itinéraire culturel /artistique sur circuit de randonnée : 28 660 \in



Direction de la Transition Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée

(Contrat spécifique 2020-2021)

Parc naturel régional des Grands Causses



N° fiche action	2
Autre référence fiche action (date) :	
Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique)) (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche
action PNR) :	
Rando	onnée artistique dans le Rougier
Kundo	office drustique dans le nouglei
Contact (rubrique commune à la fiche action l	PNR): Roxanne WILHELM JAMMES
R	COXANNE WILHELINI JAININIES
Référence à la Charte du PNR (rubrique comme	une à la fiche action PNR) :
N° Axe stratégiq	
intitulé	Renforcer l'attractivité et l'équilibre du territoire
Référence au contrat spécifique (volet conce	rné): En quoi l'action répond-elle au contrat ? (3 lignes maximum)
Objectif opérationnel 7.2 : Valoriser le territoire p	ar la mise en œuvre d'un tourisme durable
Objectif opérationnel 7.3 : Dynamiser et rendre a	ccessibles les potentialités culturelles au service du développement local
Objectif opérationnel 7.5 : Communiquer et prom	nouvoir l'image du territoire
Article 7.5.2 : par l'éducation à l'environnement e	et aux patrimoines
Objectif du contrat	
Priorité régionale :	
Priorité régionale dominante	
Priorité régionale dominante	
Priorité régionale n°3	
Friorite regionale ii 5	
Autre thème Charte	
	utrimoine bâti
thématique n°2 Tourisme	
thématique n°3	
Caractère innovant et/ou expérimental de l'a	action (le cas échéant) :
Renforcer la découverte du territoire et la pratiqu	ue de la randonnée par la mise en place d'un circuit artistique conçu par un
	culturel faisant référence à l'art brut
Type d'innovation principale	

Descriptif de l'action (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR):

_		
Γ	nte	vte

Depuis de nombreuses années, le Parc valorise et promouvoit le patrimoine et l'identité culturelle du territoire. Il favorise les activités de découverte en portant une attention particulière aux notions d'interprétation et participe ainsi à l'animation et la production touristique. De fortes attentes s'expriment sur la mise en scène d'une offre touristique de découverte, porteuse de sens, de connaissance et de compréhension du patrimoine.

• Objectifs (public cible, résultats attendus) :

Le Parc se positionne comme un acteur majeur du développement de nouvelles actions, différenciées et visibles dans le contexte local. Le Parc choisit de s'associer à l'Association Les Nouveaux Troubadours, basée à St Sever du Moustier, intervenant dans le domaine de l'art brut pour qualifier un des nombreux tracés de randonnée du territoire en véritable itinéraire artistique, et donner un coup de projecteur sur l'entité paysagère des rougiers. Ainsi les 8,2 km de la randonnée intitulée "Par Monts et par Vaux" sera ponctuée de 9 oeuvres d'artistes différents. Flyer associé à la randonnée, QR code pour découvrir l'unviers de chaque artiste, carnet pédagogique, exposition et rencontres artistiques seront menées tout au long du rojet pour assurer sa médiation et sa promotion.

• Contenu de l'action :				
Itinéraire culturel /artistique sur c	ircuit de randonnée : 2	28 660 €		
Localisation (rubrique commune	au dossier de demar	nde de financement et à la fiche	action PNR)	:
Territoire du PNR Grands Causses				
Calendrier prévisionnel (rubrique	commune au dossier d	de demande de financement et à la	fiche action P	'NR) :
date de début/ date de fin	2020/2021			
calendrier de réalisation	2020 + 2021			
Action interparc (oui/non)				
si oui, nom du projet interparc				
Moyens mis en œuvre / Budget (rubrique commune au dossier de de	•		łu dossier) : b	ase HT ou TTC
Dépenses :		_		
TVA	НТ			
poste de dépense	type	montant unitaire	nombre	total

poste de dépense	type	montant unitaire	nombre	total
Itinérance artistique	prest./fourn.			23 660,00
Ingénierie	ingénierie			5 000,00
Total dépenses invt				28 660,00

Recettes:

Poste recette	précision 1	précision 2	%	Montant
Région Occitanie	DITEE-fonct			15 000,00
Région Occitanie	DITEE-invt			
Département 1				
Département 2				
Département 3				
Europe	FEDER			
Europe	FEADER			
Europe	Autre			
DREAL	Subvention volet			
DREAL	Subvention volet			
Etat	Autre (hors subvention DREAL)			
Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau RMC			
Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau AG			
Etablissement public d'Etat	ADEME			
Communes et				
intercommunalités				
Autres Public				
Divers privé				8 660,00
Autofinancement			17,45%	5 000,00
Total recettes				28 660,00

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel	

VOTE: Pour: 38 Contre:/ Abstention:/	
--------------------------------------	--

Après avoir délibéré, le Comité syndical autorise le Président à engager la démarche et signer les pièces nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits Le Président Richard FIOL

STA

Délibération PNRGC n° 2021-058 du Comité syndical du 8 octobre 2021

Demande de subvention Atlas du Paysage du PNRGC – Révision de la Charte

■ Président de séance	Richard FIOL
■ Présents votants	Monique ALIES - Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Claude ASSIER - Gérard CAILHOL - Geneviève CAMBON - Clément CARLES - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Jean-François DUMAS - Joël ESPINASSE - Nadine FRAYSSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Marie LACAZE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Jean-Michel PINAULT - Séverine PEYRETOUT - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET
■ Pouvoirs	Fadilha BENAMMAR KOLY donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Michel DURAND donne son pouvoir à Catherine JOUVE Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Séverine PEYRETOUT Nathalie MARTY donne son pouvoir à Jean-François DUMAS Pascal MAZET donne son pouvoir à Richard FIOL
■ Absents, excusés	Jean-Marie BODT - Christian BOUDES – Emilie GRAL – Mathieu HENRY - Aurélie MAILLOLS – Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - Arnaud VIALA

Dans le cadre de la démarche de révision de la Charte, le Syndicat a réalisé en interne la mise à jour de l'atlas paysager en simplifiant la nomenclature des unités paysagères et en intégrant le périmètre d'extension. Toutefois, afin de finaliser ce document, il apparait nécessaire de réaliser un complément d'étude simplifié sur l'architecture et le patrimoine (estimé à 10 000 €) ainsi que la réalisation d'un Atlas Version Web via une plateforme interactive (devis de 10 800,00€ TTC),

A ce titre, il est proposé le plan de financement suivant :

A389	Fiche action initiale
Prestation d'étude simplifié sur l'architecture et le patrimoine	10 000 €
Réalisation d'un Atlas Version Web via une plateforme interactive	10 800 €
Frais d'ingénierie	5 200 €
Total dép. extérieures	26 000 €

Financement:

•	DREAL	5 400 €
	Conseil régional (budget charte)	
•	Syndicat Mixte PNR	5 200 €

VOTE: Pour: 38 Contre:/ Abstention:/

Après en avoir délibéré, le Comité syndical approuve ce plan de financement et autorise le Président à mettre en œuvre l'action, solliciter les financements et signer tous les documents y afférents.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits Le Président Richard FIOL

Délibération PNRGC n° 2021-059 du Comité syndical du 8 octobre 2021

Création d'un poste non permanent Contrat de projet catégorie B pour le Projet Alimentaire de Territoire

= D () 1 () (D: 1 100		
■ Président de séance	Richard FIOL		
■ Présents votants	Monique ALIES - Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Claude ASSIER -		
	Gérard CAILHOL - Geneviève CAMBON - Clément CARLES - Jonathan		
	COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Sébastien DAVID -		
	Jean-François DUMAS - Joël ESPINASSE - Nadine FRAYSSE -		
	Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Catherine JOUVE -		
	Christophe LABORIE - Marie LACAZE - Jean-Michel LADET - Mathieu		
	LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Philippe		
	MEJANE - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Jean-Michel		
	PINAULT - Séverine PEYRETOUT - François RODRIGUEZ - Michel		
	SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET		
■ Pouvoirs	Fadilha BENAMMAR KOLY donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL		
	Michel DURAND donne son pouvoir à Catherine JOUVE		
	Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Séverine PEYRETOUT		
	Nathalie MARTY donne son pouvoir à Jean-François DUMAS		
	Pascal MAZET donne son pouvoir à Richard FIOL		
■ Absents, excusés	Jean-Marie BODT - Christian BOUDES – Emilie GRAL – Mathieu HENRY		
	- Aurélie MAILLOLS - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC		
	– Arnaud VIALA		

Le Président informe l'assemblée délibérante :

Aux termes de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs, afin de permettre les avancements de grade, relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Le Président propose à l'assemblée délibérante :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 II,

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le budget primitif 2021 de la compétence générale adopté par délibération n°2021-027 du conseil syndical du 19 mars 2021,

Vu la délibération n°2016-077 en date du 2 décembre 2016 instituant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel pour certains cadres d'emplois.

Le Président propose de créer un emploi non permanent dans la catégorie hiérarchique B afin de mener à bien le Projet Alimentaire de Territoire (PAT) pour une durée de deux ans allant du 1^{er} décembre 2021 au 30 novembre 2023 inclus.

Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel le contrat a été conclu, à savoir : Projet Alimentaire de Territoire (PAT).

A défaut, le contrat prendra fin après un délai d'un an minimum si l'opération ne peut pas être réalisée. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue ne sera pas achevé eu terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans et sera limitée à 5 ans dans le cadre d'un détachement.

L'agent assurera les fonctions de « Chargé(e) de mission Alimentation » à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 31,5 heures (90%).

L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique B.

La rémunération sera déterminée selon un indice de rémunération correspondant au grade de rédacteur principal de 1^{ere} classe.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Enfin le régime indemnitaire instauré par la délibération n°2016-077 du 2 décembre 2016 est applicable.

VOTE: Pour: 38 Contre:/	Abstention:/
-------------------------	--------------

Après en avoir délibéré, le comité syndical 'assemblée décide :

- d'adopter la proposition du Président
- de modifier le tableau des emplois
- d'inscrire au budget les crédits correspondants
- que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} décembre 2021
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'État

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits Le Président Richard FIOL

Délibération PNRGC n° 2021-060 du Comité syndical du 8 octobre 2021

Création d'un poste non permanent Contrat de projet catégorie A pour le Contrat Local de Santé

■ Président de séance	Richard FIOL		
■ Présents votants	Monique ALIES - Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Claude ASSIER -		
	Gérard CAILHOL - Geneviève CAMBON - Clément CARLES - Jonathan		
	COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Sébastien DAVID -		
	Jean-François DUMAS - Joël ESPINASSE - Nadine FRAYSSE -		
	Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Catherine JOUVE -		
	Christophe LABORIE - Marie LACAZE - Jean-Michel LADET - Mathieu		
	LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Philippe		
	MEJANE - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Jean-Michel		
	PINAULT - Séverine PEYRETOUT - François RODRIGUEZ - Michel		
	SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET		
■ Pouvoirs	Fadilha BENAMMAR KOLY donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL		
	Michel DURAND donne son pouvoir à Catherine JOUVE		
	Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Séverine PEYRETOUT		
	Nathalie MARTY donne son pouvoir à Jean-François DUMAS		
	Pascal MAZET donne son pouvoir à Richard FIOL		
■ Absents, excusés	Jean-Marie BODT - Christian BOUDES – Emilie GRAL – Mathieu HENRY		
	- Aurélie MAILLOLS – Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC		
	- Arnaud VIALA		

Le Président informe l'assemblée délibérante :

Aux termes de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs, afin de permettre les avancements de grade, relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Le Président propose à l'assemblée délibérante :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 II,

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le budget primitif 2021 de la compétence générale adopté par délibération n°2021-027 du conseil syndical du 19 mars 2021,

Vu la délibération n°2016-077 en date du 2 décembre 2016 instituant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel pour certains cadres d'emplois.

Les intercommunalités, en accord avec la Région et l'ARS, ont décidé de confier le portage et l'animation du Contrat Local de Santé.

Dans cette perspective, le Président propose de créer un emploi non permanent dans la catégorie hiérarchique A afin de mener à bien le Projet relatif au « Contrat local de santé » pour une durée de 3 ans.

Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel le contrat a été conclu, à savoir : « Animation du Contrat local de santé ».

A défaut, le contrat prendra fin après un délai d'un an minimum si l'opération ne peut pas être réalisée. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue ne sera pas achevé eu terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

L'agent assurera les fonctions de « Chargé(e) de mission pour l'animation du contrat local de santé » à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique A.

La rémunération sera déterminée selon un indice de rémunération correspondant au grade d'attaché territorial.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Le régime indemnitaire instauré par les délibérations n°2016-077 du 2 décembre 2016 pourra être appliqué.

VOTE: Pour: 38 Contre:/ Abstention:/

Après en avoir délibéré, le comité syndical 'assemblée décide :

- d'adopter la proposition du Président
- de modifier le tableau des emplois
- d'inscrire au budget les crédits correspondants
- que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 8 octobre 2021
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'État

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits Le Président Richard FIOL

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses 71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex

Téléphone: 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2021-061 du Comité syndical du 8 octobre 2021

Création d'un poste non permanent Contrat de projet catégorie B pour le projet « MERISIER »

■ Président de séance	Richard FIOL		
■ Présents votants	Monique ALIES - Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Claude ASSIER - Gérard CAILHOL - Geneviève CAMBON - Clément CARLES - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Jean-François DUMAS - Joël ESPINASSE - Nadine FRAYSSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Marie LACAZE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Jean-Michel		
	PINAULT - Séverine PEYRETOUT - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET		
■ Pouvoirs	Fadilha BENAMMAR KOLY donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Michel DURAND donne son pouvoir à Catherine JOUVE Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Séverine PEYRETOUT Nathalie MARTY donne son pouvoir à Jean-François DUMAS Pascal MAZET donne son pouvoir à Richard FIOL		
■ Absents, excusés	Jean-Marie BODT - Christian BOUDES – Emilie GRAL – Mathieu HENRY - Aurélie MAILLOLS – Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC – Arnaud VIALA		

Le Président informe l'assemblée délibérante :

Aux termes de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs, afin de permettre les avancements de grade, relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Le Président propose à l'assemblée délibérante :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 II,

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le budget primitif 2021 de la compétence générale adopté par délibération n°2021-027 du conseil syndical du 19 mars 2021,

Vu la délibération n°2016-077 en date du 2 décembre 2016 instituant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel pour certains cadres d'emplois.

Le syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses en lien avec les collectivités qui le composent (communes et intercommunalités) a été lauréat de l'appel à projet MERISIER « Mutualiser les Ecoles pour Rénover: Imaginer des Solutions, Implanter, Evaluer et Récolter » pour la période de septembre 2021 à septembre 2023.

Dans ce cadre, le Président propose de créer un emploi non permanent dans la catégorie hiérarchique B afin de mener à bien le projet « MERISIER » pour une durée allant du recrutement à fin septembre 2023.

Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel le contrat a été conclu, à savoir : Projet « MERISIER ».

A défaut, le contrat prendra fin après un délai d'un an minimum si l'opération ne peut pas être réalisée. Le contrat peut être renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue n'est pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

L'agent assurera les fonctions de « Conseiller en maîtrise d'énergie sur le patrimoine scolaire public en sud Aveyron – Econome de flux » à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique B.

La rémunération sera déterminée selon un indice de rémunération correspondant au grade de Technicien territorial.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Le régime indemnitaire instauré par la délibération n°2016-077 du 2 décembre 2016 pourra être appliqué.

VOTE:	Pour: 38	Contre:/	Abstention:/	
-------	-----------------	----------	--------------	--

Après en avoir délibéré, le comité syndical 'assemblée décide :

- d'adopter la proposition du Président
- de modifier le tableau des emplois
- d'inscrire au budget les crédits correspondants
- que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 8 octobre 2021
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'État

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits Le Président Richard FIOL

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses 71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture 012-251201349-20211008-20211008_061-DE Reçu le 12/10/2021

Délibération PNRGC n° 2021-062 du Comité syndical du 8 octobre 2021

Création d'un poste non permanent Contrat de projet catégorie A pour le Contrat « 'CHARME »

■ Président de séance	Richard FIOL		
■ Présents votants	Monique ALIES - Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Claude ASSIER - Gérard CAILHOL - Geneviève CAMBON - Clément CARLES - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Jean-François DUMAS - Joël ESPINASSE - Nadine FRAYSSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Marie LACAZE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Jean-Michel		
	PINAULT - Séverine PEYRETOUT - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET		
■ Pouvoirs	Fadilha BENAMMAR KOLY donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Michel DURAND donne son pouvoir à Catherine JOUVE Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Séverine PEYRETOUT Nathalie MARTY donne son pouvoir à Jean-François DUMAS Pascal MAZET donne son pouvoir à Richard FIOL		
■ Absents, excusés	Jean-Marie BODT - Christian BOUDES – Emilie GRAL – Mathieu HENRY - Aurélie MAILLOLS – Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC – Arnaud VIALA		

Le Président informe l'assemblée délibérante :

Aux termes de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs, afin de permettre les avancements de grade, relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Le Président propose à l'assemblée délibérante :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 II,

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le budget primitif 2021 de la compétence générale adopté par délibération n°2021-027 du conseil syndical du 19 mars 2021,

Vu la délibération n°2016-077 en date du 2 décembre 2016 instituant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel pour certains cadres d'emplois.

Vu la délibération n°2020-016 en date du 25 septembre 2020 sur l'extension du RIFSEEP au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et des attachés de conservation du patrimoine.

Le syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses en lien avec les deux centres hospitaliers de Millau et de Saint-Affrique ainsi qu'avec l'hôpital Maurice Fenaille de Verrières a été lauréat de l'appel à projet CHARME « Coordonner et Hiérarchiser les Actions de Rénovation du Médicosocial: économisons l'Energie ».

Dans ce cadre, le Président propose de créer un emploi non permanent dans la catégorie hiérarchique A afin de mener à bien le Projet « CHARME » pour une durée de deux ans.

Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel le contrat a été conclu, à savoir : Projet « CHARME ».

A défaut, le contrat prendra fin après un délai d'un an minimum si l'opération ne peut pas être réalisée. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue ne sera pas achevé eu terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

L'agent assurera les fonctions de « Conseiller en énergie sur le patrimoine hospitalier du sud Aveyron » à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique A.

La rémunération sera déterminée selon un indice de rémunération correspondant au grade d'ingénieur territorial.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Le régime indemnitaire instauré par les délibérations n°2016-077 du 2 décembre 2016 et n°2020-016 du 25 septembre 2020 pourra être appliqué.

VOTE: Pour: 38 Contre:/ Abstention:/

Après en avoir délibéré, le comité syndical 'assemblée décide :

- d'adopter la proposition du Président
- de modifier le tableau des emplois
- d'inscrire au budget les crédits correspondants
- que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 8 octobre 2021
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'État

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits Le Président Richard FIOL

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses 71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex

Téléphone: 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2021-063 du Comité syndical du 8 octobre 2021

Modification du tableau des effectifs

■ Président de séance	Richard FIOL	
■ Présents votants	Monique ALIES - Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Claude ASSIER - Gérard CAILHOL - Geneviève CAMBON - Clément CARLES - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Jean-François DUMAS - Joël ESPINASSE - Nadine FRAYSSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Marie LACAZE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Jean-Michel PINAULT - Séverine PEYRETOUT - François RODRIGUEZ - Michel	
■ Pouvoirs	SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET Fadilha BENAMMAR KOLY donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Michel DURAND donne son pouvoir à Catherine JOUVE Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Séverine PEYRETOUT Nathalie MARTY donne son pouvoir à Jean-François DUMAS Pascal MAZET donne son pouvoir à Richard FIOL	
■ Absents, excusés	Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Emilie GRAL - Mathieu HENRY - Aurélie MAILLOLS - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - Arnaud VIALA	

Le Président rappelle aux membres du Comité Syndical:

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer trois emplois.

Le Président propose au Comité Syndical :

D'adopter les modifications du tableau des emplois par :

- la création d'un poste non permanent sur contrat de projet au grade d'Attaché territorial à temps complet (100%) pour l'animation du Contrat Local de Santé.
- la création d'un poste non permanent sur contrat de projet au grade de rédacteur principal de 1ère classe à temps non complet 90% pour le Projet alimentaire de Territoire (PAT).
- la création d'un poste permanent pour un emploi d'adjoint administratif principal de de $2^{\text{ème}}$ classe à temps complet (100%) pour la gestion LEADER;
- la création d'un poste non permanent sur contrat de projet au grade d'Ingénieur territorial à temps complet (100%) pour le conseil en énergie sur le patrimoine hospitalier du Sud Aveyron.
- la création d'un poste non permanent sur contrat de projet au grade de Technicien territorial à temps complet (100%) pour le conseil en maîtrise d'énergie sur le patrimoine scolaire public en Sud Aveyron.
- la création d'un poste permanent pour un emploi d'adjoint technique à temps complet (100%) pour renforcer l'équipe d'agents d'entretien de l'espace rural.

Le tableau des effectifs au 8 octobre 2021 se trouve ainsi modifié :

Cadre d'emplois /grades	Catégorie	Temps de travail	Effectifs inscrits au budget	Effectifs pouvus
EMPLOIS FON	CTIONN	ELS		
Directeur Général des Services 40 000 - 80 000	А	100%	1	1
Directeur Général Adjoint Services 40 000 - 150 000	А	100%	4	4
		TOTAL	5	5
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Administrateur	А	100%	1	0
Attaché	А	100%	5	2
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	В	90%	2	1
Rédacteur	В	100%	2	2
Adjoint administratif principal de 2ème classe	С	100%	2	1
Adjoint administratii principal de zeme classe	C	57%	1	1
Adjoint administratif	С	100%	2	2
		TOTAL	15	9
FILIERE TECHNIQUE				
Ingénieur principal	A	100%	2	0
Ingénieur	А	100%	13	12
Technicien principal de 2ème classe	В	100%	1	1
Technicien territorial	В	100%	1	0
Adjoint technique principal de 2ème classe	С	100%	3	3
Adjoint technique	С	100%	1	0
		TOTAL	21	16
FILIERE CULTURELLE				
Attaché de conservation du patrimoine	А	100%	1	1
		TOTAL	1	1
	TOTAL	GENERAL	42	31

VOTE : Pour: 38 Contre:/ Abstention:/	
---	--

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 8 octobre 2021,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget principal 2021 du syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses au chapitre 012,

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits Le Président Richard FIOL

SIA

Délibération PNRGC n° 2021-064 du Comité syndical du 8 octobre 2021

Désignation d'un élu à l'Assemblée Générale des Territoires

■ Président de séance	Richard FIOL	
■ Présents votants	Monique ALIES - Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Claude ASSIER - Gérard CAILHOL - Geneviève CAMBON - Clément CARLES - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Jean-François DUMAS - Joël ESPINASSE - Nadine FRAYSSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Marie LACAZE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Jean-Michel PINAULT - Séverine PEYRETOUT - François RODRIGUEZ - Michel	
■ Pouvoirs	SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET Fadilha BENAMMAR KOLY donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Michel DURAND donne son pouvoir à Catherine JOUVE Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Séverine PEYRETOUT Nathalie MARTY donne son pouvoir à Jean-François DUMAS Pascal MAZET donne son pouvoir à Richard FIOL	
■ Absents, excusés	Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Emilie GRAL - Mathieu HENRY - Aurélie MAILLOLS - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - Arnaud VIALA	

Il convient de désigner un représentant suppléant à l'Assemblée Générale des Territoires pour le territoire du millavois.

Séverine PEYRETOUT est désignée représentante.

VOTE:	Pour : 38	Contre:/	Abstention:/	
-------	------------------	----------	--------------	--

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette désignation et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits Le Président Richard FIOL

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses 71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex

Téléphone: 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2021-065 du Comité syndical du 8 octobre 2021

Créances irrécouvrables sur le budget PARC

■ Président de séance	Richard FIOL			
■ Présents votants	Monique ALIES - Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Claude ASSIER - Gérard CAILHOL - Geneviève CAMBON - Clément CARLES - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Jean-François DUMAS - Joël ESPINASSE - Nadine FRAYSSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Marie LACAZE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Jean-Michel PINAULT - Séverine PEYRETOUT - François RODRIGUEZ - Michel			
■ Pouvoirs	SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET Fadilha BENAMMAR KOLY donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Michel DURAND donne son pouvoir à Catherine JOUVE Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Séverine PEYRETOUT Nathalie MARTY donne son pouvoir à Jean-François DUMAS Pascal MAZET donne son pouvoir à Richard FIOL			
■ Absents, excusés	Jean-Marie BODT - Christian BOUDES - Emilie GRAL - Mathieu HENRY - Aurélie MAILLOLS - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - Arnaud VIALA			

Pour répondre à la demande du 16 juin 2021 de Madame Sandrine GASPOROTTO, Inspectrice et comptable intérimaire de la Trésorerie de Millau, il convient d'admettre en non-valeur deux créances irrécouvrables du Syndicat mixte du Parc (Compétence Générale).

Ces créances d'un montant total de 150,60 euros demeurent irrécouvrables et ce, malgré les poursuites contentieuses effectuées par le poste comptable de la Trésorerie de Millau. Les services de la Trésorerie précise que l'admission en non-valeur ne fait pas obstacle à l'exercice des poursuites. Cet enregistrement comptable en « pertes sur créances irrécouvrables » qui sera concrétisé par un mandat à l'article 6541 « Créances admises en non valeurs » contribue à l'apurement des comptes sur la prise en charge des titres de recettes.

Une liste établie par les services de la Trésorerie est jointe à cette délibération.

Elle fait état d'un débiteur restant redevable d'une somme de 150 euros. Il s'agit de l'auberge du Marronnier de Belmont sur Rance qui a bénéficié du programme 2018 sur « les rendez-vous au bistrot » et, d'un reliquat de 0,60 euros de la commune de Ségur sur un titre 2019.

Les membres du Comité syndical du Parc naturel régional des Grands Causses sont invités à admettre en non-valeur cette liste de créances irrécouvrables.

VOTE: Pour: 38 Contre:/ Abstention:/

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits Le Président Richard FIOL

Délibération PNRGC n° 2021-066 du Comité syndical du 8 octobre 2021

Campagne de communication tourisme InterParcs Occitanie - CRTLO 2021

■ Président de séance	Richard FIOL			
■ Présents votants	Monique ALIES - Loïc ALMERAS - Jacques ARLES - Claude ASSIER - Gérard CAILHOL - Geneviève CAMBON - Clément CARLES - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Jean-François DUMAS - Joël ESPINASSE - Nadine FRAYSSE - Emmanuelle GAZEL - Bastien GIACOBBI - Catherine JOUVE - Christophe LABORIE - Marie LACAZE - Jean-Michel LADET - Mathieu LAMBRECHT - Michel LEBLOND - Philippe LEPETIT - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Jean-Michel PINAULT - Séverine PEYRETOUT - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Cyril TOUZET			
■ Pouvoirs	Fadilha BENAMMAR KOLY donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Michel DURAND donne son pouvoir à Catherine JOUVE Bouchra EL MEROUANI donne son pouvoir à Séverine PEYRETOUT Nathalie MARTY donne son pouvoir à Jean-François DUMAS Pascal MAZET donne son pouvoir à Richard FIOL			
■ Absents, excusés	Jean-Marie BODT - Christian BOUDES – Emilie GRAL – Mathieu HENRY - Aurélie MAILLOLS – Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC – Arnaud VIALA			

Les 8 Parcs Naturels Régionaux mais aussi les 2 Parcs Nationaux et le Parc Naturel Marin ont cosigné avec la Région et le CRTL, en mai 2021, une convention de partenariat permettant de développer une offre écotouristique et de loisirs d'excellence, de valoriser l'offre régionale qualifiée et de sensibiliser le grand public.

Par cet engagement, la Région, le CRTL Occitanie comme les Parcs naturels régionaux et nationaux, souhaitent œuvrer conjointement pour le développement d'un tourisme responsable, durable et harmonieux, respectueux de l'environnement, au bénéfice des territoires, des professionnels, et de leurs usagers, habitants et visiteurs.

La stratégie poursuivie est de positionner la Région à travers deux composantes majeures de son offre, à savoir le tourisme durable et le tourisme de nature.

A l'automne 2021, le CRTL en partenariat avec les Parcs lance une campagne de promotion en faveur des 11 Parcs Naturels d'Occitanie, dans la dynamique de la communication autour des « Fabuleux Voyages ».

Réalisée par l'Agence Les Dissidents, cette campagne vise des cibles bien spécifiques (35-59 ans, couples avec enfants, seniors actifs) en Occitanie, Nouvelle Aquitaine et Auvergne – Rhône-Alpes susceptibles de s'y rendre et/ou d'y séjourner pendant les vacances de la Toussaint. Visible sur les réseaux sociaux, cette campagne se double d'un jeu concours sur Facebook et Instagram avec des séjours à gagner.

L'action consiste en une campagne de communication digitale sur les réseaux sociaux en Occitanie et dans les départements limitrophes en Nouvelle-Aquitaine et AURA au travers d'un :

- 1 teaser de 45' « Parcs » renvoyant vers l'espace dédié
- 1 concours photos sur Instagram valorisant uniquement les parcs
- 1 accueil de blogueurs pour une découverte raisonnée des parcs

Le coût total du projet s'élève à 41.000€ incluant teaser + concours photo + accueil blogueurs

Le CRTL porte l'action et supporte l'intégralité des dépenses (sauf les séjours à gagner dans les Parcs qui seront pris en charge directement par les parcs sur leur autofinancement). Il refacture une partie des dépenses engagée au Parc chef de file, conformément à la convention de partenariat inter-parcs.

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses a été désigné chef de file pour le portage de cette opération.

Le coût restant à charge des Parcs : 12 100 euros TTC

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Subvention Région Occitanie sollicitée par les PNRGC : 9 020 €
- Participation des Parcs : 3 080 € (qui correspond à l'achat des lots, soit 11 Parcs *280 €/lot/Parc).
- Soit coût à charge du PNRGC = 280 €

VOTE : Pour: 38 Contre: / Abstention: /	VOTE:	Pour: 38		Absterrior:/	
---	-------	-----------------	--	--------------	--

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits Le Président Richard FIOL